

Louvain School of Management

De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ?

De mieux valoriser leurs contributions et d'intensifier les synergies entre eux afin d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi en Wallonie et à Bruxelles ?

Auteur·e(s) : Charline Daper
Promoteur·rice(s) : Emmanuel
Mossay
Année académique 2021-2022

Remerciements

Je tiens à exprimer une profonde gratitude envers toutes les personnes qui ont apporté une contribution à ce Mémoire.

Tout d'abord, je souhaite remercier mon promoteur, Emmanuel Mossay, pour m'avoir guidée tout au long de ce travail grâce à ses précieux conseils et suggestions. Je lui suis également très reconnaissante pour sa disponibilité et sa flexibilité.

Je tiens également à remercier ma maman, Catherine Mouton, pour son soutien, ses relectures, sa patience et ses suggestions d'amélioration.

Enfin, j'aimerais adresser mes remerciements à toutes les personnes qui ont accepté d'être interviewées dans le cadre de ce Mémoire et qui ont bien voulu me partager leurs opinions, avis, expériences et vécus.

Table des matières

Introduction générale	1
PARTIE I : SYNTHÈSE THÉORIQUE	3
Méthodologie adoptée pour la synthèse théorique.....	3
Chapitre 1 : Introduction à l'économie régénérative.....	4
Section 1 : L'économie régénérative.....	4
1.1 Les 5 principes qui composent l'économie régénérative	5
1.1.1 Économie naturelle :.....	5
1.1.2 Vision de la richesse :.....	5
1.1.3 Égalités sociales :	6
1.1.4 Économie locale :	6
1.1.5 Économie circulaire :	6
1.2 Conclusion	7
Chapitre 2 : Historique de la surconsommation de vêtements et ses conséquences – Monde occidental.....	8
Section 1 : De la consommation à la surconsommation des textiles d'habillement	8
1.1 Origine et caractéristiques de la « fast fashion »	8
1.2 Chiffres européens et mondiaux.....	11
Section 2 : Les impacts de l'industrie de la mode sur notre société et ses enjeux.....	12
2.1 Impacts environnementaux	12
2.1.1 Global	12
2.1.2 Fibres synthétiques.....	12
2.1.3 Fibres d'origine animale.....	13
2.1.4 Dommages écologiques.....	13
2.1.5 Chimie	14
2.2 Concurrence plus ou moins loyale/Phénomène de dumping avec le coton	14
2.3 Gaspillage	15
2.3.1 Invendus	15
2.4 Impacts sociaux	16
2.4.1 Main d'œuvre peu qualifiée	16
2.4.2 Salaires minimums	16
2.4.3 Conditions de travail	16
2.4.4 Horaires lourds	16
2.4.5 Travail des femmes	17
2.4.6 Travail d'enfants	17
2.4.7 Santé.....	17
2.5 Enjeux de l'empreinte de l'industrie de la mode	17
Section 3 : Responsabilité des acteurs de la chaîne de valeur du textile	18
Section 4 : L'ultra « fast fashion » – Version online	19
Chapitre 3 : La filière belge du textile.....	20
Section 1 : La production du textile belge.....	20
1.1 L'histoire et l'évolution de la filière belge du textile	20
1.2 Affaiblissement et délocalisation.....	21
1.3 Taille économique de l'industrie du textile en Belgique	22
1.3.1 Global	22

1.3.2 Marché belge	22
1.4 Distribution	23
Section 2 : Relocalisation/localisation de la filière textile en Belgique.....	24
2.1 Production de fibres naturelles belges	25
2.2 Étapes de production de vêtements faites en Belgique	26
Section 3 : Gestion des déchets textiles en Wallonie et à Bruxelles.....	27
3.1 Évolution et composition du secteur du réemploi de vêtements usagés en Wallonie et à Bruxelles ...	27
3.2 Problématiques et défis liés à la gestion des déchets textiles dans le cadre de l'économie sociale en Wallonie et à Bruxelles	29
3.2.1 Partenariats	31
3.3 Volumes achetés et jetés à Bruxelles et en Wallonie en termes de déchets-ressources textiles.....	32
3.4 Outil d'évaluation de la circularité des traitements des déchets : L'échelle de Lansink.....	33
3.5 Responsabilité des producteurs dans le flux des déchets-ressources textiles.....	34
Section 4 : Politiques et réglementations pour le secteur du textile en Europe et en Belgique.....	35
4.1 Contexte européen	35
4.2 Contexte belge	36
Section 5 : Compensation financière faite par l'État belge des déchets-ressources textiles revalorisés par l'économie sociale.....	37
5.1 Région bruxelloise	37
5.2 Région wallonne.....	39
5.3 Autre avantage bruxellois et wallon des agréments	40
Chapitre 4 : Les pratiques actuelles du secteur du textile en contribution vers une économie régénérative	40
Section 1 : « Best practices » au niveau mondial	41
1.1 Tonlé (Voir annexe 4) :	41
1.2 MUD Jeans (Voir annexe 5) :	41
1.3 Patagonia (Voir annexe 6) :	42
1.4 Raeburn (Voir annexe 7) :	42
Section 2 : « Best practices » en Belgique	42
2.1 Initiative d'écoconception	42
2.1.1 Wright (Voir annexe 8) :	42
2.2 Initiatives d'économie de la fonctionnalité	43
2.2.1 Jukebox Clothes (Voir annexe 9) :	43
2.2.2 Coucou (Voir annexe 10) :	43
2.3 Initiative de service de réparation	44
2.3.1 Made & More (Voir annexe 11) :	44
2.4 Initiatives de seconde main	44
2.4.1 Ozer Concept (Voir annexe 12) :	44
2.4.2 Lady Dandy (Voir annexe 13) :	45
2.5 Initiatives d'upcycling.....	45
2.5.1 Maison Margiela (Voir annexe 14) :	45
2.5.2 Isatió (Voir annexe 15) :	45
2.5.3 Méson (Voir annexe 16) :	46
Section 3 : Position des alternatives durables sur l'échelle de Lansink	46
Section 4 : Dimension contributive sur le plan écologique à la collectivité et à l'État des alternatives durables dans le secteur du textile.....	47
Section 5 : Barrières à la réutilisation locale de vêtements usagés	48
PARTIE II : PARTIE EMPIRIQUE	50
Chapitre 1: Méthodologie.....	50

Section 1: Question de recherche	50
Section 2 : Méthode de recherche	51
2.1 Composition et taille de l'échantillon	51
2.2 Méthode d'analyse des données.....	55
Chapitre 2 : Analyse et constats	55
Section 1 : Quelles sont les réalités auxquelles les acteurs de petites initiatives de réutilisation locale font face dans le cadre de l'exercice de leur activité ?	56
1.1 Réalités liées à l'activité de seconde main.....	57
1.2 Réalités liées à l'activité d'upcycling	58
1.2.1 Production belge.....	59
1.3 Réalités liées à l'approvisionnement des matières premières belges.....	60
1.4 Quantités de vêtements usagés revalorisés	61
1.5 Collaborations existantes entre les acteurs du réemploi	63
1.6 Conclusion	64
Section 2 : Quelles seraient les pistes pour mieux valoriser tous les acteurs actifs dans la réutilisation locale de vêtements usagés ?	64
2.1 Valorisation financière	64
2.2 Valorisation dépassant l'aspect financier	67
2.3 Conclusion	70
Section 3 : Quelles seraient les pistes pour augmenter la part de textiles – issue des citoyens - récupérée et qui est mise au réemploi en Wallonie et à Bruxelles ?	71
3.1 Conclusion	74
Section 4 : Quels sont les impacts environnementaux évités par les petites initiatives de réutilisation locale ?	74
4.1 Conclusion	75
PARTIE III : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	76
Conclusions	76
Recommandations pour renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement, pour mieux valoriser leurs contributions et pour intensifier les synergies entre eux afin d'augmenter la part de vêtements usagés mise au réemploi en Wallonie et à Bruxelles	77
<i>Recommandation n°1 : Rentabilité</i>	77
<i>Recommandation n°2 : Implémentation de normes de garanties de durabilité sur les vêtements issus de la réutilisation locale</i>	78
<i>Recommandation n°3 : Plateforme regroupant les acteurs du secteur ainsi que les ressources</i>	78
<i>Recommandation n°4 : Interdiction du dépôt des textiles dans les poubelles ménagères</i>	79
<i>Recommandation n°5 : Augmentation des canaux de vente et regroupement des points de vente</i>	79
Limites & Suggestions pour des recherches futures	79
Bibliographie	81
Annexes	100
Annexe 1 : Échanges écrits avec des experts	100
Échanges écrits avec Céline Rigole (20 mai 2022)	100
Échanges écrits avec Sandrine Chaboud (20 juin 2022).....	103
Échanges avec Raymond Libeert (2 juin 2022)	105
Annexe 2 : Les 10 principes du commerce équitable (WTF0, 2017)	107

<i>Annexe 3 : Filières de collecte des textiles (RDC-Environnement, 2008, p.23).....</i>	<i>110</i>
<i>Annexe 4 : Modèles issus des collections de la marque Tonlé (Tonlé, s.d.-b).....</i>	<i>111</i>
<i>Annexe 5 : Modèles issus des collections de la marque MUD Jeans (MUD Jeans, s.d.-b).....</i>	<i>111</i>
<i>Annexe 6 : Modèles issus des collections de la marque Patagonia (Patagonia, 2022b).....</i>	<i>111</i>
<i>Annexe 7 : Modèles issus des collections de la marque Raeburn (Raeburn, 2022b).....</i>	<i>111</i>
<i>Annexe 8 : Modèles issus des collections de la marque Wright (Wright, 2022b)</i>	<i>112</i>
<i>Annexe 9 : Exemples de vêtements mis en location par Jukebox (Jukebox, s.d.-b)</i>	<i>112</i>
<i>Annexe 10 : Exemples de vêtements mis en location par Coucou (Coucou, s.d.).....</i>	<i>112</i>
<i>Annexe 11 : Modèles issus des collections de la marque Made & More (Made & More, 2018b).....</i>	<i>112</i>
<i>Annexe 12 : Exemples de pièces vendues chez Ozer Concept (Ozer Concept, 2022b).....</i>	<i>113</i>
<i>Annexe 13 : Exemples de pièces vendues chez Lady Dandy (Lady Dandy, s.d.).....</i>	<i>113</i>
<i>Annexe 14 : « Le pull chaussettes » par Martin Margiela (Gaurois, 2021).....</i>	<i>113</i>
<i>Annexe 15 : Modèles issus des collections de la marque Isatio (Isatio, 2021b).....</i>	<i>113</i>
<i>Annexe 16 : Modèles issus des collections de la marque Méson (Méson, s.d.-b)</i>	<i>114</i>
<i>Annexe 17 : Guide d'entretien pour les acteurs de la réutilisation locale.....</i>	<i>114</i>
<i>Annexe 18 : Interviews</i>	<i>115</i>
Interview de Tanguy Ewbank, Ressources.....	115
Interview de Melissa Boels, Ozer Concept.....	123
Interview de Pauline Grégoire, Oxfam-Magasins du Monde	126
Interview d'Alexandre Baguette, Les Petits Riens	130
Interview de Jordi Tio Rotllan, Isatio.....	139
Priscilla Cuevas, Lady Dandy	144
Interview de Valentine Donck, Valbiom	146
Interview de Thais Ficherouille, Méson	150
Interview de Virginie Santilman, SPW	155
Interview de Nathalie Thille, Le 127	159
Interview de Stéphanie Roisin, La ritournelle	162
Interview de Gioia Seghers, Aiko	167
Interview de Lucie Poumay, Wabi Sabi	172
Interview d'Eric Schroeder, Ressources.....	179
Interview de Barbara Malik, Les Petits Riens.....	188
<i>Annexe 19 : Échange téléphonique avec Eddy Girardi, coordinateur chez Copidec (29 juillet 2022)</i>	<i>193</i>
<i>Annexe 20 : Bilans des GES pour la division « textile et habillement » (Ademe, 2022b)</i>	<i>195</i>
<i>Annexe 21 : L'empreinte environnementale d'un T-shirt en coton de 120 g (ACVTEX, 2010, tel que cité dans Greeny bird dress, 2017)</i>	<i>198</i>
<i>Annexe 22 : Détails du calcul des impacts évités par un acteur de seconde main moyen et un acteur d'upcycling moyen (Interviews, annexe 18 & ACVTex, 2010 tel que cité dans Greeny bird dress, 2017) .</i>	<i>200</i>

Liste des figures

Figure 1 : Contraste entre la conception des systèmes techniques et la conception des systèmes vivants (Reed & Mang, 2012, p.10).....	4
Figure 2 : Chiffres d'affaires total de l'industrie textile belge (Fedustria, 2021, p.13).....	23
Figure 3 : L'échelle de Lansink (FiT'In, 2021, p.23).....	33
Figure 4 : Performance de gestion dans la filière textile au sein des entreprises subsidiées de 2010 à 2017 (Bruxelles Environnement, 2020, p.12).....	39

Liste des tableaux

Tableau 1 : Présentation des initiatives sélectionnées (Interviews, annexe 18)	53
Tableau 2 : Estimation des quantités de vêtements usagés revalorisés par les acteurs interviewés (Interviews, annexe 18).....	62
Tableau 3 : Différents impacts évités par un acteur de seconde main moyen et un acteur de l'upcycling moyen (ACVTex, 2010 tel que cité dans Greeny bird dress, 2017).....	75

Abréviations

ER = Économie régénérative

ODD = Objectifs de développement durable

RSE = Responsabilité sociétale des entreprises

AEE = Agence européenne pour l'environnement

CTE = Centre européen des thématiques

FEM = Fondation Ellen MacArthur

OMC = Organisation Mondiale du Commerce

OIT = Organisation internationale du travail

OMCE = Organisation Mondiale du Commerce Équitable

CentexBel = Centre Technique et Scientifique de l'Industrie Textile belge

SPF = Service public fédéral

ESS = Économie sociale et solidaire

ES = Économie Sociale

EES = Entreprises d'Économie Sociale

PMC = Emballages plastiques, métalliques et cartons à boissons

REP = Responsabilité élargie des producteurs

DEEE = Déchets d'équipements électriques et électroniques

EEE = Équipements électriques et électroniques

UE = Union européenne

PREC = Programme Régional d'Économie Circulaire

GOTS = Global Organic Textile Standard

EF = Économie de la fonctionnalité

SPW = Service public de Wallonie

CO₂ = Dioxide de carbone

GES = Gaz à effet de serre

Introduction générale

« Nous avons produit assez de vêtements pour habiller la planète jusqu'en 2100. [...] Alors que nous ne portons qu'un tiers de notre vestiaire et que nous jetons l'équivalent d'une benne de déchets chaque seconde dans le monde »

(Dauriac, 2022, p.1)

De par leur activité, les industriels du textile-habillement engendrent des empreintes écologiques et sociales négatives non négligeables. En outre, le modèle économique dominant de la « fast fashion » et ses dérives participe à la perpétuation du système linéaire de croissance illimitée, qui n'est pas viable à long-terme. À l'heure actuelle, l'industrie de la mode se place en deuxième position parmi les industries mondiales les plus polluantes. Par conséquent, il a été prédit que si le rythme effréné de la production mondiale de vêtements, pratiqué par les entrepreneurs de « fast fashion » ne décroît pas, 25% du budget carbone total sera consommé par ce secteur d'ici 2050.

Il n'y a donc pas de doute qu'il existe une réelle nécessité de rendre cette industrie plus durable en général pour faire face à cette problématique sociétale et pour faire transitionner notre société vers une ER. Depuis quelques années, à l'échelle européenne, des mesures sont prises dans ce sens et notamment par rapport à la gestion des déchets textiles, considérés comme prioritaires. Par exemple, la directive-cadre 2008/98/CE, qui classe les différents traitements des déchets en fonction de leur impact écologique encourage à prioriser le réemploi, si la prévention n'est pas possible. La Belgique a également mis en place des mesures incitant à revaloriser ces déchets prioritaires en ressources.

Au travers de ce Mémoire, nous avons voulu traiter la problématique des déchets textiles générés par l'industrie de la mode et mettre en lumière les différents types d'initiatives belges existantes - tant dans le cadre de l'ES que dans le secteur privé - qui réintègrent une partie des effets néfastes du modèle dominant de la « fast fashion » et dont le but est de faire diminuer ces déchets en Belgique.

Pour ce faire, nous avons scindé ce travail en deux parties.

Premièrement, **la synthèse théorique**, dans laquelle nous présenterons de prime abord le concept de l'ER, qui servira de cadre de référence pour ce Mémoire. Ensuite, nous verrons dans quelle mesure la surconsommation de vêtements est problématique mondialement. Nous nous intéresserons également à l'historique belge, jusqu'à l'état actuel du secteur du textile-habillement ainsi que du secteur du réemploi de vêtements usagés, dont l'ES est leader en Belgique.

Nous mettrons en évidence les réglementations appliquées au secteur du textile en Europe et en Belgique ainsi que la valorisation de la réduction de déchets de vêtements par la contribution des opérateurs textile de l'ES à la réduction de déchets de vêtements.

Par ailleurs, nous présenterons des initiatives de mode en contribution vers une ER en mobilisant particulièrement son cinquième pilier ; à savoir l'économie circulaire. Ceci, en utilisant l'échelle de Lansink pour évaluer la circularité des traitements des déchets textiles. Ces initiatives couvrent de nouveaux modes de production, distribution et consommation qui participent à la réduction de déchets textiles en Belgique.

Enfin, nous verrons comment ces initiatives bien actives contribuent à faire diminuer les externalités négatives pour la collectivité ; pour finir par examiner quelles sont les barrières à la réutilisation locale, sur laquelle nous allons nous concentrer dans la partie empirique.

La seconde partie empirique de ce Mémoire présentera une analyse qualitative de nature exploratoire réalisée auprès d'acteurs de la réutilisation locale en Belgique ; à savoir de la seconde main et de l'upcycling. Cette partie sera guidée par quatre sous-questions, permettant de répondre à la question de recherche suivante : « *De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ?*

De mieux valoriser leurs contributions et d'intensifier les synergies entre eux afin d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi en Wallonie et à Bruxelles ? ».

Il convient de noter que le cadre de notre recherche se concentrera sur une approche B2C et horizontale. Horizontale car nous avons choisi d'axer notre recherche sur les acteurs du réemploi et la manière dont ils pourraient se renforcer entre eux plutôt que la filière du textile dans sa totalité.

La dernière partie de ce Mémoire servira à tirer des conclusions globales de la synthèse théorique et de la partie empirique ainsi que de faire des recommandations sur le sujet.

Enfin, nous présenterons les limites de ce travail ainsi que des suggestions pour des pistes de recherches exploratoires futures.

PARTIE I : SYNTHÈSE THÉORIQUE

Méthodologie adoptée pour la synthèse théorique

Des interviews exploratoires (Voir annexe 18) ont été effectuées préalablement à la rédaction de ce Mémoire. Deux acteurs de l'ESS - qui sont des professionnels de l'économie circulaire et du réemploi - ainsi qu'un expert de chez Ressources ont été interviewés dans le but de baliser le sujet. Les personnes qui ont été interviewées sont :

- Alexandre Baguette : Responsable Collecte chez Les Petits Riens.
- Pauline Grégoire : Chargée de la thématique de textile chez Oxfam-Magasins du monde.
- Tanguy Ewbank : Gestionnaire de projet et de données chez Ressources.

Ensuite, une fois la structure de ce Mémoire confirmée par Emmanuel Mossay, mon promoteur, d'autres interviews et des échanges écrits (Voir annexe 1) ont également été réalisés avec des experts afin de recueillir des informations plus détaillées sur les sujets précis qui allaient être traités. Les personnes contactées sont :

- Valentine Donck : Cheffe de projet Produits et matériaux biobasés chez Valbiom.
- Raymond Libeert : Directeur Général chez Libeco.Lagae NV.
- Céline Rigole : Cheffe de projet dans le département de la gestion des déchets chez Bruxelles Environnement.
- Sandrine Chaboud : Gestionnaire Agréments et Subsidés « Réutilisation » (AGW 03/04/2014) au SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement.
- Virginie Santilman : Gestionnaire en matières et techniques environnementales au SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement.

Au vu de ces informations particulièrement fiables recueillies de la part d'experts, il a été décidé d'associer des informations de la littérature avec des informations issues de ces interviews pour réaliser la synthèse théorique. Ce choix a permis de théoriser certaines informations à partir d'informations du terrain, d'enrichir cette partie avec des informations qualitatives détaillées et de la rendre beaucoup plus complète.

Chapitre 1 : Introduction à l'économie régénérative

Section 1 : L'économie régénérative

Le concept d'ER est apparu dans les années 2000 dans un contexte où des économistes environnementaux du XXI^e siècle – tels que Kate Raworth, Aurélie Piet et d'autres, ont constaté que notre planète était trop détériorée pour pouvoir résoudre les dégâts engendrés par l'anthropocène, seulement à l'aide des 17 ODD de l'Agenda 2030. Partant de ce constat, ils ont considéré qu'afin de pouvoir continuer à subvenir aux besoins vitaux de l'humanité, il était essentiel que les écosystèmes de notre planète puissent se régénérer (Fullerton, 2015). Fullerton (2015) ajoute que la durabilité en tant que finalité n'est possible que si le système est régénérateur d'un point de vue global.

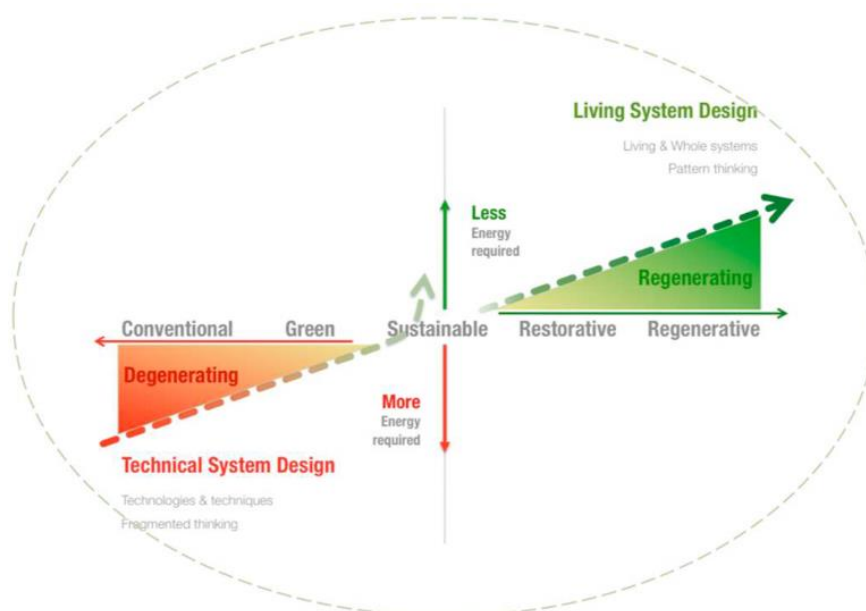


Figure 1 : Contraste entre la conception des systèmes techniques et la conception des systèmes vivants (Reed & Mang, 2012, p.10)

La figure 1 illustre bien le fait qu'une économie conventionnelle, dite « dégénérative » est une économie qui demande toujours plus d'énergie et de ressources, ce qui provoque des externalités négatives et des dégradations de l'environnement. Il n'y a pas de doute qu'actuellement, « nos économies sont largement dégénératives, basées sur une logique linéaire vis-à-vis des ressources » (Dissaux et al, 2021, p.12).

La figure 1 nous montre également que quatre étapes d'évolution du système économique sont nécessaires pour passer d'une économie conventionnelle à une ER. Partant d'une économie conventionnelle, le système économique doit tout d'abord diminuer son impact sur l'environnement pour atteindre une économie écologique.

La deuxième étape consiste à rendre l'impact écologique du système économique égal à zéro, pour que les écosystèmes naturels ne se dégradent plus. C'est à cette étape-ci que le modèle économique s'inscrit dans le « développement durable ».

Finalement, pour « switcher » d'une économie durable à une ER, il faut passer par une phase intermédiaire de restauration de l'environnement afin que la société s'intègre dans les modèles naturels régénératifs.

Enfin, le système économique doit se régénérer en s'inspirant de la nature pour que notre société et l'environnement puissent coexister et évoluer en harmonie (Reed & Mang, 2012).

L'ER est donc considérée par ces économistes environnementaux comme le seul modèle économique de survie. Celle-ci trouve ses fondements sur cinq principes primordiaux afin d'appréhender les problèmes de notre société de manière holistique.

1.1 Les 5 principes qui composent l'économie régénérative

1.1.1 Économie naturelle :

Ce premier principe considère l'humanité et le système économique comme des composantes qui font partie intégrante de l'écosystème naturel global (Capra, 1997). Selon Beynus (2009), *« lorsque nous examinons ce qui est vraiment durable, le seul modèle réel qui a fonctionné sur de longues périodes de temps est le monde naturel »*.

L'Institut du biomimétisme (s.d.) définit le biomimétisme de la manière suivante : *« une pratique qui s'inspire et imite les stratégies de la nature pour résoudre les problèmes de conception de l'homme – et trouver de l'espoir »*.

Afin de faire développer notre société vers une ER, les fondations de notre économie devraient donc trouver leur origine dans l'observation et le mimétisme du fonctionnement des écosystèmes naturels.

1.1.2 Vision de la richesse :

Notre économie actuelle ne tient compte que des valeurs monétaires pour estimer la richesse d'un système et fait abstraction des externalités environnementales et sociales engendrées par le système économique. Or, pour aboutir à un système durable, il ne faut pas seulement investir dans le capital financier mais également maximiser les autres sortes de capitaux tels que le vivant, le social, l'intellectuel, etc (Fullerton, 2016).

1.1.3 Égalités sociales :

Dans notre système économique actuel, la répartition inégalitaire des richesses impacte le bon fonctionnement de notre société ainsi que la démocratie (Fullerton, 2016). La diminution des écarts de richesses pourrait donc jouer un rôle primordial dans le cheminement de notre société vers une ER.

À ce propos, le Directeur du département Entreprises de l'OIT a exprimé le fait que « *Pour l'OIT, une transition énergétique juste est urgente, indispensable et possible. [...] Il est clairement établi qu'il y aura plus de gains pour l'économie et la population, que de pertes* » (OIT, 2021).

Dans ce contexte, des Directives ont été adoptées en 2015 par l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. Ces Directives présentent les actions nécessaires à cette transition, qui mettent l'accent sur la préservation de l'environnement, la priorisation d'un travail décent pour tous, l'inclusion sociale et la suppression de la pauvreté (OIT, 2021).

1.1.4 Économie locale :

Notre économie a tendance à favoriser des organisations internationales qui possèdent des caractéristiques similaires et qui s'axent toutes sur le même objectif de maximisation du profit. En réalité, tout comme dans la nature, plus il y a de variété dans les interactions des acteurs qui constituent un réseau, plus celui-ci est résilient (Walker, Kinzig & Langridge, 1999).

En outre, selon Del Marmol (2017), le fait de dépenser son argent dans des commerces locaux permet de créer deux à quatre fois plus de valeur pour l'économie locale à travers les transactions, les échanges plus ou moins directs, etc. Il ajoute que l'utilisation de monnaie locale est un levier efficace pour développer l'économie locale car cela permet de faire circuler la monnaie plus rapidement, ce qui contribue à améliorer la prospérité d'une communauté.

Donc, pour pouvoir s'intégrer de manière optimale dans l'ER, un système économique doit être constitué de beaucoup de diversité entre les acteurs et d'un ancrage maximum local.

1.1.5 Économie circulaire :

La croissance infinie est impossible et l'exploitation intensive des ressources naturelles constitue un danger majeur pour la survie de l'Homme et des écosystèmes de notre planète (Barra, Hutinet & Lecuir, 2016).

Il est donc nécessaire de trouver des solutions pour réduire un maximum l'extraction de nouvelles ressources.

L'Ademe (2017a) définit le concept d'économie circulaire comme tel : *« un système économique d'échange et de production, qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus »*. François Grosse précise que l'économie circulaire consiste à *« donner une deuxième vie aux matières premières en les réintroduisant dans le circuit de production à la place des matières vierges qui auraient été extraites à la place »*. Ce qu'il résume à *« recycler au lieu de jeter »* (Boutaud, 2017). Néanmoins, celui-ci avance une limite majeure quant aux processus actuels « mainstream » de recyclage, qui est qu'à chaque cycle de recyclage, les matériaux perdent un peu plus de valeur et de qualité, ce qui engendre une forte déperdition de la quantité recyclée, qui pourrait être réutilisée pour créer de nouveaux objets (Grosse, 2017).

1.2 Conclusion

En conclusion, l'ER constitue un nouveau paradigme économique où la régénération des ressources naturelles – indispensable à la survie de notre planète - est réalisée par le biais de nos activités économiques. Ce nouveau paradigme apporte une vision élargie de la durabilité d'un modèle économique, qui servira de cadre global pour ce Mémoire.

Il convient de mentionner que nous ferons souvent référence dans ce Mémoire au cinquième pilier de l'ER, à savoir l'économie circulaire. Majoritairement par le biais de l'utilisation de l'échelle de Lansink, qui est un outil – utilisé dans le cadre d'une législation européenne - permettant d'évaluer la circularité des différents traitements des déchets textiles.

Toute activité économique à grande échelle et particulièrement dans le cadre de ce Mémoire, celle des industriels du textile-habillement amène une RSE. La Commission européenne (2011, p.7) a défini la RSE comme telle : *« la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société »*.

Néanmoins, les recommandations de la Commission européenne ne semblent ne pas avoir d'effets majeurs sur le secteur. C'est ce que nous allons voir dans le chapitre suivant.

Chapitre 2 : Historique de la surconsommation de vêtements et ses conséquences – Monde occidental

Section 1 : De la consommation à la surconsommation des textiles d'habillement

1.1 Origine et caractéristiques de la « fast fashion »

Afin d'aborder les origines de la surconsommation de vêtements, plus communément appelée « fast fashion », nous devons remonter à l'ébauche de la première révolution industrielle.

Celle-ci a commencé en Grande Bretagne, à partir du XVIII^e siècle, en s'inscrivant dans un contexte où les progrès mécaniques et la croissance économique étaient de plus en plus valorisés (Deane, 1965). Nous nous intéressons à cette révolution industrielle car l'industrie du textile est considérée comme le troisième pilier de celle-ci, derrière les industries du charbon et de la ferronnerie (Larousse, s.d.), qui, ensemble, ont engendré des grandes transformations techniques, économiques et sociales dans notre société. Néanmoins, il faudra attendre 1830 pour que ces bouleversements drastiques soient adoptés sur le continent européen et aux États-Unis (Asselain, s.d.).

Dans ce contexte, le secteur du textile-habillement a été profondément affecté par les améliorations techniques, visant à rendre les productions plus importantes et plus rentables. Parmi ces progrès, nous pouvons notamment mentionner l'exploitation de la force hydraulique pour actionner les nouvelles machines à tisser.

Cette nouvelle technologie a créé de nouveaux métiers industriels de tisseur et filateur, qui s'exerçaient auparavant depuis le domicile, ce qui a lésé les artisans (Choffat, 2019).

Avant cette première révolution, l'artisanat lié au textile se présentait sous deux formes différentes. D'une part, les tailleurs et couturiers qui fabriquaient des vêtements sur-mesure à des prix que seule l'élite de la société pouvait se permettre de s'offrir. D'autre part, les fripiers qui rachetaient des vêtements de la classe aisée qui n'étaient plus à la mode et qui les réparaient et les vendaient en seconde main à la classe populaire (Daneau, 1987).

Durant le XIX^e siècle, les machines à tailler et à tracer ont également vu le jour et ont permis d'apporter de plus en plus de précision et de rapidité dans la production de vêtements (Charpy, 2019).

Tous ces perfectionnements techniques couplés à la subdivision du travail en tâches ont finalement fait apparaître la production industrielle des textiles, caractérisée par la confection de vêtements neufs en séries.

Suite à cela, des marques se sont créées, qui ont commencé à implanter des boutiques de vêtements dans les villes, avec pour but l'implantation dans la plupart des grandes capitales d'Europe à la fin du XIXe siècle (Daneau, 1987). Ce tournant a marqué le début du prêt-à-porter, dont les vêtements furent, dans un premier temps, seulement accessibles à une minorité de la population mais qui s'est très vite développé avec le lancement de grands magasins, qui ont permis d'offrir des vêtements accessibles à la masse, en amortissant la production grâce aux grandes quantités d'articles vendus.

Il est important de souligner le fait que des campagnes publicitaires menées par les marques et par les grands magasins ont été nécessaires afin de faire savoir à la population les avantages qu'ils pouvaient tirer de l'achat de vêtements issus de la confection industrielle ; tels qu'un prix fixe, la possibilité d'échanger un article ou encore de se le faire rembourser, pour stimuler l'engouement envers ce nouveau type de vêtements.

Ensuite, dans la deuxième moitié du XXe siècle, le caractère prestigieux de la haute couture a commencé à se démystifier suite aux défilés de mode rendus publics et aux médias de consommation populaires, qui ont favorisé les changements de comportements vestimentaires ainsi qu'une rupture avec la tradition (Villaça, 2008). C'est à cette période qu'apparaissent la mini-jupe, les vêtements unisexes ainsi que la mode du jeans, dont la toile denim n'était auparavant portée que par les ouvriers.

Dans les années '60, les marques américaines telles que Levis et Nike ont commencé à prendre une grande ampleur sur les marchés européens des vêtements confectionnés industriellement (L'équipe Dynamique Entrepreneuriale, 2018).

Au début des années 1970, le mouvement hippie a également influencé les styles en apportant les longues jupes, les tuniques indiennes, les jeans délavés, etc. À partir des années '80, une société de consommation a commencé à battre son plein, avec un secteur de la mode qui n'a cessé de s'étendre, supporté par le journalisme de mode diffusé dans les médias dont la télévision puis, plus tard par la montée des collections de vêtements disponibles sur internet (Villaça, 2008).

Tous ces bouleversements ont poussé les fabricants à intensifier leur production, accroître de manière significative le nombre de nouvelles lignes de vêtements sur l'année et minimiser leurs coûts et leurs prix, souvent au détriment de la qualité, tout en rivalisant avec leurs concurrents en termes de rapidité de mise sur le marché et donc de délai de production (Doyle, Moore & Morgan, 2006).

Cette consommation croissante des vêtements, exigeant le renouvellement des collections à un rythme effréné, s'est perpétuée dans un contexte de mondialisation, de nouvelles technologies et de compétition intense entre quelques enseignes de mode dominantes, ce qui a donné naissance au concept anglo-saxon de la « fast fashion », qui a été initié aux États-Unis (Bhardwaj & Fairhurst, 2010). Également appelé « mode rapide » ou « mode accélérée » (Vincent, 2018), puisque sa principale caractéristique est la vitesse de rotation des modèles et des ventes, l'adoption de ce nouveau modèle d'affaires mondial a joué un rôle clé dans la croissance et la réussite d'un segment d'entreprises leaders de l'industrie de l'habillement (Aggour & El Hassan, 2018). En effet, grâce au fait qu'elles arrivent à vendre leurs vêtements en un laps de temps assez court, ces entreprises ont commencé à atteindre des marges bénéficiaires supérieures sur la vente de leurs produits.

En outre, en surproduisant et en soutenant le phénomène de mode de plus en plus éphémère, les marques de « fast fashion » ont complètement transformé la fréquence à laquelle les consommateurs s'approprient leurs vêtements, en créant une dépendance et un besoin continu d'acheter de nouveaux vêtements, qui est devenu petit à petit un hobby (Knošková & Garasová, 2019).

Pour faire perpétuer ce besoin et pousser à opter pour leurs produits, les marques investissent des montants énormes - croissant chaque année - dans des campagnes publicitaires de toutes sortes afin d'être présentes et visibles dans le plus de points de contacts possibles, à tout moment, avec les consommateurs. Pour avoir une idée de grandeur, Nike, le leader mondial de l'équipement sportif, a consacré, au cours de son exercice de 2014-2015, \$3,2 milliards au budget de marketing et sponsoring, ce qui constitue 35% des charges opérationnelles du géant (Peca, 2015). Grâce à cette stratégie publicitaire, les marques de « fast fashion » arrivent à capter l'attention de leurs clients beaucoup plus régulièrement et facilement.

À titre d'exemple, la marque Zara, qui est considérée comme pionnière de la « fast fashion », arrive à faire venir ses clients environ 17 fois par an dans ses magasins, ce qui est quatre fois plus qu'une marque de mode traditionnelle du XXe siècle (Siegle, 2011).

Au fil du temps, la surconsommation liée à la « fast fashion » est devenue la norme dans l'esprit et le comportement des consommateurs (Fletcher, 2012).

L'acceptation sociale de la « fast fashion » a donné lieu à une culture de gaspillage puisque les tendances éphémères ont renforcé, chez les consommateurs, un intérêt à remplacer le style « dépassé », souvent en jetant les vêtements démodés, plutôt que de tenter de les réparer ou de

leur donner une seconde vie (Niinimäki & Hassi, 2011), comme cela s'est généralisé dans tous les secteurs de consommation. Ce rythme de rotation effréné et l'achat en boutique ont évidemment limité le nombre de tailleurs et couturiers dont les services se sont vus de moins en moins demandés.

Selon Fletcher (2010), à force de privilégier la quantité au détriment de la qualité, les marques de « fast fashion » ont inclus l'obsolescence programmée dans le cycle de leurs produits en fabriquant des vêtements qui ont donc une courte durée de vie, d'où l'expression « mode jetable ».

En conclusion, les industriels de la mode n'ont plus visé que la rentabilité à l'exclusion d'autres critères, comme les ressources finies, la main d'œuvre respectée, le calcul carbone, etc. Et, ils ont contribué à l'accélération du système linéaire de croissance infinie, présent dans nos sociétés depuis la première Révolution industrielle, qui n'est pas durable à long-terme.

1.2 Chiffres européens et mondiaux

Selon les statistiques d'Eurostat, en 2017, le budget affecté aux produits textiles constituait 5,3% des dépenses totales des ménages européens, ce qui était équivalent à 445 milliards d'euros, dont 74% alloués à l'habillement, 17% aux chaussures et 8% aux textiles ménagers (AEE & CTE, 2019).

Afin de rendre cette étude la plus pertinente possible, nous avons décidé de limiter son périmètre aux textiles utilisés pour l'habillement et les chaussures, en excluant les textiles ménagers, dans la mesure du possible.

Entre 1996 et 2012, il a été observé que le nombre d'articles d'habillement achetés par personne a augmenté de 40% (Šajin, 2019) tandis que leurs prix ont baissé d'un tiers par rapport à l'inflation totale de l'indice des prix à la consommation (AEE, 2019). Pour avoir un ordre de grandeur, durant l'année 2020, la production de tous les vêtements achetés au sein de l'UE a nécessité environ 156 kilos de matières premières primaires par ménage (AEE & CTE, 2022). Au niveau mondial, entre 2000 et 2021, l'industrie de l'habillement a grandi de 4,3% par an, en termes de revenus et de quantité de vêtements achetés par personne (Euromonitor International, 2013).

Celle-ci a atteint pour la première fois en 2014, plus de 100 milliards d'articles d'habillement manufacturés sur un an, soit, en moyenne, quatorze différentes pièces de vêtements possédées par personne (Remy, Speelman & Swartz, 2016). En outre, dans le rapport « the State of Fashion

2019 », il a été estimé que, comparé à il y a une quinzaine d'années, une personne consomme deux-tiers de vêtements de plus et s'en débarrasse deux fois plus vite (BoF & Mc Kinsey, 2019). Il est important de noter que cette croissance a été particulièrement significative pour les économies en voie de développement telles que la Chine, l'Inde, le Brésil, la Russie et le Mexique, qui ont connu un essor rapide et important de leur classe moyenne ces dernières années, couplé d'une hausse du pouvoir d'achat (FEM, 2017).

L'AEE et le CTE sur les déchets et matériaux dans une économie verte (2019) prédisent que le nombre de vêtements et de chaussures consommés dans le monde entier va encore croître de 63% d'ici 2030, pour atteindre une consommation de 102 millions de tonnes.

Section 2 : Les impacts de l'industrie de la mode sur notre société et ses enjeux

2.1 Impacts environnementaux

2.1.1 Global

D'après la FEM (2017), le secteur de l'habillement occupe la deuxième place en termes de pollution générée dans le monde.

Ceci est principalement dû au fait que chaque étape du cycle de vie d'un vêtement, de la production des matières premières jusqu'à la fin de sa vie, engendre un impact négatif sur l'environnement (Garcia, 2021). Ces effets néfastes se font principalement ressentir à travers la surconsommation des ressources naturelles, la surexploitation des sols et la pollution globale de la planète (JRC, 2014 tel que cité dans AEE & CTE, 2019). Environ 10% des émissions de gaz à effet de serre globales sont directement liées à la fabrication, au transport et à la distribution des produits textiles (United Nations Climate Change, 2018).

Pour la fabrication des articles de mode, l'industrie de l'habillement dépend fermement de ressources renouvelables mais, le plus souvent, intensivement produites telles que les fibres textiles naturelles ; de ressources non-renouvelables telles que le pétrole, qui est la matière de base des fibres synthétiques, des produits chimiques ainsi que des pesticides et des engrais (FEM, 2017).

2.1.2 Fibres synthétiques

Parmi les différents types de fibres textiles, l'acrylique est celle qui produit le plus de gaz à effets de serre, suivie du nylon et du polyester (JRC, 2014 tel que cité dans AEE & CTE, 2019), principalement à cause de leur origine fossile et de la quantité d'énergie nécessaire à leur production.

Ces fibres synthétiques, qui composent de plus en plus majoritairement les vêtements, sont assez problématiques dès leur usage entamé car elles libèrent également des micro plastiques lors du lavage, qui finissent par polluer les eaux douces, le milieu marin et les sols (Greenpeace, 2016). Une étude a révélé qu'environ 8% des micro plastiques présents dans les eaux de surface trouvent leur origine dans les textiles synthétiques (Eunomia & ICF, 2018) et que 35% de ces substances trouvées dans l'océan sont directement liées au lavage des vêtements (Union internationale pour la conservation de la nature, 2017, tel que cité par EMF, 2017). Ces microfibres peuvent également se retrouver dans l'air lors de la fabrication des textiles ainsi que lors des frottements causés par les vêtements portés ou séchés (AEE & CTE, 2022).

Le problème de ces micro plastiques vient du fait qu'ils peuvent prendre des décennies ou plus pour se dégrader voire ne jamais être recyclés dans le cycle naturel et que les écosystèmes naturels subissent les conséquences néfastes de leur accumulation (Henry, Laitala & Klepp, 2019).

2.1.3 Fibres d'origine animale

La production des fibres textiles d'origine animale telles que la laine de mouton, de chèvre ou d'alpaga n'est pas neutre non plus puisqu'elle demande une exploitation intensive des terres et rejette des quantités importantes de méthane (Lehmann et al., 2018).

2.1.4 Dommages écologiques

En termes d'empreinte hydrique, c'est la production du coton qui est la plus importante, consommant, en moyenne, 10.000 litres d'eau pour fabriquer un kilo de fibres de coton (Chapagain et al., 2006 tel que cité dans AEE, 2019).

- Il faut savoir que l'industrie de l'habillement occupe la troisième place parmi les secteurs qui consomment le plus d'eau, derrière la culture de blé et de riz (Ademe, 2018).
- La culture de coton est celle qui contribue également le plus à l'exploitation des terres, en utilisant 2,4% des terres cultivables du monde (Kooistra & Termorshuizen, 2006), souvent au détriment de la culture des terres pour la production alimentaire locale et de la biodiversité locale.
- La déforestation causée par l'industrie textile dépasse de 17% la limite d'exploitation sûre et peut être qualifiée donc d'industrie surexploitant les ressources (Rockström, 2009 tel que cité dans GFA & BCG, 2017).

2.1.5 Chimie

Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, de nombreux produits chimiques sont également utilisés tout au long du processus de fabrication des vêtements tels que des colorants et des pesticides et différents agents de finition, à tel point que dans un kilo de coton produit, trois kilos de produits chimiques ont été utilisés (KEMI, 2014). En effet, environ un cinquième des insecticides et un dixième des pesticides employés dans le monde entier sont destinés à la culture du coton (UNECE, 2018). En tout, 3.500 substances différentes ont été identifiées dans les produits textiles et un peu plus de mille d'entre elles ont été qualifiées de dangereuses pour l'environnement et/ou la santé des humains (KEMI, 2014). Selon Kant (2012), les produits chimiques utilisés pour la teinture et le finissage des vêtements tels que le chrome, le cuivre ou encore le cadmium constituent environ un cinquième de la pollution des eaux dans le monde tandis que la culture des matières premières primaires de textiles représente un quart de l'utilisation mondiale de pesticides (Deloitte, 2019). Non seulement la majorité de ces substances chimiques sont néfastes mais une fois qu'elles se retrouvent dans les eaux usées, elles contribuent également fortement à la pollution des eaux et terres locales.

2.2 Concurrence plus ou moins loyale/Phénomène de dumping avec le coton

Actuellement, il existe également une autre problématique liée au coton, qui est celle du phénomène de dumping à l'exportation du coton-fibre, causé principalement par les États-Unis (Parmentier, 2006).

Ce qu'il se passe concrètement, c'est que le prix du coton est artificiellement bas, non pas parce qu'il y a des pays pauvres qui produisent à bas salaire mais plutôt parce qu'aujourd'hui, c'est le prix du coton américain qui détermine en grande partie le prix de l'ensemble du marché.

Le terme « dumping » est défini comme une « *pratique commerciale par laquelle un exportateur fixe le prix d'un produit destiné à l'exportation à un niveau inférieur à la valeur normale sur le marché intérieur du pays de production* » (Puccio, 2016, p.1).

Pour l'OMC, il s'agit d'une pratique commerciale contraire aux règles auxquelles les pays se sont imposés en signant les Accords du Cycle d'Uruguay composé de l'Accord sur l'agriculture et de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (Oxfam International, 2004). Dans ce cas-ci, il s'agit d'un flagrant délit d'aide d'état de la part des USA, qui sont en totale irrégularité par rapport aux règles auxquelles ils se sont engagés vis-à-vis de l'OMC.

Pour bien comprendre ce phénomène, nous devons remonter aux sources du dumping américain. Celui-ci trouve son origine en 1986 et en 1996 quand les États-Unis ont décidé de mettre fin aux programmes de soutien aux prix du marché et des instruments de la gestion de l'offre pour l'industrie du coton (Parmentier, 2006). Dès lors, l'offre américaine du coton a crû de 40% sur la courte période de 1998 à 2001 (FAO, 2005), ce qui a fait dégringoler le prix du coton d'approximativement 70% de 1990 à 2001 (Parmentier, 2006). Suite à cette situation désastreuse pour les producteurs de coton, le Congrès américain a fait le choix d'élever fortement le montant des subventions. Le problème étant que ces subventions, considérées à l'époque comme aides d'« urgence », s'appliquent automatiquement à chaque fois que les prix diminuent, depuis la loi agricole de 2002 (Parmentier, 2006). En outre, la surproduction du coton américain étant plus grande que la demande du pays, a eu pour conséquence de multiplier par deux le volume des exportations nationales (FAO, 2005), ce qui a donné lieu à l'effet de dumping. Le danger de celui-ci est qu'il contribue à détériorer les recettes d'exportations et il crée une concurrence déloyale avec les autres pays producteurs de coton, tels que notamment les pays de l'Afrique de l'Ouest (Oxfam International, 2004).

2.3 Gaspillage

2.3.1 Invendus

Pour finir, des quantités énormes de vêtements invendus deviennent des déchets textiles chaque année (AEE & CTE, 2019), ce qui, par exemple, a causé en 2018 une perte de 4 milliards de dollars pour H&M (CB Insights, 2019).

2.3.2 Jetés

À côté de cela, tous les ans, des millions de tonnes de vêtements sont jetés par les ménages dans les déchets mixtes alors que pour 95% d'entre eux, il serait encore possible de leur donner une seconde vie en les recyclant ou en les réutilisant (Greenpeace, 2016).

Selon Fletcher (2010), parmi les vêtements du monde entier qui sont collectés en fin de vie, environ trois quarts sont déposés dans des décharges, incinérés ou enterrés, ce qui génère de grandes quantités d'émissions de gaz lourds, polluant l'atmosphère. Si les industries continuent à produire au rythme actuel, la FEM (2017) prévoit que l'industrie du textile devienne responsable de plus d'un quart du budget carbone mondial qui nous reste d'ici 2050.

2.4 Impacts sociaux

2.4.1 Main d'œuvre peu qualifiée

L'industrie textile est également connue mondialement pour son exploitation intensive de main d'œuvre peu qualifiée, dont le nombre de travailleurs a été estimé entre 25 et 60 millions (Black, 2013 tel que cité dans Hoc, 2019). Ces travailleurs sont souvent employés dans des pays en voie de développement - tels que cités plus haut - mais aussi en Europe de l'Est. Ce qui permet aux marques de « fast fashion » d'offrir leurs produits à des prix très bas (AEE & CTE, 2019).

2.4.2 Salaires minimums

Selon Muthu (2019), seulement 1% du prix d'un vêtement payé par le consommateur final est dédié au salaire des personnes qui travaillent dans les usines de confection de vêtements, alors que le salaire minimum vital fait partie des droits humains de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le paradoxe est que même le pourcentage attribué au budget marketing et des sponsors est plus élevé (Lefebvre & Roy, 2016).

2.4.3 Conditions de travail

Malheureusement, les ouvriers de ce secteur font également souvent face à des pratiques non éthiques, telles que des conditions de travail dangereuses et précaires, des horaires excessifs, l'emploi d'enfants, les inégalités hommes-femmes tant en Asie qu'en Europe, une sécurité sociale minimale ou inexistante (OIT, 2014), résidant même parfois sur leur lieu de travail.

L'épisode du Rana Plaza au Bangladesh, usine sous-traitante des marques de « fast fashion », dont l'effondrement a causé 1.138 morts, a mis en lumière l'impact sociétal de cette industrie (Fashion Revolution, 2019 ; Muthu, 2019) où les accidents de travail liés à des bâtiments vétustes, dont les fondations sont peu fiables, sont assez fréquentes (Luginbühl & Musiolek, 2014). En raison de la délocalisation de la majeure partie de la production des marques de « fast fashion », la responsabilité de celles-ci est fortement diluée et il est donc très difficile d'établir un lien direct de responsabilisation quand ce genre de drame se produit (AchACT, s.d.).

2.4.4 Horaires lourds

Le modèle économique de la « fast fashion », exigeant une vitesse de production toujours plus rapide, induit une pression continue sur les employés qui se répercute sur les ouvriers des usines, à qui l'on demande de travailler jusqu'à 18 heures par jour pendant sept jours durant les périodes de rush, au détriment de leur vie privée et de leur santé (Clean Clothes Campaign, s.d.).

2.4.5 Travail des femmes

Une particularité propre à la chaîne d'approvisionnement du textile est que, globalement, les femmes constituent la majorité de la main d'œuvre, allant dans certains pays jusqu'à 90% des travailleurs et qu'elles sont souvent victimes d'abus et/ou de maltraitance (OIT, 2014).

2.4.6 Travail d'enfants

En outre, en raison de compétences très basiques ou de précision nécessaires à la confection de vêtements, beaucoup d'enfants sont également employés dans ces usines. Le tout est considéré comme de « l'esclavage moderne » (Moulds, s.d.). Selon l'OIT (2019), 152 millions d'enfants sont contraints à travailler dans l'industrie du textile mondialement.

2.4.7 Santé

Nous pourrions encore mentionner de nombreux impacts sociétaux directement attribuables à la « fast fashion » telles que les effets négatifs sur la santé des travailleurs causés par les produits chimiques utilisés dans la production textile, l'intoxication des populations locales due aux déversements des eaux de l'industrie textile dans les rivières locales ou encore le travail forcé, etc. Néanmoins, dans le cadre de ce mémoire, nous avons décidé de nous limiter à cette synthèse.

2.5 Enjeux de l'empreinte de l'industrie de la mode

Après avoir passé en revue les différents impacts environnementaux causés par l'industrie de la mode, nous voyons bien que les enjeux globaux qui en découlent sont à construire autour de la durabilité de l'industrie du textile-habillement en général (Jardillier, 2018).

Dans le cadre de ce Mémoire, nous nous concentrerons surtout sur l'enjeu de réduire le gaspillage et les déchets de vêtements générés par l'industrie de la mode.

Pour faire face aux différentes problématiques sociales abordées dans la section précédente, certaines initiatives se sont formées autour du Commerce Équitable. L'OMCE a déterminé dix principes (Voir annexe 2) et contrôle que toute entreprise œuvrant en Commerce Équitable les respecte bien, afin d'améliorer la situation générale de ces travailleurs.

Parmi ces dix principes, la transparence et la communication vis-à-vis des petits producteurs ainsi que l'autonomie financière de ceux-ci est mise à l'honneur. L'accent est également mis sur des conditions de travail décentes pour les petits producteurs marginalisés ainsi que sur la préservation de leur culture et leur savoir-faire traditionnel. En outre, une rémunération vitale locale des travailleurs et un engagement des entreprises de ne pas employer des enfants ou mettre en place du travail forcé sont imposés. Les entreprises qui œuvrent en commerce

équitable doivent également éviter toute forme de discrimination et particulièrement envers les femmes. Enfin, ces entreprises doivent participer au développement des compétences de gestion, production, etc de leurs travailleurs, promouvoir le Commerce Équitable auprès des consommateurs et prioriser la protection de l'environnement dans leurs choix de matières, produits et énergie utilisés (OMCE, 2017).

Des enjeux socio-économiques sont évidemment à évaluer en parallèle, ce que nous ne développerons pas dans ce Mémoire.

Section 3 : Responsabilité des acteurs de la chaîne de valeur du textile

En conclusion, les marques exigent des prix bas, des délais, des spécifications techniques qui imposent en cascade à tous les acteurs intermédiaires d'œuvrer à moindre coût, au détriment des empreintes écologiques et sociales. En raison de ce système, différents acteurs de la chaîne de valeur du textile portent une part de responsabilité, à différents degrés, dans les impacts négatifs mondiaux provoqués par la « fast fashion ».

Premièrement, **les producteurs de textiles** contribuent à l'exploitation des matières premières nécessaires à la confection du textile, dont la culture est presque toujours néfaste pour la planète. En outre, ils participent à la hausse du nombre de nouveaux textiles en suivant les commandes des marques, ce qui fait augmenter les volumes. Et, nous savons bien que plus de nouveaux vêtements produits signifie plus de pollution des sols, des eaux et de l'atmosphère ainsi que plus de déchets textiles.

En second lieu, **les marques de vêtements** qui sous-traitent leur production avec la volonté de toujours « *minimiser leurs coûts de production, fabriquer à flux tendu et réduire les délais d'approvisionnement, dans une logique de rentabilité accrue* » (Oxfam, 2022) impactent la sécurité et la santé de millions de travailleurs ainsi que la recyclabilité et l'empreinte carbone du produit textile.

Troisièmement, en raison de leurs achats auprès de marques de « fast fashion » et de leur surconsommation de vêtements, **les consommateurs** sont également responsables de ces impacts. En outre, la gestion de leurs vêtements usagers ou non utilisés n'est souvent pas faite de manière appropriée, ce qui génère des tonnes de déchets textiles non recyclés.

Enfin, **les gouvernements** des pays producteurs de textiles jouent aussi un rôle car ils ont le pouvoir de faire pression sur les chaînes d'approvisionnement de textiles pour faire respecter les normes environnementales et sociales. Malheureusement, ces normes nationales et internationales ne sont souvent pas respectées dans les pays en voie de développement (ONUDI,

2010) en raison d'incertitude réglementaire, d'inspections non appropriées d'application de la réglementation (OIT, 2005), d'instabilité politique (Forstater, 2009) ou encore de la priorisation de l'intérêt économique des productions.

Section 4 : L'ultra « fast fashion » – Version online

Depuis quelques années, nous assistons à une évolution du phénomène de la « fast fashion » avec des marques de vêtements telles que Shein ou Boohoo, seulement accessibles en ligne, dont les pratiques commerciales non-éthiques n'ont fait qu'accélérer les tendances de la mode jetable.

Grâce à des publicités faites sur Instagram et TikTok, ces marques arrivent à toucher leur **principale cible**, constituée de jeunes possédant un pouvoir d'achat faible et profitent même de publicité gratuite générée par ces consommateurs, qui suivent la nouvelle tendance de se filmer en essayant leurs nouveaux achats de vêtements (Bloom Clothing, 2022).

La stratégie commerciale de ces entreprises repose majoritairement sur la mise en place de promotions continues sur les réseaux sociaux, rendues possible grâce à leurs chaînes de production actives presque 24 heures sur 24 (Hast, 2022), dans des conditions de travail désastreuses (Williams, 2022) et les économies financières liées au fait qu'elles ne possèdent pas de boutiques physiques.

Par exemple, les livraisons Shein sont envoyées dans 150 pays différents et la majorité des retours sont directement jetés, par soucis de rentabilité (Williams, 2022).

Grâce à cette stratégie et à l'utilisation d'algorithmes, ces marques ont réussi à multiplier par deux voire quatre la cadence de sortie de nouvelles collections et à proposer des prix encore plus bas que les marques de « fast fashion » (Williams, 2022). Par exemple, si l'on compare une robe vendue aux alentours de 30 euros chez H&M ou Zara, les entreprises d'ultra « fast fashion » arrivent à diviser ce prix par trois pour un article similaire (Bloom Clothing, 2022). La start-up chinoise Shein a d'ailleurs été valorisée à 100 milliards de dollars en 2022, ce qui la classe en troisième position parmi les startups les plus valorisées mondialement. Même Inditex - qui est la société-mère de Zara – et H&M n'atteignent pas une valorisation aussi élevée individuellement (Moore, 2022).

Une autre dérive récente de la « fast fashion », qui touche un public plus âgé, est la tendance des « shopping selfies ». En 2018, l'entreprise de cartes de crédit Barclaycard a réalisé une enquête auprès de 2.002 adultes à ce sujet, dont les résultats sont surprenants. Cette étude révèle

qu'environ 10% des citoyens britanniques âgés de 35 à 44 ans reconnaissent qu'ils achètent des vêtements dans le seul but de se prendre en photo avec ceux-ci afin de poster des clichés sur les réseaux sociaux, avant de les ramener pour se faire rembourser (Schütz, 2019). Depuis, des marques de vêtements telles que Fashion Nova se sont créées spécifiquement pour répondre à cette tendance. Les vêtements proposés par cette marque sont faits pour être portés très peu de fois pour être pris en photo, puis jetés (Kozłowska, 2018).

Par conséquent, cette évolution ne fait que renforcer tous les aspects négatifs qui découlent de la surproduction de vêtements.

En conclusion, si aujourd'hui, la grande partie de l'industrie du textile-habillement, qui contribue au modèle linéaire est rentable, c'est parce qu'elle ne réintègre ni les externalités environnementales, ni sociales négatives qu'elle génère.

Chapitre 3 : La filière belge du textile

Section 1 : La production du textile belge

1.1 L'histoire et l'évolution de la filière belge du textile

Les données historiques révèlent que le début des activités de tissage et de filature des textiles de coton - majoritairement importé d'Inde - en Belgique, de la laine locale et du lin local remonte au Moyen-Âge (Kasdi & Krajewski, 2008).

Vers le XI^e siècle, des entreprises textiles ont commencé à se développer dans quelques grandes villes de Flandre occidentale, orientale et Bruxelles.

À partir du XVI^e siècle, la culture et l'industrie du lin, qui avaient prospéré dans le Hainaut, se sont fortement développées dans les plaines flamandes autour de Gand et de Courtrai (Kasdi & Krajewski, 2008).

En Wallonie, à partir du XV^e siècle, la vallée de la Vesdre est rapidement devenue un endroit stratégique en termes de production et de commerce de draps et toiles, principalement dû au fait que l'eau de sa rivière était de très bonne qualité (Dhondt, 1951). Cette région comprend la ville de Verviers, qui était spécialisée dans la production de laine issue de la Région et qui, suite à la première Révolution industrielle, a connu ses années de gloire et a occupé la première place dans l'histoire économique et sociale du textile en Belgique (Depauw, 2002). En effet, jusqu'en 1914, les entreprises verviétoises actives dans l'industrie textile constituaient 42% du total des entreprises textiles et 68% de la main d'œuvre de Belgique (Coppejans-Desmedt, 1981).

Grâce à la mécanisation et à l'expertise qu'elle a édifiées, l'industrie du textile belge a occupé une place dominante sur les marchés européens et mondiaux, principalement en termes de production de toile de laine et de coton, jusqu'à environ la moitié du XXe siècle.

Dans ce contexte, CentexBel a été créé en 1947, dans le but de maintenir et de consolider la compétitivité de l'industrie belge grâce à une offre de multiples activités et services tels que l'analyse, la certification, la R&D, la consultance, etc (CentexBel, s.d.).

1.2 Affaiblissement et délocalisation

Pourtant, cette position mondiale s'est progressivement affaiblie suite à la crise des années '30, la seconde guerre mondiale et surtout suite aux prémices du mouvement de délocalisation hors de Belgique. Ces délocalisations d'entreprises belges ont commencé dans les années '60 et ont notamment pu être rendues possibles grâce à la mondialisation des échanges commerciaux et aux progrès en termes de technologies de l'information et de la communication (Ammar & Roux, 2009). Celles-ci se sont multipliées à toute vitesse - avec l'entrée de la Chine sur le marché international - jusqu'en 1990, puis se sont ralenties dans les années 2000 (Münster, 2005).

Parmi les multiples définitions du terme « délocalisation », nous retiendrons la suivante : « *La délocalisation se définit comme la fermeture d'une unité de production, suivie de sa réouverture à l'étranger, en vue de réimporter sur le territoire national les biens produits à moindre coût, et/ou de continuer à fournir les marchés d'exportation à partir de cette nouvelle implantation. Il s'agit très concrètement d'un 'déménagement' de l'unité de production, via un investissement direct à l'étranger* » (Fontagné & Lorenzi, 2006 tel que cité dans Sergot, 2012, p.3). Il est néanmoins intéressant de compléter cette définition avec le fait que ces délocalisations peuvent parfois impliquer un transfert *total* des activités, capitaux ou emplois d'une organisation dans un pays à l'étranger (Jahns, Hartmann & Bals, 2006).

Les pays vers lesquels les premières entreprises textiles belges ont décidé de délocaliser leur production sont notamment le Maroc et la Tunisie. À partir des années 2000, la zone géographique de délocalisation a été étendue à l'Europe de l'Est et à l'Extrême-Orient. Dans le secteur textile-habillement belge, ce mouvement de délocalisation a engendré la fermeture de plusieurs centaines d'entreprises et donc de la perte de beaucoup d'emplois en Belgique tandis qu'il a occasionné la création de nombreux nouveaux emplois et le transfert de compétences dans les pays en voie de développement.

Pour avoir une idée de grandeur, en Belgique, entre 1975 et 1992, la moitié des emplois de ce secteur ont disparu (Defoin, 2021).

Selon Münster (2005), en 2004, 70% des entreprises belges de l'industrie du textile et de l'habillement faisaient manufacturer la majorité de leurs produits à l'étranger, dont un quart en Asie, qui, au fil des années, est devenue de plus en plus puissante dans l'industrie du textile (Ammar & Roux, 2009).

L'industrie du textile-habillement belge, ayant commencé son activité avec des chaînes de valeur locales, basées sur un savoir-faire local, a donc évolué vers des chaînes de valeur globales, dont les différentes étapes sont dispersées dans différents endroits du monde en fonction des différents avantages comparatifs en termes de coûts et de compétences (Messaoudi, 2014). Selon Messaoudi (2014), l'enjeu principal de cette fragmentation géographique de la chaîne de valeur permet aux entreprises « *de procéder à une standardisation de leur production. Et, plus un produit est standardisé, plus sa reproduction est facilitée et plus le coût de la main d'œuvre est faible* ». Par conséquent, ce jeu de fragmentation a donné la possibilité aux marques de garder le contrôle sur leur production et de faire jouer la concurrence en essayant d'avoir le prix le plus bas.

Pour cette raison, notre pays a perdu la majorité de ses compétences en termes de confection et de production de textiles d'habillement et il est devenu de plus en plus difficile de trouver un vêtement dont toutes les étapes de production ont été faites en Belgique.

1.3 Taille économique de l'industrie du textile en Belgique

1.3.1 Global

Selon une étude réalisée par SPF Économie (2020), en 2018, notre pays occupait la onzième place en termes de volume mondial d'exportations de textiles, avec une part relative de 2,1% des exportations totales tandis que la Chine occupait la première place avec 34,4%. À l'échelle européenne, la Belgique s'est classée à la troisième place avec une part relative de 8,2% des exportations.

1.3.2 Marché belge

Il est intéressant de noter le fait que la confection de vêtements représente seulement un quart des **exportations** belges, qui sont composées principalement de textiles techniques et de textiles d'intérieur comme le linge de lit, de table, tapis, etc (Forem, s.d.). En outre, la majorité de ces exportations se font vers l'Europe (Fedustria, 2020).

En termes de valeur monétaire, en 2019, les **importations** belges de textiles s'élevaient à plus de 7,811 milliards d'euros avec une proportion de 11,5% qui provenaient directement de la Chine, étant le premier approvisionneur de textiles de la Belgique (Forem, s.d.).

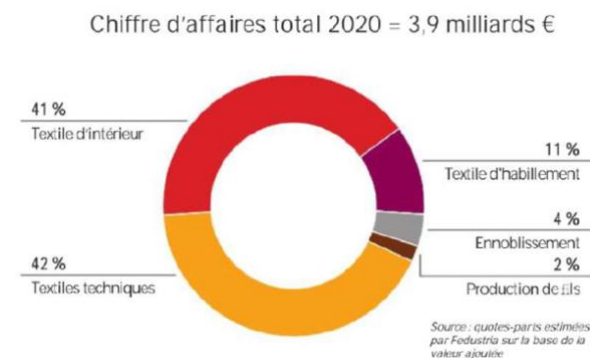


Figure 2 : Chiffres d'affaires total de l'industrie textile belge (Fedustria, 2021, p.13)

Actuellement, le secteur textile-habillement continue d'être un secteur non négligeable pour l'économie belge en termes d'emplois, d'investissements et de chiffres d'affaires. En effet, comme nous pouvons le voir sur la figure 2 ci-dessus, en 2020, le chiffre d'affaires agrégé des entreprises composant cette industrie s'élevait à une valeur de 3,9 milliards d'euros, dont 11% était généré par le textile d'habillement et 83% par le textile d'intérieur et les textiles techniques regroupés (Fedustria, 2021).

En 2018, notre pays était constitué de 480 entreprises actives dans la confection de vêtements et de 88 entreprises spécialisées dans le cuir et la chaussure (KEA European Affairs, 2021). La même année, ces deux industries étaient constituées respectivement de 3039 et 523 emplois (KEA European Affairs, 2021). Il convient de mentionner le fait que près des trois-quarts des entreprises textiles, encore actives sur le territoire belge, sont localisées en Flandre. En 2017, la Belgique se positionnait en tant que huitième pays, faisant partie de l'UE, producteur de textiles en termes de valeur ajoutée (SPF Économie, 2020).

1.4 Distribution

La Belgique a toujours été un pays où les flux de passage sont très importants en raison de la présence de ports - qui permettent aux grandes chaînes de distribution de faire circuler des containers de vêtements – et une situation fiscale avantageuse.

En 2021, la Belgique était constituée de 11.961 points de vente de vêtements, qui sont éparpillés sur tout le territoire belge - incluant les petites villes - avec une forte densité de magasins par nombre d'habitants (KEA European Affairs, 2021).

Par ailleurs, depuis 2012, le commerce en ligne connaît un essor en Belgique. En 2016, la catégorie d'articles la plus achetée avec le e-commerce était celle qui regroupe les vêtements et les accessoires. Celle-ci représentait un quart du total des ventes en ligne belges, suivie par les appareils électroniques, les activités de loisirs, etc (Gondola, 2016). En outre, durant le premier trimestre de l'année 2019, les ventes en ligne de vêtements et de chaussures ont augmenté de 12% et 11% respectivement (Gondola, 2019). La densité importante des points de vente de vêtements a tout de même modéré le développement de l'e-commerce dû au fait que les clients gardent toujours une certaine attache aux boutiques physiques. Néanmoins, cela n'empêche pas une hausse d'achats en ligne, qui ouvrent aussi des voies de développements aux marques locales et de niche (KEA European Affairs, 2021).

Enfin, il est intéressant de mentionner qu'en 2019, une étude réalisée par Gondola et Bpost a révélé que les articles d'habillement constituent presque un cinquième du total des produits les plus achetés en seconde main par les consommateurs belges, derrière les DVD's et CD's, les articles pour enfants en bas âge et les jouets (Gondola, 2020).

Section 2 : Relocalisation/localisation de la filière textile en Belgique

Dans la première section de ce chapitre, nous avons abordé le thème de la délocalisation de la production de textiles et des problématiques qui y sont liées.

En parallèle, depuis quelques années, le sujet de la relocalisation des activités prend de l'importance, notamment dans l'industrie du textile, que ce soit dans les débats politiques (De Backer, Menon, Desnoyers-James & Moussiegt, 2016) ou, plus concrètement, avec les nouvelles initiatives qui se mettent en place. Selon Messaoudi (2018, p.12), la relocalisation, au sens strict du terme, se réfère à « *un retour de production, soit la fermeture d'une unité de production dans le pays de délocalisation suivie par l'ouverture d'une nouvelle unité dans le pays d'origine* ».

Les raisons pour lesquelles de plus en plus d'entreprises décident de relocaliser - une partie ou toute leur production - sont, d'une part, pour diminuer les délais de livraison, regrouper la totalité de la chaîne de valeur sur un même site - à proximité du marché qui représente la majorité des ventes de l'entreprise - (Ammar & Rouw, 2009) ou encore, pour augmenter la qualité ainsi que la transparence de la production (Ashby, 2016) et donc la satisfaction des clients. En ce qui concerne le secteur de l'habillement, « *le renouvellement des collections*

autrement appelé ‘fast fashion’ peut justifier un retour de production » (Messaoudi, 2018, p.13).

Il convient de noter qu’en général, pour récupérer la compétitivité de la délocalisation et pour compenser le fait que ces entreprises passent de pays à bas salaires à des pays où les salaires sont beaucoup plus élevés, des investissements en robotisation ou en machines-outils de pointe sont nécessaires (Ancarani, Di Mauro & Mascali, 2019). Un repositionnement de la marque en tant que gamme premium et des collaborations accompagnent également souvent le processus de relocalisation.

2.1 Production de fibres naturelles belges

Les plantes cultivables en Belgique, dont les fibres sont suffisamment techniques pour répondre aux exigences des industriels du textile sont le chanvre et le lin (Valbiom, 2021), qui s’ajoutent à la laine. Chacune de ces trois fibres possède ses propres particularités en termes de textures, processus de récolte et de traitement mais elles ont tout de même des caractéristiques communes qui sont les suivantes : elles ne sont pas très énergivores, ne consomment pas beaucoup d’eau et n’ont pas besoin de pesticides, engrais ou autres produits toxiques pour pousser (Siegle, 2011 ; Dissanayake & Perera, 2016). La culture de ces fibres permet donc de limiter la pollution des sols et des eaux (Séris, 2021), la surexploitation des ressources naturelles, la déforestation et l’utilisation d’hydrocarbures.

Actuellement, en Belgique, il n’existe que très peu d’initiatives de relocalisation de production de fibres naturelles pour confectionner des vêtements. En ce qui concerne **le chanvre**, des essais de cultures sont mis en œuvre par Valbiom, dans le cadre de sa convention-cadre BioMaSER, afin d’obtenir du chanvre textile qui puisse alimenter le secteur belge du textile. Mme Donck nous a livré que *« le chanvre textile en est encore au stade de mise au point de la culture et de la mécanisation. Plusieurs agriculteurs ont voulu mettre du chanvre textile cette année 2022, mais on a plutôt freiné parce qu’il faut d’abord mettre les différentes étapes au point »* (V. Donck, communication personnelle, 1^{er} juin, 2022).

Concernant **la laine**, nous ne sommes pas non plus très avancés en Belgique. La Wallonie est tout de même impliquée dans un projet d’exploitation de laine durable, appelé Laine fleurie. Laine fleurie est née du projet Natagora, qui encourage les productions de laine locale, dans le but de les rendre pérennes et de préserver la biodiversité des zones de réserves naturelles et

Natura 2000 de nos régions. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de DEFI-Laine auquel l'Europe et notamment la Wallonie participent financièrement.

Celui-ci est composé de 12 partenaires belges, français et luxembourgeois, qui collaborent pour réinstaurer une filière de laine locale et rentable dans la Grande Région qui est constituée des départements français de Meuse, Moselle, Meurthe-et-Moselle et Vosges, des provinces wallonnes de Liège et du Luxembourg, du Grand-Duché du Luxembourg, et des länders allemands de Rheinland-Pfalz et Saarland (Laine fleurie, 2022). Les vêtements qui sont en vente dans le cadre de ce projet sont certifiés 100% laine fleurie, c'est à dire 100% locales et écoresponsables et se vendent à un prix pouvant varier entre 115 euros et 245 euros pour un pull par exemple.

Du côté du **lin**, 80% des cultures mondiales se font en France, Belgique et aux Pays-Bas (CELC, 2021). Néanmoins, outre la culture locale de cette fibre naturelle, le filage de celle-ci est souvent réalisé en Asie ou en Pologne. L'entreprise familiale belge Libeco, fondée en 1858, est leader parmi les producteurs de lin mondiaux. Environ deux-tiers du lin belge total est produit actuellement par Libeco, qui cultive son lin en Flandre puis envoie la majeure partie en Pologne pour le faire filer (Libeert, 2021). Seulement 10 à 15% du lin de Libeco est utilisé à des fins de textile-habillement, le reste servant majoritairement à fabriquer du linge de maison (R. Libeert, communication personnelle, 2 juin, 2022).

2.2 Étapes de production de vêtements faites en Belgique

Bien que la Belgique ait perdu beaucoup de savoir-faire et de personnes qualifiées dans la confection de textiles, plusieurs marques belges telles que Natan, Wasted Atelier, Opte et encore d'autres se sont lancées le défi de localiser la fabrication de leurs vêtements. Pour ce faire, Wasted Atelier utilise des fins de stocks de marques européennes comme matières premières et la plupart des vêtements sont disponibles en tailles uniques (Guérin, 2020). La marque Opte, quant à elle, fonctionne par précommandes et s'approvisionne en tissus les plus naturels et écoresponsables possibles (Opte, 2021).

En termes d'initiatives de localisation totale de la production de vêtements en Belgique, il existe notamment Isatio, que nous allons aborder plus en détail dans le dernier chapitre de ce Mémoire. Les deux créateurs de cette marque fabriquent leurs vêtements exclusivement en Belgique, à partir de matières recyclées locales (Isatio, 2022).

Finalement, après la délocalisation de la plupart des entreprises de vêtements belges ainsi que du savoir-faire à l'étranger, relocaliser/localiser la production des vêtements en Belgique représente un challenge. En effet, la décision de prioriser le savoir-faire et la main d'œuvre locales se répercute sur le prix final de l'article, qui est inévitablement plus élevé que le prix d'un vêtement d'une marque de « fast fashion ». À titre de comparaison, le coût du travail d'un ouvrier textile belge est 50 fois plus élevé qu'au Bangladesh (Dahl, 2022). Ce prix élevé constitue le principal facteur d'arbitrage et le principal obstacle à la relocalisation (Comité stratégique de filière mode et luxe, 2021).

Par ailleurs, relocaliser/localiser constitue une démarche écologique et sociale non négligeable, qui permet de recréer de l'emploi local dans des conditions de travail décentes, en plus de diminuer l'impact de la production sur l'environnement et d'augmenter la qualité de nos biens de consommation. Le tout est de bien s'assurer que des clients seront prêts à mettre un certain prix pour des articles produits en Belgique, pour lesquels ils perçoivent une valeur ajoutée.

Section 3 : Gestion des déchets textiles en Wallonie et à Bruxelles

3.1 Évolution et composition du secteur du réemploi de vêtements usagés en Wallonie et à Bruxelles

Depuis plusieurs décennies, le secteur du réemploi en Belgique prend de l'ampleur autour des vêtements usagés.

Parmi les pionniers de ce secteur, nous pouvons notamment mentionner la Fondation Abbé Pierre, créée en 1987, qui a eu l'idée de récolter des vêtements, en relativement bon état, fournis par des citoyens-donateurs, dans le but de les distribuer à des personnes n'ayant pas les moyens financiers de s'offrir des vêtements neufs (Fondation Abbé Pierre, 2013).

Au fil du temps, le marché de la seconde main a connu un engouement et les donations de vêtements ont fortement augmenté. Ceci a donné l'opportunité au secteur de se professionnaliser avec l'arrivée de nouveaux acteurs de l'ES et circulaire tels que le groupe Terre, les Petits Riens, Oxfam Solidarités, les ressourceries ainsi que des collecteurs privés tels que Curitas et VIC. M. Ewbank nous explique que « *la différence entre un privé et l'ES, c'est que l'ES prend un engagement sociétal d'être présent quelles que soient les conditions financières, sachant que le marché de la fripe internationale fluctue* » (T. Ewbank, communication personnelle, 8 juillet, 2021).

Ces entreprises, spécialisées dans la récupération des textiles usagés, ont commencé à trier les vêtements qu'ils récupéraient. Dès lors, la création de nouveaux emplois rémunérés a paru

nécessaire pour faire pérenniser l'activité. L'idée initiale a donc dû être réorientée vers une activité commerciale, dont l'objectif est à présent de vendre des vêtements à des prix très abordables, tout en gardant une mission sociale dans le cas des collecteurs de l'ESS.

En 1999, plusieurs acteurs bruxellois et wallons de l'ES ont décidé de se regrouper au sein d'une même fédération, appelée Ressources, qui leur permet de faire entendre leurs opinions et propositions aux Régions de manière plus directe (Ressources, 2022).

L'objectif principal de ce collectif est de diminuer les déchets grâce à la récupération, la réutilisation, la valorisation et le recyclage (Jehin, s.d.). Ceci, en localisant un maximum leur activité sur le territoire wallon et bruxellois.

Des bulles à textiles à destination du public donateur ont commencé à être placées, en accord avec les localités et les régions, ce qui a marqué le tournant de la gestion de flux de *déchets* textiles. Pour avoir une idée de grandeur, en 2018, le territoire regroupant la Wallonie et Bruxelles était composé de 4.100 bulles (Di Antonio, 2018).

Il existe deux types de collecte dans le secteur du réemploi, à savoir : la collecte dite « écrémante » et celle dite « non-écrémante ». Il s'agit d'une collecte « écrémante » lorsque les vêtements destinés à être vendus en seconde main sont présélectionnés. Tandis que la collecte « non-écrémante » fait référence à la situation où la collecte se fait via des bulles dans la rue, où il n'est pas possible de faire un pré-tri (Ressources, 2019).

Actuellement, en Wallonie et à Bruxelles, l'ES est considérée comme numéro un sur le marché de la collecte et de la revalorisation de déchets textiles, possédant des centres de tri assez performants, ce qui rend le secteur rentable (T. Ewbank, communication personnelle, 8 juillet, 2021). Les acteurs de l'ES réintègrent donc une partie des externalités négatives qui sont inhérentes au secteur du textile-habillement.

Les acteurs qui pèsent le plus dans ce secteur sont Les Petits Riens, Oxfam Solidarités et Terres ASBL (Jehin, s.d.).

En général, une fois les déchets textiles triés par ces acteurs, la partie de vêtements constituée des deux premières qualités, appelée « la crème », se vend en seconde main en Belgique. Il convient de noter que le niveau de qualité de la crème n'est pas constant en raison du processus de dons.

Les vêtements appartenant à la troisième qualité sont destinés à l'export car certains pays étrangers sont moins exigeants que la Belgique en termes de qualité. Par ailleurs, les pays du continent africain sont considérés comme les meilleurs clients de la Belgique (Dupont, 2018).

Finalement, les vêtements qui sont trop abîmés pour être réutilisés en Belgique ainsi qu'à l'étranger font partie de la qualité recyclage. Parmi cette catégorie, environ 40% des textiles sont recyclés pour en faire des essuies ou des chiffons, ce que nous appelons du « remanufacturing ». Et environ 60% de ces textiles sont recyclés pour leur fibre, ce qui est appelé du recyclage industriel (RDC-Environnement, 2008).

Malheureusement, dans les bulles de collecte, il reste toujours une fraction d'environ 15% de leur contenu (Bruxelles Environnement, 2020), constituée de vêtements souillés ou de déchets non textiles, qui n'est pas traitable par le centre de tri et qui doit donc être incinérée.

En termes de revenus, un kilo de vêtements vendus en seconde main rapporte en moyenne 15 euros en Belgique et moins d'un euro quand les vêtements sont exportés. Un kilo de vêtements recyclés en Wallonie rapporte entre 0,20 et 0,25 euros (A. Baguette, communication personnelle, 25 octobre, 2021).

Notons que les déchets résiduels constituent également un coût pour les opérateurs, si bien qu'un kilo de déchets incinérés coûte en moyenne 0,09 euros (EcoRes, 2015). C'est donc majoritairement grâce à la crème que la majorité des activités de ces associations, telles que les emplois, les projets sociaux, etc, peuvent tourner.

En parallèle, certains acteurs de la collecte comme les Petits Riens font parfois des partenariats avec des entreprises privées telles qu'H&M ou Mango pour récupérer les invendus ou les lots de vêtements qui ont un défaut (A. Baguette, communication personnelle, 25 octobre, 2021).

3.2 Problématiques et défis liés à la gestion des déchets textiles dans le cadre de l'économie sociale en Wallonie et à Bruxelles

Actuellement, il existe différentes problématiques liées à la gestion des déchets textiles dans le cadre de l'ES en Wallonie et à Bruxelles. Tout d'abord, il y a le fait que la proportion de déchets mixtes, déposés à l'intérieur et autour des bulles textiles, augmente de plus en plus, ce qui déstructure toute la filière. Selon M. Ewbank, « *la difficulté vient du fait que le secteur est initialement issu du monde caritatif et du don* » (T. Ewbank, communication personnelle, 8 juillet, 2021). M. Baguette rejoint l'idée de M. Ewbank en affirmant que le problème est aussi lié au fait que les bulles textiles ne sont pas surveillées (A. Baguette, communication personnelle, 25 octobre, 2021).

Comme mentionné plus haut, la fraction de vêtements collectés qui sont en très mauvais état n'est pas négligeable. M. Baguette affirme que le fait que « *tout le monde ait une conception différente de ce qui est en bon état et en mauvaise état* » augmente la difficulté (A. Baguette, communication personnelle, 25 octobre, 2021).

Celui-ci pense également que certaines idées préconçues liées aux sans-abris avec qui l'ASBL travaille, encourage parfois les personnes à faire des dons de vêtements en mauvais état, en pensant bien faire, mais qui, au final, finissent en réels déchets en raison de leur moindre qualité. Ce phénomène est d'autant plus important depuis l'apparition des marques de « fast fashion », qui, comme déjà mentionné plus haut, ont contribué à faire baisser drastiquement la qualité intrinsèque et la résistance des textiles, ce qui rend parfois le réemploi de ces vêtements délicat, voire impossible.

Le problème étant qu'au plus les collecteurs de l'ES doivent gérer des déchets qui n'ont pas de potentiel de revalorisation, au moins leur activité est rentable, ce qui diminue leur impact social par la même occasion (A. Baguette, communication personnelle, 25 octobre, 2021).

Depuis quelques années, le développement de **la seconde main en ligne**, grâce à des plateformes comme Vinted et Vestiaire Collective, joue également en défaveur des opérateurs de la collecte de textiles car il s'agit d'une concurrence directe, qui retarde le moment où les citoyens font des dons de vêtements, qui sont alors de troisième voire de quatrième main. Bien qu'extérieure au marché de l'ES, cette réutilisation via l'online est déjà en soi vertueuse.

Une autre problématique majeure dans ce secteur repose sur le fait que, de nos jours, un vêtement est souvent constitué de différents types de fibres textiles, souvent un mélange de fibres artificielles à partir de fibres naturelles, naturelles et synthétiques telles que les polymères organiques (McDonough & Braungart, 2002) et de pièces métalliques, ce qui complexifie la tâche du recyclage, pour lequel il y a déjà peu de débouchés en Belgique (Veillard, 2018a). Pour le recyclage industriel, un des challenges techniques réside dans le fait qu'il n'est pas possible de rentrer un mix de matières dans le processus et en faire sortir seulement du polyester par exemple (ABCAL, 2022). Tandis que pour le recyclage mécanique, la rentabilité constitue un grand défi puisqu'actuellement, un chiffon fait à base de textiles recyclés est plus cher qu'un chiffon neuf (T. Ewbank, communication personnelle, 8 juillet, 2021).

En ce qui concerne le recyclage et le réemploi, il y a peu d'incitants de la part des pouvoirs publics et il n'existe pas de taxe déchets que les citoyens doivent payer pour leurs déchets textiles comme c'est le cas pour les PMC et les cartons par exemple. Le fait de jeter les textiles

dans les déchets ménagers n'est pas interdit. Les entreprises privées ne sont pas non plus incitées à faire ce genre de démarche et souvent, optent pour l'incinération de leurs fins de lots plutôt que de faire des dons à des associations qui ont la capacité de les revaloriser. Ceci, souvent pour contrôler leur image de marque et les prix des vêtements.

Cela a été le cas de la marque de vêtements Burberry qui, en 2017, a choisi d'incinérer ses invendus d'une valeur de 31 millions d'euros (Siegle, 2018). Une première raison qui explique cette tendance est due au fait qu'une certaine concurrence pourrait se créer entre la marque et ses propres vêtements revendus en seconde main. Une seconde raison qui explique cela vient du fait que généralement, incinérer les fins de lots coûte moins cher que de faire des dons pour lesquels ils doivent payer la TVA. Toutefois, la réglementation a été modifiée à cause de cette problématique, ce que nous expliquerons plus loin en détail.

3.2.1 Partenariats

Par ailleurs, il existe des partenariats entre des marques de « fast fashion » et des opérateurs de la collecte de textiles. Nous pouvons là nous interroger sur la question de l'éthique environnementale et des réelles valeurs partagées entre ces acteurs, au-delà des gains financiers. Pour cette raison, Oxfam-Magasins du Monde se positionne contre ce genre de pratique (P. Grégoire, communication personnelle, 19 août, 2021). Il est vrai que d'une part, en termes d'écologie, le don des vêtements invendus est toujours mieux que l'incinération. Mais d'autre part, la façon dont ces marques ont produit, ont opéré et ont pollué n'est pas alignée avec les valeurs des opérateurs de l'ES et circulaire. Le fait qu'elles aient la possibilité de faire ce genre de dons ne les incite pas à limiter leur production (P. Grégoire, communication personnelle, 19 août, 2021).

3.2.2 Présence d'opérateurs privés sous un couvert pseudo-humanitaire

Une dernière problématique à laquelle les opérateurs textile de l'ES font face est liée à la présence de concurrents tels que Caritas, dont la dénomination est souvent confondue par les citoyens avec l'ASBL Caritas (Veillard, 2018a), qui vient en aide à des personnes dans le besoin. « *Ces opérateurs privés ne font rien de mal en soi mais ils nous posent problème car ils grignotent le marché petit à petit et jouent sur une certaine ambiguïté par rapport aux dons qui peuvent être faits* » (Van Innis, 2014 tel que cité dans Van Oppens, 2014).

Par rapport à cette problématique, la Fédération Ressources a pris les devants en créant le label éthique Solid'R, qui permet de mieux distinguer les acteurs de l'ES – qui s'engagent, de manière volontaire, à se plier aux obligations éthiques et solidaires, sous potentiels contrôle - de ses concurrents privés (Veillard, 2018a).

Enfin, selon M. Ewbank, le défi majeur du secteur de la revalorisation des déchets textiles s'inscrivant dans l'ES réside dans le fait de « *maintenir sa viabilité, sachant que le déchet textile a la particularité d'être repris gratuitement* » (T. Ewbank, communication personnelle, 8 juillet, 2021). Pour relever ce défi, M. Ewbank estime qu'il est indispensable de proposer un service de récupération de vêtements, combiné à une campagne de communication, ayant pour objectif de sensibiliser les citoyens par rapport à la qualité des vêtements. Ceci, « *majoritairement pour la réutilisation et de manière secondaire pour le recyclage* », afin d'éviter un maximum les dons non valorisables (T. Ewbank, communication personnelle, 8 juillet, 2021).

3.3 Volumes achetés et jetés à Bruxelles et en Wallonie en termes de déchets-ressources textiles

En ce qui concerne le volume des déchets-ressources existant au niveau du textile en Wallonie et à Bruxelles, il a été estimé que chaque citoyen se débarrasse en moyenne de dix kilos de vêtements par an, dont environ 60%, sont collectés par les collecteurs de textiles usagés (Detienne et al, 2015).

En 2019, les 22 opérateurs textile, membres de la Fédération Ressources, qui sont actifs dans l'ES, ont récupéré, via des points de collecte ou par dépôts en magasin, 28.387 tonnes en Wallonie et en Région Bruxelles-Capitale.

Parmi ces tonnages de textiles, 15.858 tonnes ont pu être réutilisées, 8.482 tonnes ont été redirigées vers le recyclage et 4.319 tonnes constituaient des déchets résiduels (Ressources, 2020) dont la seule voie est l'incinération. Il convient de mettre en lumière le fait que seules 4.159 tonnes ont été réutilisées localement, le reste a été exporté pour être réutilisé à l'étranger, ce qui a un impact écologique plus grand à cause des transports.

Ces chiffres nous permettent de nous donner une première idée mais ils ne couvrent pas la totalité des flux de déchets-ressources de textiles sur le territoire regroupant la Wallonie et Bruxelles car les entreprises de collecte et traitement de textiles de l'ES ne sont pas les seuls acteurs de la collecte des textiles en Wallonie et à Bruxelles (Voir annexe 3). Néanmoins, les chiffres des autres acteurs sont difficilement quantifiables car ils sont souvent confidentiels ou introuvables. Ainsi, pour estimer la totalité des flux de déchets-ressources sur ce territoire, il faudrait tenir compte des magasins de seconde main ainsi que des brocanteurs et vide-greniers professionnels.

Il y a également une part de vêtements, qui est récoltée par des associations caritatives telles que la Croix Rouge, des collecteurs privés tel que Caritas et des collecteurs illégaux, qui cherchent à détourner les vêtements usagés en plaçant des bulles textiles illégalement. De plus, les citoyens échangent et achètent entre eux des vêtements usagés par le biais de brocantes, de vente sur des sites de seconde main, etc (RDC-Environnement, 2008).

3.4 Outil d'évaluation de la circularité des traitements des déchets : L'échelle de Lansink

Le concept de l'échelle de Lansink a été formulé en 1979 par Ad Lansink, un ingénieur hollandais. L'échelle de Lansink est considérée comme un outil d'analyse, qui élabore les différents niveaux de priorité - dans le cadre de l'économie circulaire - par rapport aux différentes stratégies de gestion des déchets-ressources, au regard de leur impact environnemental respectif (Bruxelles Environnement, 2017).

La hiérarchisation des différents traitements des déchets selon l'échelle de Lansink se fait comme suit :

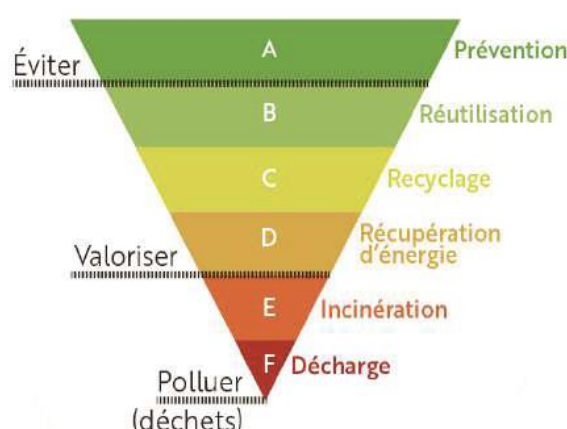


Figure 3 : L'échelle de Lansink (FiT'In, 2021, p.23)

Le recyclage est parfois envisagé comme une évidence quand on parle de stratégies de durabilité (FiT'In, 2021). Pourtant, nous pouvons observer sur la figure 3 ci-dessus, représentant l'échelle de Lansink, qu'aujourd'hui, l'enjeu est plutôt de développer des solutions qui permettent de rester dans les niveaux les plus hauts de l'échelle afin d'éviter un maximum la création de déchets. La problématique assez centrale du recyclage – énoncée par François Grosse dans le premier chapitre de ce Mémoire – permet également de démontrer que la prévention et la réutilisation doivent être favorisés. En d'autres mots, « le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ». Pour ce faire, Bruxelles Environnement (2017) estime qu'il est nécessaire d'optimiser le tri des déchets en encourageant – notamment dans l'industrie de l'habillement - les initiatives de prévention, les initiatives de réemploi ainsi que les initiatives de revalorisation des déchets

textiles. Le recyclage serait alors pratiqué seulement si la réutilisation et la prévention ne sont pas possibles (FiT'In, 2021).

3.5 Responsabilité des producteurs dans le flux des déchets-ressources textiles

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre 2, les producteurs de textiles semblent peu tenir compte des impacts sociaux, environnementaux ainsi que les tonnes de déchets générés par leur activité.

Pour responsabiliser ces producteurs, certains pays, comme la France, ont décidé d'instaurer une REP, en place depuis 2007, qui leur donne l'obligation de gérer la fin de vie des vêtements issus de leur activité. Pour ce faire, ils peuvent soit choisir de mettre en place un système de recyclage et de traitement qu'ils gèrent eux-mêmes, soit de participer au financement d'un « éco-organisme » agréé par l'État (CGEDD & CGE, 2018).

Donc, à chaque fois qu'une personne achète un vêtement d'une entreprise qui vend des produits textiles d'habillement en France, elle paye un prix composé d'une infime partie qui constitue une redevance, dont le montant n'est jamais plus grand que quelques centimes d'euros par vêtement, appelée « écocontribution » pour la gestion des déchets textiles (Beaucour, Martella & Fournier, 2019).

En Belgique, ce système est notamment mis en place depuis 2001 pour les DEEE car la filière REP, dans ce secteur, est imposée dans le cadre de l'Europe. Cette obligation de reprise est également appliquée dans notre pays aux emballages à usage unique, piles, pneus, médicaments, etc mais ne l'est pas pour l'instant pour les vêtements (Bruxelles Environnement, 2018).

Concernant la REP pour les DEEE, les différents distributeurs et producteurs d'EEE ont dû créer et financer des ASBL, telles que Recupel et Fostplus pour qu'elles s'occupent de la collecte, gestion et revalorisation des DEEE. Dans ce cadre, des taux minimaux de collecte, de valorisation et de recyclage ont été établis par les Régions (Wallonie Environnement, 2017). Pour maximiser ces taux, ces ASBL ont développé des partenariats avec l'ES pour la collecte et la réutilisation des DEEE (Ressources, s.d.). La revalorisation et la revente des métaux relativement précieux, présents dans les DEEE, contribuent également à financer ces ASBL.

Selon Godard (2021), l'application d'une future REP textile en Belgique constitue un sérieux challenge pour les opérateurs d'ES car celle-ci pourrait orienter les déchets textiles vers les filières de recyclage, au détriment de la filière de valorisation textile, ce qui les impacterait fortement. Or, - comme nous l'avons déjà évoqué plus haut dans ce chapitre avec l'échelle de Lansink – le défi actuel lancé notamment par Bruxelles Environnement est de favoriser la réutilisation au recyclage.

Il est tout de même important de nuancer les propos de Godard (2021) avec le fait qu'à l'inverse des autres REP existantes en Belgique – citées plus haut – qui ont été constituées sur un terrain vierge par rapport au réemploi, la mise en place d'une REP pour le textile se ferait sur un terrain où les acteurs de l'ES sont déjà bien ancrés. En effet, ceux-ci possèdent, depuis plusieurs années, des structures, un mode de fonctionnement, une notoriété et une crédibilité, ce qui nécessitera une obligation de compromis entre les producteurs et ces acteurs plutôt qu'une REP contraignante qui étranglerait l'économie sociale.

Section 4 : Politiques et réglementations pour le secteur du textile en Europe et en Belgique

4.1 Contexte européen

La Commission européenne a créé un Ecolabel en 1992, qui vise à certifier les produits possédant un impact négatif faible pour l'environnement, évalué sur base des ressources naturelles nécessaires à leur production, leur usage et la gestion possible de leur fin de vie (Ademe, 2022a).

Pour les produits textiles d'habillement, ce label assure que ceux-ci sont produits en réduisant un maximum l'utilisation de produits toxiques pour la santé humaine et l'environnement, dans le but de diminuer la pollution de l'eau et de l'air. Et que les couleurs des textiles tiennent dans le temps malgré la sudation, le nettoyage et l'exposition au soleil (European Commission, 2022).

Concernant les déchets en général, il existe une législation européenne appelée la directive-cadre 2008/98/CE, qui s'est basée sur la hiérarchie donnée par « l'échelle de Lansink », présentée plus haut. Cette directive a été adoptée pour tenter de diminuer les effets néfastes des déchets sur la santé et l'environnement ainsi que pour optimiser l'utilisation des ressources.

Conformément à l'échelle de Lansink et d'après la directive légalement contraignante, l'ordre de priorité est le suivant (directive 2008/98/CE) :

1) Prévention

- 2) Réemploi
- 3) Recyclage
- 4) Autre valorisation, par exemple la valorisation énergétique
- 5) Élimination

Nous pouvons observer que la priorité numéro un pour réduire les déchets est la prévention, suivie du réemploi. **En ce qui concerne le réemploi**, la directive européenne stipule que d'ici 2025, « *les États membres prennent les mesures nécessaires pour que les déchets subissent une préparation en vue de leur réutilisation, de leur recyclage ou d'autres opérations de valorisation* » et que « *lorsque cela est nécessaire pour faciliter ou améliorer la préparation en vue du réemploi, du recyclage et d'autres opérations de valorisation, les déchets font l'objet d'une collecte séparée et ne sont pas mélangés à d'autres déchets ou à d'autres matières ayant des propriétés différentes* » (Directive 2008/98/CE). Nous voyons donc que la collecte sélective de déchets textiles en vue de les revaloriser grâce à la seconde main est vivement encouragée au niveau européen. Au sujet de la collecte de déchets textiles, la directive européenne 2006/12/CE impose d'ailleurs qu'aucun acteur de la gestion et la collecte de textiles ne puisse travailler sans l'obtention d'une autorisation requise (Directive 2006/12/CE).

En outre, le programme-cadre de l'UE, appelé Horizon 2020 soutient financièrement le projet **Resyntex**, qui se focalise sur **l'optimisation du recyclage des textiles**, dans le but de diminuer autant que possible l'incinération de ceux-ci (Parlement européen, 2022).

Dans le cadre de ce projet, une usine pilote a été créée en Slovaquie pour expérimenter de nouvelles technologies de recyclage. Grâce à des partenariats industriels, les chercheurs ont mis au point une méthode de recyclage chimique qui permet d'obtenir des matières premières secondaires, débarrassées de matières premières fossiles, à partir de vêtements usagés (Wilmet Group, 2020). Le projet Resyntex a développé une plateforme de participation citoyenne : Citizen Lab pour analyser les comportements d'achat des Milléniaux ainsi que leurs freins et incitations à faire des dons de vêtements usagés (Citizen Lab, 2022).

4.2 Contexte belge

En ce qui concerne les **législations sociales** au sein de notre pays, une loi sur le devoir de vigilance et le devoir de responsabilité est passée en 2021, imposant aux entreprises, établies ou opérant en Belgique, d'améliorer la situation des travailleurs tout au long de leurs chaînes de valeur (Achact, 2021).

Concernant les **réglementations environnementales** en Belgique. En 2016, la Wallonie a mis en place le nouveau Plan wallon des Déchets-Ressources dont la ligne directrice est : « *Rien ne se perd et tout se transforme* ». L'objectif de ce plan, qui s'intègre dans une optique **d'économie circulaire**, est de revaloriser des déchets en ressources.

Pour ce faire, le plan encourage une nouvelle approche de la gestion des déchets, dans le but d'instaurer une « *économie wallonne du recyclage et de la valorisation des déchets* » (Bruxelles Environnement, 2017, p.9).

La même année, le Gouvernement bruxellois a commencé un PREC, qui vise pour 2025, 65% de collecte séparée dans plusieurs secteurs considérés comme prioritaires en Belgique, dont notamment la filière du textile (Be Circular, 2016).

Pour atteindre ce pourcentage, la Région a prévu d'implanter de nouvelles bulles à textiles, de manière à ce que les points de dépôts soient suffisants par rapport au nombre d'habitants en Belgique. En outre, depuis 2016, dans le cadre du PREC, quelques entreprises belges de vêtements telles qu'Isatio ou Coucou, qui sont actives dans l'économie circulaire, ont été lauréates de la prime « Be Circular ». Le fait d'être lauréates de cette prime leur octroie une majoration de subsides.

Finalement, depuis le début de l'année 2016, la réglementation belge concernant les dons des invendus non-alimentaires a évolué et il a été rendu légal qu'une entreprise à caractère social puisse acheter des invendus d'entreprises privées à un euro symbolique, sans que l'entreprise donatrice perde la TVA de 6% (IBGE, 2017). Ceci soulage une partie sans résoudre tous les problèmes posés, comme la concurrence de leurs propres produits.

Section 5 : Compensation financière faite par l'État belge des déchets-ressources textiles revalorisés par l'économie sociale

5.1 Région bruxelloise

Depuis 2004, un Arrêté du **Gouvernement bruxellois** a été adopté pour agréer les ASBL et les acteurs de l'ES notamment actifs dans la collecte et la gestion de déchets textiles. Les associations Oxfam-Solidarités, Les Petits Riens, Terre, La Poudrière et L'Armée du salut ont été agréées en 2004 et soutenues financièrement par tonne de déchets textiles qu'elles revalorisent par an à Bruxelles par la Région Bruxelles-Capitale à partir de 2005 (Bruxelles Environnement, 2012). Mme Rigole nous a informé qu'actuellement, seuls les opérateurs textile Les Petits Riens, Oxfam, Terre et La Poudrière reçoivent encore le subside annuel bruxellois (C. Rigole, communication personnelle, 20 mai, 2022).

L'objectif de cet agrément est d'inciter à limiter un maximum les déchets à incinérer et de faire valoir l'impact positif réalisé par ces acteurs du point de vue social, environnemental et économique en les récompensant.

Le subside **bruxellois** « Stex » est alloué chaque année sur base du tonnage qui est déclaré en termes de réutilisation effective de l'année civile écoulée. Le calcul du montant de celui-ci se fait comme suit : $\text{Stex} = \text{itex} * (\text{Qtex R} + \text{Ptex} * \text{Qtex r})$ où itex est la valeur du subside versé pour chaque tonne de textile effectivement réemployée. Ce montant change légèrement chaque année et s'élevait à 62 euros par tonne en 2015 ainsi que les années qui ont suivi (AGB, 2010).

- Qtex R représente la quantité en tonnes de textiles effectivement réutilisée par l'opérateur.
- Ptex est un paramètre qui vise à encourager la réutilisation plutôt que le recyclage. La valeur de celui-ci fluctue également au fil du temps et s'élevait à 0,5 en 2013 ainsi que les années suivantes. D'après, nos recherches et nos demandes, nous n'avons pas obtenu de précisions sur les facteurs de fluctuation.
- Qtex r, quant à lui, représente le tonnage de textiles qui a été recyclé par l'opérateur.

La condition principale pour qu'une organisation puisse bénéficier de cette aide est que, sur le total des déchets textiles que la société récupère sur l'année, celle-ci ne dépasse pas 20% de déchets qui n'ont pas d'avenir de réutilisation ou de recyclage ; et que le taux de réemploi global du total de ces déchets soit de 50% au minimum (C. Rigole, communication personnelle, 20 mai, 2022). Pour avoir une idée de grandeur, M. Baguette nous a confié que chez les Petits Riens, dont le chiffre d'affaires est de 15 millions d'euros par an, cette subvention s'élève à plus ou moins 200.000 euros (A. Baguette, communication personnelle, 25 octobre, 2021). Cette aide représente dans le cas des Petits Riens un peu plus d'1% de leur chiffre d'affaires. M. Baguette nous a informé que cette somme couvre la majorité des frais liés à la collecte et la gestion des déchets textiles des Petits Riens (A. Baguette, communication personnelle, 25 octobre, 2021).

Pour se faire une idée, entre 2005 et 2012, **le subside bruxellois « Stex »** a aidé les entreprises subsidiées – citées plus hauts - à collecter, gérer et trier plus de 29.900 tonnes de textiles, soit environ 3.750 tonnes par an (Bruxelles Environnement, 2012).

Ensuite, entre 2015 et 2020, la quantité de textiles récoltés et triés à Bruxelles par les structures subsidiées par la Région bruxelloise a augmenté de 12% soit une augmentation de 500 tonnes (Bruxelles Environnement, 2022).

Comme nous pouvons l'observer sur la figure 4 ci-dessous, au cours de l'année 2017, environ 4.500 tonnes de déchets textiles ont été récoltés à Bruxelles, parmi lesquelles, presque 60% ont pu être réutilisés et environ 25% ont été recyclés. La part de déchets résiduels tourne autour de 15% (Bruxelles Environnement, 2020).

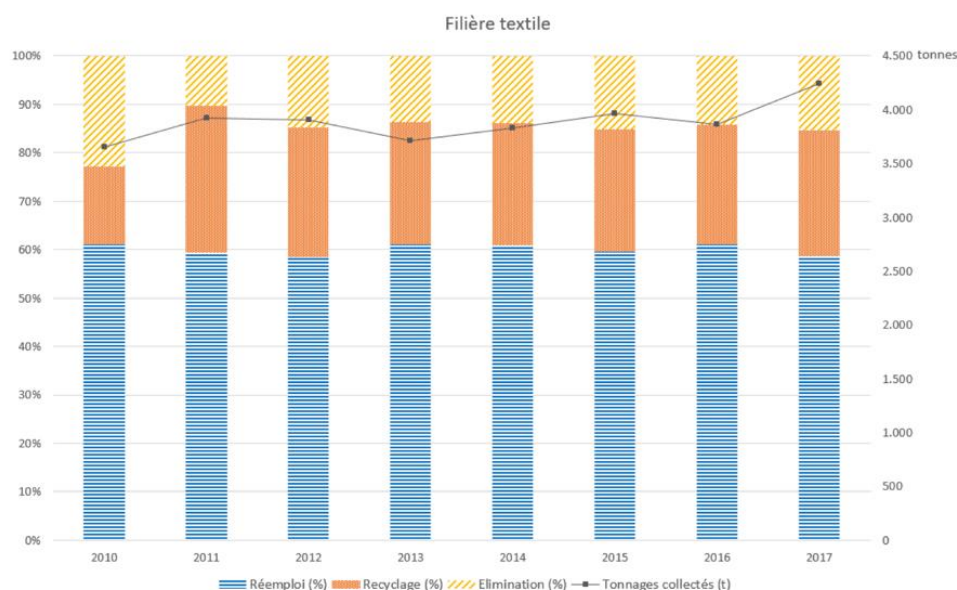


Figure 4 : Performance de gestion dans la filière textile au sein des entreprises subsidiées de 2010 à 2017 (Bruxelles Environnement, 2020, p.12)

Mme Rigole nous a révélé qu'en 2020, la Région bruxelloise a dépensé 187.025,86 euros de subsides pour la collecte et le traitement des déchets textiles faite par les quatre acteurs – mentionnés plus haut – sur l'année 2019. En 2021, le montant des subsides versés par la Région bruxelloise pour l'année 2020 s'élevait à 188.723,02 euros (C. Rigole, communication personnelle, 20 mai, 2022).

5.2 Région wallonne

Depuis le 3 avril 2014, un Arrêté du **Gouvernement wallon** - similaire à l'Arrêté bruxellois présenté ci-dessus - a également été voté (SPW, s.d.).

Le socle de base du subside annuel **wallon** se calcule comme suit : $S = (Q_{Ai} \cdot X_i) + (M/30.000) \cdot E$ où Q_{Ai} correspond au tonnage de textiles réutilisés par l'organisation par an et par catégorie définie par l'agrément (AGW, 2014).

- Xi est la valeur de la subvention par tonne réutilisée et par catégorie. Le montant de Xi pour la catégorie des textiles s'élève à 200 euros par tonne.
- M représente la somme des rémunérations brutes annuelles payées par l'organisation à ses salariés, de laquelle les exonérations, les réductions de cotisation et les aides émanant de tout type de pouvoirs publics sont déduites.
- Et où E est la valeur en euros du coefficient de compensation de la perte de productivité. Son montant est fixé à 2.000 euros.

En plus de ce socle de base, le Gouvernement wallon prévoit qu'un bonus peut être octroyé aux entreprises, sous réserve de disponibilités budgétaires, sur base de la quantité en tonnes réutilisée en surplus de l'agrément. Ce bonus se calcule comme suit : $B = (QA'i * Xi)$ où QA'i est le tonnage réutilisé en surplus de l'agrément par an et par catégorie (AGW, 2014).

5.3 Autre avantage bruxellois et wallon des agréments

Ces deux agréments donnent également la possibilité aux opérateurs de l'ES - sous conditions - de revendre notamment les vêtements de seconde main à un taux de TVA de 6% au lieu de 21% (Bruxelles Environnement, 2010), ce qui leur confère un sérieux avantage concurrentiel par rapport aux boutiques de mode de vêtements neufs à bas prix.

Chapitre 4 : Les pratiques actuelles du secteur du textile en contribution vers une économie régénérative

Suite à des scandales à plusieurs niveaux concernant les entreprises de « fast fashion » et à la sensibilisation générale qui s'en suit par rapport aux impacts environnementaux et sociaux de cette industrie, de plus en plus de consommateurs accordent de l'importance à la manière dont leurs vêtements sont fabriqués (Hethorn & Ulasewicz, 2008). Cette montée en conscientisation ne se fait pas uniquement auprès des consommateurs mais également chez les entreprises actives dans l'industrie du textile-habillement. Celles-ci réalisent que depuis quelques années, elles doivent intégrer l'écoresponsabilité à leur processus de décision pour satisfaire les attentes d'une partie de leur clientèle. De nos jours, les consommateurs informés portent un intérêt croissant envers les alternatives de mode plus durables, ce qui génère de plus en plus de demande pour les marques éthiques, écologiques et responsables (Dargent, Dufour, Lespets, & Sfar, 2021).

Dans ce contexte, pour s'opposer aux pratiques de la « fast fashion », le mouvement « slow fashion » – inspiré du mouvement « slow food », qui accorde particulièrement de l'importance à la production et la consommation responsables des produits alimentaires - a été créé par Kate

Fletcher (Brewer, 2019). Les entreprises qui s'inscrivent dans le mouvement « slow fashion » priorisent donc les pratiques plus durables, l'artisanat, et la qualité des produits. *« Par conséquent, elles favorisent naturellement la durabilité par le biais de techniques d'approvisionnement et de production et de production plus éthiques, ainsi que par l'utilisation de matériaux organiques, recyclés ou plus durables »* (Brewer, 2019, p.7). De plus, le travail réalisé pour la production de ces vêtements est mieux rémunéré et davantage protégé comparé à la main d'œuvre de l'industrie de la « fast fashion ».

Outre les acteurs de l'ES, de nouvelles dynamiques de mode plus responsables – s'inscrivant dans le mouvement « slow fashion » - qui se démarquent avec des nouveaux modes de production, distribution et consommation apparaissent en Belgique et prennent de l'ampleur. Bien que le cœur de ce Mémoire se concentre sur la Belgique, il nous semble également pertinent de mentionner plusieurs « best practices » d'autres pays du monde, en guise d'inspiration.

Section 1 : « Best practices » au niveau mondial

1.1 Tonlé (Voir annexe 4) :

Tonlé est une marque cambodgienne qui commercialise des vêtements, accessoires et textiles ménagers, qui sont conçus entièrement grâce à des déchets de production de grandes usines de confection de vêtements, qu'elle récupère sur des marchés cambodgiens. La marque accorde beaucoup de temps au choix des déchets textiles, pour ne sélectionner que ceux de la plus haute qualité.

En outre, Tonlé met en œuvre la technique d'écoconception pour réduire un maximum les rebuts de tissus générés par la fabrication de ses propres vêtements. Les chutes de tissus inévitables sont assemblées entre elles pour créer des nouvelles pièces. La marque se soucie également d'utiliser un maximum de colorants naturels non toxiques pour teindre ses créations (Tonlé, s.d.).

1.2 MUD Jeans (Voir annexe 5) :

MUD Jeans est une marque hollandaise, qui fabrique des jeans en toile denim, composé de 40% de coton recyclé post-consommation, le reste du coton étant certifié GOTS et certifié issu du commerce équitable. La stratégie commerciale de l'entreprise est basée sur le principe « Lease A Jeans », créé en 2013, qui permet aux clients de louer un jeans pendant un an en payant 9,95 euros par mois et puis de décider soit de l'échanger contre un autre, en prolongeant la location, soit de le rendre pour qu'il soit recyclé ou upcyclé, soit de le garder. L'objectif de MUD Jeans

est de devenir la première marque qui offre des jeans composés de 100% de coton recyclé post-consommation (Mud Jeans, s.d.).

1.3 Patagonia (Voir annexe 6) :

Patagonia est une marque américaine qui propose des vêtements et des accessoires pour les sports en plein air, conçus principalement en coton biologique ou en matières recyclées. Depuis 2005, la marque a mis en place le Common Threads Garment Recycling Program, dans le but d'encourager ses clients à remettre en magasin leurs vêtements Patagonia usagés, pour qu'ils soient réparés gratuitement ou recyclés, plutôt que de les pousser à acheter des vêtements neufs (Patagonia, 2022a). De plus, Patagonia s'engage à faire un don de 10% de ses bénéfices à des organisations environnementales (Parker, 2017).

1.4 Raeburn (Voir annexe 7) :

Raeburn est une marque britannique de luxe qui crée des vêtements d'extérieur et des accessoires à partir de 100% de matériaux et de vêtements militaires et professionnels usagés. Pour ce faire, le designer de la marque utilise la technique des patchworks, qui, assemblés entre eux, forment des pièces uniques (Raeburn, 2022a).

Section 2 : « Best practices » en Belgique

En Belgique, il existe une série d'initiatives durables dans l'industrie du textile-habillement, telles que la seconde main - réalisée par des acteurs de l'ES et des acteurs privés -, les services de réparation, l'upcycling, l'EF et l'écoconception.

2.1 Initiative d'écoconception

Brodhag (2014, p.33) définit l'écoconception comme « *une approche préventive des problèmes d'environnement, et ce dès la conception des produits, qui s'avère avoir un effet positif sur les profits de l'entreprise ou la marge bénéficiaire des produits* ».

2.1.1 Wright (Voir annexe 8) :

Wright est une marque familiale de prêt-à-porter féminine belge, créée en 2016, qui pratique l'écoconception en s'engageant à utiliser un maximum de fibres naturelles dans sa production afin de limiter l'impact de la fin de vie de ses vêtements sur l'environnement.

La marque tente d'augmenter chaque année la proportion de fibres biologiques ou recyclées qu'elle emploie. Dans certains cas, elle ajoute du polyester ou du polyamide dans ses mélanges,

dans l'unique but de solidifier et de rendre les vêtements plus résistants sur la durée. Tous les textiles utilisés par Wright respectent les obligations requises par la réglementation REACH, qui assure qu'ils ne sont pas composés de produits toxiques. Dans son processus de production, la marque s'efforce de minimiser les chutes de tissus et d'assurer une haute qualité de ses produits. La gamme de prix va de 150 euros à 595 euros (Wright, 2022a).

2.2 Initiatives d'économie de la fonctionnalité

Dans le but de se mettre d'accord sur la signification du concept de l'EF, nous avons choisi la définition suivante : *« L'EF consiste à fournir aux entreprises, individus ou territoires, des solutions intégrées de services et de biens reposant sur la vente d'une performance d'usage ou d'un usage et non sur la simple vente de biens. Ces solutions doivent permettre une moindre consommation des ressources naturelles dans une perspective d'économie circulaire, un accroissement du bien-être des personnes et un développement économique »* (Ademe, 2017b, p.6).

2.2.1 Jukebox Clothes (Voir annexe 9) :

En termes d'EF en Belgique, Jukebox, qui a été créée en 2019, est un cas exemplaire. Cette marque propose en location plus de 1.500 vêtements éthiques, casual et de bonne qualité, à louer grâce à différentes formules d'abonnement par mois ou par an, en fonction du besoin. L'abonnement le moins cher coûte 35 euros par mois ou 350 euros par an, avec les frais de port et le pressing inclus, et permet de louer un vêtement ainsi que de faire un échange par mois. Tandis que le prix de l'abonnement le plus cher s'élève à 75 euros par mois ou 750 euros par an (Jukebox, s.d.).

2.2.2 Coucou (Voir annexe 10) :

Le magasin Coucou, qui existe depuis 2017, est également un acteur phare de l'EF à Bruxelles. Coucou est spécialisé dans les vêtements féminins d'événements, qu'elle met à disposition pour être loués, en apportant un conseil personnalisé à ses clientes. Ceux-ci sont déjà, pour la plupart, des vêtements de seconde main rachetés à des particuliers. Le prix des vêtements de soirée peut varier entre 45 euros et 150 euros, avec pressing inclus. Quand une robe prend de l'âge ou n'a pas de succès, deux options sont prévues : soit elle est encore relativement en bon état et Coucou la revend en déstockage sur son site, soit elle est trop abîmée pour être revendue et dans ce cas, celle-ci est upcyclée en jupe ou top. La dernière option est le don à une association (La Libre, 2019).

2.3 Initiative de service de réparation

2.3.1 Made & More (Voir annexe 11) :

Made & More est un e-shop, créé en 2013, qui regroupe une gamme de vêtements durables provenant de sa propre marque ainsi que de marques partenaires telles qu'Alohas et Bahatika, qui partagent les mêmes valeurs écologiques en termes de conception de la mode.

Pour sa production, la marque priorise les textiles recyclés et naturels, accorde beaucoup d'importance à l'authenticité, le savoir-faire et la transparence et s'efforce de collaborer exclusivement avec des ateliers situés en Europe.

En outre, Made & More donne la possibilité à ses clients d'avoir une garantie à vie sur les articles qu'ils achètent sur l'e-shop grâce à deux options. La première permet au client de renvoyer ses vêtements abîmés pour les faire réparer gratuitement par Made & More. La seconde permet au client de recevoir un kit de réparation spécifique en fonction de ce qu'il faut raccommoder. Dans le cas où la marque estime que le vêtement n'est pas réparable, le client peut soit choisir de procéder à un échange, soit de le garder. Les prix des vêtements disponibles sur l'e-shop varient entre 40 euros et 120 euros (Made & More, 2018a).

2.4 Initiatives de seconde main

Jusqu'à présent, nous avons abordé la seconde main en Belgique sous l'angle d'acteurs de l'ES, qui sont fortement dépendants de la qualité des dons qu'ils reçoivent et qui sont de plus en plus contraints de vendre des vêtements dont la qualité est moindre depuis l'apparition de la mode « jetable ». Néanmoins, il existe également des initiatives belges de seconde main de meilleure qualité, voire de luxe, comme présenté ci-après.

L'objectif principal d'un vêtement de seconde main est « *l'allongement de la durée d'usage du vêtement par la réutilisation, dans une approche d'économie circulaire* » (Veillard, 2018a, p.2).

2.4.1 Ozer Concept (Voir annexe 12) :

Cette boutique de seconde main féminine, créée en 2020 et située à Bruxelles, se différencie des acteurs de seconde main de l'ES en sélectionnant presque exclusivement des vêtements de marques telles que Maje, Sandro, Essentiel, etc ce qui lui permet de proposer une gamme de vêtements premium-luxe. Le business model d'Ozer Concept se base sur le dépôt sélectif de vêtements, qui sont ensuite vendus en boutique à un prix pouvant aller de 15 euros à 500 euros. Une fois qu'un vêtement est vendu, la déposante peut choisir entre l'option de recevoir un bon de 50% du prix de vente dans le magasin ou celle de recevoir un virement, qui représente 40%

du prix de vente. Si un article n'est pas vendu après quatre mois, la déposante peut venir le récupérer, sinon, il est soit donné aux Petits Riens, soit upcyclé (Groupe One, 2022).

2.4.2 Lady Dandy (Voir annexe 13) :

Lady Dandy est un magasin bruxellois de vêtements et accessoires de seconde main de luxe et vintage majoritairement pour femmes, qui existe depuis quatorze ans.

La sélection des articles d'habillement chez Lady Dandy est assez exigeante car elle se fait en termes de matières nobles et de marques de luxe telles que Chanel, Stella McCartney, Lanvin ou encore Isabel Marant, etc. Tout comme Ozer Concept, la boutique fonctionne entièrement avec des dépôts de particuliers.

Une fois qu'un article est vendu, le déposant reçoit un virement de 50% du prix de vente, si c'est un vêtement ou des chaussures. Pour les sacs, le pourcentage peut varier entre 30 et 50%. Le prix des articles peut aller de 30 euros à 600 euros et après une certaine période, si un article n'est pas vendu, il est soit soldé, avec l'accord de la déposante, soit rendu, soit donné aux Petits Riens (Brussels Life, s.d.).

2.5 Initiatives d'upcycling

Selon Diaz (2019), l'upcycling se définit comme « *un processus qui, comparé au recyclage, a pour but de transformer et d'ennobler la matière récupérée pour en faire un produit avec une valeur ajoutée. Le but est de valoriser ce qui est considéré comme déchet pour le transformer en un objet de valeur supérieure* » (Diaz, 2019, p.47).

2.5.1 Maison Margiela (Voir annexe 14) :

En ce qui concerne l'upcycling de vêtements, le créateur Martin Margiela est considéré comme le pionnier belge. Celui-ci a fondé la Maison Margiela en 1988, après avoir travaillé pour le styliste et couturier reconnu, Jean Paul Gauthier (Pungetti & Caputo, 2012). Le designer a très vite créé une forte identité pour sa marque, en confectionnant des vêtements à l'aide de matériaux ou textiles tels que des bâches, des sacs poubelle, des filets de pêche ou encore avec des bouteilles en plastique (Leteneur, 2018).

Nous voyons sur la photo ci-dessous une de ses créations, appelée « le pull chaussettes », fabriqué à partir de huit paires de chaussettes trouvées dans un débarras militaire.

2.5.2 Isatió (Voir annexe 15) :

Isatió – que nous avons déjà mentionné dans la section « Relocalisation/localisation de la filière textile en Belgique » du chapitre trois - est une marque de prêt-à-porter et accessoires belges

upcyclés, qui existe depuis 2016, dont les matières premières sont des déchets textiles belges, mis à leur disposition gratuitement, qui proviennent d'industriels qui s'occupent de traitements sur les textiles, d'agents textile ainsi que de parapentes qui sont trop usés pour voler (Isatio, 2021a).

Pour créer une pièce, Isatio assemble différents morceaux de textiles à la main, en faisant des mariages de matières qui, d'un point de vue technique peuvent aller ensemble, et de couleurs afin que le résultat final soit harmonieux et intemporel. Le prix des produits varie entre 40 et 130 euros.

La marque est très engagée socialement et d'un point de vue environnemental puisqu'elle favorise des collaborations avec des ateliers d'intégration socio-professionnelle bruxellois et qu'elle se limite à un rayon de 20 kilomètres en termes de trajets nécessaires à sa production (Little Green Bee, 2018).

2.5.3 Méson (Voir annexe 16) :

Méson est une récente initiative d'upcycling qui fait fabriquer des vêtements et accessoires à partir d'inventus ou de déchets textiles industriels, belges pour la plupart.

Pour les collections qui sont déjà sorties, ces déchets provenaient de la marque Libeco pour le lin, Blycolin pour les matières essuies et de fins de rouleaux d'une entreprise italienne pour les matières matelassées. Méson a choisi de faire confectionner ses produits en Belgique, ce qui se reflète dans le prix d'une pièce qui peut aller de 65 euros à 250 euros. Tous les articles sont « designés » et produits en Belgique et sur l'étiquette de chaque vêtement, nous trouvons un QR code, qui scanné, nous informe de son endroit d'origine, de la manière dont il a été créé ainsi que de la personne qui l'a fabriqué (Méson, s.d.).

Section 3 : Position des alternatives durables sur l'échelle de Lansink

Selon la pyramide de Lansink - que nous avons présenté dans le chapitre trois - les initiatives de seconde-main telles que celles d'Ozer Concept et de Landy Dandy se retrouvent relativement haut sur l'échelle, dans le deuxième niveau sur six.

Celles-ci permettent de donner une seconde vie aux vêtements usagés, c'est à dire, « *d'éviter d'en produire de nouveaux qu'il faudrait aussi éliminer* » (RDC-Environnement 2008, p1).

Les activités des acteurs qui réalisent de l'upcycling tels que Maison Margiela, Isatio et Méson, elles, partent des niveaux les plus bas de la pyramide, puisqu'à priori, les tissus qu'ils récupèrent sont destinés soit à l'incinération, soit au recyclage, pour les élever au niveau de la réutilisation. Rappelons que le recyclage permet également d'éviter l'incinération d'une partie de la masse des gisements de vêtements usagés. Comme dans le cadre de ce Mémoire, nous nous intéressons

aux niveaux les plus hauts de l'échelle de Lansink, qui regroupent essentiellement des acteurs de l'économie sociale et de l'artisanat, nous ne développerons pas - dans le cadre de ce Mémoire - le niveau du recyclage, qui est composé en grande majorité d'industriels.

Finalement, les initiatives qui se créent dans le cadre de l'EF telles que Coucou et Jukebox, de l'écoconception telles que Wright et de service de réparation telles que Made & More se situent tout en haut de l'échelle. En effet, celles-ci sont considérées comme étant de la prévention et elles permettent donc de retarder les niveaux de réutilisation ou en tout cas du recyclage. L'écoconception peut également permettre d'anticiper la façon dont nous allons pouvoir réutiliser le déchet.

En conclusion, ces best practices belges ouvrent de bonnes voies pour contribuer au développement de notre société vers une ER.

En effet, les initiatives de seconde main, d'upcycling, de services de réparation et d'EF intègrent l'économie circulaire dans leur business model pour l'étape de l'utilisation des vêtements (Jardillier, 2018). Tandis que l'écoconception adopte une stratégie circulaire au niveau de la production des vêtements.

Toutes ces pratiques s'inscrivent dans une économie locale et réintègrent une partie des externalités inhérentes à leur secteur. La mise à l'emploi de personnel local, qui est soumis aux règles sociales locales assure une meilleure protection des travailleurs et permet donc de diminuer les inégalités sociales.

L'écoconception permet de limiter l'impact néfaste total du vêtement, tout en préservant sa qualité d'utilisation (Vigneron, Patingre, 2001 tel que cité dans Ney, 2010).

En outre, les initiatives d'EF nous mènent vers un changement de paradigme où la rentabilité économique générée par la vente d'un service encourage la diminution de la consommation de nouvelles ressources (Arnsperger & Bourg, 2016).

Section 4 : Dimension contributive sur le plan écologique à la collectivité et à l'État des alternatives durables dans le secteur du textile

C'est par les pratiques actuelles belges de seconde main et d'upcycling - que nous avons présenté dans ce chapitre – que l'on voit un intérêt le plus déterminant pour la collectivité.

En effet, en réduisant, récupérant et en revalorisant des déchets textiles belges - qui, autrement, alourdiraient les dépenses publiques de gestion des déchets - ces acteurs réintègrent une partie des externalités négatives générées par ces déchets. Leur activité contribue donc à diminuer ces externalités négatives pour l'État et la collectivité.

Les initiatives d'EF, d'écoconception et de services de réparation jouent, quant à elles, un rôle indirect dans la réduction des déchets textiles en retardant le moment où les vêtements sont mis au réemploi et au recyclage. Ce qui, à la fin, permet également de réduire les externalités au niveau de la collectivité. Néanmoins, leur participation à la réduction des déchets textiles est plus difficilement quantifiable.

Vu leur impact plus facilement quantifiable, nous nous concentrerons dans la seconde partie de ce Mémoire, principalement sur la réutilisation locale – qui englobe la seconde main et l'upcycling - de vêtements usagés.

Section 5 : Barrières à la réutilisation locale de vêtements usagés

Bien que la montée de la conscience écologique renforce actuellement l'attrait et la demande pour les alternatives de mode durables telles que la seconde main, l'upcycling - et d'autres modes de production et distributions présentées dans ce chapitre - le paradigme de la « fast fashion » reste le modèle dominant dans la mode, notamment en Belgique (Veillard, 2018b ; Martinez, 2021).

Selon la littérature, une barrière majeure que rencontrent les consommateurs par rapport à leur décision d'achat de vêtements durables en général, est liée à la perception d'un prix plus haut comparé aux vêtements issus de la « fast fashion », ce qui n'est pas accessible à tous les budgets (Pookulangara & Shephard, 2013 ; McNeill & Moore, 2015 ; Harris, Roby & Dibb, 2016).

Une autre barrière plus spécifique à l'achat de vêtements usagés est due à la vision « non hygiénique » des vêtements qui ont appartenu à d'autres personnes auparavant (Hiller, 2009).

Malgré tous les canaux de réutilisation de vêtements usagés existant en Wallonie et à Bruxelles, une proportion non négligeable de textiles se retrouve encore dans les ordures ménagères. En effet, une étude en cours réalisée par le SPW - dont les documents ne sont pas encore publics - a révélé que 5,3 kilos de vêtements par habitant en Wallonie et 8 kilos de vêtements par habitant à Bruxelles ont été identifiés dans poubelles ménagères sur l'année 2019 (V. Santilman, communication personnelle, 23 juin, 2022). RDC-Environnement (2008) a estimé qu'en moyenne, la proportion réutilisable des textiles présents dans les poubelles d'ordures ménagères est de 66%. Restons néanmoins vigilant avec ce pourcentage de vêtements potentiellement réutilisables estimé il y a une dizaine d'années, qui pourrait s'être amélioré depuis.

Conclusion de la synthèse théorique

Cette synthèse théorique met en lumière le fait qu'il existe une réelle problématique sociétale liée à la surconsommation de vêtements ; une surproduction de vêtements renforcée par le développement des ventes e-commerce. Nous avons également vu que le marché mondial des fibres textiles est biaisé, notamment en raison du non-respect des règles de l'OMC par les États-Unis.

Au sein de cette partie théorique, nous avons souligné le fait qu'auparavant, la Belgique était une terre de production textile et que de nos jours, même si la partie production tend vers une forte baisse, le secteur du textile reste important pour l'économie belge, principalement grâce aux exportations de textiles techniques et d'intérieur.

En outre, depuis quelques années, il y a tout un enjeu économique autour de la délocalisation pour les entreprises de vêtements belges. Cela nous a permis de mettre en évidence le concept de relocalisation et de nous rendre compte que relocaliser/localiser partiellement la chaîne de valeur de la filière textile-habillement en Belgique, c'est possible.

Relocaliser/localiser principalement avec des matières recyclées car il est encore assez difficile à l'heure actuelle de s'approvisionner en fibres naturelles belges, qui sont, pour la plupart, encore à l'étape d'expérimentation pour le textile-habillement.

Des exemples de pratiques contributives actuelles du secteur du textile vers une ER ont été présentées, ainsi que leur contribution à la réduction d'externalités négatives pour la collectivité. Cela nous a permis de nous rendre compte qu'aujourd'hui, il y a des premières tendances qui émergent en Belgique pour s'opposer au modèle dominant de la « fast fashion » mais qu'il n'y a pas encore de solution globale. De plus, tant à l'échelle européenne que belge, des réglementations existent pour encourager la collecte sélective de déchets textiles en vue de les revaloriser en priorisant la réutilisation au recyclage.

Enfin, nous avons constaté que l'activité de revalorisation des déchets textiles en Belgique n'est pas nouvelle et qu'il y a de nombreux acteurs de l'ES qui interviennent dans ce secteur depuis des années. En outre, malgré l'activité des entreprises de l'ES couplée à l'activité d'autres acteurs du réemploi, il reste un gisement de vêtements usagés potentiellement réutilisables, qui n'est pas encore récupéré en Wallonie et à Bruxelles. Après avoir établi tous ces constats, nous avons développé la question de recherche suivante : « *De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ?* »

De mieux valoriser leurs contributions et d'intensifier les synergies entre eux afin d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi en Wallonie et à Bruxelles ? ».

PARTIE II : PARTIE EMPIRIQUE

Chapitre 1: Méthodologie

Section 1: Question de recherche

D'après les informations collectées dans la synthèse théorique, il semble que tous les vêtements usagés - issus des habitants - qui pourraient être revalorisés en Wallonie et à Bruxelles ne le sont pas. L'enjeu de ce Mémoire est donc de suggérer des pistes d'exploitation complémentaires du gisement potentiel encore inexploité de textiles afin que la plus grande proportion de vêtements usagés soit vraiment récupérée par les acteurs de filière de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement.

L'objectif principal de ce Mémoire est de voir :

- Comment il est possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement en Wallonie et à Bruxelles.
- Comment mieux valoriser leurs contributions.
- Comment intensifier les synergies entre eux afin d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi en Belgique francophone.

Par « tous les acteurs de la réutilisation locale », nous voulons inclure les acteurs de l'ES qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling. Et par « valoriser », nous voulons aborder la compensation financière ainsi que la valorisation autre que financière de tous ces acteurs.

Il est important de rappeler le caractère horizontal de notre recherche, qui se concentre sur la manière dont les acteurs du réemploi pourraient se renforcer entre eux.

Afin de mener à bien cette analyse, nous avons décidé de **nous concentrer majoritairement sur** des initiatives de seconde main et d'upcycling car il est plus facile d'établir un lien direct entre l'impact positif de leur activité sur la collectivité et des réductions d'externalités directes pour la collectivité, comparé à des initiatives d'EF, de service de réparation ou d'éco-conception.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons identifié **4 sous-questions de recherche**, qui serviront de squelette dans la partie exploratoire pour répondre le mieux possible à la problématique de ce Mémoire :

- Quelles sont les réalités auxquelles les acteurs de petites initiatives de réutilisation locale font face dans le cadre de l'exercice de leur activité ?
- Quelles seraient les pistes pour mieux valoriser tous les acteurs actifs dans la réutilisation locale de vêtements usagés ?
- Quelles seraient les pistes pour augmenter la part du textile – issue des citoyens – récupérée et qui est mise au réemploi en Wallonie et à Bruxelles ?
- Quels sont les impacts environnementaux évités par les petites initiatives de réutilisation locale ?

Section 2 : Méthode de recherche

Pour répondre à notre problématique et aux sous-questions mentionnées ci-dessus, nous avons décidé d'adopter une méthodologie qualitative. Principalement qualitative, car notre question de recherche induit une formulation de pistes de réponse plutôt qu'une (in)validation d'hypothèses. Cette méthode est dite « qualitative » pour deux raisons principales : la première est liée aux données recueillies pour la recherche qui sont caractérisées de qualitatives, c'est à dire des témoignages, des notes de terrain, etc. La seconde raison se réfère à la manière qualitative d'analyser ces données, qui consiste à décrire un phénomène, de manière détaillée, avec des mots plutôt qu'avec des chiffres (Paillé & Mucchielli, 2012).

Étant donné l'objectif de ce Mémoire d'apporter qualitativement des pistes de réponses à une problématique encore peu analysée (Jacquemin, 2018a), cette recherche est de nature exploratoire. En effet, « *l'intérêt majeur d'une étude exploratoire est d'apporter des éléments nouveaux* » (Royer & Zarlowski, 2014) qui permettent de générer de nouvelles idées ou hypothèses (Mansourian, 2008).

2.1 Composition et taille de l'échantillon

Afin de constituer notre échantillon, nous avons identifié deux catégories principales de parties prenantes de la filière analysée :

- (1) Les acteurs actifs dans la seconde main de vêtements.
- (2) Les acteurs actifs dans l'upcycling de vêtements.

Dans le but de délimiter le cadre de notre étude, deux critères de sélection ont été mobilisés pour choisir les acteurs de la seconde main et de l'upcycling que nous allions interviewer. Le

premier critère se réfère à la provenance des déchets textiles revalorisés car nous voulions analyser des acteurs qui pratiquent de la réutilisation locale. Le second critère, qui est plus spécifique à l'upcycling, concerne la finalité des déchets textiles utilisés, qui doivent être revalorisés en vêtements.

De manière à obtenir un échantillon le plus diversifié possible parmi les acteurs du réemploi, nous avons veillé à interviewer des acteurs de Bruxelles, de Wallonie ainsi que des initiatives en ligne. En outre, nous avons choisi des acteurs qui proposent des vêtements pour adultes et d'autres pour enfants. Nous avons également fait le choix d'analyser des initiatives récentes et d'autres moins. Le fait d'avoir un échantillon diversifié permet de faire une analyse plus approfondie et de mettre en perspective les différentes visions et opinions des différents acteurs.

Huit interviews ont été effectuées avec les acteurs de petites initiatives de réutilisation locale suivants :

- **Melissa Boels** : fondatrice du magasin de seconde main Ozer Concept.
- **Priscilla Cuevas** : fondatrice du magasin de seconde main Lady Dandy.
- **Jordi Tió Rotllan** : co-fondateur de la marque d'upcycling Isatio.
- **Thais Ficherouille** : co-fondatrice de la marque d'upcycling Méson.
- **Gioia Seghers** : fondatrice de la marque d'upcycling Aiko.
- **Stéphanie Roisin** : fondatrice du magasin de seconde main La Ritournelle.
- **Nathalie Thille** : fondatrice du magasin de seconde main Le 127.
- **Lucie Poumay** : fondatrice de l'initiative d'upcycling Wabi Sabi.
-

Initiatives	Date de création/lancement de l'initiative	Localité	Type d'offre	Origine de l'approvisionnement de textiles belges
Seconde main				
Lady Dandy	2008	Bruxelles	Vêtements de seconde main vintage et de luxe	Vêtements usagés de particuliers
Le 127	2015	Wallonie	Vêtements de seconde main qualifiés de « comme neufs »	Vêtements usagés de particuliers
La Ritournelle	2019	Bruxelles	Vêtements de seconde main pour enfants et futures mamans	Vêtements usagés de particuliers

Ozer Concept	2020	Bruxelles	Vêtements de seconde main premium-luxe	Vêtements usagés de particuliers
Upcycling				
Isatio	2016	Bruxelles	Fabrique des pièces uniques contemporaines et intemporelles upcyclées sur-mesure	Approvisionnement gratuit provenant d'industriels, agents textile et d'un club de parapente
Wabi Sabi	2017	Wallonie	Fabrique des pièces de mode uniques et durables upcyclées, avec possibilité de customisation	Collaborations avec des friperies et avec Stoemp pour des pièces défectueuses ou tâchées
Aiko	2020	En ligne	Fait confectionner des pièces uniques upcyclés pour enfants	Approvisionnement payant, provenant majoritairement des Petits-Riens et d'autres fournisseurs confidentiels
Méson	2021	En ligne	Fait confectionner des séries de vêtements upcyclés identiques	Approvisionnement gratuit et payant provenant d'industriels et d'invendus d'entreprises telles que Blycolin et Libeco

Tableau 1 : Présentation des initiatives sélectionnées (Interviews, annexe 18)

Pour enrichir cette partie empirique, nous avons également interviewé :

- **Eric Schroeder** : spécialiste Textile chez Ressources
- **Barbara Malik** : coordinatrice du projet d'upcycling Le Label Jaune des Petits Riens

Il nous paraissait essentiel de mettre en perspective les informations recueillies des acteurs de petites initiatives de réemploi local avec d'une part, l'avis d'un expert du Textile, travaillant chez Ressources. Et d'autre part, de pouvoir comparer les réalités des petits acteurs du réemploi avec celles d'un projet d'upcycling Le Label Jaune, qui s'est créé dans le cadre de l'ES.

Nous avons décidé de réaliser des **entretiens individuels semi-directifs** car ce type d'entretien permet de donner une assez grande flexibilité à la personne interviewée pour formuler ses

réponses aux questions partiellement ouvertes, posées par l'interviewer (Lallemand, 2016). Par ailleurs, un **guide d'entretien** (Voir annexe 17) a été réalisé préalablement pour les entretiens avec les acteurs de la réutilisation locale afin d'avoir une structure similaire d'une interview à une autre, sans pour autant entraver la liberté et la flexibilité des interviews. Les questions du guide d'entretien ont été adaptées au fil des interviews et sont devenues de plus en plus axées sur notre question de recherche.

La première partie du guide s'intéresse aux fondements de l'initiative, dont la personne interviewée est le représentant, pour comprendre les particularités de celle-ci ainsi que les processus mis en place pour la faire fonctionner.

La seconde porte sur les réalités en termes de freins et de leviers propres à l'activité afin d'identifier les enjeux du secteur du réemploi.

La troisième partie interroge sur la manière dont l'économie circulaire pourrait s'améliorer dans ce secteur.

La quatrième partie cherche à savoir si ces acteurs bénéficient d'aide de l'État.

La cinquième partie interroge sur la manière dont on pourrait renforcer toutes les initiatives de réutilisation locale et mieux valoriser leurs contributions dans le but d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi en Wallonie et à Bruxelles.

Enfin, la sixième partie se concentre sur la quantité de déchets textiles valorisés par ces acteurs sur une année pour pouvoir trouver une quantité moyenne à mettre en perspective avec la somme totale de l'ensemble du textile qui est jeté par les citoyens.

Les canaux utilisés pour contacter ces personnes et ensuite organiser des entretiens en présentiel ou en ligne avec eux se sont faits via e-mail, via LinkedIn et via Instagram en dernier recours.

Nous avons été informé de l'existence de leurs activités soit par le biais du bouche à oreille soit via une recherche sur Internet.

La durée de chaque entretien a tourné autour de 40 minutes, ce qui nous a permis d'aborder tous les points souhaités. Tous les entretiens ont été retranscrits en veillant à écrire les mots exacts que les interviewés ont utilisé afin que ces retranscriptions reflètent le plus objectivement les interviews (Voir annexe 18). Les informations les plus pertinentes récoltées durant ces entretiens ont servi de base pour formuler des pistes de réponse à la problématique de ce Mémoire.

Outre les données recueillies des interviews avec les personnes mentionnées plus haut, nous avons également mobilisé certaines informations provenant des entretiens préalables avec des experts belges, à savoir : Tanguy Ewbank, Alexandre Baguette, Pauline Grégoire, Virginie Santilman. Il convient également de mentionner qu'étant donné la nature exploratoire de notre recherche, nous avons eu recours à des informations externes aux interviews telles que des données du projet ACVTex et de Copidec.

2.2 Méthode d'analyse des données

Afin d'appréhender l'analyse des données des entretiens de la manière la plus rigoureuse possible, nous avons eu recours à un codage qualitatif, selon la méthode d'analyse de contenu thématique, qui consiste à « déstructurer » pour « restructurer » les informations (Jacquemin, 2018b). Cette méthode s'applique en plusieurs étapes :

Tout d'abord, nous avons regroupé et traduit les différentes informations brutes des entretiens pour dégager les premiers codes pertinents. Ensuite, nous avons classé les données par catégorie et par ordre d'importance en attribuant un code à chaque catégorie d'analyse.

Enfin, nous avons procédé à l'analyse en remettant chaque code dans le contexte de la recherche.

Nous avons décidé d'adopter une méthode de recherche de type inductive – c'est à dire, « *une approche par laquelle les termes émergent des données* » (Kohn & Christiaens, 2014) - car celle-ci est très appropriée pour analyser des recherches de nature exploratoire (Blais & Martineau, 2006).

Celle-ci nous a permis de faire des liens entre les sous-questions de la recherche et les différents thèmes abordés lors des interviews. Finalement, cette analyse approfondie des informations brutes a donné lieu à des résultats que nous allons aborder dans le chapitre suivant de ce Mémoire.

Chapitre 2 : Analyse et constats

Une grande partie de la synthèse théorique a constitué un état des lieux du secteur du textile-habillement en Belgique ainsi que des mécanismes et des initiatives déjà mis en place en Wallonie et à Bruxelles au niveau de la réutilisation locale des vêtements usagés.

Nous avons donc pu nous rendre compte que l'ES a l'air d'avoir déjà bien rodé son activité de récupération et de revalorisation de textiles usagés.

C'est pourquoi, nous allons nous intéresser principalement, dans cette partie empirique, aux petites initiatives de réemploi local. En effet, il nous semble que le potentiel et les leviers pour renforcer tous les acteurs du réemploi de vêtements usagés se trouvent majoritairement de leur côté.

Dans cette partie empirique, nous identifierons dans un premier temps les réalités vécues par les petits acteurs, qui pratiquent la réutilisation locale de vêtements usagés par le biais de la seconde main ou de l'upcycling.

Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons aux pistes potentielles permettant de mieux valoriser tous les acteurs du réemploi.

Ensuite, nous verrons quelles actions pourraient être mises en place pour maximiser la proportion de vêtements usagés qui est récupérée et mise au réemploi en Wallonie et à Bruxelles. Enfin, nous verrons quels impacts et coûts pour les pouvoirs publics sont évités grâce à l'activité de ces acteurs.

Section 1 : Quelles sont les réalités auxquelles les acteurs de petites initiatives de réutilisation locale font face dans le cadre de l'exercice de leur activité ?

La majorité des acteurs du réemploi interviewés, qui sont actifs dans la réutilisation locale de vêtements usagés, disent unanimement qu'une des plus grandes difficultés à laquelle ils font face réside dans la pérennisation de leur activité. M. Schroeder insiste d'ailleurs sur le fait que *« la réutilisation locale n'est pas forcément la plus rentable »* mais qu'en contrepartie, *« les gains environnementaux de celle-ci sont vraiment importants et que ce type d'activité a donc un réel intérêt pour les Régions »*.

Ces propos rejoignent ce que nous avons vu dans la synthèse théorique - avec l'échelle de Lansink – à propos de la réutilisation, qui est considérée comme la deuxième meilleure stratégie de traitement des déchets-ressources en lien avec son impact environnemental.

M. Schroeder relate également dans ses propos deux obstacles majeurs à la réutilisation locale. Le premier vient du fait qu'il existe *« une concurrence de prix pour le textile avec la 'fast fashion' »*.

Le second est lié à *« tous les freins psychologiques par rapport à la réutilisation »*. Ce deuxième obstacle confirme la vision « non hygiénique » des consommateurs par rapport aux vêtements qui ont déjà été portés, évoquée par les auteurs de la littérature dans la partie théorique en tant que barrière à la réutilisation locale de vêtements usagés.

1.1 Réalités liées à l'activité de seconde main

Mlle Boels nous fait part du fait que « *le marché de la seconde main est en train de prendre de plus en plus d'ampleur* » et qu'il n'est « *pas toujours évident de se démarquer par rapport aux autres* ».

Selon Mme Cuevas, un frein à son activité est lié au fait qu'elle propose des pièces uniques, souvent disponibles seulement dans une taille, ce qui augmente la difficulté pour le client de trouver un vêtement qu'il apprécie et qui lui aille. Néanmoins, elle pense que le fait qu'il s'agisse de pièces uniques peut également constituer un levier puisque cela augmente l'attractivité de ces pièces et suscite l'envie d'acheter chez les clients.

Mme Roisin nous explique que le caractère usagé des vêtements qu'elle vend en seconde main nécessite de mettre des prix de vente relativement bas, ce qui ne lui permet pas de générer des revenus suffisants pour pouvoir embaucher d'autres personnes. Elle se retrouve donc limitée dans son activité avec peu de potentiel de développement pour son initiative malgré qu'il y ait de la demande pour ses produits et que son magasin tourne. Celle-ci ajoute qu'en raison de la rentabilité financière faible de l'activité de vente de vêtements de seconde main, les investisseurs ne sont pas spécialement intéressés d'investir dans ce type de projet, malgré la rentabilité écologique et sociale que représente cette activité.

Mlle Boels précise que contrairement à la production de nouveaux vêtements, la seconde main est difficilement envisageable à des échelles plus grandes.

Celle-ci s'explique en disant que l'approvisionnement des vêtements de seconde main contraint les porteurs de projets « *d'acheter les articles un par un, ce qui signifie qu'on ne peut pas dire qu'on prend dix vêtements identiques et que ça tourne* ».

Concernant le taux de TVA que les acteurs de seconde main sont obligés d'appliquer, Mme Roisin considère le taux de 21% comme une difficulté car elle estime qu'il s'agit d'un taux très élevé pour un vêtement de seconde main, qui représente « *une marchandise à faible coûts* ».

Finalement, Mme Roisin, Mlle Boels, Mme Thille ainsi que Mme Cuevas font face à une frustration, qui vient du fait qu'elles doivent refuser une certaine proportion de vêtements usagés que les citoyens leur apportent car ils ne rentrent pas dans leur charte de sélection. Cependant, certains d'entre eux pourraient être réutilisés par d'autres acteurs. La même

frustration se fait lorsqu'elles rendent les vêtements invendus aux déposantes après une certaine période pour laisser la place aux dépôts qui arrivent.

Pour les vêtements non-vendus que les déposantes ne viennent pas rechercher chez Ozer Concept, Mlle Boels vient de se lancer dans une collaboration avec Juliet Bonhomme - qui est la fondatrice de l'initiative de The UpCycling Lab - pour faire de l'upcycling et « reshaper » ces vêtements.

1.2 Réalités liées à l'activité d'upcycling

En ce qui concerne la familiarité des gens avec la notion d'upcycling de vêtements, Mme Poumay nous explique qu'elle a vu une belle évolution depuis trois ans et qu'elle se sent chanceuse qu'il y ait cette tendance. Mme Malik, quant à elle, met en évidence le fait que comparé à la seconde main de vêtements, dont l'attrait de la part des consommateurs croît depuis quelques années, l'upcycling n'en est encore qu'à ses débuts.

M. Tió Rotllan et Mlle Ficherouille sont d'accord pour dire que la main d'œuvre et le temps dédiés au classement, au tri et à l'archivage des déchets textiles qu'ils récupèrent représente une part importante de leur activité. M. Tió Rotllan nous explique que « *tout cela demande énormément de temps, de main d'œuvre et de manutention* » à sa femme et lui car il y a tout un tas de facteurs techniques à prendre en compte pour pouvoir upcycler un vêtement avec plusieurs morceaux de tissus différents. Mlle Ficherouille avance que ce sont des éléments qui « *freinent l'efficacité de sa production d'articles upcyclés* ».

Les dires de Mme Seghers, quant à elle, mettent en avant la complexité de l'artisanat local lié aux pièces uniques upcyclées, qui, comparé à une production en série de vêtements neufs – où l'on produit aisément dix voire cent fois la même pièce - exige un coût nettement plus élevé. Mme Poumay complète Mme Seghers au sujet de l'upcycling de pièces uniques en soulignant la difficulté attachée à la « *justification des prix* » pour ses articles faits à partir de matières premières issues de vêtements usagés. Mme Poumay a d'ailleurs observé que les gens ont tendance à estimer la valeur de ce type d'articles moins cher que leur prix « juste », qui comprend pourtant la rémunération – sur base du salaire minimum belge - d'un travail artisanal. Mme Malik ajoute qu'elle remarque « *qu'aujourd'hui, l'achat se fait sur le prix, surtout de la part de la jeune génération* ». À ce sujet, M. Tió Rotllan est de l'avis « *qu'au plus d'acteurs on sera dans ce domaine qui vendent leurs produits à des prix 'justes', au mieux on arrivera à créer un collectif de gens qui aidera à faire avancer cette filière* ».

M. Tió Rotllan considère que sa femme et lui ne font « *pas seulement de la vente et de la production mais qu'il y a beaucoup de savoir-faire et de valeur ajoutée qui sont apportés aux vêtements* ». Ceci est dû aux caractères artisanal et créatif, avec la multiplicité des contraintes techniques que ce travail d'upcycling de pièces uniques représente.

Par ailleurs, M. Tió Rotllan, qui confectionne lui-même ses créations de vêtements upcyclés avec sa femme, nous a confié que pour être rentable avec leur activité d'upcycling, « *ils ont dû être très inventifs dans les modèles et très économes dans toutes les dépenses fixes* ».

Pour limiter un maximum ses dépenses fixes, un tiers de son domicile est occupé par son business de vêtements upcyclés. Cette activité d'upcycling ne peut être qu'accessoire et ne permet pas, seule, d'assurer des rentrées financières suffisantes pour en vivre.

De son côté, Mme Poumay nous a fait part du fait qu'elle réalise - depuis qu'elle a lancé son activité d'upcycling - que cette alternative « *n'est pas du tout adaptée au système économique belge* ». Celle-ci illustre ses propos en disant qu'elle a l'obligation de déclarer ses inventaires de vêtements upcyclés ainsi que des matières premières très variées qu'elle utilise. La difficulté et l'impossibilité d'appliquer ce règlement réside dans le fait qu'il est fréquent qu'elle emploie des dons de tissus de 10 centimètres carrés, qui sont donc impossibles à inventorier. Mme Poumay affirme que ces contraintes la freinent dans son activité alors qu'elle juge que sa démarche devrait être favorisée.

1.2.1 Production belge

Mme Seghers estime que le fait qu'elle puisse produire ses vêtements upcyclés de manière locale constitue une réelle plus-value car ça lui donne l'opportunité de facilement suivre et contrôler les créations qu'elle fait faire dans un atelier à Bruxelles. Néanmoins, elle admet que « *produire en Belgique a un coût assez élevé, qui se répercute sur le prix final de chaque pièce* ». À l'heure actuelle, Mme Seghers ne peut donc pas encore se permettre de demander un prix suffisamment élevé, pour ses vêtements upcyclés, qui puisse complètement lui assurer des marges rentables. Mlle Ficheroulle s'accorde avec Mme Seghers pour dire que le principal challenge de faire confectionner ses vêtements upcyclés en Belgique réside dans le prix de la production, comparé à d'autres marques de vêtements qui parviennent à mettre des prix beaucoup plus bas sur le marché grâce à la délocalisation de leur production. Mme Malik complète que le temps dédié à la création d'un vêtement upcyclé calculé sur un salaire de travail belge rend le prix de la pièce peu accessible pour le public. Tous ces propos confirment ce que

nous avons vu dans la synthèse théorique ; à savoir que la production locale de vêtements génère des prix plus élevés.

Mme Poumay - qui confectionne elle-même ses vêtements upcyclés - nous a livré qu'elle avait déjà cherché un atelier pour faire faire ses créations en Belgique. Et qu'elle n'a pas trouvé d'atelier qui puisse répondre à sa demande. Les problèmes rencontrés concernant la production en Belgique selon Mme Poumay sont : soit que les ateliers de confection de vêtements en Belgique demandent un minimum de pièces, ce qu'elle ne peut pas se permettre de faire, cela n'étant pas adapté à son business ; soit que les ateliers protégés ou d'insertion de travail ne possèdent pas forcément l'habileté de faire des finitions qui soient d'un niveau suffisamment qualitatif pour ce qu'elle demande. L'adaptation de certains ateliers à cette autre donne économique liée au réemploi manque aujourd'hui.

1.3 Réalités liées à l'approvisionnement des matières premières belges

Concernant l'approvisionnement en matières premières belges, Mme Roisin nous raconte que lorsqu'elle a lancé son magasin de seconde main pour enfants, elle craignait de ne pas en trouver suffisamment. Mais, elle s'est vite rendu compte qu'il y avait une « *consommation exagérée de vêtements neufs pour enfants* » en Belgique et qu'elle n'avait donc aucun problème en termes de stocks. Mme Poumay rejoint Mme Roisin en affirmant que, pour le moment, il est très facile pour elle de s'approvisionner en vêtements usagés. Celle-ci nous explique qu'elle possède, pour le moment, tellement de matières premières pour réaliser ses créations de vêtements upcyclés qu'elle ne peut pas se permettre d'accepter des dons de vêtements usagés supplémentaires. Il est dommage qu'elle ne sache pas forcément, aujourd'hui, vers qui rediriger ces citoyens qui lui apportent parfois des vêtements trop abîmés pour être déposés dans les bulles.

Elle pense en outre que d'ici une dizaine d'années, il y aura peut-être de moins en moins de textiles qualitatifs disponibles en Belgique.

M. Tió Rotllan estime pareillement qu'il est assez bien fourni en déchets textiles et qu'il a même encore de la marge puisqu'il n'a pas encore sollicité tous les fournisseurs qu'il a en tête.

Mme Seghers, quant à elle, nous avoue qu'en vue de faire grandir son projet, elle se soucie déjà quant à la disponibilité de « *vêtements usagés en grandes quantités, toujours aussi qualitatifs, pour la création de ses vêtements upcyclés dans le futur* ».

Par ailleurs, Mlle Ficheroulle et sa collaboratrice reconnaissent qu'elles ont rapidement abandonné l'idée de se fournir exclusivement en matières premières 100% belges pour leur production de vêtements upcyclés.

Selon Mlle Ficheroulle, en l'absence d'un collaborateur attitré pour faire de la recherche de fournisseurs, il est plus facile de trouver de l'approvisionnement de textiles usagés dans d'autres pays d'Europe où des quantités nettement plus importantes de déchets textiles industriels sont disponibles.

1.4 Quantités de vêtements usagés revalorisés

Nous avons tenté d'uniformiser les informations des acteurs interviewés, dont certains comptabilisent et nous ont communiqué des kilos de vêtements usagés, quand d'autres comptabilisent des nombres de pièces de vêtements concernant les quantités revalorisées sur un an.

Pour ce faire, nous nous sommes basés sur l'hypothèse établie par RDC-Environnement selon laquelle une pièce de vêtement adulte pèse en moyenne 300 grammes (RDC-Environnement, 2008) et nous avons converti les nombres de pièces en kilos. Pour l'initiative de vêtements de seconde main pour enfants – à savoir, La Ritournelle - nous allons nous en tenir aux 100 grammes par pièce estimée par Mme Roisin.

Le tableau ci-dessous résume les données recueillies des acteurs du réemploi en termes de quantités de vêtements usagés locaux revalorisés par an. Nous pouvons observer que cette quantité varie entre 150 kilos et 1.400 kilos. Très logiquement, nous mentionnerons le fait que la quantité la plus faible de vêtements revalorisés est réalisée par un acteur de l'upcycling. Tandis que la quantité la plus élevée de vêtements revalorisés a été réalisée par un acteur de la seconde main. Ce contraste de quantités nous permet de mettre en lumière la différence entre ces deux types de réutilisations locales.

	Quantité de déchets textiles belges valorisés/an	Méthodologie utilisée pour estimer cette quantité
Seconde main		
Lady Dandy	/	/

Le 127	Entre 2.000 et 2.500 vêtements vendus → Entre 600 kilos et 750 kilos revalorisés → En moyenne 675 kilos	Estimation basée sur le nombre de dépôts moyens par saison (6 mois), sachant qu’entre 40% et 50% des pièces sont vendues. NB : Le nombre de dépôts comprend également des accessoires (bijoux, foulard, etc).
La Ritournelle	Environ 8.000 pièces de vêtements vendues → 800 kilos revalorisés	Estimation basée sur le nombre de vêtements vendus sur l'année 2021.
Ozer Concept	Environ 4666 pièces de vêtements vendues → Environ 1400 kilos revalorisés	Estimation basée sur une moyenne du nombre de vêtements vendus par an.
Moyennes seconde main	958,3 kilos = 3.194 pièces de vêtements adultes	
Upcycling		
Isatio	→ 600 kilos revalorisés	Estimation basée sur la quantité de vêtements et accessoires récoltés par Isatio, dont 2/3 sont revalorisés en vêtements upcyclés et 1/3 sont donnés aux écoles pour être transformés en produits d’étude.
Wabi Sabi	/	/
Aiko	Environ 200 mailles adultes et 300 jeans adultes récupérés → 150 kilos revalorisés	Estimation basée sur le nombre de pièces de vêtements usagés utilisées pour créer des vêtements upcyclés.
Méson	→ 850 kilos revalorisés	Estimation basée sur la quantité d’essuies de bain troués ou tachés récupérés de l’entreprise de gestion de linge Blycolin.
Moyennes upcycling	533,3 kilos = 1.777 pièces de vêtements adultes	

Tableau 2 : Estimation des quantités de vêtements usagés revalorisés par les acteurs interviewés (Interviews, annexe 18)

Notez que :

- Il y a souvent des chutes de tissus avec l'upcycling de vêtements.
- Deux acteurs du réemploi n'ont pas su nous communiquer des données par rapport aux quantités de vêtements usagés qu'ils revalorisent par an.

Mme Poumay nous a expliqué que les dons de tissus de dix centimètres sur dix centimètres ou les chutes de tissus qu'elle reçoit et qu'elle réutilise rendent l'estimation de ces données trop

complexe. Mme Cuevas n'a pas précisé les raisons pour lesquelles il ne lui était pas possible d'estimer ces données.

À titre de comparaison, Mme Malik nous a communiqué que l'initiative d'upcycling le Label Jaune des Petits Riens revalorise environ trois tonnes de vêtements par an.

1.5 Collaborations existantes entre les acteurs du réemploi

M. Schroeder et Mme Malik nous informent qu'il existe déjà un certain nombre de petits acteurs du réemploi local – tous secteurs confondus - qui collaborent avec des EES pour accéder notamment à des « gisements » de vêtements usagés.

C'est le cas de Mme Seghers, qui se fournit auprès des Petits Riens pour la matière jeans, qui constitue une des principales matières premières de ses vêtements upcyclés.

Le jeans fait partie des vêtements usagés dont la méthode de recyclage est plus compliquée. C'est pourquoi, l'ASBL Les Petits Riens a pris des dispositions pour revendre ces jeans à un euro le kilo à des créateurs d'upcycling. Le seul bémol énoncé par Mme Seghers réside dans le fait qu'elle n'a pas la possibilité de sélectionner les pièces de jeans elle-même.

Les Petits Riens lui fournissent un sac avec le nombre de kilos de jeans qu'elle commande, dont une certaine proportion – qu'elle remet dans les bulles des Petits Riens - ne répond pas aux exigences requises pour confectionner ses vêtements upcyclés pour enfants.

Par rapport au bémol évoqué par Mme Seghers, Mme Malik nous explique que sélectionner des articles spécifiques parmi les tonnes de vêtements que les Petits Riens collectent demanderait beaucoup trop de temps de manutention. Mais que, par contre, « *donner des gisements non-triés à tous ces acteurs pose la question de déchets* ». Parce que si ces articles sont proposés à ces acteurs, c'est qu'ils avaient déjà été considérés comme de la « *marchandise textile qui ne sait pas être vendue en état dans les boutiques des Petits Riens* ». Donc les remettre dans le circuit des bulles, c'est faire faire le double ou le triple du travail aux trieurs.

Depuis 2018, le réseau bruxellois Circlemade est une instance qui regroupe des opérateurs textile de l'ES et des petits acteurs privés du réemploi. Celui-ci est un cluster de hub.brussels, composé d'institutions publiques, d'entreprises pionnières et d'experts. L'objectif de cette instance est de favoriser le développement et les impacts des initiatives circulaires entreprises par ses membres (Circlemade, 2022).

Parmi les acteurs interviewés, Isatio et La Ritournelle en sont membres. Néanmoins, Mme Roisin nous explique que « *ça reste encore assez fermé et qu'à part les membres du cluster, personne ne les connaît vraiment* ». M. Schroeder nous a fait savoir qu'en Wallonie, il existe

également des initiatives similaires mais plutôt sous forme de petits réseaux. Il n'existe pas aujourd'hui de plateforme unique qui rassemble tous les acteurs du réemploi.

1.6 Conclusion

- Une tendance générale concernant les réalités vécues par les petits acteurs du réemploi local, est liée à un souci global de pérennisation et de rentabilité financière pour les acteurs de seconde main et d'upcycling.

Par rapport à ce souci global de pérennisation et de rentabilité financière, il existe des raisons propres à chacun des deux types d'activités analysées. Néanmoins, une raison commune majeure est la compétitivité du prix des articles de ces acteurs, en concurrence avec les prix des vêtements de « fast fashion ».

En outre, le fait que ces acteurs vendent, pour la plupart, des pièces uniques ne les aide pas, car cela les empêche de réaliser des économies d'échelle.

Par contre, le réemploi local génère des gains environnementaux réels, mais non évalués ou valorisés.

- D'autres freins à l'activité locale de réutilisation sont à considérer, tels que le frein psychologique des consommateurs face aux vêtements qui ont déjà été portés ; ou le taux de TVA de 21% appliqué à la majorité des activités de seconde main et d'upcycling.
- En termes d'opportunités, il ressort de cette première section qu'actuellement, en Belgique francophone, il existe un approvisionnement suffisant en gisements pour la seconde main et l'upcycling.

Il existe également des collaborations existantes entre les petits acteurs du réemploi local et les entreprises d'ES.

Section 2 : Quelles seraient les pistes pour mieux valoriser tous les acteurs actifs dans la réutilisation locale de vêtements usagés ?

2.1 Valorisation financière

- Dans la partie théorique de ce Mémoire, nous avons mis en lumière le fait que certains opérateurs de la collecte de textiles de l'ES bénéficient de **subventions** - de la part des Régions - en fonction du tonnage de vêtements usagés effectivement réutilisés par rapport au tonnage de vêtements collectés. Nous aurions pu envisager une proposition

similaire comme piste dans les recommandations pour mieux valoriser financièrement tous les acteurs du réemploi.

Néanmoins, M. Schroeder nous a mis en garde en nous expliquant que « *ce subside est très difficile à obtenir pour une petite structure qui va faire très peu de réemploi* » et que, si un acteur « *réemploi moins de dix tonnes par an de textiles, ça ne vaut pas la peine de demander l'agrément* ». Celui-ci justifie ses dires en disant que l'octroi de ce subside nécessite un travail de « reporting » assez pointilleux, qui n'est possible qu'avec un système de contrôle validé par la Région concernée. Étant donné que les acteurs interviewés sont loin de réutiliser dix tonnes de vêtements usagés par an, nous écarterons directement cette piste de solution.

- Par contre, celui-ci nous informe que le taux de **TVA réduit de 6%** - dont l'ensemble de l'ES bénéficie - pourrait être envisageable « *sur la réutilisation de manière générale* ». Par rapport à cette piste, M. Tió Rotllan se positionne favorablement en disant qu'un taux de 6% serait plus « juste », appliqué à la vente de ses créations d'upcycling. Mme Thille est du même avis car cela lui permettrait de soit diminuer le prix de vente de ses vêtements de seconde main, soit de mieux rémunérer les déposants, soit de mieux se rémunérer elle-même. Elle conclut qu'il y aurait de toute façon une de ces trois parties prenantes qui bénéficierait de ce taux de TVA réduit. Mme Roisin pense également que « *le fait d'être moins taxé encouragerait plus d'initiatives de réemploi de vêtements* ».

En lien avec la paragraphe ci-dessus, il convient de mettre en évidence le fait que Mme Poumay est la seule personne interviewée qui applique, depuis peu, un taux de 6% à la vente de ses articles upcyclés. Celle-ci nous a confié que sans l'application de ce taux réduit, elle ne serait pas rentable. Sa source est une brochure du SPF datant de 2007, qui présente les conditions d'une directive relative aux taux réduits de TVA pour les services à forte intensité de main d'œuvre. Cette directive précise que « *les prestations de services ayant pour objet la réparation et la modification de vêtements et de linges de maison sont soumises à un taux de 6%* » (SPF, 2007, p20), et ajoute : seuls les « *travaux de raccourcissement, de rétrécissement ou d'élargissement* » (SPF, 2007, p21) sont compris dans les conditions. L'exemple de la transformation d'un manteau long en une veste est donné pour illustrer une situation qui rentre dans ce cadre.

Autre précision : « *les opérations qui ont pour objet la transformation radicale de vêtements ou de linge de maison ne sont pas visés* » (SPF, 2007, p21). L'exemple de transformer une robe

ou un manteau en jupe est donné pour illustrer une situation qui n'est pas visée par la directive. Nous comprenons bien que l'activité de seconde main de vêtements n'est pas réellement prise en compte par cette directive.

- Une seconde piste évoquée par Mme Cuevas est de **mettre en place une taxe proportionnelle en fonction de l'impact positif/négatif de l'activité**. Elle suggère d'évaluer l'impact d'une activité en fonction des **émissions de CO2** et des externalités négatives engendrées sur l'environnement, par rapport à la taille de l'entreprise. Cette piste rejoint le constat – établi dans la partie théorique – selon lequel la majorité des industriels de la mode ne réintègrent pas les externalités générées par leur activité tandis que les acteurs de la réutilisation locale s'efforcent de réintégrer une partie de ces externalités. Mme Cuevas argumente qu'une taxe de ce genre ne nécessite pas beaucoup de travail d'administration de la part des assujettis et serait un bon outil pour mieux valoriser les acteurs du réemploi. Mme Poumay possède un avis similaire à celui de Mme Cuevas. En effet, celle-ci avance qu'il faudrait taxer les vêtements dont la production engendre une grande pollution, de la même manière que les cigarettes ou l'alcool.
- Comme nous l'avons vu dans la synthèse théorique, l'activité des enseignes de « fast fashion » a un impact non négligeable sur l'environnement. C'est pourquoi, Mme Poumay propose – par le biais de cette taxe - de faire passer un message du style « *c'est mauvais pour la planète donc, c'est aussi mauvais pour vous* ». Mme Roisin rejoint l'idée de Mme Cuevas et Mme Poumay en disant que des lois devraient être mises en place pour « *empêcher les grandes chaînes de production de vêtements de venir sur le terrain en Belgique* » car elle estime qu'il y a déjà assez de vêtements en circulation en Belgique. Finalement, Mlle Boels s'accorde avec Mme Roisin pour dire qu'il n'est plus nécessaire de produire de nouveaux vêtements car la quantité déjà produite en Belgique est plus que suffisante.

Une troisième piste proposée par M. Tió Rotllan serait que les **pouvoir publics priorisent leurs achats auprès d'initiatives d'upcycling**, qui confectionnent des vêtements localement. Selon lui, pour une activité comme la sienne, recevoir des commandes de la part des pouvoirs publics serait « *beaucoup plus intéressant et formatif que de recevoir de subsides* ». Il pense que la mise en place de contrats publics de production avec des

initiatives locales d'upcycling pourrait booster le secteur de l'upcycling en donnant la possibilité, aux acteurs comme lui, *« d'obtenir une meilleure rentabilité ainsi que de mieux s'organiser avec leurs partenaires »*.

- Mme Thille avance une quatrième piste, qui serait de **valoriser** les initiatives de seconde main de vêtements **en fonction de la surface utilisée pour exposer les vêtements** en vente. Selon elle, cela pourrait être une bonne piste car on ne peut exposer *« qu'un certain nombre de vêtements sur un mètre carré et cette surface reste à priori fixe »*.

Pour délimiter le cadre d'application de cette piste de valorisation, Mme Thille propose que seuls les acteurs qui pratiquent du réemploi de vêtements produits par d'autres entreprises qu'eux-mêmes, soient visés. Et que les marques qui sont productrices et distributrices de vêtements ne soient pas concernées par cette mesure.

Enfin, nous avons posé la question suivante à Mme Santilman : selon-vous, comment pourrait-on renforcer tous les acteurs du réemploi qui contribuent à la même dynamique sociétale mais qui ont des statuts d'entreprises différents ? Celle-ci nous a répondu que *« renforcer les autres acteurs en plus de l'ES, ça ne nous intéresse pas tellement parce que, nous, on veut surtout encourager l'ES »*. Elle a ajouté que *« ce qui nous importe, c'est que les acteurs de l'ES ne soient pas mis en danger par d'autres initiatives à but lucratif. Il ne faudrait pas que ça se fasse au détriment de l'ES »*. De son point de vue, *« il n'y a pas vraiment d'intérêt à aller stimuler d'autres initiatives »* car elle estime que le réseau de bulles textiles est déjà bien ancré et permet déjà de récolter la majorité du textile réutilisable. Par contre, elle nous dit que le SPW voudrait encourager la réutilisation locale.

2.2 Valorisation dépassant l'aspect financier

Au-delà des pistes de valorisation financière des petits acteurs du réemploi, plusieurs idées sont ressorties des interviews.

- Pour mieux valoriser les initiatives d'upcycling comme la sienne, Mme Seghers suggère une première piste, qui serait **d'élaborer un label** mettant en valeur le fait de produire des vêtements en utilisant uniquement des **vêtements usagés belges** comme matières premières.

Elle complète son idée en disant qu'il serait intéressant que ce label valorise *« l'artisanat, la production locale, les textiles existants, la pièce unique »* et dans son

cas, également les textiles naturels. Mme Poumay évoque également l'idée d'un label, certifiant qu'il s'agit d'un **vêtement upcyclé localement**. Cependant, elle n'est pas totalement convaincue par cette solution car elle juge que des certifications et des contrôles pourraient entraver la liberté de son projet.

Concernant l'idée de créer un label, M. Schroeder est également dubitatif car il trouve que nous sommes « *déjà noyés dans les labels* » et que « *personne ne sait vraiment ce qu'il y a derrière tous ces labels* ». Il voit davantage un intérêt à apposer un signe distinctif ou un logo signifiant qu'un vêtement upcyclé est issu d'un artisanat local pour garantir qu'il ne s'agit pas de faux upcycling.

- D'autre part, des acteurs de la seconde main et de l'upcycling s'accordent pour dire qu'il faudrait **renforcer la sensibilisation des consommateurs** par rapport aux initiatives de réemploi dans le secteur du textile. Mme Thille trouve, par exemple, que des campagnes de sensibilisation pourraient mettre l'accent sur le fait que le commerce de **vêtements de seconde main a évolué** depuis ses débuts et que de nos jours, il est possible de trouver des vêtements de seconde main « comme neufs » et de qualité. Mme Malik, elle, pense qu'au niveau de la seconde main, « *il existe déjà une bonne sensibilisation au niveau des consommateurs aujourd'hui* ». Par contre, elle trouve qu'il y a un travail de sensibilisation à faire concernant « *la différence de prix entre de la seconde main de base et un vêtement upcyclé* ».

Mme Seghers pense également qu'il faudrait davantage sensibiliser les consommateurs. Pour ce faire, elle émet l'idée de créer un site avec des **chiffres officiels qui montrent la différence en termes d'impacts environnementaux entre un vêtement mis au réemploi et un vêtement issu d'une marque de « fast fashion »**. Mme Grégoire estime qu'il faudrait sensibiliser les consommateurs quant « *à l'importance de résister à la 'fast fashion', d'aller vers des marques qui sont plus respectueuses de l'environnement et des droits humains* ». Parce qu'elle estime que « *c'est trop simple d'aller acheter des articles de marques de 'fast fashion', consommer et ensuite donner* ».

M. Schroeder nous explique qu'il existe déjà des initiatives de sensibilisation sur la réutilisation en général. L'écueil qu'il note est qu'une campagne de communication nécessite des moyens financiers assez élevés. Le plus souvent, « *ce sont ceux qui ont les moyens qui vont réussir à*

faire de la communication ». Il pense que ce genre de communication pourrait peut-être être soutenue financièrement par le collectif.

Concernant la sensibilisation, M. Schroeder nous fait part de son constat selon lequel il est très complexe de toucher des personnes qui ne sont pas sensibilisées à la base. C'est pourquoi, il suggère de faire des campagnes de **sensibilisation dans des lieux d'enseignement** telles que des écoles, des hautes écoles et des universités car selon lui, ce sont des « *bons canaux de transmission* ».

- Selon Mme Poumay, il faudrait faire bouger les choses du côté des médias. Elle se dit choquée de voir qu'à l'heure actuelle, même après les scandales environnementaux et sociaux engendrés par les industriels du textile-habillement, les médias continuent de diffuser la publicité pour la période des soldes. Elle nous confie être tout de même consciente qu'il est complexe de faire comprendre tout l'enjeu du réemploi à toute la population.
- En outre, celle-ci évoque une autre piste en nous parlant de la création d'« *un **moteur de recherche** ou un réseau qui permettrait de **rassembler toutes les ressources** du secteur afin de faciliter les échanges et les collaborations* » entre les acteurs du secteur du réemploi des vêtements.
- M. Schroeder a évoqué l'idée de mettre en place des **normes** – comme cela existe déjà pour une série de produits en Belgique – **qui imposeraient des garanties de durabilité** et des durées minimum de vie sur les vêtements nouvellement produits et vendus en Belgique. Étant donné qu'il est de plus en plus avéré que la production de vêtements de « *fast fashion* » engendre des problématiques sociétales à plusieurs niveaux – voir dans la synthèse théorique - il estime que ce genre d'action pourrait être mise en œuvre pour réguler les vêtements. Il pense que cela pourrait « *inciter les grandes marques de 'fast fashion' à vendre des vêtements de meilleure qualité* ».

Ayant en tête que les vêtements de seconde main sont pour le moment encore composés de fibres de meilleure qualité, M. Schroeder s'explique en disant que « *si c'est le même prix pour avoir un t-shirt de bonne qualité ou de mauvaise qualité, eh bien, on va prendre celui de bonne qualité. Et celui de mauvaise qualité disparaîtra* ». Néanmoins, il ne nous cache pas que ce

n'est pas la piste d'action la plus facile à mettre en œuvre. Par rapport à cette proposition, Mme Santilman confirme - ce que nous avons vu dans la synthèse théorique avec les REP - qu'il existe déjà une mesure de ce type en France pour les textiles, qui fonctionne avec des cotisations environnementales que les consommateurs payent en fonction de certains critères de durabilité. Elle nous explique que « *par exemple, pour les textiles qui contiennent plus de fibres recyclées, la cotisation environnementale est alors moins élevée* ».

- Mme Grégoire pense qu'une bonne piste d'amélioration est « *de marquer le nombre de kilogrammes de CO2 économisés, en achetant des vêtements de seconde main ou upcyclés, par kilo de vêtements achetés* ». C'est ce que M. Tió Rotllan applique pour ses vestes fabriquées à partir d'anciennes voiles de parapentes. Selon lui, « *ce n'est qu'une donnée mais si nous sommes plusieurs fabricants et producteurs qui le font, peut-être qu'à la longue, ça deviendrait une exigence des consommateurs* ».
- Enfin, Selon M. Schroeder, un **indicateur** objectif pour harmoniser tous les acteurs du réemploi qui agissent dans une dynamique sociétale durable pourrait être « *un taux de réemploi local sur le gisement global collecté* ». C'est-à-dire comparer la quantité effectivement réutilisée par rapport au type de gisement. Celui-ci insiste sur la différence qui existe entre la collecte « écrémante » et celle « non-écrémante », que nous avons expliqué dans la partie théorique. Et le fait qu'il soit plus facile d'atteindre des objectifs de réutilisation de 70-80% avec la collecte « écrémante » qu'avec la collecte « non-écrémante », pour laquelle le taux de réutilisation peut être nettement moins élevé à cause des dépôts de vêtements en mauvais état. Néanmoins, il nous révèle que cet indicateur serait difficile à mettre en place car « *cela nécessiterait un suivi des collectes et un contrôle des déclarations des acteurs* ».

2.3 Conclusion

- La tendance générale concernant les pistes de valorisations financières énoncées par les acteurs interviewés est que beaucoup d'acteurs comptent que cela se fasse via les pouvoirs publics (subventions, TVA à 6%, contrats publics, etc.).

Il faut noter qu'au travers des dires de Mme Santilman ; que le SPW n'est pas spécialement prêt à mettre en place des mesures pour soutenir les petites initiatives de réemploi local., Celle-ci dit en effet craindre que cela se fasse au détriment des opérateurs textile de l'ES.

- En termes de valorisations autres que financières, plusieurs acteurs ont donné l'idée de créer un label, ce qui est jugé redondant, difficile et coûteux, par ailleurs.

La plupart des acteurs sont d'accord pour dire qu'il faudrait renforcer encore la sensibilisation des consommateurs par rapport à l'activité locale de réutilisation. Celle-ci est jugée en croissance mais à améliorer concernant le positionnement-prix. Enfin, plusieurs acteurs semblent être d'accord sur l'idée de mettre en place une plateforme unique qui puisse leur permettre de se rassembler, s'entraider, échanger et pourquoi pas, informer les consommateurs des vertus de la réutilisation locale.

Mieux valoriser tous les acteurs de la réutilisation locale de vêtements pourrait permettre de renforcer le secteur du réemploi et augmenter la proportion de vêtements usagés réutilisés. Néanmoins, il nous semble que pour qu'il y ait un réel changement dans le secteur, ce renforcement devrait être accompagné de mesures concrètes encourageant les consommateurs à faire davantage de dons de vêtements usagés. C'est ce que nous allons voir dans la section suivante.

Section 3 : Quelles seraient les pistes pour augmenter la part de textiles – issue des citoyens - récupérée et qui est mise au réemploi en Wallonie et à Bruxelles ?

- M. Ewbank met en lumière deux grands leviers pour augmenter la part de textiles récupérée, issue des citoyens, qui est mise au réemploi par l'ES en Wallonie et à Bruxelles.

En amont, il propose de continuer à développer le **réseau de bulles textiles** en Wallonie et à Bruxelles pour qu'il y en ait un nombre suffisant par rapport à la population.

En aval, il faudrait qu'il y ait **de plus en plus de boutiques de seconde main** qui ouvrent pour augmenter les possibilités d'écouler, dans un délai raisonnable, les vêtements récupérés, qui ont un potentiel de réemploi.

L'ASBL Les Petits Riens est partie du constat qu'une trop grande part de vêtements collectés n'était pas revalorisée directement dans leurs boutiques. Ce constat rejoint le problème relevé dans la partie théorique à propos de la surutilisation de l'incinération et du recyclage en termes de solutions pour traiter les déchets textiles. C'est pourquoi Les Petits Riens ont créé un nouveau maillon interne il y a trois ans, appelé le Label Jaune. Mme Malik nous fait part de l'objectif de ce projet, qui est de « *transformer, réparer, upcycler une partie de ce gisement là pour pouvoir le revendre et le valoriser dans nos boutiques également* ».

Afin d'arriver à un prix plus abordable, « *le projet a été réorienté sur des gisements de vêtements plus facilement identifiables, qui demandent des petites réparations, d'être modernisés par la coupe ou d'être lavés* », ce qui leur permet de limiter le temps de main d'œuvre.

- Toujours en vue de rentabiliser les activités de réemploi, M. Schroeder suggère une autre piste, qui est liée au levier – évoqué par M. Ewbank - sur lequel il faudrait travailler en aval. Pour encore augmenter la part du textile qui est récupérée et remise en vente localement, il suggère *« un soutien au développement et à la création de points de vente »*.
- Mme Santilman, quant à elle, nous explique que, selon les consultants qui ont réalisé une étude dans le cadre du SPW, *« la REP obligatoire est l'instrument qui ressort comme le meilleur pour favoriser le recyclage et la réutilisation des textiles des ménages »*. Elle précise que si cette REP se met en place, *« les producteurs auront des obligations de rapportage par rapport à ce qu'ils mettent sur le marché en tonnage ou en nombre d'unités. Et, ils auront des objectifs de collecte et de recyclage à atteindre »*. Par rapport à cette piste de solution, M. Ewbank juge qu'avec le système des REP, *« il faut être très prudent et s'assurer que l'argent collecté par ce système serve bien à la meilleure fin de vie du produit donc ce n'est pas l'incinération, pas trop le recyclage mais surtout la seconde main »*. Mais que *« ce serait un financement complémentaire qui pourrait consolider la filière et créer aussi plus d'emplois au niveau local car l'activité de gestion des déchets n'est pas toujours localisée »*.

Un autre challenge lié à la mise en place d'une REP pour les textiles a été évoqué par Godard (2021) dans la partie théorique concernant la potentialité que les déchets textiles soient plus facilement dirigés vers le recyclage plutôt que la réutilisation, ce qui pourrait impacter négativement les opérateurs textile de l'ES.

- M. Baguette avance une autre piste, en lien avec le constat établi dans la partie théorique selon lequel, pour le moment, il n'existe pas de taxe déchets pour les déchets textiles. Celui-ci pense qu'un levier pourrait être *« d'interdire le dépôt des textiles dans les déchets ménagers »*. Il lui semble que cela pourrait encourager la population à faire plus de dons et faire réaliser l'enjeu de revaloriser les vêtements usagés auprès des citoyens.

En effet - comme nous l'avons mis en évidence dans la synthèse théorique - en 2019, encore 5,3 kilos de textiles par habitant en Wallonie et 8 kilos à Bruxelles ont été retrouvés dans les poubelles ménagères. Au premier janvier 2022, la Région wallonne comptait 3.662.495 habitants et la Région Bruxelles-Capitale en comptait 1.222.637 (Stabel, 2022). Cela signifierait qu'en 2019, 19.411,22 tonnes de textiles en Wallonie et 9.781,1 tonnes à Bruxelles ont été jetés

dans les ordures ménagères. Étant donné que les kilos de textiles par habitant jetés dans les ordures ménagères – cités dans ce paragraphe – proviennent de documents qui ne sont pas encore publics et que nous n'avons donc aucune précision sur la méthodologie adoptée pour réaliser ces estimations, nous prenons beaucoup de pincettes avec ces chiffres totaux de textiles retrouvés dans les poubelles ménagères.

Nous allons à présent tenter d'estimer les coûts supportés par la collectivité pour la collecte et le traitement des déchets textiles présents dans les poubelles ménagères. Pour ce faire, nous nous basons sur les chiffres suivants – à prendre à titre indicatif - communiqués par le coordinateur de Copidec (Voir annexe 19), que nous allons mettre en relation avec les kilos de déchets textiles communiqués par le SPW.

Pour une zone intercommunale de type mixte, c'est à dire, territoire composé de zones fortement urbaines, des zones semi-urbaines et semi-rurales et des zones rurales :

- Un ordre de grandeur pour les coûts de collecte des ordures ménagères brutes, incluant les coûts fixes (coût minimal de fonctionnement et de roulage du camion, de maintenance du camion, coût salarial du personnel, etc) est de l'ordre de : 22 euros par habitant par an.
- Le coût de traitement (incinération, traitement du résidu, élimination du résidu) incluant la main d'œuvre : une centaine d'euros par tonne de déchets. Pour simplifier le calcul, nous fixons ce montant à 100 euros à la tonne de déchets.
- Coût de transfert : entre 10 et 20 euros en fonction des endroits. Nous prendrons la moyenne de ces deux montants ; à savoir 15 euros.

Si nous reprenons le nombre d'habitants en Wallonie, le coût total de collecte s'élève à 80.574.890 euros par an (22 euros x 3.662.495 habitants). Et, si nous reprenons les tonnes de déchets textiles jetées par habitant en Wallonie, cela signifie que le traitement des déchets textiles additionné au coût de transfert coûte au total 2.232.290,3 euros par an (115 euros x 19.411,22 tonnes). Ce qui nous fait un total de 82.807.180,3 euros (80.574.890 + 2.232.290,3 euros) supporté par la collectivité wallonne chaque année pour les déchets encore présents dans les ordures ménagères.

Si nous faisons le même calcul avec le nombre d'habitants et le nombre de déchets textiles jetés par habitant à Bruxelles, nous obtenons un coût total de collecte de 26.898.014 euros (22 euros

x 1.222.637 habitants) et un coût total de traitement des déchets textiles couplé du coût de transfert de 1.124.826,5 euros par an (115 euros x 9.781,1 tonnes). La collectivité bruxelloise supporte donc un total de 28.022.840,5 euros (26.898.014 euros + 1.124.826,5 euros) chaque année pour les déchets textiles qui se retrouvent encore dans les poubelles ménagères.

3.1 Conclusion

Pour augmenter la part de vêtements usagés mis au réemploi en Wallonie et à Bruxelles, une première tendance largement suggérée est de multiplier le nombre d'infrastructures de récolte et de vente de vêtements usagés. En outre, l'application d'une REP est évoquée, mais controversée. Enfin, la proposition d'interdire le dépôt des déchets textiles dans les poubelles semble être une bonne piste au vu des tonnes de déchets de vêtements encore à récupérer dans les poubelles d'ordures ménagères à l'heure actuelle et les coûts que cela engendre pour la collectivité.

Section 4 : Quels sont les impacts environnementaux évités par les petites initiatives de réutilisation locale ?

La mesure des émissions de CO₂ représentant un standard international, nous nous sommes tout d'abord basés sur les données de la Base Carbone de l'Ademe pour évaluer les impacts évités par le biais de la revalorisation de vêtements usagés. Le site des bilans des GES de l'Ademe diffuse des chiffres relatant les émissions indirectes liées aux produits achetés et vendus, également pour la division « textile et habillement ». On y trouve les émissions indirectes des catégories de textiles suivantes : cuir, coton, synthétique et autres (Voir annexe 20).

Nous avons donc calculé la moyenne de kilos d'émissions de CO₂ émis pour chaque catégorie précitée (Voir annexe 20), puis, nous avons calculé une moyenne des moyennes pour évaluer la quantité d'émissions de CO₂ dégagée par l'achat d'un vêtement neuf moyen qu'elle que soit la nature du vêtement. Cette moyenne est de l'ordre de 25,18 kgCO₂e/unité de vêtements (Voir annexe 20).

Nous pouvons évaluer que l'achat d'un vêtement réalisé dans le cadre de la réutilisation locale permet d'éviter cette quantité de 25,18 kgCO₂ émis en moyenne. Si nous multiplions cette quantité par les moyennes du nombre de vêtements revalorisés pour chacune des deux activités de réutilisation locale (Voir tableau 2), nous obtenons qu'un acteur de la seconde main moyen permet d'éviter 80.424, 92 kgCO₂ émis (25,18 kgCO₂ x 3.194 pièces de vêtements). Tandis

qu'un acteur de l'upcycling moyen permet d'éviter 44.744,86 kgCO₂ émis (25,18 kgCO₂ x 1.777 pièces de vêtements).

Afin de compléter les données de l'Ademe et obtenir une évaluation approximative des impacts évités en termes d'engrais/pesticides, économies d'eau, économies de CO₂, économies d'énergie et économies de transports par un acteur de seconde main moyen ainsi que par un acteur d'upcycling moyen, nous nous sommes appuyés sur la source utilisée par M. Tió Rotllan pour calculer les impacts évités de ses vestes upcyclées.

Sa source se base sur les chiffres du projet ACVTex de 2010 des impacts différenciés (CO₂, eau, énergie, etc) pour un T-shirt en coton de 120 grammes (Voir annexe 21).

Ces données nous ont servi de base d'évaluation d'après les quantités communiquées d'une part par les acteurs de seconde main et d'autre part par les acteurs d'upcycling interviewés. Parmi les acteurs qui ont été interviewés, nous avons fait une évaluation des impacts différenciés évités en moyenne par un acteur de seconde main et un acteur d'upcycling. Pour ce faire, nous avons utilisé les moyennes de poids de vêtements revalorisés pour chacune des deux activités de réutilisation locale (Voir tableau 2). Nous avons ensuite divisé les quantités moyennes par 120 grammes pour obtenir un facteur multiplicatif pour chaque quantité moyenne revalorisée. À partir de ces deux facteurs multiplicatifs, nous avons pu évaluer les différents impacts évités par un acteur de seconde main moyen et un acteur d'upcycling moyen (Voir annexe 22).

Les résultats de cette évaluation des différents impacts évités (pesticides, eau, CO₂, etc) sont les suivants :

Différents impacts évités	Un acteur de la seconde main moyen	Un acteur de l'upcycling moyen
Engrais/pesticides	431,2 kg	239,9 kg
Économie d'eau	1.494,9 kg	831,9 kg
Économie de CO₂	21.889,1 kg	12.181,5 kg
Économie d'énergie	67,64 kg	37,6 kg
Pour le transport	456,8 kg	254,2 kg

Tableau 3 : Différents impacts évités par un acteur de seconde main moyen et un acteur de l'upcycling moyen (ACVTex, 2010 tel que cité dans Greeny bird dress, 2017)

4.1 Conclusion

Les chiffres de l'Ademe basés uniquement sur les kilos d'émissions de CO₂ ainsi que l'évaluation faite sur base des chiffres de l'ACVTex confirment un gain environnemental multi-dimensionnel de la réutilisation locale. En ce qui concerne les émissions de CO₂ évitées par les

acteurs, la mesure du gain se basant sur des modes de calcul différents aboutit à des résultats divergents.

En termes de limites, les chiffres de l'ACVText se basent sur l'hypothèse que tous ces vêtements sont 100% coton. La liste des acteurs de seconde main et d'upcycling que nous avons interviewés n'est pas exhaustive, ce qui rend les quantités moyennes de vêtements revalorisés par type d'activité non parfaitement représentatives de tous les acteurs du réemploi de Wallonie et Bruxelles.

PARTIE III : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans les sections suivantes, nous allons réaliser une conclusion globale de la synthèse théorique et de l'analyse. Par ailleurs, nous développerons des recommandations.

Enfin, nous évoquerons les limites de ce travail ainsi que des suggestions pour des recherches potentielles futures sur le sujet.

Conclusions

La synthèse théorique de ce Mémoire nous a permis de mettre en évidence le lien – démontré empiriquement par les auteurs de la littérature - entre l'industrie de la mode, ses dérives et la création d'externalités négatives pour les écosystèmes de notre planète ainsi que pour les êtres humains.

Bien qu'il y ait une prise de conscience croissante de la part des consommateurs et des entreprises par rapport à cette problématique, le paradigme de la « fast fashion » reste le modèle dominant de la mode. Cette surproduction et surconsommation de vêtements continue de provoquer des désastres à plusieurs niveaux.

Dans ce Mémoire, l'accent a été mis sur l'impact positif des alternatives de mode belges existantes - tant dans le cadre de l'ES que dans le secteur privé - qui amortissent en quelque sorte les effets néfastes du modèle dominant de la « fast fashion ». Leur mission est de faire diminuer les déchets textiles en Belgique. Vu l'impact plus facilement quantifiable des initiatives de réutilisation locale de vêtements usagés, nous avons décidé de nous concentrer, dans la seconde partie de ce Mémoire, sur les initiatives de seconde main et d'upcycling.

Au travers de l'analyse, nous avons pu observer que ce secteur en croissance peine à prendre son envol malgré des opportunités existantes. Cette croissance des acteurs de la réutilisation

locale demande notamment des changements d'habitudes ou comportements de la part des consommateurs.

Ces évolutions demanderont l'aide des pouvoirs publics en terme de communication et éventuellement de contraintes à appliquer.

Ce secteur du réemploi local, issu des rebuts du secteur textile-habillement est économiquement marginal et ne peut se mesurer ni se comparer au secteur de la mode en général, tant les capitaux, marges, rentabilité, « turn over » des collections, chiffre d'affaires, modes de production, etc sont diamétralement éloignés.

En conclusion, l'apport principal du secteur de la réutilisation locale de vêtements quant à la réduction des gaspillages et son empreinte écologiquement positive, n'est pas valorisé.

Recommandations pour renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement, pour mieux valoriser leurs contributions et pour intensifier les synergies entre eux afin d'augmenter la part de vêtements usagés mise au réemploi en Wallonie et à Bruxelles

Afin de renforcer et mieux valoriser les acteurs actifs dans l'activité de réutilisation locale de vêtements usagés et d'augmenter la part de textiles mise au réemploi en Wallonie et à Bruxelles, différentes recommandations seront présentées, à destination des acteurs de la réutilisation locale, des pouvoirs publics, etc. Étant donné la nature exploratoire de ce Mémoire, ces recommandations sont principalement basées sur l'analyse des entretiens avec les acteurs des petites initiatives du réemploi local, les experts du secteur et notre propre réflexion, en prenant en considération les limites de faisabilité évoquées dans les entretiens par rapport à l'application de certaines pistes évoquées.

Notre analyse, nous permet d'identifier cinq recommandations majeures :

Recommandation n°1 : Rentabilité

Afin d'atteindre une rentabilité globalement difficile à obtenir dans les activités de réutilisation locale de vêtements, une piste serait d'élargir le cadre de la directive relative aux taux réduits de TVA pour les services à forte intensité de main d'œuvre. L'ES bénéficie déjà de ce taux réduit mais ce n'est pas encore le cas des activités de réutilisation locale de vêtements usagés de manière générale. Ceci représenterait un premier pas pour générer un minimum de marge.

En suivant ce qui a été proposé dans l'analyse des entretiens, ce taux réduit pourrait n'être appliqué aux acteurs du réemploi que s'ils pratiquent de la réutilisation locale de vêtements

produits par d'autres entreprises. Ceci pour préserver la spécificité strictement locale et éviter une éventuelle concurrence déloyale des entrepreneurs de « fast fashion », qui ne réintègrent pas les externalités négatives générées par leur activité.

Cette recommandation rejoint un des points de la résolution du Parlement wallon – datant de 2019 - en faveur du développement de l'économie circulaire, qui suggère l'adaptation des réglementations (SPW, 2019). Dans ce contexte, la mesure 411 a été proposée, dont l'objectif est *« d'abaisser la TVA à 6% sur la réparation à toutes les entreprises et d'instaurer une déduction fiscale à hauteur de 50% de la main d'œuvre »* (Bureau fédéral du Plan, 2019).

Nous suggérons donc la mise en application effective d'une déduction fiscale à hauteur de 50% de la main d'œuvre combinée à la mise en place du taux de TVA réduit pour la réutilisation locale de vêtements.

Recommandation n°2 : Implémentation de normes de garanties de durabilité sur les vêtements issus de la réutilisation locale

Concernant la problématique liée à la concurrence de prix entre les articles de réutilisation locale et de « fast fashion », nous recommanderions que les pouvoirs publics mettent en place des normes de garanties de durabilité sur les vêtements qui seraient garantis issus de la réutilisation locale par des acteurs reconnus de la filière.

Nous sommes conscients que même si une directive sur ce sujet est votée, son implémentation pourrait prendre du temps (dédale, administratif, pression des industriels, etc). C'est le cas pour l'implémentation de la directive-cadre européenne 2008/98/CE - évoquée dans la théorie – dont l'objectif est de favoriser le réemploi.

C'est pourquoi nous recommanderions également aux acteurs de l'économie sociale, qui ont déjà une certaine crédibilité de se faire entendre via lobbying et de se battre pour faire implémenter toutes les mesures qui sont nécessaires pour que ce type de mesures soit transposé et appliqué de façon efficace en Wallonie et à Bruxelles.

Recommandation n°3 : Plateforme regroupant les acteurs du secteur ainsi que les ressources

Afin de déconstruire la barrière psychologique assez répandue dans la population par rapport à l'achat de vêtements ayant déjà été portés, nous recommanderions que les différents acteurs du secteur - à savoir les acteurs de la réutilisation locale, les ateliers de confection locale, les fournisseurs de vêtements usagés, etc - se regroupent sur un site web dédié à l'information et la sensibilisation sur la question. Accentuer le fait que ces vêtements sont souvent disponibles dans un état « comme neuf » ; motiver en énonçant l'intérêt écologique de la démarche ;

prouver à l'aide de chiffres concrets et officiels la différence d'impact écologique entre l'achat d'un vêtement issu du réemploi local et l'achat d'un article neuf de mode traditionnel. Ce site web pourrait être appuyé par des campagnes d'information sur les lieux d'enseignement également.

Recommandation n°4 : Interdiction du dépôt des textiles dans les poubelles ménagères

Concernant l'augmentation de la part de textiles récupérée et mise au réemploi en Wallonie et à Bruxelles, il nous semble que la piste qui interdirait le dépôt des textiles dans les poubelles de déchets ménagers pourrait être la plus directe et efficace. En outre, nous suggèrerions que les communes accompagnent cette mesure par la création d'un sac poubelle dédié aux textiles qui ne sont pas en état pour être déposés dans les bulles de collecte de l'ES. Ces sacs poubelles pourraient être mis à disposition des acteurs de la réutilisation locale intéressés.

Logiquement, cette mesure devrait être couplée d'une augmentation du nombre de bulles de collecte de vêtements et de points de vente de vêtements de seconde main ou upcyclés - tant dans l'ES que dans l'économie privée – pour pouvoir écouler cette quantité supplémentaires de vêtements récupérés.

Recommandation n°5 : Augmentation des canaux de vente et regroupement des points de vente

En ce qui concerne la recommandation d'augmenter les points de vente de vêtements mis au réemploi, nous recommanderions plutôt d'augmenter les types de canaux de vente tels que la vente en ligne, en boutique, en pop-up, etc. Car, au plus il y aurait de canaux disponibles pour acheter des vêtements usagés, au plus la population pourra s'y intéresser. Afin de limiter leurs dépenses fixes et faire connaître leurs initiatives à un plus large panel de clients, nous suggérons aux petites initiatives de la réutilisation locale de collaborer ensemble par petites entités pour regrouper leurs articles dans un seul même magasin.

Limites & Suggestions pour des recherches futures

L'élaboration de ce travail d'analyse a rencontré diverses limites relevées ci-après :

Tout d'abord, l'accès aux données nécessaires à ce travail a été assez laborieux. En effet, dans la synthèse théorique, des informations détaillées n'étaient pas disponibles telles quelles sur internet. C'est pourquoi de multiples échanges et entretiens ont dû être réalisés avec des experts pour cette partie, dans le timing imparti pour la rédaction d'informations pertinentes à cette partie théorique de ce Mémoire. Cette difficulté d'obtenir des chiffres est révélatrice d'un enjeu de transparence et d'accessibilité aux données.

Il serait opportun que des recherches futures soient entreprises pour collecter les montants des subsides versés au niveau wallon dans le cadre de l'agrément wallon du 3 avril 2004. Chiffres qui nous semblent indispensables pour enrichir cette partie.

En ce qui concerne la partie empirique, le secteur de la réutilisation locale n'est pas représenté de manière exhaustive au travers des entretiens pour en dégager toutes les réalités vécues par ces acteurs. C'est sur base de « l'échantillon » interviewé que ces acteurs en Wallonie et à Bruxelles ont été évalués.

En outre, ce travail a été réalisé sur base de données émanant de Wallonie et Bruxelles. L'utilisation de données de la Région flamande complèterait cette étude.

Par ailleurs, bien que cette analyse offre un éclairage intéressant sur la situation des acteurs de la réutilisation locale et les pistes de solution pour les renforcer, celle-ci ne tient pas compte du point de vue des consommateurs. Afin de rendre cette analyse encore plus riche et complète, il pourrait être pertinent d'y apporter le point de vue et la sensibilité des consommateurs par rapport aux initiatives de réutilisation locale de vêtements usagés, à travers d'études de marché et/ou sociologiques. Ce, pour vérifier à quel point ils seraient prêts à changer leurs habitudes pour orienter leurs achats vers des initiatives de réemploi de vêtements usagés.

Enfin, nos résultats concernant les coûts supportés par la collectivité par rapport aux tonnes de textiles qui sont encore jetés dans les poubelles ménagères sont issus d'hypothèses et projections en absence de chiffres officiels. Par exemple, les données chiffrées communiquées par le coordinateur de Copidec l'ont été à titre purement indicatif. Par conséquent, des recherches approfondies sur ce sujet pourraient être entreprises.

Nos résultats relatifs aux impacts écologiques évités de par l'activité d'un acteur de seconde main moyen ainsi que par un acteur d'upcycling moyen sont également très projectifs. En effet, dû à un manque d'informations disponibles à ce sujet, nous avons dû nous en tenir à l'hypothèse selon laquelle tous les vêtements revalorisés par ces acteurs sont composés de 100% de coton. Ce qui est de moins en moins le cas avec les vêtements de « fast fashion » souvent composés d'un mixte de textures. À ce propos, nous suggèrerions qu'une étude du même type que celle d'ACVText – qui prend l'ensemble des paramètres - soit faite pour un t-shirt dont la composition de fibres est mixte.

Pour conclure, il y a encore de multiples possibilités de recherche et progression futures au sujet de la réutilisation locale de vêtements usagés.

Bibliographie

- ABCAL. (2022). Workshop Economie Circulaire [Vidéo]. AssoConnect. En ligne <https://www.abc.al.org/page/1749968-pour-participants-workshop-economie-circulaire>
- AchACT. (2021). Loi belge sur le devoir de vigilance : Première étape au Parlement Fédéral. achACT. En ligne <https://www.achact.be/loi-belge-sur-le-devoir-de-vigilance-premiere-etape-au-parlement-federal/>
- Ancarani, A., Di Mauro, C., & Mascali, F. (2019). Backshoring strategy and the adoption of Industry 4.0: Evidence from Europe. *Journal of World Business*, 54(4), 360–371. Doi:10.1016/j.jwb.2019.04.003
- Arnsperger, C. & Bourg, D. (2016). Vers une économie authentiquement circulaire: Réflexions sur les fondements d'un indicateur de circularité. *Revue de l'OFCE*, 145, 91-125. <https://doi.org/10.3917/reof.145.0091>
- Ashby, A. (2016). From global to local: Reshoring for sustainability. *Operations Management Research*, 9(3), 75–88. doi: 10.1007/s12063-016-0117-9
- Ademe. (s. d.). *Site Bilans GES*. Consulté le 3 août 2022, en ligne <https://bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/authentication>
- Ademe. (2017a). *Expertises : Économie circulaire*. Agence de la transition écologique. Consulté le 29 juillet 2022, en ligne <https://expertises.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>
- Ademe. (2017b). *Vers une économie de la fonctionnalité à haute valeur environnementale et sociale en 2050*. En ligne http://www.atemis-lir.fr/wp-content/uploads/2017/11/prospective_ef_201705_synthese.pdf
- Ademe. (2018). La mode sans dessus-dessous. En ligne <https://multimedia.ademe.fr/infographies/infographie-mode-qqf/>
- Ademe. (2022a). L'Écolabel Européen : un écolabel connu et reconnu en France. Agence de la transition écologique. En ligne <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/consommer-autrement/passer-a-l'action/reconnaitre-produit-plus-respectueux-lenvironnement/dossier/lecolabel-europeen-logos-publics/lecolabel-europeen-ecolabel-connu-reconnu-france>
- Ademe. (2022b). *Bilans GES*. En ligne <https://bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/authentication>

Agence européenne pour l'environnement, (AEE) & Centre européen des thématiques sur les déchets et matériaux dans une économie verte, (CTE). (2019). Textiles and the environment in a circular economy. Eionet report - ETC/WMGE 2019/6. En ligne <https://www.eionet.europa.eu/etcs/etc-wmge/products/etc-reports/textiles-and-theenvironment-in-a-circular-economy>

Agence européenne pour l'environnement, (AEE) & Centre européen des thématiques sur les déchets et matériaux dans une économie verte, (CTE). (2022). Textiles and the Environment : The role of design in Europe's circular economy. Eionet report - ETC/CE 2/2022 En ligne <https://www.eionet.europa.eu/etcs/etc-ce/products/etc-ce-products/etc-ce-report-2-2022-textiles-and-the-environment-the-role-of-design-in-europes-circular-economy>

Aggour, A., & El Hassan, A. (2018). Fast fashion business model: Cas de ZARA. Strategy Management Logistics, 1(1). En ligne <https://revues.imist.ma/index.php/MLS/article/view/13250/7390>

Ammar, G., & Roux, N. (2009). Délocalisation et nouveau modèle économique : Le cas du secteur textile-habillement. La Revue de l'IRES, (3), 99-134. En ligne <https://www.cairn.info/revue-de-l-ires-2009-3-page-99.htm>

Arrêté Du Gouvernement De La Région De Bruxelles-capitale (AGB) du 16 juillet 2010 relatif à l'agrément et au subventionnement des associations sans but lucratif et des sociétés à finalité sociale actives dans le secteur du réemploi et du recyclage. En ligne https://etaamb.openjustice.be/fr/arrete-du-gouvernement-de-la-region-de-bruxellescapit_n2010031488.html

Arrêté Du Gouvernement wallon (AGW) du 3 avril 2014 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux associations sans but lucratif et aux sociétés à finalité sociale actives dans le secteur de la réutilisation et de la préparation en vue de la réutilisation (M.B. 29.04.2014). Service Public de Wallonie (SPW). En ligne <http://environnement.wallonie.be/legis/dechets/degen034.htm>

Asselain, J-C. (s. d.). *Révolution industrielle*. Encyclopædia Universalis. Consulté le 26 avril 2022, en ligne <https://www.universalis.fr/encyclopedie/revolution-industrielle/>

Barra, M., Hutinet, L., & Lecuir, G. (2016). *Chapitre 1 – La croissance dans un monde fini : limites et seuils*. ResearchGate. Consulté le 30 juillet 2022, en ligne https://www.researchgate.net/publication/301197423_Chapitre_1_-_La_croissance_dans_un_monde_fini_limites_et_seuils

Beaucour, A., Martella, A., & Fournier, G. (2019). Le recyclage des vêtements ne tient plus qu'à un fil. Reporterre. En ligne <https://reporterre.net/Le-recyclage-des-vetements-ne-tient-plus-qu-a-un-fil>

- Be Circular. (2016). Mobiliser les ressources et minimiser les richesses perdues : Pour une économie régionale innovante. En ligne https://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/PROG_160308_PREC_D_EF_FR
- Beynus, J. (2009). *Biomimicry in action* [Vidéo] organisé par TED Talk. YouTube. En ligne https://www.youtube.com/watch?v=k_GFq12w5WU
- Bhardwaj, V., & Fairhurst, A. (2010). Fast fashion: response to changes in the fashion industry. *The international review of retail, distribution and consumer research*, 20(1), 165-173. <https://doi.org/10.1080/09593960903498300>
- Biomimicry Institute. (s. d.). *What is biomimicry ?* Consulté le 30 juillet 2022, en ligne <https://biomimicry.org/what-is-biomimicry/>
- Blais, M., & Martineau, S. (2006). *L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes*. Association pour la recherche qualitative. Consulté le 21 juin 2022, en ligne http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26%282%29/blais_et_martineau_final2.pdf
- Bloom Clothing. (2022). Ultra-fast fashion : ce qu'il faut savoir. En ligne <https://bloom-clothing.fr/2022/guide/ultra-fast-fashion-ce-qu'il-faut-savoir/>
- Boussemart, B. & Roncin, A. (2007). La mondialisation contre la concurrence dans le textile et l'habillement. *Revue de l'OFCE*, 103, 351-382. <https://doi.org/10.3917/reof.103.0351>
- Boutaud, A. (2017). *Economie circulaire et politiques publiques*. Millénaire 3. Consulté le 4 août 2022, en ligne <https://www.millenaire3.com/Interview/Economie-circulaire-et-politiques-publiques>
- Brewer, M. (2019). *Slow Fashion in a Fast Fashion World : Promoting Sustainability and Responsibility*. ResearchGate. Consulté le 1 juillet 2022, en ligne https://www.researchgate.net/publication/336403279_Slow_Fashion_in_a_Fast_Fashion_World_Promoting_Sustainability_and_Responsibility
- Brodhag, C. (2014). L'écoconception, un outil au cœur de l'économie circulaire. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 76, 33-37. <https://doi.org/10.3917/re.076.0033>

- Bruxelles Environnement. (2010). *Plan de prévention et de gestion des déchets*. En ligne https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/Plandechets_2010_FR.PDF?langtype=2060&_ga=2.191038249.2025048549.1654698176-1555276069.1654698176
- Bruxelles Environnement. (2012). *Economie des ressources et prévention via l'économie sociale*. Consulté le 18 juin 2022, en ligne <https://environnement.brussels/lenvironnement-etat-des-lieux/rapports-sur-letat-de-lenvironnement/synthese-2011-2012/environnement>
- Bruxelles Environnement. (2017). PLAN DE GESTION DES RESSOURCES ET DES DÉCHETS Pour une consommation durable, sobre, locale et circulaire Pour une société zéro déchet. En ligne https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/PLAN_Gestion_DechetHulpbronnen_FR
- Bruxelles Environnement. (2018). *Responsabilité élargie du producteur*. Consulté le 1 mai 2022, en ligne <https://environnement.brussels/lenvironnement-etat-des-lieux/en-detail/dechets/responsabilite-elargie-du-producteur>
- Bruxelles Environnement. (2020). *Prévention des déchets par le réemploi*. En ligne https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/Dechets_Reemploi?_ga=2.15423414.1411983762.1655543286-262115000.1655543286
- Bruxelles Environnement. (2022). *Part et gestion des déchets préparés en vue du réemploi et du recyclage*. Consulté le 18 juin 2022, en ligne <https://environnement.brussels/presse/lenvironnement-etats-des-lieux/en-detail/dechets/part-et-gestion-des-dechets-prepares-en-vue-du-reemploi-et-du-recyclage>
- Brussels Life. (s. d.). *Lady Dandy*. Brusselslife.be. Consulté le 30 juin 2022, en ligne <https://www.brusselslife.be/fr/lady-dandy>
- Bureau fédéral du Plan. (2019). *DC2019 - Mesures -*. Consulté le 4 août 2022, en ligne https://www.dc2019.be/measures/measures_fr.html
- Business of Fashion, (BoF) & McKinsey. (2019). *The state of fashion 2019*. En ligne <https://www.mckinsey.com/~/media/McKinsey/Industries/Retail/Our%20Insights/The%20State%20of%20Fashion%202019%20A%20year%20of%20awakening/The-State-of-Fashion-2019-final.ashx>
- Capra, F. (1997). *The web of life: A new scientific understanding of living systems*. New York: Anchor Press.
- CentexBel. (s. d.). *Affiliation | Centexbel - VKC*. Consulté le 31 mai 2022, en ligne <https://www.centexbel.be/fr/propos-de-nous/affiliation>

- CGEDD & CGE. (2018). Avenir de la filière REP de gestion des déchets de textiles, linge de maison et chaussures (TLC) (n° 011990-01). En ligne https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cge/filiere-REP_0.pdf
- Charpy, M. (2019). *Ajustements. Corps, vêtements à tailles fixes et standards industriels au XIXe siècle*. HAL open science. En ligne <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02103965/document>
- Choffat, A. (2019). Révolution industrielle : contexte, conséquences, résumé et dates. . . L'internaute. En ligne <https://www.linternaute.fr/actualite/guide-histoire/1790904-revolution-industrielle-contexte-consequences-resume-et-dates-cles/>
- Circlemade. (2022). *Qu'est-ce que circlemade ?* circlemade.brussels. Consulté le 26 juin 2022, en ligne <https://www.circlemade.brussels/questcequecirclemade/>
- Citizen Lab. (2022). CitizenLab : Démocratie participative. En ligne. <https://www.citizenlab.co/fr-fr>
- Commission Européenne. (2009). Secteur des textiles, de l'habillement et du cuir. Analyse sectorielle détaillée des compétences naissantes et activités économiques dans l'Union européenne. En ligne <https://ec.europa.eu/social/home.jsp?langId=en>
- Commission européenne. (2011). *Responsabilité sociale des entreprises : une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014*. En ligne <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0681:FIN:FR:PDF>
- Confédération Européenne du Lin et du Chanvre (CELC). (2021, juin). *Baromètre du Lin 2021* [Communiqué de presse]. En ligne https://www.2e-bureau.com/wp-content/uploads/2021/06/cp_CELC_Barometredulin_2021.pdf
- Comité stratégique de filière mode et luxe. (2021). *Relocalisation et mode durable*. En ligne https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/files_cni/files/actualite/pj_2_20_12_08_rapport_mode_durable_et_relocalisation.pdf
- Coppejans-Desmedt, H. (1981). The Belgian textile industry on new roads through the adoption of a new mental attitude. In E. H. Kossmann, O. J. De Jong, A. Th. Van Deursen, W. Brulez, J. P. Van De Voort, H. Coppejans-Desmedt, R. Jurriens, R. Abma, C. R. Emery, & J. A. Kossmann (Eds.), *The Low Countries History Yearbook: Acta Historiae Neerlandicae* (pp. 106-123). Springer Netherlands. doi: 10.1007/978-94-009-7699-3_6
- Coucou. (s. d.). *Coucou shop*. Coucoushop.Be. Consulté le 8 juin 2022, en ligne <https://www.instagram.com/accounts/login/?next=/coucoushop.be/>

- Dahl, R. (2022). *Slow Fashion : la nécessaire transition de l'industrie du textile et de l'habillement*. En ligne <https://ecolo.be/wp-content/uploads/2022/04/Les-cahiers-du-CJM-Slow-Fashion-BAT.pdf>
- Daneau, H. (1987). L'impact de la mode bourgeoise sur l'industrie du vêtement de 1820 à 1860. En ligne <http://hdl.handle.net/20.500.11794/29348>
- Dargent, A., Dufour, D., Lespets, M., & Sfar, K. (2021). *Guide pratique : éco conception pour marques responsables*. En ligne https://www.defimode.org/wp-content/uploads/2021/10/Guide-ecoconception_TBD.pdf
- Dauriac, C. (2022). *Fake or not – Fashion*. Paris: Tana Editions
- Deane, P. (1965). *The First Industrial Revolution*, Cambridge University Press, 2ème édition.
- De Backer, K., Menon, C., Desnoyers-James, I., & Moussiegt, L. (2016). Reshoring: Myth or Reality? doi: <https://doi.org/10.1787/23074957>
- Defoin, C. (2021). To what extent can the reshoring of textile and clothing industries mitigate the environmental and social impacts caused by offshoring? Louvain School of Management, Université Catholique de Louvain. En ligne <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:31567>
- Del Marmol, G. (2017). *L'économie « régénératrice » : économie, écologie et sens organisé* par Zematt Summit Foundation [Vidéo]. YouTube. En ligne <https://www.youtube.com/watch?v=jKyweiG4H-k>
- Depauw, C. (2002). Une industrie méconnue : le textile en Wallonie et en Hainaut. Patrimoine Industriel. En ligne http://patrimoineindustriel.be/public/files/publications/bulletins/piwb/articles/58/2004_04-06N58_001.pdf
- Detienne, V., Rasse, A., Janssens, B., Mertens, P., Bourgeois, C., & Boulmaiz, K. (2015). Privilégier l'économie circulaire. En ligne <https://brulocalis.brussels/documents/publications/moniteur-dd-1521.pdf>
- Dhondt, J. (1951). L'industrie de la laine à Verviers pendant le 18e et le début du 19e siècle. Contribution à l'étude des origines de la révolution industrielle. *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 29(2), 652–654. En ligne www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1951_num_29_2_2103_t1_0652_0000_2

- Di Antonio, C. (2018). Découverte de nombreux cadavres de déchets à La Louvière, Tubize et Namur [Communiqué de presse]. En ligne <https://www.bewapp.be/wp-content/uploads/2018/08/2018-21-08-CP-Bulles-a-textiles.pdf>
- Diaz, L. (2019). *Upcycling : enjeux et posture du design couleur et matière*. (thèse de Master, Institut Supérieur Couleur Image Design). En ligne http://dante.univ-tlse2.fr/7936/7/L%C3%A9a.Diaz_master2.pdf
- Directive 2006/12/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 5 avril 2006 relative aux déchets. (Journal officiel de l'Union européenne n° L 114 du 27 avril 2006 p. 9). *Revue Européenne de Droit de l'Environnement*, n°3, 2006.pp.323-331.
- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et Conseil de l'Union européenne du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives. (Journal officiel de l'Union européenne, n°L312/9-10, du 22 novembre 2008). En ligne <https://eurlex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32008L0098>
- Dissanayake, G., & Perera, S. (2016). *New Approaches to Sustainable Fibres. Sustainable Fibres for Fashion Industry: Volume 2* (pp. 1–12). Springer. doi: 10.1007/978-981-10-0566-4_1
- Dissaux, T., de Lestré, T., Malchair, L., Nalpas, D., Nevens, L., Roman, P., Thiry, G., & Infante, L. (2021). *Brussels Donut : synthèse des résultats du cahier 1*. En ligne https://donut.brussels/wp-content/uploads/2021/05/Cahier1_FR.pdf
- Doyle, S.A., C.M. Moore, and L. Morgan. (2006). Supplier management in fast moving fashion retailing. *Journal of Fashion Marketing and Management* 10, no. 3: 272–81.
- Dupont, M. (2018). Analyse des flux de déchets textiles en Région de Bruxelles-Capitale. Université Libre de Bruxelles. En ligne https://www.google.pt/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj9uePq9r3AhWPy4UKHUzxAIwQFnoECAMQAQ&url=https%3A%2F%2Fmem-envi.ulb.ac.be%2FMemoires_en_pdf%2FMFE_17_18%2FMFE_Dupont_17_18.pdf&usg=AOvVaw0pRphvYHjs3EZQ174Nugw3
- Ecores. (2015). *Métabolisme de la Région de Bruxelles-Capitale : identification des flux, acteurs et activités économiques sur le territoire et pistes de réflexion pour l'optimisation des ressources*. [Rapport]. En ligne https://environnement.brussels/sites/default/files/user_filesrap_20150715_metabolisme_rbc_rapport_compile.pdf

- Fondation Ellen MacArthur (FEM). (2017). *A new textiles economy: Redesigning fashion's future*. En ligne https://www.ellenmacarthurfoundation.org/assets/downloads/A-New-Textiles-Economy_Full-Report_Updated_1-12-17.pdf
- Eunomia and ICF. (2018) *Measuring the impacts of microplastics* En ligne https://www.eunomia.co.uk/case_study/measuring-impacts-of-microplastics/ Consulté le 4 avril 2022.
- Euromonitor International 2013. GMID passport. Consulté le 14 mars 2022 En ligne <https://biblio.csusm.edu/content/passport-gmid-euromonitor-international>
- European Commission. (2022). EU Ecolabel : Clothing and textiles / Textile products. En ligne <http://ec.europa.eu/ecat/category/en/14/textile-products/>
- FAO (2005). Le subventionnement du coton dans les pays riches provoque la baisse des cours dans le monde entier. Rome : [09/05/06]. En ligne <http://www.fao.org/newsroom/fr/focus/2005/89746/index.html>
- Fedustria. (2020). Rapport annuel Fedustria 2019-2020. Fedustria. En ligne <https://issuu.com/fedustriapub/docs/jvfr2020>
- Fedustria. (2021) Rapport annuel Fedustria 2020-2021 (p.11). Fedustria. En ligne https://issuu.com/fedustriapub/docs/jaarverslag_fr2021
- FiT'In (Filière Textile Intersectorielle). (2021). *Pour une structuration de la filière textile intersectorielle en Wallonie*. En ligne https://walloniedesign.be/file/2022/05/Rapport_FiTIN_Wallonie_Design_planches_compressed.pdf
- Fletcher, K. (2010). Slow fashion: An invitation for systems change. *Fashion Practice*, 2(2), 259-265. En ligne https://www.researchgate.net/publication/233596614_Slow_Fashion_An_Invitation_for_Systems_Change
- Fletcher, K. (2012). Consumerist Fashion: Innovation Repressor. [Blog]. En ligne <http://katefletcher.com/consumerist-fashion-innovation-repressor/>, consulté le 13 mars 2022.
- Fondation Abbé Pierre. (2013). *Naissance des Chiffonniers*. Consulté le 27 avril 2022, en ligne <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/la-fondation-abbe-pierre/la-vie-de-labbe-pierre/naissance-des-chiffonniers>

- Forstater, M. (2009). Implications of the global financial and economic crisis on the textile and clothing sector. Geneva: International Labour Organization. International Labour Office, 5, 15-44. En ligne https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/publication/wcms_162597.pdf
- Fullerton, J. (2015). Regenerative economies for a regenerative civilization. En ligne <https://neweconomyweek.org/blog/regenerative-economies-regenerative-civilization>
- Fullerton, J. (2016). *Drawing on Nature's Design for Regenerative Economies organised by AIGAdesign* [Vidéo]. Youtube. En ligne <https://www.youtube.com/watch?v=fOac7k1V51k>
- Gauois, C. (2021). Martin Margiela : Au-delà d'une mode anti-conformiste, l'éclosion de l'upcycling. Première Pluie. En ligne <https://premierepluie.com/2021/01/23/martin-margiela-au-dela-dune-mode-anti-conformiste-leclosion-de-lupcycling/>
- Godard, G. (2021). *Recyclage ou réutilisation des vêtements ? Un enjeu de taille !* Groupe Terre. Consulté le 11 juin 2022, en ligne <https://www.groupepeterre.org/textile>
- Gondola. (2016). *Chiffre d'affaires des webshops du Top 100 en Belgique : +42%*. Consulté le 30 juillet 2022, en ligne <https://www.gondola.be/fr/news/chiffre-daffaires-des-webshops-du-top-100-en-belgique-42>
- Gondola. (2019). *Légère croissance de l'e-commerce en Belgique, la Wallonie à la traîne*. Consulté le 30 juillet 2022, en ligne <https://www.gondola.be/fr/news/legere-croissance-de-le-commerce-en-belgique-la-wallonie-la-traine>
- Gondola. (2020). *Le marché de la seconde main en plein boom : étude exclusive de bpost*. En ligne <https://www.gondola.be/fr/news/le-marche-de-la-seconde-main-en-plein-boom-etude-exclusive-de-bpost-et-gondola>
- Greenpeace. (2016). Timeout for fast fashion. Hamburg. En ligne <https://storage.googleapis.com/planet4-international-stateless/2018/01/6c356f9a-factsheet-timeout-for-fast-fashion.pdf>
- Greeny bird dress. (2017). *Dossier : L'empreinte environnementale d'un Tee-shirt*. Consulté le 27 juin 2022, en ligne <https://www.greenybirddress.com/l-empreinte-environnementale-d-un-tee-shirt/>
- Grimmeau, J.-P., Wayens, B., & Hanson. (2011). *Une macro-géographie du commerce de détail en Belgique*. Open Edition Journals. Consulté le 20 juin 2022, en ligne <https://journals.openedition.org/echogeo/12330?lang=en>

- Groupe One. (2022). *Ozer Concept : un magasin qui habille les femmes en seconde-main*. Consulté le 26 juin 2022, en ligne <https://www.groupeone.be/ozconcept-un-magasin-qui-habille-les-femmes-en-seconde-main/>
- Guérin, M. (2020). *Wasted Atelier : comment développer une marque de slow fashion ?* ELLE.be. Consulté le 25 juillet 2022, en ligne <https://www.elle.be/fr/313426-wasted-atelier-comment-developper-une-marque-de-slow-fashion.html>
- Harris, F., Roby, H., & Dibb, S. (2016). Sustainable clothing: challenges, barriers and interventions for encouraging more sustainable consumer behavior. *International Journal of Consumer Studies*, 40(3), 309-319.
- Hast. (2022). Après la fast-fashion, le phénomène de l’ultra fast-fashion. Hast. En ligne <https://www.hast.fr/fr/blog/apres-la-fast-fashion-le-phenomene-de-lultra-fast-fashion-n428>
- Henry, B., Laitala, K., Klepp, I. (2019), ‘Microfibres from apparel and home textiles: Prospects for including microplastics in environmental sustainability assessment’, *Science of The Total Environment* 652, pp. 483-494 (DOI: 10.1016/j.scitotenv.2018.10.166).
- Hethorn, J., & Ulasewicz, C. (2008). *Sustainable fashion : why now? : a conversation about issues, practices, and possibilities*. New York: Fairchild Books.
- IBGE (Institut bruxellois de gestion de l’environnement). (2017). Plan de gestion des ressources et des déchets pour une consommation durable, sobre, locale et circulaire, pour une société zéro déchet. Projet de plan approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale le 16 novembre 2017 et soumis à enquête publique avant son adoption définitive. [Rapport technique déchets].
- Isatio. (2021a). *À propos*. Consulté le 26 juin 2022, en ligne <https://en.isatio.com/a-propos>
- Isatio. (2021b). *Collection 2020*. Consulté le 8 juin 2022, en ligne <https://www.isatio.com/copie-de-2020>
- Jacquemin, A. (2018a). *Penser sa problématique et son type de recherche*. [Diapositives Powerpoint] En ligne https://moodle.uclouvain.be/pluginfile.php/219155/mod_resource/content/10/Penser%20sa%20problématique%20et%20son%20type%20de%20recherche.pdf
- Jacquemin, A. (2018b). *Focus sur la méthodologie qualitative de recherche*. [Diapositives Powerpoint] En ligne https://moodle.uclouvain.be/pluginfile.php/219270/mod_resource/content/10/Focus%20sur%20la%20méthodologie%20qualitative%20de%20recherche.pdf

- Jahns, C., Hartmann, E., & Bals, L. (2006). Offshoring: Dimensions and diffusion of a new business concept. *Journal of Purchasing and Supply Management*, 12, 218–231. doi :10.1016/j.pursup.2006.10.001
- Jardillier, A. (2018). *L'économie circulaire dans l'industrie du textile*. En ligne <https://refashion.fr/eco-design/sites/default/files/fichiers/FOCUS%20L'économie%20circulaire%20dans%20l'industrie%20textile.pdf>
- Jehin, A. (s. d.). *Vêtements de seconde main : la solidarité à petits prix !* EconomieSociale.be. En ligne <https://economiesociale.be/conso/vetements-de-seconde-main-la-solidarite-a-petits-prix>
- Jukebox. (s.d.). Je m'abonne à Jukebox. En ligne <https://jukeboxclothes.com/content/8-je-m-abonne>
- Jukebox. (s. d.-b). *La garde-robe*. Consulté le 8 juin 2022, en ligne <https://jukeboxclothes.com/10-la-garde-robe>
- Kant, R. (2012) 'Textile dyeing industry an environmental hazard', *Natural Science* 4(1), 22–26
En ligne https://file.scirp.org/pdf/NS20120100003_72866800.pdf
- Kapompole, J. (2021). *La relocalisation du secteur textile*. parlement-wallonne.be. Consulté le 28 juin 2022, en ligne <https://www.parlement-wallonie.be/content/print.php?print=interquestions-voir.php&iddoc=105435&type=28>
- Kasdi, M. & Krajewski, F. (2008). Deux filières textiles en Flandres du xviii^e siècle au milieu du xix^e siècle. *Revue du Nord*, 375-376, 495-530. <https://doi.org/10.3917/rdn.375.0495>
- KEA European Affairs. (2021). Étude ICC Mode et Design en Belgique. En ligne https://document.francebelgiqueculture.com/189/189/supports/51916/catDoc324/etude-icc_20210617-def.pdf
- KEMI. (2014) Chemicals in textiles – Risks to human health and the environment, 6/14, Swedish Chemicals Agency, Stockholm.
- Knošková, L. & Garasová, P. (2019). The economic impact of consumer purchases in fast fashion stores. *Studia Commercialia Bratislavensia*, 12(41):58-70. <https://doi.org/10.2478/stcb-2019-0006>
- Kohn, L. & Christiaens, W. (2014). Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : apports et croyances. *Reflets et perspectives de la vie économique*, LIII, 67-82. <https://doi.org/10.3917/rpve.534.0067>

- Kooistra, K. and Termorshuizen, A. (2006) 'The sustainability of cotton: consequences for man and environment.', Report 223, Wageningen University.
- Kozłowska, H. (2018). *Shoppers are buying clothes just for the Instagram pic, and then return them*. Quartz. Consulté le 4 juin 2022, en ligne <https://qz.com/quartz/1354651/shoppers-are-buying-clothes-just-for-the-instagram-pic-and-then-return-them/>
- Lady Dandy. (s. d.). *Lady Dandy : vintage luxury*. Consulté le 8 juin 2022, en ligne https://www.instagram.com/accounts/login/?next=/ladydandy_vintageluxury/
- Laine fleurie. (2022). Le projet - La Laine fleurie. Laine.natagora.be. En ligne <https://laine.natagora.be/qui-sommes-nous>
- Lallemand, L. (2016). *Entretien*. tefca.unige.ch. Consulté le 19 juin 2022, en ligne [https://tecfa.unige.ch/tecfa/maltt/ergo/articles/P1/entretien_\(Lallemand2016\).pdf](https://tecfa.unige.ch/tecfa/maltt/ergo/articles/P1/entretien_(Lallemand2016).pdf)
- La Libre. (2019). *Coucou, le bon plan location pour briller sans dépenser*. La Libre.be. Consulté le 26 juin 2022, en ligne <https://www.lalibre.be/lifestyle/mode/2015/12/28/coucou-le-bon-plan-location-pour-briller-sans-depenser-OQLH65VRBJA67FYRKYY37BVYEA/>
- Larousse. (s. d.). *Révolution Industrielle*. Consulté le 26 avril 2022, en ligne https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/r%C3%A9volution_industrielle/61047
- Lehmann, M., Tärneberg, S., Tochtermann, T., Chalmer, C., Eder-Hansen, J., Seara, J., Boger, S., Hase, C., Von Berlepsch, V., Deichmann, S. (2018) Pulse of the Fashion Industry, Global Fashion Agenda. En ligne https://www.peta.org.uk/wp-content/uploads/2019/03/Pulse_of_the_fashion_industry_report_2018-1.pdf
- L'équipe Dynamique Entrepreneuriale. (2018). La haute couture contre le prêt-à-porter : un peu d'histoire. Dynamique Mag. En ligne <https://www.dynamique-mag.com/article/haute-couture-contre-pret-porter-peu-histoire.10667>
- Leteneur, M. (2018). L'upcycling va-t-il sauver la mode? En ligne sur le site web Magazine Antidote <https://magazineantidote.com/mode/lupcycling-va-til-sauver-la-mode/>, consulté le 1 mai 2022
- Libeert, R. (2021). *[REPLAY] 18e Rencontres de la Biomasse organisée par Valbiom - Journée Fibres Textiles d'Origine Agricole* [Vidéo]. YouTube. En ligne <https://www.youtube.com/watch?v=svgYAEUBbNE>
- Little green bee. (2018). Isatió, une marque belge de vêtements écoresponsables. littlegreenbee. En ligne <https://www.littlegreenbee.be/isatio-marque-belge-vetements-upcycling/>

Made & More. (2018a). *Notre histoire - Made & More*. En ligne <https://www.madeandmore.com/fr/content/26-notre-histoire>

Made & More. (2018b). *Femme*. Consulté le 8 juin 2022, en ligne <https://www.madeandmore.com/fr/26-femme>

Mansourian, Y. (2008). Exploratory nature of, and uncertainty tolerance in, qualitative research. *New Library World*, 109, 273–286. Doi: 10.1108/03074800810873614

Garcia, M. (2021). Applying a lens of practice theory, how ownership and hygiene impact the adherence of subscribing to a sustainable functional service economy in the clothing industry? Louvain School of Management, Université Catholique de Louvain. En ligne <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:30218>

Martinez, A. (2021). *Affrontements informationnels sur la recomposition de l'industrie textile*. Ecole de Guerre Economique (EGE). Consulté le 8 juin 2022, en ligne <https://www.ege.fr/infoguerre/affrontements-informationnels-sur-la-recomposition-de-lindustrie-textile>

McDonough, W., & Braungart, M. (2002). *Cradle to cradle: Remaking the way we make things*. North point press.

McNeill, L., & Moore, R. (2015). Sustainable fashion consumption and the fast fashion conundrum: fashionable consumers and attitudes to sustainability in clothing choice. *International Journal of Consumer Studies*, 39(1), 212-222.

Messaoudi, D. (2014). *Les délocalisations industrielles dans les mutations des systèmes p. .*. OpenEdition Journals. Consulté le 30 mai 2022, en ligne <https://journals.openedition.org/rge/5153>

Messaoudi, D. (2018). Entreprises et territoires : entre délocalisations et relocalisations d'activités de production. *Annales de géographie*, 723-724, 588-611. <https://doi.org/10.3917/ag.723.0588>

Méson. (s.d.) *Il était une fois.... méson brussels*. Consulté le 2022, en ligne <https://www.mesonbrussels.be/pages/les-histoires-de-la-meson>

Méson. (s. d.-b). *La chambre*. Méson Brussels. Consulté le 8 juin 2022, en ligne <https://www.mesonbrussels.be/collections/chambre-a-coucher>

- Moore, H. (2022). *Shein and the rise of ultra-fast fashion*. The Guardian. Consulté le 25 juin 2022, en ligne <https://www.theguardian.com/news/audio/2022/apr/25/shein-rise-ultra-fast-fashion-today-in-focus>
- Mud Jeans. (s.d.). Lease Page. En ligne <https://mudjeans.eu/pages/lease-page>
- Mud Jeans. (s. d.-b). *Sustainable Jeans*. Consulté le 8 juin 2022, en ligne <https://mudjeans.eu/collections/women-jeans>
- Munster, J.-F. (2005). Textile - La moitié des entreprises belges présentes à l'étranger ne produisent plus en Belgique L'Asie impose sa marque Une année maussade. Le Soir. En ligne <https://www.lesoir.be/arttextile-la-moitie-desentreprises-belges-presentes-a-l-t-20050125-Z0Q75V.html>
- Ney, C. (2010). Pratiques d'Éco-conception – Rôle, Impact, Valeur. Dans : Emmanuelle Reynaud éd., *Stratégies d'entreprises en développement durable* (pp. 183-210). Paris: L'Harmattan. <https://doi.org/10.3917/har.reyn.2010.01.0183>
- Niinimäki, K., & Hassi, L. (2011). Emerging design strategies in sustainable production and consumption of textiles and clothing. *Journal of cleaner production*, 19(16), 1876-1883.
- ONUDI. (2010). Normes privées : mieux les connaître pour mieux les appliquer Guide sur les normes privées dans les secteurs du vêtement, du cuir et du mobilier. Unido.org. Consulté le 6 avril 2022, en ligne https://www.unido.org/sites/default/files/201011/UNIDO_%20Guidelines_%20french_0.pdf
- Opte. (2021). *A propos*. Consulté le 26 mai 2022, en ligne <https://www.opte.be/a-propos/>
- Organisation Internationale du Travail. (OIT) (2005). Promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et de l'habillement dans un environnement 'post AMF'. En ligne <http://www.ilo.org/global/docs/KD00003FR/lang--fr/index.htm>
- Organisation internationale du travail (OIT). (2021). *L'OIT salue la Déclaration pour une transition juste de la COP26*. Organisation internationale du travail. Consulté le 30 juillet 2022, en ligne https://www.ilo.org/global/docs/WCMS_826729/lang--fr/index.htm
- Oxfam International. (2004). Dumping : le début de la fin ? Implications de la décision dans le différend sur le coton Brésil/Etats-Unis. Oxfam library. Consulté le 5 avril 2022, en ligne <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/114472/bp64-dumping-the-beginning-of-the-end-050804-fr.pdf;jsessionid=FE7ABAD22E2B245FDE43BE4543773686?sequence=3>

- Oxfam. (2022). Fast fashion, mode éthique et slow fashion : tout comprendre. Oxfam France. En ligne <https://www.oxfamfrance.org/agir-oxfam/fast-fashion-et-slow-fashion-impacts-definitions/>
- Ozer Concept. (2022). *Seconde main*. Consulté le 8 juin 2022, en ligne <https://ozer-concept.com/collections/secondhand>
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2012). Chapitre 1 – Choisir une approche d’analyse qualitative. Dans : , P. Paillé & A. Mucchielli(Dir), *L’analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (pp. 13-32). Paris : Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01.0013>
- Parker, G. (2017). Patagonia : More Than Just a Clothing Brand. Money Inc. En ligne <https://moneyinc.com/patagonia/>
- Parlement européen. (2022). Incidences de la production et des déchets textiles sur l’environnement (infographie). Actualité Parlement européen. En ligne <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20201208STO93327/incidences-de-la-production-et-des-dechets-textiles-sur-l-environnement>
- Parmentier, S. (2006). Le dumping de coton-fibre : quelle réponse y apporter ? Le Sud contre le Nord, ou l’émergence d’un modèle agricole viable aux quatre coins du globe ? BASE. Consulté le 6 avril 2022, en ligne <https://popups.uliege.be/1780-4507/index.php?id=538>.
- Patagonia. (2022a). Réparations – Patagonia. En ligne <https://eu.patagonia.com/fr/fr/repairs.html>
- Patagonia. (2022b). *Shop Men’s Outdoor Clothing and Rainwear for Men*. Consulté le 8 juin 2022, en ligne <https://eu.patagonia.com/gb/en/shop/mens>
- Peca, S. (2015). Nike dépense 3 milliards de dollars par an pour son marketing. Le Temps. En ligne <https://www.letemps.ch/economie/nike-depense-3-milliards-dollars-an-marketing>
- Pookulangara, S., & Shephard, A. (2013). Slow fashion movement: Understanding consumer perceptions—An exploratory study. *Journal of Retailing and Consumer Services*, 20(2), 200-206.
- Puccio, L. (2016). Calcul des marges de dumping : règles et pratiques de l’Union européenne et des États-Unis à la lumière du débat sur le statut d’économie de marché de la Chine. Union européenne. <https://doi.org/10.2861/857>

- Pungetti, G. & Caputo, S. (2012). La création sans créateur : le cas de Maison Martin Margiela. *Le journal de l'école de Paris du management*, 94, 8-13. <https://doi.org/10.3917/jepam.094.0008>
- Raeburn. (2022a). Raeburn: changing the world through responsible design. En ligne <https://www.raeburndesign.co.uk/pages/about>
- Raeburn. (2022b). *Men*. Consulté le 8 juin 2022, en ligne <https://www.raeburndesign.co.uk/collections/men>
- RDC-Environnement. (2008). *Évaluation des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de différents scénarios de réutilisation des déchets par les entreprises d'économie sociale*. En ligne http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/dechets_menagers/2008/rdc_juillet2008.pdf
- Reed, B. & Mang, P. (2012). Chapter 303: Regenerative Development and Design. *Encyclopedia Sustainability Science & Technology* (p. 10). En ligne https://www.academia.edu/11204723/Regenerative_Development_and_Design
- Remy, N., Speelman, E. & Swartz, S. (2016, October 20). *Style that's sustainable: fast-fashion 93*. *Formula*. McKinsey & Company. En ligne <https://www.mckinsey.com/business-functions/sustainability/our-insights/style-that's-sustainable-a-new-fast-fashion-formula>
- Ressources. (2019). *Ressourcerie : outil pour la gestion intégrée des encombrants*. En ligne https://www.res-sources.be/wp-content/uploads/2019/11/Guide_Ressourcerie_2019.pdf
- Ressources. (2020). Observatoire de la réutilisation des entreprises sociales et circulaires Wallonie/Bruxelles. En ligne https://www.google.pt/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjmt2Zr9r3AhVNyRoKHZ9eA04QFnoECAQQAQ&url=http%3A%2F%2Fenvironnement.wallonie.be%2Fdechets%2Fobservatoire_2017.pdf&usg=AovVaw0Tq-0xSiVI3otiaEujdT68
- Ressources. (2022). *À propos*. Ressources.be. Consulté le 25 juillet 2022, en ligne <https://www.res-sources.be/fr/a-propos/>
- Ressources. (s. d.). *Filière DEEE*. Ressources.be. Consulté le 28 juin 2022, en ligne <https://www.res-sources.be/fr/filiere-deee/>

- Royer, I. & Zarlowski, P. (2014). Chapitre 6. Le design de la recherche. Dans : Raymond-Alain Thiétart éd., *Méthodes de recherche en management* (pp. 168-196). Paris: Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.thiet.2014.01.0168>
- Šajn, N., 2019, Environmental impact of the textile and clothing industry. What consumers need to know., European Parliamentary Research Service.
- Schütz, V. (2019, 7 février). *Les selfies en cabine d'essayage : la tendance étrange sur Instagram*. Madame Figaro. Consulté le 4 juin 2022, en ligne <https://madame.lefigaro.fr/style/se-prendre-en-photo-dans-une-cabine-d-essayage-la-tendance-sur-instagram-070219-163505>
- Sergot, B. (2012), « Les délocalisations : réalités et perceptions », in Allouche J. (coord.), *Encyclopédie des Ressources Humaines*, Paris : Vuibert, 3^e éd., p. 374-381.
- Séris, C. (2021). *Mon dressing heureux—Le guide complet pour une mode éthique et bienveillante*. La maison hachette.
- Service Public Fédéral (SPF). (2007). *Le taux réduit de TVA de 6% pour la réparation de bicyclettes, la réparation de chaussures et d'articles en cuir et la réparation et la modification de vêtements et linge de maison*. En ligne <https://www.yumpu.com/fr/document/read/17015283/le-taux-reduit-de-tva-de-6-pour-la-reparation-de-bicyclettes-la->
- SPF Economie. (2020). *Compétitivité de l'industrie du textile—Septembre 2020*. En ligne <https://economie.fgov.be/fr/publications/competitivite-de-lindustrie-du>
- Service public de Wallonie (SPW). (s. d.). *La réutilisation en Wallonie*. Consulté le 9 juin 2022, en ligne <http://environnement.wallonie.be/frameset.cfm?page=http://environnement.wallonie.be/dechets/reutilisation.htm>
- SPW. (2019). *Le Parlement wallon adopte à l'unanimité une résolution sur l'économie circulaire | Le développement durable en Wallonie | Le développement durable en Wallonie*. Wallonie service public. Consulté le 1 août 2022, en ligne <https://developpementdurable.wallonie.be/actualite/le-parlement-wallon-adopte-lunanimite-une-resolution-sur-leconomie-circulaire>
- Siegle, L. (2011). *To Die For: Is Fashion Wearing Out the World?* En ligne https://www.goodreads.com/work/best_book/3325598-to-die-for-is-fashionwearing-out-the-world

- Siegle, L. (2018). Burberry's bonfire of the vanities is brazen and ecologically reckless. The Guardian. En ligne <https://www.theguardian.com/commentisfree/2018/jul/23/burberry-fashion-brandburning-stock-environment>
- Soenens, D. (2020). *Le consommateur belge : numéro 1 du gaspillage de vêtements*. Gondola. Consulté le 9 juin 2022, en ligne <https://www.gondola.be/fr/news/le-consommateur-belge-numero-1-du-gaspillage-de-vetements>
- Statbel. (2022). *Structure de la population* | Statbel. En ligne <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>
- Tonlé. (s.d.). What is zero waste fashion. En ligne en ligne <https://tonle.com/pages/about-us-test-copy>
- Tonlé. (s. d.-b). *All items*. Consulté le 8 juin 2022, en ligne <https://tonle.com/collections/all-items?page=2>
- United Nations Climate Change. (2018) UN helps fashion industry shift to low carbon. En ligne <https://unfccc.int/news/un-helps-fashion-industry-shift-to-low-carbon>
- Valbiom. (2021). *Panorama des fibres végétales en Europe et en Wallonie – édition 2021*. En ligne <https://valbiomag.labiomasseenwallonie.be/news/panorama-des-fibres-vegetales-en-europe-et-en-wallonie-edition-2021>
- Van Oppens, X. (2014). *Bulles à vêtements : des sociétés privées font concurrence aux associations*. RTBF. Consulté le 1 août 2022, en ligne <https://www.rtbf.be/article/bulles-a-vetements-des-societes-privees-font-concurrence-aux-associations-8457846>
- Veillard, P. (2018a). *Le vêtement de seconde main en Belgique : quels enjeux pour les acteurs de l'économie sociale ?* Oxfam-Magasins du monde. Consulté le 11 juin 2022, en ligne <https://oxfammagasinsdumonde.be/le-vetement-de-seconde-main-en-Belgique-quels-enjeux-pour-les-acteurs-de-leconomie-sociale/>
- Veillard, P. (2018b). *Slow fashion : définition, cartographie des acteurs et actrices en Belgique et positionnement d'Oxfam-Magasins du monde*. En ligne https://oxfammagasinsdumonde.be/content/uploads/2020/11/OMM-Slow-fashion_WEB.pdf
- Villaça, N. (2008). Mode et identité dans le contemporain. *Sociétés*, 102, 23-29. <https://doi.org/10.3917/soc.102.0023>

- Walker, B., Kinzig, A., & Langridge, J. (1999). Plant attribute diversity, resilience, and ecosystem function: the nature and significance of dominant and minor species. *Ecosystems*, 2(2), 95-113.
- Organisation Mondiale du Commerce Équitable (OMCE). (2017). *Les 10 principes du commerce équitable*. Wfto.com. Consulté le 25 mai 2022, en ligne https://wfto.com/sites/default/files/10%20PRINCIPLES%20of%20FAIR%20TRADE%20%20%282017%29_French.pdf
- Wallonie Environnement. (2017). Exécutions des conventions environnementales relatives à l'obligation de reprise de certains déchets – déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) – *Rapport à l'attention du Parlement wallon Période 2016 – 2017*. En ligne http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/dechets_menagers/rapport-deee-2016-2017.pdf
- Wilmet Group. (2020). Le projet Resyntex veut optimiser le recyclage des textiles. En ligne <https://www.wilmetgroup.be/fr/resyntex-optimiser-le-recyclage-des-textiles/>
- Williams, D. (2022). *Shein : the unacceptable face of throwaway fast fashion*. The Guardian. Consulté le 28 mai 2022, en ligne <https://www.theguardian.com/fashion/2022/apr/10/shein-the-unacceptable-face-of-throwaway-fast-fashion>
- Wright. (2022a). *Wright. About*. Wright.Label Official. En ligne <https://www.wright-label.com/service/about/>
- Wright. (2022b). *Shop - Wright*. Wright.Label Official. En ligne <https://www.wright-label.com/shop/page2.html>
- Xu, Y., Chen, Y., Burman, R., & Zhao, H. (2014). Second-hand clothing consumption: A crosscultural comparison between American and Chinese young consumers. *International journal of consumer studies*, 38(6), pp. 670-677

Annexes

Annexe 1 : Échanges écrits avec des experts

Échanges écrits avec Céline Rigole (20 mai 2022)

De : RIGOLE Céline <crigole@leefmilieu.brussels>

Envoyé : vendredi 20 mai 2022 12:45

À : Emmanuel Mossay <emmanuel.mossay@uclouvain.be>; Charline Daper <charline.daper@student.uclouvain.be>

Cc : SCHAAR Céline <cschaar@environnement.brussels>

Objet : RE: Impacts des collectes de textiles par les membres de Ressources sur les dépenses publiques ?

Bonjour Emmanuel et Charline,

Le scope du mot « textile » est très important et mon explication ci-dessous porte sur la définition de textile en tant que vêtements ménagers (inclus chaussures, linges de maison, marroquinerie – exclus en revanche les matelas).

Il n'existe à ce jour pas de collecte sélective obligatoire des textiles au sein de la Région bruxelloise. Ce qui veut dire que la Région n'organise pas de collecte ni de traitement des déchets textiles (ceux-ci sont repris dans les sacs blancs) et n'a donc pas de coût spécifique lié aux déchets textiles.

En revanche, celle-ci stimule financièrement l'activité de collecte en vue de la préparation au réemploi exercée par l'économie sociale via l'octroi d'un subside annuel à la tonne. Ce subside est conditionné à un taux de valorisation et de préparation au réemploi minimum à atteindre pour bénéficier de celui-ci. Pour le flux textile, il s'agit d'un taux de valorisation (réemploi + recyclage) minimum de 80% et de réemploi de minimum 50%. La clé de calcul du montant du subside est expliquée dans l'arrêté en pièce jointe. Ainsi, pour 2021 (qui traite des quantités collectées en 2020) : la Région a versé des subsides d'un montant total de 188.723,02 euros uniquement pour la collecte et le traitements de déchets textiles par les opérateurs de l'économie sociale. En comparaison, en 2020 ; le montant total des subsides s'élevait à 187.025,86 euros toujours pour la collecte et le traitements de déchets textiles par les opérateurs de l'économie sociale.

@Charline : je serais intéressée de lire les conclusions de ton mémoire, n'hésite pas à me l'envoyer lorsque celui-ci aura été défendu.

Bàv,

Rigole Céline

Re: Impacts des collectes de textiles par les membres de Ressources sur les dépenses publiques ?



○ Charline Daper <charline.daper@student.uclouvain.be>

lundi 23 mai 2022 à 16:50

À : RIGOLE Céline ; Cc : Emmanuel Mossay

Bonsoir Madame Rigole,

Merci pour ces informations !

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à mon Mémoire, je ne manquerai pas de vous l'envoyer une fois qu'il sera terminé.

Bien à vous,

Charline Daper

Re: Impacts des collectes de textiles par les membres de Ressources sur les dépenses publiques ?



○ Charline Daper <charline.daper@student.uclouvain.be>

vendredi 10 juin 2022 à 12:25

À : RIGOLE Céline

Bonjour Madame Rigole,

J'ai une dernière question à vous poser à propos de l'Arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale dont je vous parle dans mon mail précédent. Dans l'explication du calcul du montant du subsidé « Stex », il est écrit que le montant du subsidé octroyé pour chaque tonne de textiles effectivement réemployée était de 62€/tonne en 2015 et les années suivantes. Est-ce toujours le cas pour l'année 2022 ?

Merci d'avance pour votre réponse,

Charline Daper

RE: Impacts des collectes de textiles par les membres de Ressources sur les dépenses publiques ?



✉ RIGOLE Céline <crigole@leefmilieu.brussels>

lundi 13 juin 2022 à 09:06

À : ○ Charline Daper

Bonjour Charline,

Oui, les montants n'ont pas évolué depuis 2015.
Bonne journée,

Céline Rigole

Re: Impacts des collectes de textiles par les membres de Ressources sur les dépenses publiques ?



○ Charline Daper <charline.daper@student.uclouvain.be>

samedi 18 juin 2022 à 11:31

À : RIGOLE Céline

Merci beaucoup pour votre réponse !

Pourriez-vous juste me confirmer qu'encore actuellement, il y a seulement ces 5 associations (Oxfam-Solidarités, Les Petits Riens, La Poudrière, Terre et L'Armée du salut) qui bénéficient du subsidé Stex ?

Merci d'avance et bon week-end,

Charline

RE: Impacts des collectes de textiles par les membres de Ressources sur les dépenses publiques ?



✉ RIGOLE Céline <crigole@leefmilieu.brussels>

lundi 20 juin 2022 à 08:39

À : ○ Charline Daper

Non, nous avons actuellement 6 agréés (2022): Les Petits Riens, La Poudrière, Terre, Recyclerie Sociale de St Gilles et CF2M.

Tous ne touchent pas un subside annuel, cela dépend de leur performance.

L'armée du Salut était agréée jusqu'en 2020 et doit renouveler son agrément.

Bonne journée,

Céline Rigole

Re: Impacts des collectes de textiles par les membres de Ressources sur les dépenses publiques ?



○ Charline Daper <charline.daper@student.uclouvain.be>

lundi 20 juin 2022 à 09:45

À : RIGOLE Céline

Merci !

Donc actuellement, en termes d'opérateurs qui collectent et traitent des déchets textiles, seules les associations Les Petits Riens, La Poudrière et Terre sont bien agréées, merci. Je sais que les Petits Riens bénéficient encore actuellement du subside Stex, savez-vous si Terre et La Poudrière touchent ce subside ?

Je vous remercie,

Charline

RE: Impacts des collectes de textiles par les membres de Ressources sur les dépenses publiques ?



✉ RIGOLE Céline <crigole@leefmilieu.brussels>

vendredi 24 juin 2022 à 12:55

À : ○ Charline Daper

J'ai en effet oublié un opérateur agréé: Oxfam.

Pour la collecte textile, il s'agit donc de : Les Petits Riens, La Poudrière, Oxfam et Terre. Tous bénéficient du subside annuel Stex.

Bât,

Céline Rigole

Re: Impacts des collectes de textiles par les membres de Ressources sur les dépenses publiques ?



○ Charline Daper <charline.daper@student.uclouvain.be>

vendredi 24 juin 2022 à 13:57

À : RIGOLE Céline

Merci beaucoup pour votre aide !

Belle journée,

Charline Daper

Échanges écrits avec Sandrine Chaboud (20 juin 2022)

RE: Demande d'interview dans le cadre d'un Mémoire

← ↩ →



CHABOUD Sandrine <sandrine.chaboud@spw.wallonie.be>

mardi 21 juin 2022 à 13:00

À : Charline Daper ; Cc : SANTILMAN Virginie

De : CHABOUD Sandrine <sandrine.chaboud@spw.wallonie.be>

Date : lundi, 20 juin 2022 à 12:45

À : Charline Daper <charline.daper@student.uclouvain.be>

Cc : SANTILMAN Virginie <virginie.santilman@spw.wallonie.be>, GILLET Martine <martine.gillet@spw.wallonie.be>

Objet : RE: Demande d'interview dans le cadre d'un Mémoire

Bonjour,

Malheureusement mon agenda est très chargé, et je n'ai plus de dispo avant le mois d'août... Je vais vous mettre en relation avec une de mes collègues, Virginie Santilman, qui dispose également de données sur les textiles.

Elle est en copie du présent mail. Elle pourra également vous aider

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,



Sandrine CHABOUD
 Gradué principale
 Service public de Wallonie
 agriculture ressources naturelles environnement
 Département du Sol et des Déchets
 Direction des Infrastructures de Gestion et de la Politique des Déchets
 avenue Prince de Liège, 15
 B-5100 JAMBES (Belgique)
 Tél. : +32 (0)81 33 59 16 • Fax : +32 (0)81 33 65 22
 www.wallonie.be
 N° vert : 1718 – 1719 (pour les germanophones)

La responsabilité du Service Public de Wallonie n'est pas engagée par le contenu du présent courriel. Son contenu peut ne représenter que l'avis de son expéditeur et non celui du Service Public de Wallonie. Seul le document dûment signé par la personne habilitée engage le Service Public de Wallonie. Ce message, ainsi que ses annexes éventuelles, sont destinés exclusivement au destinataire, seul responsable des copies et des retransmissions qu'il en ferait. Si vous le recevez par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur

<http://environnement.wallonie.be>
<http://agriculture.wallonie.be>

Re: Demande d'interview dans le cadre d'un Mémoire

← ↩ →



Charline Daper <charline.daper@student.uclouvain.be>

mardi 21 juin 2022 à 10:33

À : CHABOUD Sandrine

Pas de problème, je comprends tout à fait !

Pourriez-vous juste me dire quelles associations spécialisées dans la collecte et le traitement de déchets textiles sont actuellement agréées et subsidiées par la subvention annuelle liée à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 3 avril 2014 relatif à l'agrément et l'octroi d'une aide financière aux opérateurs textiles spécialisés dans le réemploi s'il-vous-plait ?

Je ne trouve cette information nulle part sur le site SPW.

Merci d'avance pour votre réponse,

Belle journée,

Charline Daper

RE: Demande d'interview dans le cadre d'un Mémoire

← ↩ →



● CHABOUD Sandrine <sandrine.chaboud@spw.wallonie.be>

mardi 21 juin 2022 à 13:00

À : ○ Charline Daper ; Cc : SANTILMAN Virginie ✓

Bonjour,
Spécialisées uniquement dans le textiles ?
3 : oxfam – terre et les petits riens
Mais il y en a d'autres qui le pratiquent en meme temps que d'autres flux...
Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.
Cordialement,



Sandrine CHABOUD
Graduée principale
Service public de Wallonie
agriculture ressources naturelles environnement
Département du Sol et des Déchets
Direction des Infrastructures de Gestion et de la Politique des Déchets
avenue Prince de Liège, 15
B-5100 JAMBES (Belgique)
Tél. : +32 (0)81 33 59 16 • Fax : +32 (0)81 33 65 22

www.wallonie.be
N° vert : 1718 – 1719 (pour les germanophones)

La responsabilité du Service Public de Wallonie n'est pas engagée par le contenu du présent courriel. Son contenu peut ne représenter que l'avis de son expéditeur et non celui du Service Public de Wallonie. Seul le document dûment signé par la personne habilitée engage le Service Public de Wallonie. Ce message, ainsi que ses annexes éventuelles, sont destinés exclusivement au destinataire, seul responsable des copies et des retransmissions qu'il en ferait. Si vous le recevez par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur
<http://environnement.wallonie.be>
<http://agriculture.wallonie.be>

Re: Demande d'interview dans le cadre d'un Mémoire

← ↩ →



○ Charline Daper <charline.daper@student.uclouvain.be>

mardi 21 juin 2022 à 14:56

À : CHABOUD Sandrine

Merci pour votre réponse !

Oxfam, Terres et les Petits Riens sont bien toutes les trois agréées ET subsidiées grâce à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 3 avril 2014? Je suis également intéressée de connaître les autres associations agréées et/ou subsidiées qui pratiquent la collecte et le traitement de textiles en même temps que d'autres flux.

Merci d'avance,

Charline Daper

RE: Demande d'interview dans le cadre d'un Mémoire

← ↩ →



CHABOUD Sandrine <sandrine.chaboud@spw.wallonie.be>

mardi 21 juin 2022 à 16:01

À : ○ Charline Daper

AGW 03 04 2014. av...
174,4 Ko
[Télécharger tout](#) · [Prévisualiser tout](#)

Bonjour,

L'agrément donné en vertu de l'AGW du 03/04/2014 est un agrément en vue de soutenir les structures actives dans la réutilisation.

Cet AGW prévoit également que les structures agréées peuvent avoir :

1. Une subvention 'environnement' calculée sur base des tonnages réutilisés
2. Une subvention 'Emploi' gérée par mes collègues de la Direction de l'Economie sociale du SPW EER.

En pièce jointe, vous trouverez le texte de cet AGW.

Pour la liste des autres structures, voici ce que j'ai trouvé, mais comme je n'ai pas de liste par flux de déchets, j'espère qu'elle est correcte

1. L'Eglantier ASBL (de braine l'alleud)
2. R .APP.EL srl de Tubize (+ un magasin à genappe)
3. RCYCL de eupen
4. DBAO de Herbestal
5. Fleur Service Social de Liège
6. Ressourcerie le Carré de Lessines (5 magasins en tout je pense)
7. L'Envol de Soignies
8. L'Entrep'eau de Bastogne

Pour le reste, voyez avec ma collègue 😊

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,



Sandrine CHABOUD
Graduée principale
Service public de Wallonie
agriculture ressources naturelles environnement
Département du Sol et des Déchets
Direction des Infrastructures de Gestion et de la Politique des Déchets
avenue Prince de Liège, 15
B-5100 JAMBES (Belgique)

Échanges avec Raymond Libeert (2 juin 2022)

Raymond Libeert

LIBECO.LAGAE NV



Raymond Libeert · 1er

LIBECO.LAGAE NV

2 JUIN



Charline Daper · 15:03

Bonjour Monsieur Libeert,

Dans le cadre de mon Mémoire, je m'intéresse à la relocalisation de la production de fibres textiles belges. Dans ce contexte, j'aimerais vous poser quelques questions sur votre production de lin en Belgique.

Merci de m'accepter pour plus d'informations,
Charline



5 JUIN

**Charline Daper** · 15:09

Merci de m'avoir acceptée !

J'ai regardé le replay de la 18e rencontre de la biomasse à laquelle vous étiez invités, qui était organisé par Valbiom.

Je m'intéresse à la partie de votre lin qui est utilisée pour fabriquer des vêtements. Pourriez-vous me dire qui sont vos clients qui vous achètent du lin pour confectionner des vêtements ? Y-a-t-il des marques belges ? Le groupe Libeco a-t-il sa propre marque de vêtements ?

Merci d'avance pour votre réponse,

Charline Daper

**Charline Daper** · 15:11

Connaissez-vous la proportion du lin que vous produisez qui est dédiée à la fabrication de vêtements ?

**Raymond Libeert** · 21:04

Bonjour Charline, Aujourd'hui probablement aux environs de 10 à 15 %...

6 JUIN

**Charline Daper** · 09:08

Merci pour votre réponse ! Y-a-t-il des marques belges qui utilisent votre lin pour fabriquer des vêtements ou ce sont majoritairement des marques étrangères ?



Annexe 2 : Les 10 principes du commerce équitable (WTFO, 2017)

Principe Un : Création d'opportunités pour les producteur-rice-s économiquement désavantagés

La diminution de la pauvreté au travers du commerce est un des buts clefs de l'organisme. L'organisme aide les petits producteurs marginalisés, que ce soit des entreprises familiales indépendantes, des associations ou des coopératives. Il cherche à les rendre capable de passer de la pauvreté et de l'insécurité de revenu à l'autosuffisance économique et à la propriété, en suivant un plan d'action.

Principe Deux : Transparence et Redevabilité

L'organisation est transparente dans sa gestion et ses relations commerciales. Elle est redevable devant toutes les parties prenantes concernées et respecte la confidentialité relative aux informations commerciales. L'organisation trouve des façons appropriées et participatives d'impliquer les employés, les membres et les producteurs dans les processus de prise de décision. Elle fournit à ses partenaires commerciaux toutes les informations nécessaires. La communication est cordiale et transparente à tous les niveaux de la filière.

Principe Trois: Pratiques de commerce équitable

L'organisation fait du commerce en prenant en compte le bien-être social, économique et environnemental de petits producteurs marginalisés et ne maximise pas ses profits à leurs dépens. Elle a une attitude responsable et professionnelle en remplissant ses engagements dans des délais acceptables. Les fournisseurs respectent les contrats et délivrent les produits dans les temps, selon la qualité et les spécifications souhaitées. Les acheteurs de produits de commerce équitable reconnaissant les désavantages financiers auxquels font face les producteurs et fournisseurs de produits de commerce équitable s'assurent que les commandes sont payées à la réception des pièces justificatives ou selon les conditions mutuellement acceptées. Pour les produits artisanaux du commerce équitable, un préfinancement de 50% minimum et sans intérêt sera effectué si la demande est faite. Pour les produits alimentaires du commerce équitable, un préfinancement d'au moins 50% sera effectué avec un taux d'intérêt raisonnable, si la demande est faite. Les taux d'intérêt payés par les fournisseurs ne doivent pas être plus élevés que les coûts d'emprunts payés par les acheteurs à une organisation tiers. Appliquer un taux d'intérêt dans le cadre du préfinancement n'est pas une obligation.

Dans le cas où les fournisseurs de Commerce Équitable des pays du Sud reçoivent un préfinancement de la part des acheteurs, ils s'assurent que cette avance est bien transférée aux producteurs qui fabriquent ou cultivent des produits équitables.

Les acheteurs consultent leurs fournisseurs avant d'annuler ou de refuser toutes commandes. Dans le cas où une commande est annulée sans que ce soit de la faute du producteur ou du fournisseur, des compensations appropriées sont garanties pour tout travail déjà effectué. Les fournisseurs et les producteurs consultent leurs acheteurs pour tout problème concernant la livraison et s'assurent que des compensations sont fournies si la quantité ou la qualité livrée ne correspond pas à celle facturée.

L'organisation entretient des relations à long terme, basées sur la solidarité, la confiance et le respect mutuel, qui contribuent à la promotion et au développement du Commerce Équitable. Elle maintient une communication efficace avec ses partenaires commerciaux. Les parties impliquées dans une relation commerciale cherchent à augmenter le volume des échanges entre elles. La valeur et la diversité des produits est un moyen d'augmenter les revenus des producteurs impliqués dans le Commerce Équitable.

L'organisation travaille en collaboration avec les autres organisations de Commerce Équitable et évite toute situation de concurrence déloyale. Il n'est pas autorisé à reproduire le design des produits fabriqués par d'autres organisations sans leur permission.

Le Commerce Équitable reconnaît, promeut et protège l'identité culturelle et les connaissances traditionnelles des petits producteur-rice-s, qui se traduisent dans leurs créations artisanales, leurs produits alimentaires et les autres services liés.

Principe Quatre: Rémunération équitable

Une rémunération équitable est une rémunération qui a été mutuellement négociée et acceptée par tous au cours d'un dialogue et d'une participation continue, qui offre aux producteurs un paiement équitable, acceptable par le marché, en prenant en compte le principe d'un « salaire égal à travail égal » pour les femmes et les hommes. L'objectif est toujours le paiement d'un salaire vital local. La rémunération équitable est composée de prix équitables, de salaires équitables et de salaires vitaux locaux.

Les prix équitables

Un prix équitable est librement négocié, dans le dialogue entre l'acheteur et le vendeur ; il est basé sur une construction transparente du prix. Il inclut un salaire équitable et un profit équitable. Les prix équitables représentent un partage équitable du prix final entre tous les acteurs de la filière.

Les salaires équitables

Un salaire équitable est un salaire équilibré librement négocié et collectivement accepté ; il suppose le paiement à minima d'un salaire vital local.

Le salaire vital local

Un salaire vital local est une rémunération reçue pour une semaine standard de travail (48 heures maximum) par un ouvrier à un endroit particulier, suffisant pour permettre un niveau de vie décent pour l'ouvrier et sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent incluent la nourriture, l'eau, l'hébergement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement, et les autres besoins essentiels comprenant une épargne pour les événements inattendus.

Principe Cinq: Engagement à n'utiliser ni le travail forcé, ni le travail des enfants

L'organisation adhère à la Convention des Nations Unies sur les Droits des Enfants et aux lois locales / nationales sur le travail des enfants. L'organisation s'assure qu'il n'y a pas de travail forcé au sein de sa main d'œuvre et / ou membres et travailleurs à domicile.

Les organisations qui achètent des produits équitables en provenance de groupes de producteur-rice-s directement ou au travers d'intermédiaires s'assurent que la production n'a pas recours à du travail forcé et que le producteur se conforme à la Convention des Nations Unies sur les Droits des Enfants et aux lois locales / nationales sur le travail des enfants. Toute implication d'enfants dans la production de produits du Commerce Équitable (y compris l'apprentissage d'un art ou d'une technique traditionnels) doit toujours être rendue publique et est contrôlée. Elle ne doit pas affecter le bien-être, la sécurité, l'éducation et le besoin de jouer des enfants.

Principe Six: Engagement en faveur de la non-discrimination, de l'égalité femmes-hommes, de l'autonomisation des femmes et de la liberté d'association

L'organisation ne pratique aucune forme de discrimination à l'embauche, de rémunération, dans l'accès à la formation, à la promotion professionnelle, à la cessation d'activité ou la retraite sur la base de la race, la caste, la nationalité, la religion, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, l'adhésion syndicale, l'affiliation politique, le statut HIV/SIDA ou l'âge des individus.

L'organisation met en pratique des règles claires pour promouvoir l'égalité entre les sexes et s'assure que les femmes comme les hommes ont les moyens d'accéder à des ressources qui leur permettront d'être plus productif ainsi que la capacité à influencer des politiques de régulation plus larges et également un environnement institutionnel qui façonne leur moyen de vivre et leur vie. Les constitutions et statuts de l'organisation permettent et donnent la capacité aux femmes de devenir des membres actifs de l'organisation à part entière (lorsque l'organisation comporte des membres) et de prendre part à des postes de leader dans la gouvernance de leur organisation quel que soit son niveau de possession d'actifs tels que la terre ou la propriété.

Lorsque des femmes sont employées au sein de l'organisation et même lorsque c'est en situation de travail informel, elles reçoivent le même salaire pour le même travail. L'organisation reconnaît le droit des femmes à accéder au plein emploi et s'assure que les femmes bénéficient pleinement des droits sociaux fixés par la loi.

L'organisation prend en compte les besoins de santé et de sécurité particuliers relatifs aux femmes enceintes et aux mères qui allaitent.

L'organisation respecte le droit de chaque employé à créer et à rejoindre un syndicat de son choix et à négocier de façon collective. Là où le droit de créer ou de rejoindre un syndicat et de négocier collectivement est restreint par la loi et/ou par l'environnement politique, l'organisation favorise d'autres modes d'association libre et indépendante et de négociation pour les employés. L'organisation s'assure que les représentants des employés ne sont pas discriminés sur le lieu de travail.

Principe Sept : Engagement à garantir de bonnes conditions de travail

L'organisation met à disposition de ses employés et / ou ses membres un environnement de travail sain et sécurisé. Il se soumet au minimum aux lois nationales et locales et aux conventions de l'OIT en matière de santé et de sécurité.

Les heures et les conditions de travail pour les employés et / ou les membres (et tout travailleur à domicile) respectent les conditions établies par les lois locales et nationales et les conventions de l'OIT.

Les organisations de Commerce Équitable sont informées des conditions de santé et de sécurité des groupes de producteurs avec lesquels ils commercent. Ils cherchent, de manière continue, à les sensibiliser aux questions de santé et sécurité et à améliorer leurs pratiques en matière de santé et sécurité.

Principe Huit: Accompagner le renforcement des capacités

L'organisation cherche à travers le Commerce Équitable à augmenter les impacts positifs de développement pour les petits producteurs marginalisés.

L'organisation développe les compétences et les capacités de ses propres employés ou membres. Les organisations travaillant directement avec des petits producteurs développent des activités spécifiques pour aider ces producteurs à améliorer leurs capacités de gestion, de production et d'accessibilité au marché, qu'il soit local, régional, international, destiné au Commerce Équitable ou au commerce conventionnel. Les organisations qui achètent des produits équitables via des intermédiaires dans les pays du Sud œuvrant dans le Commerce Équitable appuient ces organisations afin de développer leur capacité à assister les groupes de producteurs marginalisés avec lesquels ils travaillent.

Principe Neuf: Promotion du Commerce Équitable

L'organisation encourage la sensibilisation au Commerce Équitable et à la nécessité d'une plus grande justice au sein des relations commerciales mondiales au moyen du Commerce Équitable. Elle fait la promotion des objectifs et des activités du Commerce Équitable dans la mesure du périmètre de ses activités. Elle fournit à ses consommateurs des informations sur son organisation, les produits qu'elle vend et les organisations de producteur-rice-s qui conçoivent ou récoltent les produits. Elle utilise des techniques publicitaires et des pratiques de commercialisation honnêtes.

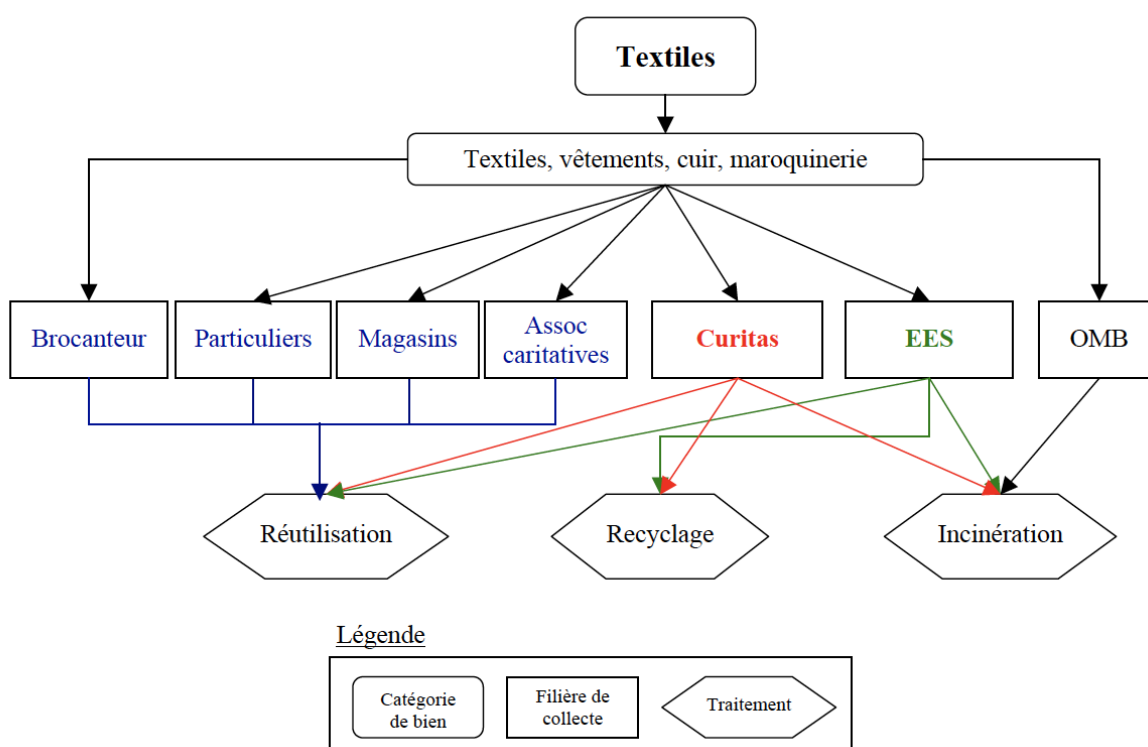
Principe Dix: Respect de l'environnement

Les organisations qui fabriquent des produits équitables maximisent l'utilisation de matières premières provenant de ressources gérées de façon durable dans leur spécialité et se fournissent localement dès lors que cela est possible. Elles utilisent des techniques de production qui tendent à réduire la consommation d'énergie et utilisent, là où c'est possible, des sources d'énergie renouvelable qui minimisent la production de gaz à effet de serre. Elles cherchent à minimiser l'impact de leurs déchets sur l'environnement. Les producteurs agricoles dont les produits sont destinés au Commerce Équitable minimisent leur impact environnemental en travaillant, à chaque fois que cela est possible, avec des techniques de production favorisant l'utilisation de pesticides biologiques ou nécessitant une faible utilisation de pesticides conventionnels.

Les acheteurs et les importateurs de produits du Commerce Équitable achètent prioritairement des produits faits à partir de matières premières provenant de ressources gérées de façon durable et ayant le moins d'effet global sur l'environnement.

Autant que faire se peut, toutes les organisations utilisent pour l'emballage des produits, des matériaux recyclés ou facilement biodégradables et favorisent le transport maritime des marchandises.

Annexe 3 : Filières de collecte des textiles (RDC-Environnement, 2008, p.23)



Annexe 4 : Modèles issus des collections de la marque Tonlé (Tonlé, s.d.-b)



Annexe 5 : Modèles issus des collections de la marque MUD Jeans (MUD Jeans, s.d.-b)



Annexe 6 : Modèles issus des collections de la marque Patagonia (Patagonia, 2022b)



Annexe 7 : Modèles issus des collections de la marque Raeburn (Raeburn, 2022b)



Annexe 8 : Modèles issus des collections de la marque Wright (Wright, 2022b)



Annexe 9 : Exemples de vêtements mis en location par Jukebox (Jukebox, s.d.-b)



Annexe 10 : Exemples de vêtements mis en location par Coucou (Coucou, s.d.)



Annexe 11 : Modèles issus des collections de la marque Made & More (Made & More, 2018b)



Annexe 12 : Exemples de pièces vendues chez Ozer Concept (Ozer Concept, 2022b)



Annexe 13 : Exemples de pièces vendues chez Lady Dandy (Lady Dandy, s.d.)



Annexe 14 : « Le pull chaussettes » par Martin Margiela (Gaurois, 2021)



Annexe 15 : Modèles issus des collections de la marque Isatio (Isatio, 2021b)



Annexe 16 : Modèles issus des collections de la marque Méson (Méson, s.d.-b)



Annexe 17 : Guide d'entretien pour les acteurs de la réutilisation locale

Introduction :

Bonjour Madame/Monsieur X, enchantée. Tout d'abord, je voulais vous remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Êtes-vous d'accord que je vous enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

Comme je vous l'ai déjà dit, je réalise un Mémoire sur le textile circulaire et, pour vous mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi Wallonie et à Bruxelles ? Par « tous les acteurs de la réutilisation locale », nous voulons inclure les acteurs de l'économie sociale qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling.

Questions :

1) Sous quelle forme votre activité met l'économie circulaire en œuvre ? Quel sont vos processus ? Qu'est-ce qui est propre à votre activité ?

2) Quelles sont les problématiques et les réalités liées à la gestion des déchets que votre activité rencontre dans le secteur du textile ? Quels sont les freins et les leviers propres à votre activité ?

3) Comment voyez-vous évoluer à l'avenir l'économie circulaire dans votre activité ? Qu'est-ce qu'il faudrait faire en amont et en aval pour améliorer l'économie circulaire dans le secteur du textile ?

4) Recevez-vous une quelconque aide de l'État lié au fait que votre activité permet d'une certaine manière de contribuer à la réduction de déchets textiles ?

5) À votre avis, comment mieux faire connaître l'impact que votre activité a sur la réduction des déchets et qui a un impact positif sur la société ? Qu'est-ce qui pourrait aider à renforcer l'ensemble des initiatives de réutilisation locale et augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi en Wallonie et à Bruxelles ?

6) Pourriez-vous me donner une estimation du nombre de kilos de déchets textiles que vous revalorisez par an s'il-vous-plait ?

Conclusion :

Je vous ai posé toutes mes questions. Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

Annexe 18 : Interviews

Interview de Tanguy Ewbank, Ressources

Nom de l'intervenant	Tanguy Ewbank
Entreprise	Ressources
Position	Gestionnaire de projets et de données
Date de l'interview	8/07/2021

C : Bonjour Monsieur Ewbank, enchantée. Tout d'abord, je voulais vous remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la

durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Êtes-vous d'accord que je vous enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

T : C'est avec grand plaisir et oui bien-sûr !

C : Merci ! Comme je vous l'ai déjà dit, je réalise un Mémoire sur le textile circulaire et, pour vous mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : **De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi Wallonie et à Bruxelles ? Par « tous les acteurs de la réutilisation locale », nous voulons inclure les acteurs de l'économie sociale qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling.**

Je vais donc commencer à vous poser mes questions. Sous quelle forme mettez-vous l'économie circulaire en œuvre dans votre activité liée au textile ? Quel sont vos processus ? Qu'est-ce qui est propre à votre entreprise ?

T : Nous, on est la Fédération Ressources donc on regroupe des opérateurs d'économie sociale et circulaire qui récupèrent les objets du quotidien et les revalorisent au mieux et effectivement, le textile est une de nos principales filières. On travaille par produits et donc le vêtement ou le textile est le produit principal. La philosophie du secteur c'est de récupérer un maximum et de valoriser au mieux. C'est à dire que la meilleure valorisation, c'est la seconde main et si le produit n'est pas réutilisable ici en Belgique, il y a une filière d'exportation. C'est à dire que les vêtements sont envoyés en fonction de la nature des vêtements dans des pays qui sont demandeurs. Donc des vêtements chauds plutôt au nord et les vêtements légers au sud.

Donc, il y a depuis maintenant plusieurs dizaines d'années tout un secteur qu'on appelle « la fripe » qui s'est organisé autour des vêtements usagés et les membres de l'économie sociale que je représente ici sont considérés comme pionniers dans le secteur. C'est à dire qu'au départ d'initiatives caritatives et spontanées, on connaît L'Abbé Pierre, par exemple, l'idée était de récupérer sous forme de dons des vêtements non-utilisés mais encore en bon état pour au départ les donner aux personnes précarisées. Au fur et à mesure, le secteur s'est professionnalisé, c'est à dire, vu que les dons se faisaient de plus en plus, progressivement, l'ensemble des acteurs, (les plus connus sont le groupe Terre, qui est issu du mouvement Emmaüs, Les Petits Riens, Oxfam Solidarités, l'armée du Samu mais il y a aussi des structures locales) ont collecté de plus en plus. Ils se sont donc organisés et ils ont commencé à trier les

vêtements qu'on leur donnait en fonction de la nature du vêtement mais aussi de la qualité du vêtement pour les mettre au fur et à mesure en vente dans des magasins de seconde main.

L'idée étant de continuer à offrir des biens de première nécessité mais à des prix très bas car il y a des emplois qui se sont créés dans le secteur. Donc, il fallait rémunérer les emplois et donc l'économie sociale a commencé à faire une activité commerciale, toujours dans le but social, c'est à dire de faire de l'inclusion sociale et d'aider les personnes en difficulté. Il y a donc à la fois un volet de réinsertion socio-professionnelle qui permet à des personnes de retrouver un travail et il y a effectivement la proposition de vêtements de qualité à des prix très abordables pour un public assez large. Il y a maintenant un engouement pour la récupération car on se rend bien compte que c'est un geste à la fois social, économique et environnemental.

Le don, c'est la base et d'ailleurs on a mis sur pied un label éthique pour s'assurer que les gens qui donnent leurs vêtements non-utilisés, de qualité, le donnent bien à des ASBL, des coopératives dont l'objectif est bien de créer une activité locale dont l'argent généré est bien utilisé pour développer le projet et non pas pour des actionnaires. On a aussi professionnalisé l'activité. C'est à dire que le système étant devenu de plus en plus important, les opérateurs ont commencé à mettre des bulles textiles en accord avec les localités et les régions et donc c'est devenu en fait, une collecte de déchets techniquement puisque les gens déposent les vêtements pour lesquels ils n'ont plus d'usage. Donc ça reste un don mais en plus, il faut gérer ce flux comme un flux spécifique de déchets. Alors, évidemment, l'accent est mis sur les vêtements en bon état car s'ils sont souillés ou mélangés, on ne sait plus les trier, les valoriser. Donc, le principe de base, c'est de donner les vêtements en bon état à l'économie sociale via les bulles ou en apportant directement au magasin et l'entreprise se charge de trier au mieux mais il ne faut pas souiller le lot. Donc on demande de mettre les vêtements qui sont en trop mauvais état dans la poubelle à ordures pour que cette filière soit saine et efficace.

C : Et donc les acteurs comme les Petits Riens sont des membres de Ressources ?

T : Oui, donc nous existons depuis 20 ans, nous avons 65 entreprises dans le réseau et on est multi-filières donc nos membres récupèrent des électros, des meubles, des ordinateurs, des vélos, des matériaux de construction, donc, tout ce qui est récupérable. Mais il se fait qu'historiquement, la filière textile est la plus importante ou la plus connue et c'est vrai que l'économie sociale est « leadeuse » sur le marché de la reprise de vêtements en Wallonie et à Bruxelles. Donc, elle a vraiment développé un système de reprise de vêtements usagés et de revalorisation très poussée puisque les centres de tris sont en Wallonie et à Bruxelles. Il y a des emplois et les performances sont assez exceptionnelles puisqu'on est sur une collecte séparée du flux textile et les entreprises arrivent à réutiliser plus de 2/3 de ce qu'elles collectent. C'est à dire que 2/3 sont vraiment revendus pour être reportés en seconde main, une partie en Belgique et une partie à l'étranger. Seul le dernier tiers est mis soit en filière de recyclage (avec parfois un recyclage très poussé pour faire par exemple des chiffons d'essuyage, on appelle ça du

« remanufacturing », c'est faire un objet secondaire à base d'un produit primaire, c'est à dire qu'on récupère du tissu pour ce qu'il est et on en fait des chiffons d'essuyage).

Ou alors, c'est la fibre et donc c'est du recyclage industriel. Et malheureusement, il y a une partie résiduelle qui sont des déchets quand des gens donnent des textiles souillés ou des déchets non-textiles dans les bulles. Ces déchets résiduels sont malheureusement de plus en plus importants dans les bulles et donc il faut faire très attention dans les messages qu'on passe à la population pour garder une qualité importante du flux.

C : Quelles sont les problématiques et les réalités liées à la gestion des déchets dans le secteur du textile en économie sociale ? Quels sont les freins et les leviers propres à cette activité en économie sociale ?

T : Alors, j'ai déjà commencé à y répondre mais c'est donc un flux séparé donc en fait, techniquement, c'est une collecte sélective d'un flux. Donc, le citoyen doit séparer de l'ensemble de ses déchets, les vêtements avec la difficulté que s'il met un vêtement souillé ou de trop mauvaise qualité, ça déstructure toute la filière, donc ça c'est une problématique. Et la difficulté vient justement du fait que le secteur est initialement issu du monde caritatif et du don. La problématique, c'est d'offrir ce service de reprise sélective des vêtements avec des messages suffisamment clairs pour que les lots qui sont mis soient traitables par le centre de tri, majoritairement pour la réutilisation et de manière secondaire pour le recyclage. Donc l'enjeu, c'est de maintenir cette viabilité sachant que ce déchet a la particularité d'être repris gratuitement. On paye notre taxe déchets pour les PMC, pour les papiers carton, pour les ordures, etc donc le déchet a un coût de manière générale. Mais, pour l'instant, le déchet textile, tel qu'il est traité, n'a pas de coût pour la collectivité car les repreneurs textiles arrivent à valoriser de manière très poussée, ce qui permet une rentabilité de la filière. Donc, les structures de la filière mettent à disposition l'outil de reprise des déchets, à savoir les bulles textiles et ils peuvent même aussi faire parfois des opérations de reprise textile via d'autres mécanismes mais les bulles sont à disposition du public. Un enjeu, c'est que cet outil mis à disposition reste viable économiquement. On a deux soucis, premièrement, la qualité du vêtement diminue donc parfois certains vêtements ne sont plus réutilisables car ils sont de mauvaise qualité. Ensuite, on a le soucis des lots qui sont souillés, donc, par exemple si quelqu'un met un vêtement trempé dans la bulle, tous les vêtements deviennent trempés. Donc, il y a une éducation pour vraiment s'assurer que les dépôts comprennent bien les critères de collecte. Un deuxième problème de civisme, c'est les dépôts clandestins autour des bulles, c'est à dire qu'il y a aussi des déchets qui s'accumulent autour des bulles donc les gens déposent des sacs poubelles ou des ordures. Nos entreprises s'engagent à maintenir l'outil propre et doivent donc nettoyer les abords de la bulle, du coup, ils ont en charge des quantités de déchets qu'ils doivent évacuer et payer cher cette évacuation. Cela met en péril la filière car nos membres payent de plus en plus de factures d'évacuation de déchets qui coutent de plus en plus cher. La filière est sous tension car il faut garder cette viabilité, sinon on doit revoir un autre modèle. Si cela continue comme ça, si l'on n'arrive pas à recadrer, on devra un jour

payer pour évacuer ces déchets, ce qui est contre-logique car l'idée est bien de récupérer des vêtements de qualité et de les remettre en vente à bas prix pour des personnes qui souhaitent s'équiper.

Donc, il faut faire attention à ça, notre enjeu c'est la propreté publique, qu'on travaille sur des campagnes de communication en expliquant bien les consignes de tri pour que la qualité soit suffisante, pour que le centre de tri puisse continuer à fonctionner et à vivre. Les consignes de tri sont les suivantes : on demande aux citoyens de déposer dans un sac fermé, des vêtements secs, complets (non-déchirés, non-souillés, etc) car après il y a une filière de tri qui va identifier, en fonction de la nature du vêtement, et faire aller le vêtement dans une filière plutôt qu'une autre. Ce qui se vend en Belgique, c'est ce qu'on appelle la « crème » qui sont les vêtements de meilleure qualité. On ne peut pas les définir puisqu'ils évoluent en fonction du neuf mais, malheureusement, le vêtement de qualité est de moins en moins présent car il y a de plus en plus d'enseignes qui vendent des vêtements de mauvaise qualité intrinsèque. À cause de cela, on a, par exemple, des t-shirts qui se déchirent après 3-4 lavages et qui, quand ils arrivent dans nos bulles, sont dans un état peu réutilisable. Ça, par contre, on doit composer avec car ce sont les producteurs qui mettent sur le marché des vêtements de basse qualité.

C : Est-ce que vous voyez des pistes d'amélioration possibles sur les processus que vous mettez en œuvre ? Qu'est-ce qu'il faudrait faire en amont et en aval pour améliorer l'économie circulaire dans le secteur du textile ?

T: En amont, c'est la sensibilisation, la prévention, donc, on a des campagnes pour que la bulle soit propre, pour faire respecter les consignes donc ça, c'est important. On a aussi une prospection pour mettre le nombre de bulles suffisant par rapport à la population, pour éviter qu'il y ait trop peu de bulles à certains endroits ou trop à d'autres, pour vraiment offrir le service dans toutes les communes de Wallonie et de Bruxelles. Donc en amont, il y a un travail de déploiement pour offrir le service. Et alors, en aval, l'idée est de continuer à développer le développement des magasins de seconde main. Donc, nos opérateurs ouvrent de plus en plus de nouvelles boutiques, quasiment chaque mois, il y a une nouvelle boutique qui ouvre en Wallonie ou à Bruxelles. Par exemple, les Petits Riens ont ouvert à Bruxelles en quelques années plus d'une dizaine de boutiques. Ils en avaient déjà beaucoup, dix-quinze et maintenant ils en sont à 25. Donc, l'idée, c'est d'ouvrir des boutiques comme ça on a des sources de valorisation positive puisqu'il faut un nombre suffisant de magasins pour pouvoir écouler les vêtements réutilisables. Malgré cela, on sait bien qu'on aura une fraction de plus en plus questionnante au niveau réutilisation à cause des vêtements de trop faible qualité. Donc, là, on développe ce qu'on appelle le remanufacturing, comme les chiffons d'essuyage, qui est une piste qui devrait être soutenue puisqu'elle demande un investissement de nos membres et le prix de vente du chiffon étant très bas, c'est beaucoup de travail pour peu de rentrées. Cela se fait déjà mais l'on pourrait imaginer que cela se développe et qu'il y ait par exemple des incitants pour que, par exemple, le secteur de l'automobile utilise des chiffons réutilisés plutôt que neufs. Ou un système d'aide aux producteurs de chiffons de seconde main pour qu'ils puissent le vendre au même prix que le chiffon neuf parce que malheureusement, le chiffon neuf est

moins cher que le chiffon de seconde main. Une deuxième piste serait de développer le recyclage car il est encore relativement faible dans cette filière, surtout en Belgique. C'est à dire, par exemple, on peut faire de l'effilochage pour retrouver des matières premières.

On peut faire aussi du rembourrage ou de l'isolation. Donc, il y a aussi des pistes de développement avec le non-réutilisable mais ce sont de nouveau des filières qui sont très couteuses et qui ne sont pas ou peu rentables donc là il y a vraiment une piste de travail pour développer la filière.

C : Étant donné que votre activité a un réel intérêt pour la collectivité et participe à la réduction d'externalités pour la collectivité et l'État, pensez-vous que votre entreprise est suffisamment valorisée par l'État belge ? Quelles sont toutes les aides de l'État que vous recevez aujourd'hui ?

T : Alors, effectivement, l'économie sociale bénéficie de quelques aides spécifiques. Il faut savoir que, de manière générale, il y a des aides pour toutes les entreprises mais c'est vrai que l'économie sociale a quelques spécificités. La première au niveau de l'État belge, c'est que l'on peut revendre ce qui est donné et trié, revalorisé avec un taux de TVA de 6% au lieu de 21% quand on remplit une certaine série de conditions. Donc, cela permet de diminuer le différentiel entre un neuf à bas prix et la seconde main. Donc, ça, c'est la principale aide au niveau de l'état belge et elle régionalisée. De manière générale, les aides sont régionalisées donc on va retrouver des aides plus spécifiques au secteur au niveau de la Région Wallonne, Bruxelloise et Flamande. Ces aides par régions sont plus ou moins du même type, il y a des aides effectivement à l'emploi. Et comme les entreprises sont des entreprises d'insertion, elles bénéficient de certaines aides à l'insertion. Il y a, au niveau des communes et des CPAS, la mise à disposition d'articles 60 donc ce sont des personnes qui sont en dehors du système de chômage et qui doivent, pour se réinsérer, faire un stage de réinsertion. Ces personnes sont donc payées par le CPAS mais ils travaillent dans le secteur. Et alors, il y a un incitant à la réutilisation en Région Wallonne et en Région Bruxelloise à la tonne effectivement réutilisée. Quand on voit tout le travail qu'il faut pour réutiliser une tonne de vêtements, la Région Wallonne intervient car elle a effectivement jugé qu'il y avait une externalité positive et elle l'a chiffrée. Ces aides à la réutilisation sont plutôt une compensation financière pour l'impact positif, on est vraiment dans une manière de reconnaître l'externalité positive. Maintenant, si l'on prend la filière textile pour les entreprises qui ont un centre de tri, des camions et des magasins de seconde main, les aides ne représentent que quelques pourcents de leur chiffre d'affaires. La plupart de leur chiffre d'affaires vient de la vente des vêtements et la plupart de leurs coûts vient de la gestion des déchets. Donc ces aides sont importantes pour boucler le budget, alors ça dépend des modèles, mais ce n'est pas la plus grosse part de leur chiffre d'affaires. La grosse part, c'est bien une activité économique et donc la vente de vêtements qui génère la plus grosse partie de leur chiffre d'affaires.

C : Vous pensez que justement ces aides sont suffisantes ?

T : Alors, ça dépend du contexte. Avec la période de pandémie, on a aussi eu la fermeture des magasins donc des entreprises ont été en difficulté. Là, par exemple, on a eu un cas particulier, c'est qu'en général, les entreprises fermées étaient en chômage technique mais nos entreprises ont continué leur activité de

collecte des vêtements car la gestion des déchets était considérée comme un service essentiel mais elles ne pouvaient pas revendre. Donc, elles avaient des frais sans rentrées financières, ce qui a mis vraiment en difficulté la filière.

Là, c'était exceptionnel, mais l'on voit bien que la filière textile est sous tension et c'est vrai qu'il faudrait réfléchir à des mécanismes de soutien structurel de la filière en plus des soutiens structurels périphériques mentionnés plus haut. Un grand point d'interrogation mais qui peut changer la donne c'est ce qu'on appelle les systèmes de responsabilité élargie des producteurs (REP), qui impose des systèmes de gestion de la fin de vie des produits. Pour le vêtement, il n'y a pour l'instant pas de système mais il y en a par exemple en France (éco organisme qui gère une manne financière qui est créée par le fait qu'à chaque fois qu'on achète un nouveau vêtement, on paye une redevance pour la gestion de fin de vie du produit. Ça fait un pot financier et il est rétrocédé à des opérateurs pour assurer la fin de vie) et dans d'autres pays. Une des pistes d'évolution du secteur, c'est celle-là, maintenant, il faut être très prudent car il faut s'assurer que ce mécanisme financier serve bien à la fin de vie du produit mais la meilleure fin de vie, c'est à dire la réutilisation selon l'économie sociale et circulaire. Et donc il faut que l'argent collecté par ce système serve bien à la meilleure fin de vie du produit donc ce n'est pas l'incinération, pas trop le recyclage mais surtout la seconde main. Donc, pour l'instant, il n'y a pas de système comme ça, mais si un jour il arrive, on devra être très prudent pour qu'il soit vertueux. Ce serait un financement complémentaire qui pourrait consolider la filière et créer aussi plus d'emplois au niveau local car l'activité de gestion des déchets n'est pas toujours localisée. En économie sociale, on fait bien attention que l'activité soit localisée au maximum sur le territoire wallon et bruxellois donc ce sont des entreprises belges avec des travailleurs qui travaillent sur des sites, des centres de tri et des magasins donc ça crée de l'emploi. En plus, la réutilisation crée beaucoup plus d'emplois que le recyclage proportionnellement et donc c'est tout ça qu'il faut soutenir pour faire une économie circulaire. Quand il y a un mécanisme comme ça qui finance, je pense qu'il doit financer l'emploi durable.

C : Quelle proportion prennent les subsides dans vos rentrées financières ? Quel est votre niveau d'autonomie, d'indépendance des différents subsides (la proportion que prennent les subsides dans vos rentrées) ? Dans la totalité des subsides que vous recevez, quelle est la part de subsides directement liée à des calculs de réduction d'externalités et donc de contribution ?

T : Ce que je sais, c'est que, par rapport à l'ensemble de l'activité, les aides restent relativement faibles car la filière génère des rentrées financières. C'est pour cela qu'il y a des privés qui sont capables de le faire sans ou avec moins d'aide car ils arrivent à rentabiliser leur activité comme nos membres. Maintenant la différence entre un privé et l'économie sociale, c'est que l'économie sociale prend un engagement sociétal d'être présent quelles que soient les conditions financières. Il faut savoir que le marché de la fripe international fluctue, donc il y a des années où c'est favorable et où l'on va retrouver beaucoup d'opérateurs opportunistes car ils savent qu'ils vont gagner leur vie et il y a des années où le marché de la fripe est moins intéressant et ces opérateurs disparaissent car ce n'est plus rentable économiquement pour eux. L'économie sociale, quant à elle, s'engage à être présente quelle que soit la

situation et elle s'engage aussi à utiliser les aides pour développer le secteur, l'activité. Donc oui, on a des aides mais paradoxalement, il n'y a pas de montant affecté dans la gestion des déchets textiles alors que c'est un déchet à traiter.

Un deuxième point qui est non-négligeable, c'est qu'en général, nos entreprises, par exemple les Petits Riens ont des services d'aide aux sans-abris. Il faut donc faire attention car ce n'est pas de l'aide à l'économie sociale, c'est de l'aide sociale au sens premier du terme et donc pour nous, ce ne sont pas des aides à la filière textile, c'est une aide aux Petits Riens pour leur travail avec les personnes sans-abris. Il y a donc effectivement certaines associations ou certaines coopératives qui ont beaucoup d'aides mais c'est parce qu'elles rendent d'autres services. Il faut donc faire attention, quand une entreprise a beaucoup d'aides, de voir à quoi elles sont affectées. En général, les aides qui sont vraiment liées à la filière textile sont les aides à l'emploi et les aides à la réutilisation car les emplois sont bien des gens qui travaillent dans le secteur.

C : Comment voyez-vous évoluer à l'avenir l'économie circulaire dans votre activité ? Selon vous, est-ce que l'État ou d'autres agents économiques, d'autres entreprises ou citoyens devraient contribuer d'une certaine façon à cette contribution circulaire ?

T : On voit bien effectivement que c'est le terme à la mode et qu'il y a vraiment un enjeu de relocalisation d'emploi et l'économie circulaire est pointée comme un système vertueux pour cela. Nous, on doit faire attention qu'elle le soit effectivement. Par exemple, une économie circulaire peut être mondiale, nous, on préfère une économie circulaire localisée avec des circuits courts. Donc, on doit d'abord faire attention à ce que la conception d'économie circulaire soit une conception qui se rapproche le plus possible de notre conception de l'économie sociale et circulaire car il y a beaucoup d'aides, de soutiens à l'investissement, au développement, de redéploiement pour relancer l'économie. Et là, c'est un point d'attention que cet argent aille effectivement bien aux opérateurs qui apportent un plus à l'économie, à la société. On est pas les seuls mais on pense qu'on est en première ligne pour cela et donc il faut bien s'assurer que ce soit le cas.

C'est vrai qu'on est connu pour la réutilisation et la seconde main mais l'économie sociale fait déjà mais peut faire plus de recyclage, de remanufacturing, de réparation, etc. Donc, notre stratégie consiste à continuer à se développer et se diversifier pour être toujours présent et développer les sources de financement et assurer la viabilité de nos membres.

C : Est-ce que des acteurs de l'économie de la fonctionnalité comme Coucou sont aussi membres de Ressources ?

T : En économie de la fonctionnalité, on a quelques membres mais ça reste périphérique aux activités mais c'est clair que c'est une piste qui est investiguée. On a certains de nos opérateurs qui commencent à faire de l'économie de la fonctionnalité en faisant des réparations ou en mettant en location des produits mais il faut aussi s'assurer que cette économie-là soit viable. Le principe de base est le don mais on va de plus en plus développer des alternatives, des prestations de services, des locations, des réparations,

du remanufacturing, de l'upcycling. Donc, ça se fait « plic-ploc » mais il faut toujours s'assurer de la viabilité à long-terme donc, ça se fait prudemment.

Pour les vêtements, il y a des projets de location de vêtements pour des vêtements de gala, des vêtements très particuliers mais ça reste très particulier. Par contre, l'on voit de plus en plus des réparations ou aussi de l'upcycling. Par exemple, les Petits Riens ont développé une gamme de produits remanufacturés qui a vraiment de la gueule mais ça reste toujours dans un système de vente.

C : Je vous ai posé toutes mes questions. Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

T : Y'a pas de quoi ! Je vous souhaite une bonne continuation.

C : Merci, bonne journée.

Interview de Melissa Boels, Ozer Concept

Nom de l'intervenant	Melissa Boels
Entreprise	Ozer Concept
Position	Fondatrice
Date de l'interview	28/07/2021

C : Bonjour Melissa, enchantée. Tout d'abord, je voulais te remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Es-tu d'accord que je t'enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

M : Y'a pas de quoi et je suis évidemment d'accord que tu m'enregistres.

C : Merci, comme je te l'ai déjà dit, je réalise un Mémoire sur le textile circulaire et, pour te mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi Wallonie et à Bruxelles ? Par « tous les acteurs de la

réutilisation locale », je veux inclure les acteurs de l'économie sociale qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling.

Je vais donc commencer à te poser mes questions. Sous quelle forme mets-tu l'économie circulaire en œuvre dans ton activité liée au textile ? Quel sont les processus de ton activité ?

M : Écoute, moi c'est quasiment que de l'économie circulaire dans le sens où je réutilise des vêtements qui ont déjà été produits pour les revendre. Étant donné que je fais de la seconde main, mon activité s'inscrit à 100% dans un concept d'économie circulaire. Le processus que j'utilise est le suivant : je récupère des vêtements de déposantes.

C : Tu trouves où ces vêtements en fait ?

M : Via des particuliers donc ce sont des gens qui viennent apporter des vêtements dans mon magasin. La différence avec les Petits Riens, Oxfam et Terre, c'est que moi, je fais une sélection de style et puis après moi je les revends. Une fois que les vêtements sont revendus, je paye les déposantes.

C : Qu'est-ce qui est propre à ton entreprise ?

M : Alors, ce qui est propre à mon entreprise, je dirais que c'est vraiment la sélection. Parce qu'à Bruxelles, il y a plein de friperies où c'est de la fouille et après tu as les magasins de luxe de seconde main. Tandis que chez moi, c'est vraiment du premium-luxe donc c'est à dire que tu peux acheter un article entre 15€ et 500€ et les gens viennent parce qu'ils se disent qu'il y a une sélection qui est pré-faite et qu'ils vont trouver leur bonheur. Il y en a pour tous les styles et pour toutes les tailles.

C : Quelles sont les problématiques et les réalités liées à la gestion des déchets que tu rencontres dans le secteur du textile ? Quels sont les freins et les leviers propres à ton activité ?

M : Alors au niveau de la gestion des déchets, dans mon business model, l'idée c'est que je garde les vêtements pendant 4 mois et quand les vêtements ne sont pas vendus, je les rends aux déposantes ou alors je les donne aux Petits Riens.

Maintenant, on a un nouveau projet dont on n'a pas encore parlé publiquement mais ce projet consisterait à faire de l'upcycling avec les vêtements qui sont là depuis plus de 4 mois et de pouvoir justement reshaper ces vêtements. Parce que tu vois, on reçoit des vêtements pour lesquels les formes ne sont pas dingues, donc l'idée c'est de revaloriser nos déchets textiles. → collabs entre seconde main et upcycling

C : Quels sont les freins et les leviers propres à ton activité ?

M : je ne sais pas si c'est vraiment un frein mais l'industrie de la seconde main est en train de prendre de plus en plus d'ampleur donc il faut vraiment savoir se démarquer par rapport aux autres, ce qui n'est pas toujours évident. D'autant plus que beaucoup de marques vont vers une évolution à ce niveau-là, ce qui est très bien au niveau global mais du coup la compétition est compliquée. Comme levier, je dirais qu'il y a la conscientisation, la conscience collective qui est de plus en plus éveillée par rapport à l'industrie du textile. Les jeunes générations qui veulent faire bouger les choses, qui veulent consommer différemment et avec la crise, on sent que les gens commencent à consommer différemment. L'industrie

du textile neuf a baissé de 55% et le seconde main prend une grande ampleur et je pense qu'il y a donc une grande place sur le marché.

C : Est-ce que tu vois des pistes d'amélioration possibles sur les processus que tu mets en œuvre ?

M : Dans la seconde main, un marché qui est dur à attaquer c'est l'online pourtant, c'est un outil indispensable aujourd'hui. Les gens achètent difficilement des vêtements de seconde main en ligne parce qu'il ne connaissent pas ou qu'ils perçoivent pas assez bien l'état du vêtement. Du coup, c'est une des pistes que j'aimerais développer, de vendre mes vêtements de seconde main en ligne pour pouvoir distribuer mes vêtements dans l'Europe et dans le monde mais ce n'est pas encore évident.

C : Étant donné que ton activité a un réel intérêt pour la collectivité et participe à la réduction d'externalités pour la collectivité et l'État, penses-tu que ton entreprise est suffisamment valorisée par l'État belge ? Quelles sont toutes les aides de l'État que tu reçois aujourd'hui ? Ex : aide à l'emploi, loyer modéré, etc

M : Alors, je trouve qu'à Bruxelles, on est beaucoup aidé, il y a des subsides dans tous les sens. Par exemple, là, je vais ouvrir mon magasin rue du Bailli et grâce à Opensoon je vais pouvoir lever jusqu'à 15.000 euros. J'ai vraiment l'impression que l'État belge est fort impliqué dans les projets circulaires.

C : C'est parce que c'est un projet circulaire que tu es beaucoup aidée ?

M : Oui, en fait aujourd'hui, il y a énormément de projets qui sont un peu écolos mais à chaque fois que tu es circulaire, tu as des primes en plus. Donc tu as vraiment des avantages aujourd'hui à être circulaire aujourd'hui à Bruxelles.

C : Quelles sont toutes les aides de l'État que tu reçois aujourd'hui ? Ex : aide à l'emploi, loyer modéré, etc

M : J'ai reçu de l'aide Opensoon, J'ai aussi reçu une aide qui, quand tu passes de demandeur d'emploi à indépendant, te verse un « tremplin indépendant » pour les entrepreneurs, qui est de plus ou moins 5.000 euros et ils te versent comme un petit salaire de 500 euros par mois pour te donner une petite base pour vivre. J'ai également reçu une aide pour la création de mon e-shop donc là ils te remboursent, en fonction de ton dossier, jusqu'à 5.000 euros.

C : Quelle proportion prennent les subsides dans tes rentrées financières ? Quel est ton niveau d'autonomie, d'indépendance des différents subsides (la proportion que prennent les subsides dans vos rentrées) ?

M : La proportion des subsides dans mes rentrées financières est vraiment minime, ça m'aide, c'est vraiment un petit boost mais je ne vis pas des subsides.

C : Dans la totalité des subsides que tu reçois, quelle est la part de subsides directement liée à des calculs de réduction d'externalités et donc de contribution ?

M : aucun.

C : Comment vois-tu évoluer à l'avenir l'économie circulaire dans ton activité ? Selon toi, est-ce que l'État ou d'autres agents économiques, d'autres entreprises ou citoyens devraient contribuer d'une certaine façon à cette contribution circulaire ?

M : Selon moi, l'économie circulaire dans le textile est amenée à très fort grandir. Je pense qu'on a déjà beaucoup trop de vêtements produits et que ça ne sert plus à rien de produire des vêtements neufs. Après, d'un autre côté, la seconde main participe à la destruction d'une industrie qui crée énormément d'emplois mais après je pense que c'est clairement une économie qui est vouée à prendre énormément de place, si pas presque tout le marché.

Je pense également que le fait de taxer différemment les revenus d'activités d'économie circulaire pourrait encourager cette activité-là. Parce que ce n'est pas « scalable » facilement, parce que le fait d'acheter en seconde main, ça veut dire qu'on ne peut pas dire « ok, on en prend 10 et ça tourne », c'est d'office on achète un par un, on entretient un par un et donc ce n'est pas facilement reproductible. Donc, je pense que ça serait un bon incitant et surtout si c'est un incitant qui est proportionnel à l'activité. Et donc plus tu grossis, plus l'incitant est intéressant.

C : Selon toi, est-ce que l'État ou d'autres agents économiques, d'autres entreprises ou citoyens devraient contribuer d'une certaine façon à cette contribution circulaire ?

M : Je t'avoue que je ne sais pas.

C : Finalement, est-ce que tu penses que tu pourrais me donner une estimation du nombre de kilos de « déchets textiles » que tu valorises par an s'il-te-plait ? Et sur quoi tu bases ton estimation ?

M : Oui, sur base du nombre de vêtements vendus par an dans mon magasin et en estimant qu'un article pèse en moyenne environ 150 grammes, alors j'arrive à un truc autour de 700 kilos.

C : Je t'ai posé toutes mes questions. Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

M : Avec plaisir ! Bon courage pour la rédaction de ton Mémoire.

C : Merci ! Bonne journée.

Interview de Pauline Grégoire, Oxfam-Magasins du Monde

Nom de l'intervenant	Pauline Grégoire
Entreprise	Oxfam-Magasins du Monde
Position	Chargée de la thématique du textile
Date de l'interview	19/08/2021

C : Bonjour Madame Grégoire, enchantée. Tout d'abord, je voulais vous remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la

durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Êtes-vous d'accord que je vous enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

P : Oui, bien-sûr, allez-y.

C : Merci, comme je vous l'ai déjà dit, je réalise un Mémoire sur le textile circulaire et, pour vous mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi Wallonie et à Bruxelles ? Par « tous les acteurs de la réutilisation locale », nous voulons inclure les acteurs de l'économie sociale qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling.

Je vais donc commencer à vous poser mes questions. Sous quelle forme mettez-vous l'économie circulaire en œuvre dans votre activité liée au textile ? Quel sont vos processus ? Qu'est-ce qui est propre à votre entreprise ?

P : Alors, il faut savoir que notre activité de vêtements de seconde main et textiles est une partie de notre activité. On fait aussi beaucoup de commerce équitable dans nos magasins. Donc, notre activité de vêtements de seconde main fonctionne de la manière suivante. Nos bénévoles collectent des vêtements, que l'on trie et que l'on revend après dans les magasins. Il existe aussi des bulles de collecte de vêtements mais elles sont gérées par Oxfam-Solidarité qui est un autre Oxfam et parfois, on achète du stock auprès d'eux quand on n'a pas beaucoup de stock dans nos magasins.

C : Et donc, c'est bien des personnes privées qui viennent faire des dons dans vos magasins ?

P : Oui c'est ça. On récupère des dons et on essaye de sensibiliser les gens, les encourager pour donner les vêtements plutôt que de les jeter. En ce qui concerne les vêtements invendus, abîmés, les vêtements qu'on ne peut pas vendre, pour l'instant, j'avoue que c'est tout cet aspect-là qu'on doit encore améliorer. C'est des objectifs d'amélioration sur du très long-terme.

J'ai pris mon poste il n'y a pas très longtemps chez Oxfam et ce que je sais c'est qu'on n'est pas exactement circulaire au maximum. C'est à dire qu'on a toute cette partie de récolte-don-revente qui permet de lutter contre la gaspillage, de récupérer des habits, de les réinsérer dans un circuit de vente, etc. Mais pour tout ce qui est gestion des déchets derrière, c'est encore un peu compliqué. On a l'option de l'incinération qu'il faut payer, on a l'option de retransformer ou réparer mais ça, on ne le fait pas encore vraiment. Donc pour l'instant, on réfléchit à comment on pourrait améliorer notre manière de faire.

C : Oui, j’imagine que c’est compliqué car la qualité des vêtements se détériore d’années en années et donc que la proportion de vêtements que vous récupérez qui ne sont plus en état d’être revendu est de plus en plus grande.

P : Oui, c’est tout ce que l’on observe avec l’avènement de la fast-fashion et ce qui est intéressant de noter, c’est qu’on a par exemple des entreprises comme Mango qui demandent aux associations de récupérer leurs stocks d’invendus. Donc en fait, eux, ça leur permet d’acheter une bonne image mais il y a la question de l’éthique car la manière dont le vêtement est produit n’est pas du tout alignée avec nos valeurs, ce que l’on défend, etc. Ensuite, pour les ONG qui l’acceptent, c’est aussi tout le soucis d’accepter des vêtements issus de la fast-fashion et donc des vêtements qui sont de pas très bonne qualité. Et ceci n’enlève pas la question de gestion des déchets, ce qui est produit est produit et va donc finir quelque part à un moment ou un autre.

C’est là tout notre combat dans notre partie où l’on veut sensibiliser les clients à l’importance d’acheter du seconde main et aussi à l’importance de résister à la fast-fashion, de réfléchir à pourquoi on a besoin d’acheter tel et tel produit, de s’assurer de sa qualité, d’aller dans des marques qui sont plus durables, respectueuses de l’environnement et des droits humains parce que c’est trop « simple » d’aller acheter, consommer et ensuite de donner. Donc, on essaye de sensibiliser à la réduction des déchets, de l’empreinte carbone, etc

Notre plaidoyer va à l’encontre de ces marques-là pour dénoncer leur système, pour dénoncer la manière dont elles opèrent, dont elles produisent, dont elle polluent, etc. Et d’essayer d’avoir des réglementations, une loi sur le devoir de vigilance, de protéger les travailleurs en bout de chaîne, d’essayer de produire autrement.

C : Quelles sont les problématiques et les réalités liées à la gestion des déchets que vous rencontrez dans le secteur du textile ? Quels sont les freins et les leviers propres à votre activité ?

P : Alors, pour votre question de gestion des déchets, c’est, comme je l’ai dit tout à l’heure, toute la partie en aval, c’est à dire le recyclage, l’incinération, la destruction, etc. On n’a pas encore vraiment de solution identifiée par rapport au fait que ces vêtements se retrouvent à la déchèterie. Il faut aussi qu’on trouve, en tant qu’association, l’équilibre entre ce que l’on arrive à vendre et combien ça nous coûte de gérer les déchets. Là, je n’ai pas demandé de chiffres auprès de l’équipe mais je peux en demander sur ce genre de coûts et comment ça constitue un frein et un peu une limite à notre « circularité ».

Et aussi, la question de la sensibilisation des clients et des personnes qui achètent les vêtements en fait, car pour qu’il y ait moins de déchets, il faut tout d’abord qu’on consomme moins. On fait aussi partie de la Fédération Ressources avec laquelle on fait du plaidoyer auprès des autorités locales pour qu’elles mettent en place une stratégie de recyclage des vêtements usés et invendus.

C : Est-ce que vous voyez des pistes d'amélioration possibles sur les processus que vous mettez en œuvre ? Qu'est-ce qu'il faudrait faire en amont et en aval pour améliorer l'économie circulaire dans le secteur du textile ?

P : Quelques idées d'amélioration qu'on a en fait, c'est déjà d'agir en amont donc on retourne encore une fois à la question de la sensibilisation, c'est à dire sensibiliser au tri des vêtements avant le don, c'est à dire qu'on ne peut pas donner n'importe quoi. Ou de sensibiliser à comment on jette nos vêtements définitivement, où est-ce qu'on les met, comment on les trie, etc. Et encore une fois, évidemment, moins de déchets, moins d'achats, moins de consommation.

Il y a des initiatives qui existent, où sur le ticket de caisse, il est marqué le nombre de kilogrammes de CO2 économisé en achetant du seconde main par kilo de vêtement acheté.

On trouve ça hyper intéressant et on s'était dit que cela pouvait être une bonne piste d'amélioration de chiffrer l'économie réalisée quand on achète du seconde main comme ça, ça nous permet aussi de sensibiliser encore plus les clients qui viennent chez nous. Et une de nos pistes d'amélioration qui va aussi avec tout ça, c'est, en tant qu'association, de se positionner par rapport aux vêtements de seconde main : quel public cible-on, quelle activité fait-on, quel lien on va créer avec les acteurs de la filière. Et donc, cela inclue aussi les multinationales, dont je parlais tout à l'heure, qui demandent en général à des associations de récupérer leur stock. Donc ça, ce sont toutes les pistes d'amélioration dans l'activité elle-même. Et en aval, on revient à la gestion des invendus, des déchets, la revente des stocks aussi, comment on fait circuler tout ça et comment on s'assure qu'on agrandit pas la pile de déchets après.

C : Étant donné que votre activité a un réel intérêt pour la collectivité et participe à la réduction d'externalités pour la collectivité et l'État, pensez-vous que votre entreprise est suffisamment valorisée par l'État belge ? Quelles sont toutes les aides de l'État que vous recevez aujourd'hui ?

P : Alors, pour donner mon avis sur, est-ce qu'on est suffisamment valorisé par l'État belge, je ne peux pas vraiment dire si oui ou non parce que je ne le sais pas vraiment. Mais par contre, pour les subsides et toutes les aides d'État, nous on est une association reconnue d'éducation permanente aussi. Donc en fait, on reçoit des aides à l'emploi, on est subsidié par la DGD et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour nos programmes d'éducation permanente et de plaidoyers, de sensibilisation grand public, etc. Et en fait, toutes nos activités commerciales à côté sont financées par nos ventes et les contrats que l'on a avec nos partenaires, la vente de produits que l'on fait, la collecte de vêtements plus la vente de seconde main, etc.

Donc, en fait, l'activité seconde main est financée par les ventes qu'on fait en commerce équitable et en seconde main. On sait qu'il existe aussi des subsides pour la réduction des déchets mais, selon notre équipe, c'est très complexe, cela demande beaucoup de temps, beaucoup de papiers, etc. Et il y a beaucoup d'informations différentes par rapport à la Fédération Wallonie-Bruxelles et la ville de Bruxelles donc c'est très compliqué. Donc, pour l'instant, on ne touche pas ces aides.

C'est aussi un peu difficile pour nous car on a différents magasins un peu partout en Wallonie et comme ce sont les équipes des magasins qui collectent les vêtements de seconde main, pour nous, c'est un peu difficile d'évaluer aussi les quantités de vêtements que l'on récupère, que l'on trie, que l'on jette et que l'on revend. On n'a pas vraiment encore de chiffres sur la différence entre tout ce que l'on reçoit et tout ce qu'on arrive à réinjecter dans le système de vente versus tout ce qui va à la déchèterie ou dans des stocks d'invendus.

C : Quelle proportion prennent les subsides dans vos rentrées financières ? Quel est votre niveau d'autonomie, d'indépendance des différents subsides (la proportion que prennent les subsides dans vos rentrées) ?

P : Alors pour être honnête, nos revenus tous confondus : on a 68% de ventes (de commerce équitable et de vêtements de seconde main), ensuite, on a 7% de subsides gouvernementaux (éducation permanente et DGD) et ensuite, on a 25% de subsides emplois. Notre budget annuel représente 10M d'euros et dans ces 10M d'euros, on a notre chiffre d'affaires et nos subsides.

C : Dans la totalité des subsides que vous recevez, quelle est la part de subsides directement liée à des calculs de réduction d'externalités et donc de contribution ?

P : Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, nous ne touchons pour le moment aucun subside directement lié à des calculs de réduction d'externalités et de contribution.

C : Je vous ai posé toutes mes questions. Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

P : Pas de soucis ! J'espère que ça vous aidera.

C : Merci ! Bonne journée.

Interview d'Alexandre Baguette, Les Petits Riens

Nom de l'intervenant	Alexandre Baguette
Entreprise	Les Petits Riens
Position	Responsable Collecte
Date de l'interview	25/10/2021

C : Bonjour Monsieur Baguette, enchantée. Tout d'abord, je voulais vous remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Êtes-vous d'accord que je vous enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

A : Oui, pas de soucis, je ne compte pas vous donner des informations confidentielles. Par contre, tu peux me tutoyer.

C : D'accord, Merci. Comme je te l'ai déjà dit, je réalise un Mémoire sur le textile circulaire et, pour te mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi Wallonie et à Bruxelles ? Par « tous les acteurs de la réutilisation locale », je veux inclure les acteurs de l'économie sociale qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling.

Je vais donc commencer à te poser mes questions. Sous quelle forme les Petits Riens mettent l'économie circulaire en œuvre dans leur activité liée au textile ? Quel sont vos processus ? Qu'est-ce qui est propre aux Petits Riens ?

A : Alors, ça reste un peu large comme question mais peut-être juste pour te l'expliquer en quelques mots quelle est la structure de l'ASBL Les Petits Riens. Donc, on se définit comme une entreprise d'économie sociale qui dégage des bénéfices financiers pour financer des actions sociales. C'est à dire qu'on va avoir d'un côté de l'ASBL, toute la partie économie sociale, qui est composée de trois grandes étapes : collecte, tri et revente. Et ces trois étapes-là nous permettent de recevoir du textile, de le trier en fonction des différentes qualités et de le revaloriser dans le secteur de la seconde main via la revente dans des magasins tout à fait traditionnels. Avec les bénéfices que font ces différents magasins, l'idée c'est de pouvoir faire fonctionner toute l'ASBL et avec le surplus, donc les bénéfices vraiment financiers qu'on en dégage, on va pouvoir injecter cet argent-là dans le financement des actions sociales qui elles, en fait, ne sont pas du tout rentables forcément car ce sont des actions sociales. Du coup, l'économie circulaire, elle est où ? En fait, elle combine quelque part tout ce qui est intérêts sociaux avec des intérêts environnementaux parce qu'on va demander aux gens de vraiment se forcer à recycler leurs vêtements, à les réutiliser via les dons qu'ils font dans les containers à vêtements. Donc, en gros, si on devait acheter de la marchandise, on n'aurait pas vraiment d'économie circulaire.

Donc, on va fonctionner avec les dons des différents donateurs qu'on a et l'on va réutiliser ces dons dans nos systèmes de revente en fonction des différentes qualités, pour dégager du bénéfice.

Ce qui est propre aux Petits Riens, c'est l'idée d'avoir ce côté économique, très traditionnel et propre aux entreprises privées mais que la finalité soit quand même à 100% sociale parce que tout le bénéfice dégagé, surplus, va être réinvesti systématiquement dans des actions sociales. L'objectif étant de

développer ce volet actions sociales au fur et à mesure parce qu'il y a toujours plus de demande, il y a toujours plus de besoins dans la société et du coup, on ne peut pas simplement dire qu'on a atteint un seuil suffisant d'actions sociales et on fait cela bien. Par exemple, en juillet, on a ouvert une nouvelle maison d'accueil pour famille monoparentale, donc ça, typiquement, c'est un projet qui demande de trouver un bâtiment, de rénover un bâtiment, de réfléchir à un nouveau projet et ça, ça n'aurait pas été possible sans la partie économie circulaire de revalorisation des textiles qu'on a dans notre ASBL.

C : Par rapport au textile, tu disais que vous trie la qualité, comment est-ce que vous vous y prenez, quels sont les critères de sélection ?

A : Alors, c'est un vrai métier, donc les trieurs qui travaillent ici dans notre usine sont formés et c'est un métier qui évolue au fur et à mesure en fonction des tendances, des modes et aussi en fonction de la demande. Il faut savoir qu'au niveau des dons de la part des citoyens, on reçoit un peu de tout. C'est à dire qu'on ne reçoit pas seulement des vêtements en bon état qui n'ont pas de tâches, pas de trous et qu'on va pouvoir revendre directement sans rien faire. Donc, en fonction de ce que l'on reçoit, on va attribuer une certaine qualité. Les deux premières qualités, ce sont celles que l'on va retrouver dans nos magasins. Ce sont deux qualités suffisantes pour qu'il y ait une certaine demande dans le secteur de la seconde main en Belgique. Donc, de manière assez simple, quelqu'un qui veut acheter dans un magasin de seconde main s'attend quand même à avoir une certaine qualité et cette qualité-là, c'est ce qu'il trouve dans les deux meilleures qualités que l'on va produire aujourd'hui en triant les vêtements.

La troisième qualité, c'est tout ce qui est export parce que dans les pays étrangers, il y a une autre demande que celle qu'on a en Belgique. C'est à dire que les standards sont un peu plus bas et par exemple, les chemises qui sont en un peu moins bon état vont quand même trouver acheteur parce qu'il y a de la demande. Un autre exemple est le suivant : quand on a des chaussures où l'on a seulement un des deux pieds, on pourrait penser qu'on doit la jeter mais il faut savoir qu'au Pakistan par exemple, il y a beaucoup de gens qui n'ont qu'une jambe car il y a beaucoup de problèmes de mines de guerres, etc. Et donc, il y a bien une demande pour une seule chaussure au Pakistan. Après la qualité export, il y a la qualité recyclage, qui regroupe tout ce qui ne sera jamais acheté par quelqu'un en magasin en seconde main, mais que l'on peut réutiliser pour faire des essuies, des chiffons, toute cette industrie-là qui fonctionne de plus en plus avec des textiles recyclés.

Il faut savoir que quand on vend une tonne de textiles au recyclage, ça ne nous rapporte presque rien. Le prix moyen d'achat de vêtements de seconde main au kilo, c'est environ quinze euros. À l'export, on est en dessous d'un euro et du coup au recyclage, on est en dessous de 20-25 cents. Il faut se rendre compte que ça ne rapporte pas grand-chose et puis derrière, ça coûte plus cher aussi parce qu'on réutilise de la marchandise et donc la filière est un peu plus « éthique » que ce que l'on trouve dans le traditionnel. Alors, à côté du recyclage, la dernière fraction, ce sont les déchets parce qu'il y a aussi toute une partie de dons que l'on ne peut pas du tout revaloriser car ils sont en trop mauvais état ou même parce que

parfois les gens déposent leurs déchets directement dans nos containers. Et cela, ça représente encore une fois un certain pourcentage mais qui, pour nous aujourd'hui, ne constitue qu'un coût parce que ce n'est pas revalorisable.

Alors, forcément, au plus on revend en seconde main, au plus c'est financièrement intéressant pour nous mais l'on dépend de la qualité des dons que les gens nous déposent. Donc, c'est pour cela qu'on essaye de sensibiliser les gens par rapport à leurs dons.

C : Quelles sont les problématiques et les réalités liées à la gestion des déchets que les Petits Riens rencontrent dans le secteur du textile ? Quels sont les freins et les leviers propres à l'activité des Petits Riens?

A : Au niveau des déchets, ça implique un coût directement pour nous et donc, de manière assez simple, on doit payer pour chaque déchet que l'on collecte. Donc, au plus on a des déchets, au moins on est rentable et au moins on a un impact social derrière aussi. La difficulté, c'est qu'on fonctionne avec des dons et que les points de dépôts ne sont pas surveillés. On se retrouve donc avec la réalité qui est que pas mal de personnes déposent des déchets ou des vêtements de très mauvaise qualité dans les containers à vêtements. On a aussi pas mal de problèmes liés au vol dans les containers. Toute la difficulté est qu'on doit travailler en permanence à sensibiliser les citoyens à vraiment faire attention à la manière dont ils font des dons pour ne pas que ces dons soient abîmés. Et aussi, en travaillant avec les pouvoirs publics et les communes parce que tout ce qui est propreté publique a quand même un impact pour nous car on doit avoir un réseau qui est accessible aux donateurs en permanence et ce réseau doit être propre. On doit donc dépenser de l'argent pour entretenir et nettoyer ce réseau.

Et alors, la qualité du don, en tant que telle, forcément, quelqu'un qui décide de nous donner des déchets ne nous rend pas forcément service. Tandis que quelqu'un qui nous donne des habits en bon état nous aide plus facilement. La difficulté à ce niveau-là est que tout le monde a une conception différente de ce qui est en bon état et en mauvaise état. Ce qui joue peut-être un petit peu en notre défaveur est le préjugé que comme notre ASBL travaille avec des pauvres et des sans-abris, on peut nous donner des vêtements en moins bon état, ils n'ont qu'à être satisfaits avec ce qu'ils reçoivent. Et cette vision-là pousse parfois les gens à donner des choses qui sont en mauvaise état, pensant bien faire mais qui sont des dons qui ne vont pas être valorisés finalement car la qualité n'est pas suffisante.

Toutes les équipes de collecte au quotidien, quand elles arrivent à un container à vêtements vont systématiquement jeter un premier coup d'œil à la marchandise et essayer de mettre de côté tous les déchets. Il faut savoir qu'on tourne à environ 15% de ce qu'on récolte qui sont des déchets et donc en termes de quantités, c'est environ cinq-six tonnes de déchets par jours. C'est sûr que là-dessus, il y a des enjeux d'éducation, d'obligation à recycler et c'est sûr que cela nous freine aujourd'hui dans nos activités. Donc, au niveau de la sensibilisation de chaque citoyen sur pourquoi c'est important de

recycler des déchets et de chercher à les réutiliser, il y a clairement un gros travail qui est encore à faire aujourd'hui et qui évolue petit à petit.

C : Est-ce que tu vois des pistes d'amélioration possibles sur les processus que vous mettez en œuvre ? Qu'est-ce qu'il faudrait faire en amont et en aval pour améliorer l'économie circulaire dans le secteur du textile ?

A : Cela rejoint un peu la réponse que je viens de donner. Je crois qu'au niveau de la sensibilisation du citoyen, il y a un travail qui peut clairement être fait mais c'est aussi quelque chose qui vient avec l'air du temps. Avant, on ne triait pas du tout les déchets autant qu'aujourd'hui mais actuellement, la question des vêtements n'a pas encore abouti comme les cartons ou les PMC, etc.

Je crois qu'au niveau des pouvoirs publics, il y a aussi cette obligation à mettre en place à un moment. C'est quelque chose qui va venir d'ici quelques années mais qui n'existe pas encore. C'est à dire interdire le dépôt de textiles dans les déchets ménagers par exemple, ce qui permettrait aux gens de faire plus de dons et de se rendre compte que c'est important de revaloriser.

Il y a un travail avec des partenaires qui est également possible parce qu'aujourd'hui, on a certains partenaires issus du privé. Par exemple, on va travailler avec H&M et Bpost qui, dans une démarche de seconde main et de revalorisation, au lieu de jeter directement ou incinérer les collections qui arrivent en fin de saison ou les lots qui ont un défaut, de plus en plus proposent de nous les donner pour qu'on puisse nous les revaloriser via nos réseaux de seconde main. Donc ça, c'est quelque chose qui grandit et qui se développe aussi mais ce n'est pas encore du tout généralisé et qui reste un vrai potentiel pour le secteur de la seconde main et du textile. En effet, développer des partenariats de ce type-là est aussi une des pistes futures pour l'ASBL, c'est à dire qu'au lieu de collecter tout le temps des vêtements, d'avoir un peu plus de sources d'approvisionnement via tous ces prestataires privés qui eux aussi ont cette réflexion de « on doit mieux revaloriser tous les vêtements ».

Finalement, pour nous, en tant qu'ASBL, il faut que ça reste possible et rentable parce que si l'on n'est pas rentable, on ne peut pas faire fonctionner nos actions sociales et donc au moins on reçoit des dons de qualité, au moins on reçoit des soutiens à gauche, à droite pour mettre en place des nouveaux projets, des nouvelles sources d'approvisionnement, etc. Donc au moins, on va avoir facile à survivre et cela reste un enjeu.

Par exemple, le prix du textile à l'export est un prix qui, ces dernières années, a fort diminué et donc forcément, cela a un impact sur notre rentabilité directement. Dans ce genre de situation, il y a deux options : soit on trouve des moyens avec les pouvoirs publics pour garantir que l'export soit stable à un certain niveau et puisse continuer à nous faire fonctionner. Soit, il faut qu'on arrête de faire de l'export et qu'on trouve des autres solutions et des autres manières de se financer.

C : Étant donné que l'activité des Petits Riens a un réel intérêt pour la collectivité et participe à la réduction d'externalités pour la collectivité et l'État, penses-tu que L'ASBL les Petits Riens est suffisamment valorisée par l'État belge ? Quelles sont toutes les aides de l'État que vous recevez aujourd'hui ?

A : Alors, je ne vais pas répondre que l'on est suffisamment valorisé sinon ça finira écrit dans le Mémoire et ce n'est pas vrai. C'est une question difficile de dire si l'on est suffisamment valorisé car on a toujours envie d'être plus valorisé, plus soutenu et forcément que l'on pourrait faire plus de choses si l'on avait plus d'argent. En effet, à Bruxelles, ce n'est pas la demande qui manque en termes de pauvreté donc on pourrait toujours développer des nouveaux projets. Je crois qu'aujourd'hui, il faut travailler avec la situation que l'on a, essayer de faire du mieux possible et c'est sûr qu'il y a toujours un peu de politiques derrière pour encourager à augmenter les subsides, à diversifier les appels à projets, etc. Après, on reste aussi réaliste, quelque part, car la politique est ce qu'elle est, les budgets sont ce qui sont aujourd'hui et ce ne sont pas les années les plus simples pour tout le monde. Et du coup, financièrement, on sait qu'en termes de subsides, ça ne va pas non plus exploser les prochaines années.

La grosse majorité des subsides que l'on reçoit, on les reçoit directement pour nos actions sociales. C'est à dire que quand on prend la partie économique de l'ASBL, comme c'est la partie de l'ASBL qui est sensée être rentable, l'idée n'est pas non plus d'avoir des subsides pour cette partie-là. Maintenant, c'est sûr que dans la collecte de déchets, étant donné que c'est une obligation pour nous de le faire, on doit nettoyer les emplacements et l'on doit bien faire quelque chose avec la marchandise que l'on collecte, on reçoit quand même un subside annuel qui est quand même assez élevé pour le traitement de tous les déchets que l'on collecte. Celui-ci ne couvre pas du tout tous les frais mais il doit tourner autour de 200.000 euros pour un chiffre d'affaires annuel de 15M d'euros pour l'ASBL donc ça reste une goutte d'eau mais c'est quand même un subside qui nous permet de payer un peu tous ces déchets que l'on collecte. À côté de ça, à part des petits appels à projets, il y a très peu de subsides pour la partie économique et la partie sociale en reçoit beaucoup plus.

Par contre, au niveau de l'aide à l'emploi, ça rejoint tout le volet insertion socio-professionnelle qui est en fait la troisième mission de l'ASBL, c'est à dire de permettre à des gens qui ont des difficultés sur le marché de l'emploi à trouver du travail, de venir chez nous pour des CDD pour développer des compétences, apprendre un métier et après avoir un espèce de tremplin pour pouvoir plus facilement retrouver du travail.

C'est ce que l'on appelle en Belgique la mesure article 60 qui est une mesure traitée par les CPAS au niveau communal directement, qui nous permet d'avoir accès à de la main d'œuvre moins chère que si nous les engageons en tant que salariés directement, avec comme impératif de former ces personnes car elles ont un parcours un peu plus fragile et qu'elles viennent vraiment pour apprendre. Ces contrats de travail là coûtent beaucoup moins cher qu'un contrat de travail traditionnel et cela nous permet

clairement de diminuer les frais de fonctionnement au quotidien et donc ça nous aide à fonctionner et à dégager du bénéfice. Sans cette mesure-là, on ne serait pas capable non plus d'assurer notre fonctionnement parce que ça ne serait pas rentable du tout. Notre rapport d'activité de 2020 est sorti il y a trois mois et tu pourras y trouver plus de chiffres qui mettent mieux en lumière ce que je raconte ici.

C : Quelle proportion prennent les subsides dans les rentrées financières des Petits Riens? Quel est votre niveau d'autonomie, d'indépendance des différents subsides (la proportion que prennent les subsides dans vos rentrées) ? Dans la totalité des subsides que les Petits Riens reçoivent, quelle est la part de subsides directement liée à des calculs de réduction d'externalités et donc de contribution ?

A : C'est une question un peu compliquée mais tu peux partir du principe que la partie économique n'aura pas de subside pour fonctionner. Donc, je te disais qu'on recevait 200.000 euros pour traiter les déchets chaque année mais même si l'on ne recevait pas ce subside-là, on fonctionnerait quand même et on arriverait quand même à dégager plus ou moins un bénéfice, qui ne serait pas du tout incroyable et qui ne permettrait pas de faire ce que l'on fait aujourd'hui mais le business plan permet quand même de fonctionner même sans subsides au niveau économique. Donc, à ce niveau-là, la proportion est quand même très faible mais en même temps, c'est normal car la vocation de la partie économie sociale a une vocation de fonctionner comme une entreprise privée. Et, quelque part, c'est normal qu'une entreprise privée ne reçoive pas des subsides pour fonctionner non plus, sinon il faudrait subsidier tout le monde.

Au niveau de l'intervention via la mesure article 60 et de la main d'œuvre moins coûteuse qu'on a, là, c'est sûr que l'impact est déjà un peu plus important mais ça dépend un peu des différents départements et donc, c'est pour ça que là, à ce niveau-là, je n'ai pas les chiffres exacts. Au niveau de tout ce qui est équipe de collecte, tu peux compter que sur les 45 ouvriers qu'il y a dans l'équipe, et bien, il y en a une vingtaine qui sont sous contrat insertion. C'est donc quand même 40% de l'équipe de travail qui est une force de travail qui ne coûte pas aussi cher qu'un contrat de travail. Sans cela, les coûts de collecte seraient quand même vachement plus élevés que ce que l'on a aujourd'hui. Maintenant, ça c'est juste le point de vue d'un département et c'est sûr qu'au niveau commercial, si tu prends juste le département de la vente, bah, c'est eux qui dégagent tous les bénéfices. Donc eux, il faut toujours les prendre en compte en même temps que nous et en même temps que le tri et avoir une espèce de vue d'ensemble. Je ne pense pas qu'il y ait 40% de contrats en insertion dans tous les services. À mon avis, ça doit tourner autour de 25-30% grand maximum en moyenne.

Les subsides sont toujours octroyés en fonction des résultats. C'est à dire qu'on ne les reçoit pas à l'avance et puis on doit rembourser, on ne reçoit pas un montant forfaitaire non plus, c'est un montant qui est calculé en fonction de ce qu'on déclare comme déchets, en fonction de ce qui est revalorisé. Ça sous-entend aussi des objectifs de revalorisation, c'est à dire que si sur deux kilos de textile, il y en a un qu'on met à la poubelle, on ne recevra plus ces subsides-là. On reçoit ce subside car on vise à diminuer

au maximum les déchets. La règle c'est quoi, c'est que si l'on dépasse les 20% de déchets au niveau de l'ASBL, alors, on n'a plus droit à ce subside. Donc, on a aussi cette pression de devoir absolument rester en dessous pour continuer à recevoir ces subsides. Donc, on doit mieux revaloriser, trouver d'autres débouchés, de nouveaux partenaires dans la filière du recyclage aussi pour constamment rester en dessous de ces 20%.

C : Est-ce que ces subsides ont un nom spécifique ?

A : Oui, voici deux liens vers les agréments déchets bruxellois et wallons, qui doivent être renouvelés chaque année étant donné que le montant de ce subside-là varie aussi d'années en années :

<https://environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/gestion-des-dechets/agrements-et-enregistrements/collecteur-negocia-1> et <http://environnement.wallonie.be/frameset.cfm?page=http://environnement.wallonie.be/owd/entagree/index.htm> Tu y trouveras peut être des informations intéressantes.

Bien-sûr, ce qu'il faut prendre en compte aussi, c'est qu'au sein de l'ASBL, l'avantage qu'on a, c'est qu'on a des personnes qui font de la collecte de dons financiers. Donc les gens peuvent donner des vêtements mais les gens peuvent aussi faire un don financier car on est une ASBL. Et donc là, c'est sûr que ça permet une rentrée financière supplémentaire. Ce n'est pas du chiffre d'affaires parce que ce n'est pas de la marchandise vendue et c'est pas du subside parce que ça ne vient pas non plus des pouvoirs publics. Donc là, de nouveau, sur les 15M d'euros de chiffres d'affaires, il y a un peu moins qu'1M d'euros qui sont des donations et qui nous aident quand même à fonctionner au quotidien.

C : Comment vois-tu évoluer à l'avenir l'économie circulaire dans l'activité des Petits Riens? Selon toi, est-ce que l'État ou d'autres agents économiques, d'autres entreprises ou citoyens devraient contribuer d'une certaine façon à cette contribution circulaire ?

A : C'est une question très large. Je crois que les entreprises privées vont être de plus en plus obligées à recycler et à réutiliser les vêtements qu'elles n'utilisent plus. Donc, à ce niveau-là, je pense que les partenariats vont quand même se développer. Aujourd'hui, on a clairement plus de demande qu'avant. Il y a Carrefour, avec lequel on est en négociation, il y a trafic avec lequel on réfléchit un peu à travailler ensemble, il y a aussi Action qui cherche à mettre en place des choses. Donc au niveau privé, il y a de toute façon cet incitant à développer des partenariats avec le secteur associatif pour augmenter l'impact du recyclage environnemental et par la même occasion, les actions sociales. Donc, ça, ça va clairement se développer je pense.

Au niveau des textiles, ce qui se développe c'est aussi tout ce qui est vente en ligne et donc là, le secteur de la vente en ligne au niveau de la seconde main, ça n'existe pas encore forcément partout non plus. Donc là, de nouveau, je crois que c'est un marché qui va se développer ici dans les prochaines années parce qu'il y a un potentiel. Ça se voit avec les initiatives privées comme Vinted ou autre qui fonctionne très bien et qui sont un genre de concurrence mais qui reste privée.

Je crois qu'au niveau de la sensibilisation, ça va augmenter parce que les citoyens vont être de plus en plus poussés à recycler leurs vêtements et donc c'est quelque chose qui va rentrer dans leurs habitudes aussi, beaucoup plus que ce n'est le cas aujourd'hui. Et alors, ça dépend aussi toujours un peu de la volonté politique aussi d'encourager ce type d'initiatives. Et comme la tendance légère, c'est quand même d'aller de plus en plus vers le recyclage, vers les réductions de gaz à effets de serre, etc. Je crois que la politique va systématiquement, dans les prochaines années, mettre en place des contraintes pour qu'on ait du travail.

Au niveau de l'export, comme je le disais tantôt, là je crois par contre qu'on arrive lentement à une situation où le marché est noyé parce qu'il y a de plus en plus de gens qui recyclent et donc il y a de plus en plus de vêtements et donc c'est difficile aussi de pouvoir les réutiliser de manière pertinente. Donc là, un des enjeux au niveau de l'ASBL, c'est clairement au niveau de l'export, de réfléchir à quelle va être l'évolution concrète.

Il y a également tout l'aspect éthique dont on ne parle pas forcément toujours. C'est sûr qu'on a comme finalité des actions sociales, on est une ASBL, on ne va pas dégager de profit privé directement mais aujourd'hui, forcé de constater quand même qu'il n'existe pas non plus que des solutions éthiques. Parce que quand on travaille avec des boîtes privées, qui nous donnent leur fin de lots, ce n'est pas forcément éthique non plus car ces entreprises-là ne sont pas éthiques. Quand on travaille à l'export, le monde de l'export est un monde où il est parfois très difficile d'assurer un vrai suivi de qualité et donc éthique des marchandises que l'on va revendre. Donc cela va rester un des débats dans les prochaines années parce que c'est difficile d'être vraiment éthique de A à Z aujourd'hui parce que les paramètres ne le permettent pas. Et donc, il faut trouver comment on s'ajuste, qu'est-ce qu'on accepte et qu'est-ce que l'on n'accepte pas mais ça reste clairement un enjeu pour le plus long-terme. Et en même temps, les associations qui travaillent aujourd'hui avec Ressources et des services comme cela, ça leur permet d'avoir plus de légitimité sur le plan politique et donc aussi d'imposer un petit peu ce besoin détritique de recycler mais de recycler via des filières qui sont intéressantes car elles dégagent un profit à la société derrière plutôt que d'aller dans le marché privé parce que de la collecte de textile au niveau privé, ça existe aussi en Belgique mais c'est vrai que ça reste un monde qui est un peu obscure car on a très peu de vues sur les processus effectifs de comment ça fonctionne. Et je pense qu'à l'avenir, il va y avoir un peu plus de cadres à ce niveau-là parce que ce sera nécessaire tout simplement et que c'est vers là que ça tend.

C : Je t'ai posé toutes mes questions. Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

A : De rien, j'espère que je t'ai bien éclairée.

C : Oui, merci. Bonne journée.

Interview de Jordi Tio Rotllan, Isatio

Nom de l'intervenant	Jordi Tio Rotllan
Entreprise	Isatio
Position	Co-fondateur
Date de l'interview	27/05/2022

C : Bonjour Jordi, enchantée. Tout d'abord, je voulais vous remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Êtes-vous d'accord que je vous enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

J: Bonjour Charline. Oui, pas de soucis !

C : Merci ! Comme je vous l'ai déjà dit, je réalise un Mémoire sur le textile circulaire et, pour vous mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi Wallonie et à Bruxelles ? Par « tous les acteurs de la réutilisation locale », nous voulons inclure les acteurs de l'économie sociale qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling.

Je vais donc commencer à vous poser mes questions. Vous fabriquez vos vêtements à partir de déchets textiles. Je me demandais, qui sont vos fournisseurs de déchets textiles ? Est-ce que vous payez pour récupérer ces déchets ou vous les recevez gratuitement ?

J : Je les reçois gratuitement. Les déchets proviennent de plusieurs sources. La première, ce sont des industriels qui font des traitements sur des tissus et que, pour une raison quelconque, il y a des défauts de traitement ou bien des défauts dans la matière première. Dans ces cas, ils mettent à ma disposition ces types de tissus. La deuxième source, ce sont des agents textile qui changent la collection de ce qu'ils proposent à leurs clients tous les six mois et nous récupérons quelques-uns de ces agents.

C : Ok, et donc c'est que des acteurs belges si j'ai bien compris ?

J : Oui oui, pour nous c'est largement assez. Et après, on récupère aussi d'un club de parapente, les parapentes qui ne sont plus en état de voler. Donc on a plusieurs filières.

C : Hein ok, super ! Et donc quand vous dites des industriels textiles, c'est des grandes marques de prêt à porter ?

I : Non, ce sont des gens qui font des traitements sur des textiles. Par exemple, des traitements sur des textiles qui sont destinés à l'industrie de vêtements pour les pompiers. Et, ces gens-là font une série de traitements sur le vêtement et parfois, en cours de traitement, il y a une défaillance au niveau technique. Dans ce cas, il y a toute une série de mètres qui ne peuvent plus être récupérés par l'industrie de vêtements non inflammables. À ce moment-là, ces mètres de textiles sont mis à notre disposition.

C : Ok, merci. Ensuite, ma deuxième question est quelles sont les problématiques et les réalités liées à la gestion des déchets qu'Isatio rencontre dans le secteur du textile ? Quels sont les freins et les leviers propres à l'activité d'Isatio ?

J : Ouf, il y en a beaucoup. La première chose, c'est que, si tu veux, quand nous recevons tous ces matériaux, il faut qu'on les trie, classifie et qu'on les archive. Disons que quand nous faisons le triage, la classification de toutes ces matières, commence aussi une sorte de processus créatif à partir des déchets que nous recevons. Disons qu'à l'opposé d'un styliste de mode qui choisit les couleurs, les dessins, la texture qu'il va mettre dans ses vêtements ou dans ses accessoires, nous, nous sommes contraints à travailler avec ce que nous recevons. Je dirais que notre savoir-faire, c'est surtout le fait de savoir transformer des matières souples en faisant des mariages entre des matières qui peuvent aller ensemble. Parce qu'après, il y a toute une problématique autour des fils droits, des matières qui vont travailler de la même manière au moment du lavage ou au moment où le vêtement est porté. Disons qu'il y a une montagne de contraintes techniques que nous connaissons et que nous maîtrisons. Grâce à cette maîtrise, après il nous manque encore une chose, c'est le mariage de couleurs, de textures de manière à ce que ce soit harmonieux. Que tu puisses avoir un produit qui soit harmonieux et pas un patchwork.

Nous, ce qu'on essaye de faire, c'est faire des mélanges pour que ce soit vraiment un mélange contemporain, c'est à dire intemporel, indémodable. Une autre grande problématique, c'est que, même si nous recevons ces échantillons gratuitement, il y a tout le temps de triage, il y a énormément de manutention car la plupart des morceaux de textile que l'on reçoit font 30 par 30 centimètres. En fait, quand tu assembles deux morceaux de tissus, tu dois tenir compte de comment ces tissus ont été produits pour savoir comment tu dois les assembler. Si tu fais un assemblage à l'inverse, la première fois que tu vas le laver, le vêtement va tirer d'un côté ou de l'autre, ce qui veut dire que ta pièce n'est pas portable. Donc, pour faire de l'upcycling, tu dois tenir compte de toute une série d'éléments techniques pour pouvoir construire ta pièce de vêtement. Parfois, tu vois des pièces ou des tissus qui pourraient se marier ensemble mais en fin de compte, dû à la manière dont ils ont été fabriqués, tu ne peux pas les marier.

Il y a également toute une problématique de la TVA liée à notre activité. Nous, nous sommes taxés à 21% et je ne refuse pas de payer la TVA mais, une TVA de 6%, ce serait beaucoup plus juste. Nous, nous ne générons pas de TVA à l'achat, par contre, je génère une TVA à la vente. Donc à la fin du trimestre, pour la majorité des entreprises, la TVA devient égale à zéro mais ce n'est pas notre cas. Notre cas, c'est encore un impôt sur notre produit qui est autour de 17%. Donc, moi, je ne récupère qu'à peu près 3 ou 4% par rapport à la TVA que je paye.

Un autre élément qui serait également très important, c'est de taxer la matière plutôt que le travail. Disons que dans tout ce qui est de l'upcycling, il y a beaucoup de main d'œuvre lié au fait que chaque pièce est unique et que nous produisons pièce par pièce.

Nous, on fait de l'upcycling à 90% sur Bruxelles mais j'ai été en contact avec des entreprises qui font de l'upcycling et qui maintenant, préparent les choses pour l'upcycling et les envoient en Turquie, où les lois sociales sont complètement différentes de la Belgique. Ça veut dire que d'une certaine manière, nous, nous sommes précarisés et nous devons être très ingénieux pour pouvoir survivre de l'upcycling fait en Belgique.

Il y a encore un autre élément qui pourrait aussi nous aider énormément, c'est tout ce qui est le marché public. Disons qu'il faudrait que l'État force à voir un certain pourcentage des produits qui viennent de l'upcycling et qui soient fabriqués vraiment en Belgique. Je sais que cela est très difficile, mais si l'on veut vraiment donner une chance au secteur de l'upcycling, il faut que les pouvoirs publics s'orientent à ce type d'achat. Parce que, travailler avec un pouvoir public qui vous payera une commande est beaucoup plus intéressant et formatif pour une entreprise comme la mienne que de recevoir des subsides. Les subsides, c'est bien mais ce qui est beaucoup plus intéressant, c'est d'avoir des contrats de production plutôt que de recevoir des subsides. Les subsides, c'est quelque chose pour lesquels tu es payé mais tu n'es pas encore rentable. Par contre, quand tu dois travailler avec les contrats publics, je pense que tu peux obtenir une meilleure rentabilité et tu peux t'organiser beaucoup mieux avec tes partenaires.

C : Ok, et du coup, selon vous, le fait que vous utilisiez seulement des déchets textiles belges constitue un frein au développement de votre activité ?

J : Non, parce que disons que, moi je consomme 70% de tout ce que je reçois et les 30% qui restent, je les offre surtout à des écoles. Donc, pour l'instant, je suis bien fourni. Disons qu'il y aurait encore d'autres ressources que je pourrai utiliser pour lesquelles je n'ai pas encore frappé à la porte.

C : Ok, merci. Et est-ce que vous arrivez à être rentable avec votre activité ?

J : Disons que moi, j'ai un modèle qui est un peu différent. Nous, nous avons d'abord monté notre atelier dans notre maison. Notre maison est occupée à 1/3 par notre activité, ce qui nous permet de réduire

énormément de coûts fixes. Le fait de travailler beaucoup sur nos coûts variables nous permet de vivre beaucoup plus sereinement.

La deuxième chose qui est très importante, c'est que notre modèle est basé sur trois paniers, pas simplement un seul panier. Je fais parfois de la consultance, des travaux qui sont payés, des team building et il y a aussi les cours que ma femme donne en tant qu'enseignante dans des écoles supérieures de stylisme qui rentrent dans ce panier. Donc, nous mettons tout dans le même panier et il y a des mois où la consultance est meilleure que la vente, il y a des mois où l'enseignement est meilleur que la vente et il y a des mois où la vente est meilleure que tous les autres. Donc, tout cet argent rentre là-dedans, et à partir de cela, nous en vivons.

C : Ok, merci. Et donc en parlant de subsides, quelles sont les aides de l'État que vous recevez aujourd'hui ? Par exemples, des aides à l'emploi, etc ?

J : Moi, je ne reçois aucune aide aujourd'hui. J'ai reçu des aides dans le passé car j'ai été lauréat de Be Circular, de Village Finance. J'ai également reçu un subside pour réaménager mon web site et j'ai passé le concours pour être une entreprise de l'économie circulaire que fait la Région de Bruxelles Capitale.

C : Et du coup, dans la totalité des aides que vous avez reçues, il n'y avait pas de part qui était directement liée à des calculs de réduction d'externalités et donc de contribution ?

J : Non, c'est pour cela que ça m'intéresse si tu sors des chiffres dans ton Mémoire. Parce que, si tu me donnes l'autorisation, dans mes discours, dans mes échanges avec des hommes politiques, j'utiliserai tes chiffres. Si, à la fin, tu peux sortir un ratio en disant « pour chaque kilo de tissus que les éboueurs doivent récolter, parce que ça représente autant de tonnes par an, ça représente autant d'heures de travail, essence, manutention, ça veut dire qu'un kilo de tissus dans les sacs poubelles, ça revient à 30 centimes ». Ça veut dire que si Isatio, à la fin de l'année, a digéré une tonne, ça veut dire que c'est 300 euros que nous avons économisé à la communauté. Je préfère avoir 300€ dans ma poche qu'ailleurs. Ou peut-être que c'est beaucoup plus, parce que là, je fais une brève estimation en calculant le travail des éboueurs mais il pourrait y avoir d'autres facteurs tels que l'émission de CO2, etc. Plus loin tu arriveras en faisant des suppositions, des calculs, en prenant des cycles de vie des produits qui sont dans le textile qui contaminent l'atmosphère et si ça se trouve, des organisations ont déjà travaillé sur combien ça coûte chaque tonne de contamination, etc. J'imagine qu'Emmanuel va t'ouvrir des portes de réflexion assez larges et en même temps assez concrètes que pour tu ne te perdes pas. Tous ces chiffres peuvent nous aider, d'un côté, à nous, en tant qu'entrepreneur, à les valoriser parce que moi, par exemple, je peux les utiliser et le faire savoir. Donc, tout cela, c'est construire une marche, même si c'est une demie marche, peu importe, un autre construira une autre demi-marche pour aller plus loin.

Par exemple, pour mes vestes que je fabrique à partir de parapentes, j'ai mis les quantités de kilos de CO2 que les gens qui achètent mes vestes font économiser à la société. Ce n'est qu'une donnée, mais disons que si nous sommes plusieurs fabricants et producteurs qui le font, peut-être qu'à la longue, ça

deviendrait une exigence des consommateurs. Déjà, prenons simplement le public qui achète de l'upcycling. On se rend compte qu'une partie de l'upcycling est fabriquée en Turquie et que le produit peut être transporté en camion, en train, en avion, etc. Tout ça sont des équivalences en CO2 qui vont impacter le produit. Donc, si le consommateur, qui a un pouvoir énorme, pose des questions, regarde les étiquettes et voit qu'Isatio, c'est vraiment produit en Belgique. S'il est conscient de l'impact environnemental d'emmener un produit en Asie ou en Turquie et qu'il se pose les bonnes questions, alors le monde de l'upcycling pourra avancer.

C : Finalement, votre activité montre que c'est possible de relocaliser en Belgique, en tout cas avec des matières recyclées ?

J : En tout cas, nous y arrivons et ce que je pense c'est qu'il faut être très inventif dans les modèles, il faut être très économe dans toutes les dépenses fixes.

Au plus d'acteurs on sera dans ce domaine qui vendent leurs produits à des prix justes, au mieux on arrivera à créer un collectif de gens qui aidera à faire avancer cette filière.

C : Ok, merci. Et alors, au niveau de la demande, qu'est-ce qui encourage les gens à acheter vos produits et qu'est-ce qui les freine ?

J : Selon moi, la première motivation vient du fait que le vêtement doit être beau, doit être bien fini, doit montrer de la qualité. Chez Isatio, les clients choisissent surtout nos vêtements car le type de vêtement que l'on fait ou l'assemblage des couleurs que l'on fait les attire. Après, ils sont ravis de savoir que nos vêtements sont upcyclés. Disons que ça, c'est le premier contact.

Ensuite, la plupart de nos clients, qui sont majoritairement des femmes, viennent chez nous parce qu'ils savent que c'est un produit upcyclé, que c'est beau et en même temps parce que nous offrons aussi un service de confection de vêtements sur-mesure. Une partie de notre clientèle dépasse les 40 ans et pour des questions de génétique et le fait qu'elles apportent la vie et font naître des enfants, parfois fait changer leur morphologie. Beaucoup de marques de prêt-à-porter ne sont donc plus adaptées à ces femmes. Nous, nous avons une gamme de gabarits, qui vont du 36 jusqu'au 44 et cela permet à des femmes qui ne trouvent pas ce qui leur convient dans le prêt-à-porter de qualité, d'adapter leurs vêtements en fonction de leurs préférences. Par exemple, pour les jupes et les robes, il y a des femmes qui préfèrent qu'elles descendent en dessous du genou et d'autres pas, et nous pouvons adapter ce genre de choses.

Nous, on essaye aussi d'être à l'écoute des besoins de nos clientes et d'apporter des vêtements simples faits à partir de mélanges de couleurs insolites et indémodables. Nous apportons également le conseil de stylisme à nos clientes. Donc, nous ne faisons pas simplement de la vente et de la production mais il y a beaucoup de savoir-faire et de valeur ajoutée que nous essayons d'apporter aux vêtements. Je pense que c'est peut-être la clé du fait que nous avons un pool de clients assez intéressant et que notre activité reste pérenne pour le moment.

C : Pourriez-vous me donner une estimation du nombre de kilos de déchets de textiles que vous revalorisez par an avec Isatio s'il-vous-plait ?

J : Oui, 600 kilos. Cette estimation est basée sur la quantité des vêtements et accessoires créés ainsi que sur base des tissus que nous donnons aux écoles pour qu'ils soient transformés en produits d'étude et de création. 2/3 est consommé par notre production et 1/3 est donné pour l'expérimentation aux écoles d'Arts et Métiers et écoles supérieures de stylisme textile.

C : Je vous ai posé toutes mes questions. Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

J : Pas de problème. N'hésite pas à me poser des questions par la suite si tu en as encore.

C : Ok, merci. Bonne journée.

Priscilla Cuevas, Lady Dandy

Nom de l'intervenant	Priscilla Cuevas
Entreprise	Lady Dandy
Position	Gérante
Date de l'interview	18/05/2022

C : Bonjour Madame Cuevas, enchantée. Tout d'abord, je voulais vous remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Êtes-vous d'accord que je vous enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

P : Ok ! Oui, bien-sûr !

C : Merci ! Comme je vous l'ai déjà dit, je réalise un Mémoire sur le textile circulaire et, pour vous mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi Wallonie et à Bruxelles ? Par « tous les acteurs

de la réutilisation locale », nous voulons inclure les acteurs de l'économie sociale qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling.

Voici ma première question : Je vois que votre business model est basé sur le dépôt de vêtements de luxe par des citoyens. Comment cela fonctionne ? Payez-vous directement le déposant ou seulement une fois que l'article est vendu ?

P : Alors, on fonctionne avec des dépôts et l'on paye les gens une fois l'article vendu. Nous faisons donc des virements une fois par mois sur les comptes, en fonction de ce qui a été vendu le mois d'avant.

C : Quel pourcentage prenez-vous sur le prix de vente de l'article ? Est-ce que vous vous approvisionnez également via un autre canal ?

P : Nous prenons 50% sur les vêtements et chaussures et pour les sacs, ça dépend, c'est entre 30% et 50%. On s'approvisionne seulement chez le particulier.

C : Quelle proportion prennent les subsides dans les rentrées financières de Lady Dandy ? Quelle est votre niveau d'autonomie, d'indépendance des différents subsides (la proportion que prennent les subsides dans vos rentrées).

P : En ce qui concerne les subsides, je n'en ai jamais eu. Je ne reçois aucun subside de l'État, rien du tout. Donc, on n'est pas du tout aidé par l'État, malgré que ce soit de la vente de seconde main et en plus on est taxé.

C : Que faites-vous des vêtements qui n'ont pas été vendus après une certaine période ?

P : Soit je les solde si les clientes veulent bien, soit je les rends et les vêtements que les clients ne sont pas revenus rechercher, je les amène chez les Petits Riens.

C : Quels sont les freins et les leviers propres à votre activité ?

P : Les freins à mon activité peuvent être le manque de tailles différentes car on reçoit beaucoup de 34, 36, 38 et après le 40 ça devient compliqué. Ça a toujours été comme ça depuis 14 ans. Sinon, il y a aussi le fait que ce soit des pièces uniques, ce qui complexifie la probabilité que le vêtement aille à une personne. Parce qu'un client peu flasher sur une pièce mais si ce n'est pas sa taille ou la couleur qu'il aime, je ne peux pas proposer autre chose. Mais, en même temps, ça peut être une force parce que le fait que ce soit une pièce unique renforce l'envie.

En ce qui concerne les leviers, les gens aujourd'hui sont axés sur le seconde main et le recyclage, ils veulent consommer de cette manière-là. Il y a également le fait qu'il n'y ait finalement plus beaucoup de boutiques réelles et qu'ici, les gens puissent toucher, voir les vêtements.

C : Comment voyez-vous évoluer à l'avenir l'économie circulaire dans l'activité de Lady Dandy?

P : Disons que j'espère une évolution dans la taxation. Par exemple, ça pourrait donc être un incitant de plutôt que de taxer la valeur ajoutée, de taxer les émissions de CO2 ou les externalités négatives par rapport à l'écologie. Je pense qu'une taxation proportionnelle en fonction de l'impact positif/négatif est

vraiment intéressant, que ce soit la TVA, l'ONSS, le précompte ou n'importe quoi mais la TVA me semble être quand même un bon outil.

C : Pourriez-vous me donner une estimation du nombre de kilos de « déchets textiles » que vous revalorisez par an s'il-vous-plait ? Ce que je veux dire par déchets textiles valorisés, c'est le nombre de vêtements de seconde main que vous vendez par an.

P : Je suis désolé mais honnêtement, je ne sais pas.

C : Pas de problème. Je vous ai posé toutes mes questions. Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

P : Tant mieux ! Bonne journée.

C : Belle journée.

Interview de Valentine Donck, Valbiom

Nom de l'intervenant	Valentine Donck
Entreprise	Valbiom
Position	Cheffe de produits et matériaux biobasés
Date de l'interview	1/06/2022

V : Bonjour.

C : Bonjour Madame Donck, enchantée. Tout d'abord, je voulais vous remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Êtes-vous d'accord que je vous enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

V : Oui, bien-sûr.

C : Merci. Comme je vous l'ai déjà dit, dans le cadre de mon Mémoire, je m'intéresse à la relocalisation de la production de fibres textiles belges. Dans ce contexte, j'aimerais vous poser quelques questions sur la production de fibres naturelles en Wallonie.

Je vais donc commencer à vous poser mes questions. J'ai lu que Valbiom participe à des essais agronomiques très poussés cette année pour produire des fibres longues pour le secteur du textile belge, est-ce qu'une étude détaillée est disponible à ce sujet?

V : Oui, je vais vous envoyer le rapport des essais de l'année passée par wetransfer.

C : Valbiom a organisé une rencontre avec différents acteurs du textile pour discuter autour des enjeux de la relocalisation de la filière du chanvre textile. Si des documents existent sur la réunion, cela m'intéresserait d'avoir vos conclusions éventuelles ou une fiche informative pour compléter ma recherche.

V : Avez-vous vu le replay de cette rencontre ? Voici le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=svgYAEUBbNE>

C : Ah, non. Merci beaucoup pour le lien ! Suite aux formations que Valbiom a organisé autour du chanvre textile, des initiatives ont-elles vu le jour ? Des productions ont-elles été mises en œuvre ?

V : Le chanvre textile en est encore au stade de mise au point de la culture et de la mécanisation. Plusieurs agriculteurs ont voulu mettre du chanvre textile cette année, mais on a plutôt freiné parce qu'il faut d'abord mettre les différentes étapes au point.

Il y a plusieurs designers qui travaillent du chanvre venant d'ailleurs et qui travailleront avec du chanvre belge dès qu'il y en aura. Design for Resilience va déjà travailler avec le nouveau tissu qu'on va proposer ce printemps qui est un mélange de chanvre/laine et lin. Nous aurons à une date non encore déterminé du fil 100% chanvre, et avec ce fil, nous comptons lancer une petite gamme avec une marque locale.

C : Finalement, quel est, selon vous, le potentiel de développement de la relocalisation de la production de vêtements en Belgique grâce à des fibres naturelles telles que le chanvre ou le lin?

V : Bon, c'est assez vaste. Mes réponses sont assez générales à mon avis. Bon, il y a un grand intérêt des designers des marques en général, pour verdir leurs pratiques. Ce sera aussi de plus en plus une nécessité parce qu'il y aura un étiquetage qui sera nécessaire au niveau européen avec une espèce de score environnemental. Il y a aussi un espèce de bilan au niveau européen qui se fera et qui s'appelle le PEF (Product Environmental Footprint). Mais donc tout ça va donner des indications sur l'aspect environnemental écologique ou non des vêtements. Et donc, on aura aussi quelque chose là de normalement objectivé. Parce que ce n'est pas le cas pour l'instant, c'est un peu difficile de savoir si quelque chose est mieux, moins bien, etc. Et donc il y a une conscience quand même d'une partie des consommateurs, il y a une conscience de la part des designers, il y a une volonté aussi des marques donc la demande est croissante. Mais c'est vrai qu'il y a une difficulté de s'approvisionner en matières premières locales parce que c'est quand même plus cher. Mais donc, grosso modo, cette demande augmente.

Il y a aussi les plus petits designers qui avaient un problème pour accéder à des matières, genre les matières de Libeco, etc. J'ai l'impression que Libeco, ici dans un proche avenir, comme ils sont

conscients, dans leur organisation, ils ne pouvaient pas répondre à toutes ces demandes de « petites » marques parce qu'ils étaient submergés. Mais, face à cette demande, je pense qu'ils sont en train de mettre en place un système qui pourra répondre à ces plus petites demandes. Et du coup, il y aura quand même beaucoup de designers qui vont pouvoir intégrer ce lounge je pense.

Sinon, le lin, quand il est cultivé en Belgique et en France, ce qui est la plus part du temps le cas puisqu'environ 75% du lin mondial est cultivé entre la Normandie et le sud des Pays-Bas. Mais, après, souvent, il est filé en Asie. Une partie est filée en Pologne, maintenant, on commence aussi à filer en France avec trois initiatives de filatures. Mais évidemment, au plus, la boucle est locale, au plus on est quand même dans un produit de niche et il se trouve que les prix des produits en lin de Libeco sont assez chers, c'est quand même un produit de luxe. Bon, je digresse j'ai l'impression mais, ici au niveau du lin, est-ce que ça va être relocalisé ? Oui. Peut-être pas au niveau belge mais en tout cas la filature va quand même en partie, ça va être une petite proportion, se relocaliser en France.

C : Ce n'est pas encore le cas du tout ?

V: Ça commence. Ils en sont quand même encore au rodage, à la mise en place.

C : Ok. Et donc, actuellement, si un acteur belge veut par exemple fabriquer un vêtement avec du lin belge, en fait, il y a d'office des étapes de la chaîne de valeur qui sont délocalisées à l'étranger ?

V: Oui. Donc, au mieux pour l'instant, il est filé en Pologne. Au mieux, dans un futur proche, il sera filé en France. Et sinon, c'est filé plutôt en Asie. Il y a aussi des filatures en Lituanie il me semble et en Tunisie je pense mais donc le gros est vraiment exporté.

Alors après, on a encore des usines de tissage. Il y en a quelques-unes, plutôt en Flandre, il y en a aussi quelques-unes à Moucron. Donc, où là on pourrait faire les tissus pour faire les vêtements mais c'est plus souvent un marché ameublement ou tissus techniques car ça demande plus de technicité. Et quelque part, on ne pouvait pas être compétitif sur des fibres bons marchés parce que ça, par rapport à l'Asie, on oublie. On peut être compétitif par rapport à des fibres complexes ou luxueuses.

Après, le chanvre est en train de se mettre en place. On en est qu'au début mais ça progresse très rapidement. En France, il y a la chanvrière de l'aube qui fait déjà du chanvre fibres courtes et ses volumes augmentent chaque année, de même que la demande. Mais nous, on travaille sur une façon de faire du chanvre comme le lin. Et ça, c'est complètement innovant mais c'est pour pouvoir bénéficier des installations du lin. Ici, en Wallonie, on a encore que cinq hectares d'essai. En France, ils en sont déjà à 120 pour cette année et si cette année est probante, l'année prochaine, ça continuera d'augmenter. Donc, là, il va y avoir quand même prochainement ce chanvre qui va prendre de plus en plus de place. Sinon, au niveau laine, nous en Belgique, on est assez nulle part d'un point de vue laine.

C : Pour la laine, j'ai trouvé une initiative qui s'appelle Laine Fleurie, qui s'inscrit dans le cadre du projet Natagora, je ne sais pas si vous connaissez ?

V: Oui. C'est un chouette projet mais je pense que c'est quand même viable parce que subsidié et très restreint. Donc, je pense que c'est une chouette initiative mais je ne sais pas si c'est un modèle économique viable malgré que ce soit une bonne idée. Par contre, en France, il y a l'association tricolore et eux, ils veulent relocaliser 24% de la laine nationale pour 2024, un truc comme ça. Et, ils m'ont l'air bien partis mais en France, il y a des plus grands troupeaux avec plus de sélection pour la laine et une tradition que nous, on n'a pas vraiment. Et donc, nous, on n'est pas très loin point du vue laine.

On ne s'y connaît vraiment pas bien mais on va probablement se pencher sur cette question de la laine aussi. Parce que comme on est en contact avec des industriels du textile, on aimerait bien emmener la laine avec nous dans les développements que l'on fait.

Et alors, sinon, il y a quand même d'autres types de filatures en Belgique. Des filatures Open End, et ça, c'est un mélange coton, fibres synthétiques, etc. Et alors, il y a aussi les bonneteries qui font du tricot, il y en a deux ou trois encore en Belgique mais on est quand même encore sur des produits assez luxueux. Et alors, la confection, ça presque plus personne ne fait de la confection en Belgique.

Je pense qu'il faut avancer sur ce que l'on peut mais peut-être que la confection, ça sera peut-être toujours quelque chose de subsidié. Parce que souvent, ou c'est faisable dans les ETA ou les prisons ou à l'atelier de confection à Liège One step, qui est également subsidié puisque là, on est dans une formation. Je ne pense pas qu'on ait des ateliers de confection non-subsidiés, qui fassent des prix concurrentiels. Mais bon, il faut avancer sur ce que l'on peut petit à petit. Tu as lu le rapport FitIn ?

C : Oui, je l'ai lu.

V : Ok. Et bien là un des gros problèmes, c'est de trouver du personnel pour les usines aussi. Et, de trouver des personnes qualifiées au niveau technique. Pas que couture mais aussi machines, etc. Donc, on a pas mal perdu et donc il faut maintenant, quelque part, sauver ce qui existe encore et construire là-dessus. Mais c'est quand même un peu un problème.

C : Et bien, écoutez, moi je n'ai plus de questions. Mais, en tout cas merci pour toutes ces informations, je pense que ça va bien m'aider pour mon Mémoire et même tous les rapports.

V: Avec plaisir, le timing de ton Mémoire, c'est pour quand ?

C : Je dois le rendre pour aout.

V : Tu pourrais me l'envoyer ?

C : Oui oui, bien-sûr. Je vous l'enverrai une fois qu'il sera terminé.

V : Super ! Bon, et bien bon travail alors hein !

C : Je vous ai posé toutes mes questions. Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

V: Avec plaisir. Bonne journée, au revoir !

C : Bonne journée, merci !

Interview de Thais Ficheroulle, Méson

Nom de l'intervenant	Thais Ficheroulle
Entreprise	Méson
Position	Co-fondatrice
Date de l'interview	3/06/2022

T: Salut.

C : Salut, enchantée ! Tout d'abord, je voulais te remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Es-tu d'accord que je t'enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

T : Avec plaisir et oui bien-sûr ! Avant de commencer, est-ce que tu peux un peu m'expliquer le sujet de ton Mémoire s'il-te-plait ?

C : Oui, bien sûr. Je réalise un Mémoire sur le textile circulaire et, pour te mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi Wallonie et à Bruxelles ? Par « tous les acteurs de la réutilisation locale », je veux inclure les acteurs de l'économie sociale qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling.

T : Ok, merci.

C : Alors ma première question est la suivante : vous fabriquez vos vêtements à partir de déchets textiles belges. Je me demandais, qui sont vos fournisseurs de déchets textiles ?

T : Oui, alors, on utilise également parfois du textile qui n'est pas belge. Par exemple, la doublure du bob vient du Portugal car on n'a pas trouvé en upcycling de tissus de coton qui était assez fin donc on a pris un rouleau de tissu en coton recyclé au Portugal. On a encore de ce tissu-là donc on va l'utiliser jusqu'au bout mais une fois qu'il sera écoulé, on voulait faire cette doublure avec des essuies de vaisselle. Et alors aussi pour nos sacs, on a utilisé des fins de rouleaux qui viennent d'Italie car c'est

quand même là que ça se passe au niveau du textile et donc du coup, en Europe, c'est là qu'il y a le plus de déchets quoi. Donc, à un moment, on est un peu ressorti de cette idée d'être une entreprise 100% belge parce qu'au final, ce n'est pas en Belgique qu'il y a le plus de déchets textiles. On a également récupéré plus d'une tonne de tissus d'une usine de teinture qui s'appelle Feutrie et qui met de côté les textiles pour lesquels il y a eu un défaut avec la teinture.

C : Mais du coup, pour les textiles belges, vous vous approvisionnez qui ?

T : Oui, alors on change à chaque capsule mais on essaye de vraiment travailler avec des déchets textiles industriels car selon nous, c'est eux qui produisent le plus de déchets et donc il y a vraiment une différence à faire. Par exemple, pour la salle de bain, on travaille avec Blycolin, qui produit 750 tonnes de déchets textiles par an. Alors, je ne sais pas à quel point ce chiffre est réel et vérifié parce que c'est un chiffre qu'ils m'ont communiqué lors d'un appel.

Ensuite, on travaille également avec Libeco, qui est une marque de lin belge pour le linge de maison. Et eux, ils avaient plein d'inventures de produits finis. Donc, là on est moins sûr d'un déchet parce que c'est post production mais pas post utilisation. En fait, nous, on différencie trois types d'upcycling : d'abord, le post utilisation, qui est le vrai déchet, par exemple les essuies de bain d'hôtel, qui eux, sont destinés à être jetés. Ensuite, les post production qui sont eux les inventures, quand il y a des stocks qui sont trop petits pour être vendus, etc. Et, la dernière catégorie, c'est les fins de rouleaux, que l'on considère comme de la préproduction et qui était un peu notre dernier recours pour nos sacs. Parce que de base, l'on voulait faire des sacs à partir de sacs de couchage mais on n'en a pas trouvé et on devait absolument sortir un truc pour Noël donc on a finalement opté pour cette option même si de base, on est moins sûr pour les fins de rouleaux. Donc, ces trois-là sont nos fournisseurs principaux et on essaye d'en trouver d'autres mais on commence petit à petit à se dire que les tissus seront peut-être plus intéressants en Italie parce qu'il y en a beaucoup plus.

C : Merci ! Et donc le fait que vous utilisiez seulement des déchets textiles belges comme matière première au début constituait-il un frein au développement de votre activité ?

T : Oui, effectivement. Mais après, le travail de recherche de fournisseurs est un travail à part entière et je pense que si on avait quelqu'un au sein de Méson qui commence à faire ça à plein temps, on trouverait des pépites en Belgique.

Là, par exemple, on a peut-être un plan avec la SNCB, qui va changer tous ses uniformes et tous les tissus des sièges, etc. Mais après aussi d'un point de vue logistique, étant donné qu'on est très petit, c'est aussi vachement compliqué.

C : Ok merci. Donc, vous ne récupérez pas de vêtements usagés ?

T : Non, parce que les vêtements, c'est un autre type d'upcycling parce que du coup, tu fais des pièces uniques. Et du point de vue de notre business model, c'est vraiment très compliqué parce que ça nous coûte beaucoup trop cher à la production. Déjà, rien qu'avec les essuies qu'on utilise, qui ont tous le même format, il y a des petites tâches et des défauts et du coup, c'est des heures de tri. Après, avec les

jeans, on peut avoir un mode de production qui se fait de manière assez efficace mais c'est quand même plus compliqué.

C : Et du coup, pour récupérer tous ces déchets textiles, est-ce que vous payez ou vous les recevez gratuitement de tous ces fournisseurs ?

T : Alors, ça dépend. Moi, je suis certaine qu'on est dans une vague où c'est le moins cher et que ça va petit à petit augmenter. Mais par exemple, pour les essuies, au tout début, on ne payait pas parce qu'à chaque fois qu'on contacte un fournisseur, on leur dit à quel point ça va être bien pour leur image, etc. Et donc, du coup, là, on leur a présenté plein d'outils de communication pour qu'ils puissent dire qu'ils aident des petites entrepreneuses belges en donnant leurs déchets textiles, etc. Et puis, après quelques mois, ils ont quand même décidé de mettre un prix au kilo, qui tourne entre 40 et 80 cents le kilo, je ne me rappelle plus exactement. Donc voilà, ça reste honnête. Et, avec Libeco, on a eu énormément de chance parce qu'on ne paye rien grâce à des contacts qu'on avait avec des personnes de notre famille qui connaissent quelqu'un de Libeco.

Pour les rouleaux de teinture, c'était complètement gratuit aussi parce que ce sont des tissus qui pourrissent dans leurs entrepôts donc ça les arrange d'avoir quelqu'un qui vient les chercher. Après, pour les fins de rouleaux en Italie, on a payé et notre facture était de 700€.

C : Si j'ai bien compris, vos vêtements sont entièrement fabriqués et designés en Belgique. Cela montre qu'il est possible de relocaliser en Belgique, en tout cas avec des matières recyclées. Quels sont les défis liés à la localisation de votre activité ?

T : Alors, pour nous, c'était obligatoire. Donc, on n'allait pas faire une marque de vêtements et aller la faire produire, même au Portugal et cela, surtout pour deux raisons. La première raison, elle est vraiment environnementale. Quand on voit le nombre de fois qu'on doit renvoyer un prototype pour changer des mini trucs, je n'ose même pas imaginer comment les gens font. La deuxième raison est qu'il est hyper important pour nous d'avoir le contact humain et social avec les gens avec qui on travaille et là, ici on les voit une fois par semaine, on s'entend très bien avec tout le monde. Du coup, ça aide aussi à ce que tout se passe bien quoi.

Et, en gros, la production de nos produits se passe en deux temps. Donc, on travaille tout d'abord avec notre couturière, avec qui, l'on fonctionne par précommandes parce que nos vêtements prennent beaucoup de temps pour être produits. Par exemple, la chemise en lin courte manche, elle demande trois heures de production et on paye notre couturière 20€ de l'heure donc on paye 60€, rien que pour la production de cette chemise. Et, dans un deuxième temps, on travaille avec un atelier qui s'appelle l'Ouvroir, qui est un ETA, dans lequel on fait produire entre 10 et 70 pièces qui demandent moins de précision tels que des bobs, etc. Ce qui nous coûte beaucoup moins cher.

C : Ok, donc le défi de la localisation de votre production en Belgique est surtout lié au salaire minimum qu'il faut payer en Belgique ?

T : Oui, le principal défi, c'est vraiment le prix de production par rapport à d'autres marques de vêtements qui délocalisent leur production et payent des salaires beaucoup plus bas que les nôtres. Il y a aussi une méga délocalisation de la main d'œuvre et du savoir-faire mais après, nous, on a quand même trouvé des personnes très compétentes avec qui collaborer et on est très heureuses de travailler avec eux. Donc, on est encore dans une trop petite échelle pour que ce soit vraiment un problème de trouver de la main d'œuvre pour faire notre production.

C : Quelles sont les problématiques et les réalités liées à la gestion des déchets que Méson rencontre dans le secteur du textile ?

T : Alors, tout d'abord, la semaine prochaine, on rencontre Permis Environnement, qui sont des gens qui aident des entrepreneurs qui travaillent dans le secteur circulaire parce que, tous les déchets doivent avoir une sorte de permis pour le transport. On n'était pas du tout au courant et je ne sais pas t'en dire vraiment plus pour le moment parce que je ne les ai pas encore rencontrés. Une deuxième problématique est liée au tri car on doit examiner chacun des déchets textiles que l'on récupère et prendre en compte tous les défauts donc ça prend beaucoup de temps et ça nous freine un peu dans l'efficacité de notre production.

Ensuite, il y a aussi une problématique par rapport à la taille des tissus que l'on récupère. Parfois, c'est pas possible pour nous de faire toutes les tailles. On se veut d'être une marque hyper inclusive, etc. Mais, c'est vrai que parfois, faire une taille 46, c'est très compliqué avec un essuie moyen.

Une des réalités est aussi qu'il y a beaucoup moins de choix au niveau de la matière en tant que telle mais au final, on a remarqué que ça nous rendait beaucoup plus créatives. Au niveau des choses positives, il y a le prix de la matière première qui est relativement bas.

C : Et, est-ce que la montée de la prise de conscience écologique vous aide à décoller ?

T : Oui et non. Les gens se disent que notre marque est cool parce qu'elle est faite en Belgique et aussi parce qu'on fait de l'upcycling. Après, pour le moment, la plupart de nos clients nous achètent nos vêtements parce que c'est nous et qu'ils veulent soutenir notre projet, soit parce qu'ils aiment vraiment le produit, qu'ils ont un coup de cœur.

C : Êtes-vous déjà rentable ? Et est-ce que votre activité complémentaire de votre agence de conseil en communication vous aide à l'être ?

T : Alors non, on n'est pas du tout rentable, tout ce que l'on gagne pour le moment, on le réinvestit pour la prochaine collection. Après, ça va seulement faire un an qu'on existe et l'on a quand même une bonne petite trésorerie pour le moment.

Et donc oui, l'objectif de Méson studio, c'est de pouvoir gagner un peu de sous à côté de la vente de nos produits mais le problème, c'est que pour le moment, on a tellement de boulot rien que pour faire tourner Méson que c'est difficile de trouver du temps pour Méson studio.

C : Quelles sont les aides de l'État que vous recevez aujourd'hui ? Par exemples, des aides à l'emploi, loyer modéré, etc ?

T : Alors, moi je touche les allocations de chômage pour les moins de 25 ans. Donc, ça, ça nous fait de l'argent en moins à devoir sortir de Méson. Après, on a postulé pour une bourse européenne, qui s'appelle S4Fashion et là, on a gagné 10.000 euros. On a aussi été lauréat de Boost your project. Et pour le moment, on travaille pour essayer de décrocher d'autres bourses telles que Be Circular, Crea.Brussels et Roi Baudoin. Mais, le problème avec les bourses, c'est que tu ne sais pas si tu vas les avoir et ça te prend énormément de temps et d'énergie. Mais après quand tu l'as, c'est incroyable. En fait, il y a énormément d'aides humaines, on est vraiment bien suivies. En général, quand on a une question, on sait vite chez qui se tourner car on a fait un incubateur à projets.

C : Dans la totalité des aides que vous recevez, y-a-t-il une part qui était directement liée à des calculs de réduction d'externalités et donc de contribution ?

T : Non.

C : Est-ce que tu penses que tu pourrais me donner une estimation du nombre de kilos de « déchets textiles » que tu valorises par an s'il-te-plait ? Et sur quoi tu bases ton estimation ?

T : Oui, nous avons justement dû calculer cela pour répondre à un appel à projet de Be Circular. Le textile « sauvé » grâce à Méson la première année était de 4.830 kilos. Ensuite, pour estimer ce chiffre pour la 2^{ème} année et la troisième année, nous nous sommes basés sur un coefficient de 1,15 étant donné l'augmentation de notre notoriété et donc de nos futures ventes. Avec ce coefficient, nous estimons que le textile sauvé aura augmenté et atteint environ 5.554 kilos la 2^{ème} année et environ 6.387 kilos la 3^{ème} année.

Voici les détails pour la première année :

- Essuies de bain troués ou tâchés récupérés de l'entreprise de gestion de linge Blycolin
= 850 kg

- Draps de lit, Nappe et Chemins de table invendus de Libeco (lin+coton) = 1.100 kg

- Rouleaux défectueux d'une usine italienne de teinture 15kg x 150 rouleaux 2.250 kg

Déchets textiles belges « sauvés » la première année : 850 kg = 850 kg

D'après Ademe, le facteur d'émission du coton : 2,68 kg eq CO₂/kg de coton

→ Pour les déchets textiles belges « sauvés » la première année, ça fait 850 kg x 2,68 = 2.278 kilos de CO₂ « épargnées »

C : Je t'ai posé toutes mes questions ! Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

T : Avec grand plaisir !

C : Bonne journée, aurevoir.

Interview de Virginie Santilman, SPW

Nom de l'intervenant	Virginie Santilman
Entreprise	Service Public de Wallonie (SPW)
Position	Gestionnaire en matières et techniques environnementales
Date de l'interview	23/06/2022

C : Bonjour Madame Santilman, enchantée. Tout d'abord, je voulais vous remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Êtes-vous d'accord que je vous enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

V : Oui bien-sûr.

C : Comme je vous l'ai déjà dit, je réalise un Mémoire sur le textile circulaire et, pour vous mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi Wallonie et à Bruxelles ? Par « tous les acteurs de la réutilisation locale », nous voulons inclure les acteurs de l'économie sociale qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling.

V : Ok ça va, merci.

C : Je vais donc commencer à vous poser mes questions. Tout d'abord, j'aimerais faire une estimation des coûts supportés par les dépenses publiques qui sont directement liées à la gestion des déchets textiles dans les poubelles ménagères en Wallonie et à Bruxelles. Savez-vous où je peux trouver une étude relatant du tonnage de déchets textiles jetés dans les poubelles ménagères ?

V : Oui, nous avons fait une étude à ce sujet il n'y a pas longtemps. En Wallonie, c'est 5,3 kilos par habitant et à Bruxelles, c'est 8 kilos par habitant.

C : Ok super merci ! Est-ce que vous pensez que vous pourriez m'envoyer cette étude par hasard pour que je puisse correctement la sourcer dans mon Mémoire ?

V : Non, parce que c'est une étude qui est en cours et les documents ne sont pas encore publics. Donc les chiffres que je viens de vous donner, ce sont les textiles qui se retrouvent dans les ordures ménagères mais il y a aussi les textiles qui sont collectés sélectivement. En Wallonie, c'est 7,2 kilos et à Bruxelles, c'est 3,7 kilos.

C : Ok, un tout grand merci déjà pour ces informations ! Est-ce que vous savez comment le calcul a été fait ?

V : En fait, sur notre site internet, on a une partie statistique et les chiffres proviennent, je suppose, de là. Ce sont des chiffres qui proviennent d'une étude qui a été faite de 2017 à 2019. On a engagé, je suppose, des consultants qui ont fait une étude pour déterminer la composition précise des poubelles ménagères. Vous connaissez un peu notre site ? Je vais vous partager mon écran pour vous montrer parce qu'il n'est pas très intuitif.

Donc, ici, vous avez « sols et déchets » et puis il y a la réutilisation donc vous trouverez peut-être des informations. On a aussi une section statistique. Ici, sur « solsenvironnement.wallonie.be » on a aussi un onglet sur l'obligation de reprise. Ici sur environnement.wallonie.be, dans sols et déchets il y a la composition des déchets ménagers et là, il y a des statistiques. Il y a également la méthodologie utilisée.

C : Auriez-vous des informations sur les coûts de :

- **Collecte,**
- **Traitement,**
- **Transport**
- **Et de main d'œuvre d'une tonne de poubelles ménagères ?**

V : En fait, dans l'étude que l'on fait, je pense que les coûts vont être étudiés mais ça n'a pas encore été fait. Vous pouvez peut-être envoyer une question sur les coûts à ma collègue Valérie Gailly parce qu'elle s'occupe des coûts vérités donc elle pourra peut-être vous aiguiller. Sinon, vous pouvez aussi demander aux intercommunales parce que c'est eux qui s'en occupent.

C : Selon vous, qu'est-ce que l'on pourrait faire pour l'ensemble des acteurs qui contribuent dans la même dynamique du réemploi mais qui ont des statuts d'entreprise, des formes juridiques, des diversités au niveau de l'emploi et de la spécialisation ? Quels pourraient être les critères pour les réunir (pas spécialement dans une fédération) pour qu'ils puissent être beaucoup plus forts pour pouvoir effectuer des revendications et pour pouvoir augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi en Belgique ?

V : Les autres acteurs en plus de l'économie sociale, ça ne nous intéresse pas tellement parce que nous, on veut surtout encourager l'économie sociale. Et, ce que l'on veut aussi, c'est encourager la réutilisation locale. Et donc pour ça, il y a déjà des choses qui sont en place comme l'Arrêté relatif à l'octroi d'agréments et subventions pour la réutilisation. Et alors, nous ce que l'on fait pour le moment, c'est une étude pour mettre en place une obligation de reprise pour les textiles.

Donc, c'est le principe du pollueur-payeur, le consommateur paye une cotisation environnementale et avec ça, on peut financer toute une série de choses. Pour les textiles, ça n'existe pas encore mais les textiles, c'est un des flux prioritaire européen. Il y a eu une étude récemment de la Commission européenne pour favoriser la circularité des textiles et une des mesures qu'ils veulent mettre en place, c'est une obligation de reprise dans toute l'Europe. Et nous, on a un décret qui organise tout ce qui concerne les déchets et là, on est en train de faire un nouveau décret et dedans, on a prévu les textiles comme obligation de reprise. Et donc, ce qu'on a commencé au mois de janvier, c'est une étude pour voir comment on peut mettre en place cette obligation de reprise. La définition de producteur pour les REP, c'est les gens qui mettent quelque chose sur le marché en Belgique donc les importateurs sont soumis à la REP aussi. Et donc, si l'on met en place ça, grâce à ça, on peut favoriser la réutilisation en finançant les entreprises qui font de la réutilisation.

C : Ok, donc ce qui va bientôt être mis en place pour soutenir le textile, notamment le réemploi c'est cette obligation de reprise.

V : Oui, mais là, on fait seulement l'étude. Après, il faut publier un Arrêté, négocier une convention donc ça prend du temps. À mon avis, l'objectif est peut-être d'ici 2024, certainement pas avant. Mais donc, quand on crée une REP, on crée un cadre légal et donc les producteurs ont toute une série d'obligations. Des obligations de rapportage donc ils doivent tenir des statistiques sur tout ce qui est mis sur le marché en tonnage ou en nombre d'unités. Et puis, ils ont toujours des objectifs à atteindre. Il y a des objectifs de collecte, des objectifs de recyclage et alors, on différencie valorisation matière de valorisation énergétique parce qu'il y a des choses que l'on peut brûler mais on essaye de minimiser. Et alors, maintenant, par exemple pour les matelas, on a mis des objectifs de réutilisation. Donc il y a un nombre de matelas qui doit être réutilisé par an. Et alors, il y a aussi des autres petits outils de mesure pour financer des campagnes d'informations vers le public. Mais donc, la REP, c'est un outil assez puissant pour toutes ces choses-là.

C : Selon vous, l'obligation de reprise des textiles serait LA solution pour lutter contre cette problématique de déchets textiles qu'il y a en Belgique ?

V : C'est à dire qu'ici, dans l'étude qu'on a fait, on a envisagé d'autres mécanismes parce qu'il y a toute une série de choses qui existent. Et d'après les consultants qui ont fait l'étude, c'est la REP obligatoire qui ressort comme le meilleur instrument pour les textiles des ménages. Et donc, si ça se met en place, l'organisme de gestion sera obligé de passer une convention avec Ressources qui représente les opérateurs d'économie sociale.

C : Selon vous, est-ce qu'il y a d'autres mesures nécessaires à prendre pour le secteur du réemploi ?

V : Bien, c'est surtout le financer, leur donner des moyens pour le financer. Le gros problème des textiles pour le moment pour eux, c'est que la qualité des textiles diminue tout le temps. Donc, nous ce que l'on veut aussi c'est intégrer l'écoconception pour fabriquer des textiles qui soient plus durables et qu'on peut plus facilement réutiliser et plus facilement recycler aussi.

Parce que le problème avec le textile pour le moment, c'est qu'on ne sait pas fermer la boucle. C'est à dire qu'on recycle des textiles mais on ne les recycle pas en fibres pour en refaire des textiles, il y en a très peu.

Donc, une autre mesure pour favoriser le recyclage et la réutilisation, c'est aussi de favoriser la durabilité et c'est l'écoconception. Si l'on fait une REP obligatoire, il y aura un volet d'écoconception. Et aussi, dans une REP, il y a des cotisations environnementales que le consommateur paye. Et on peut moduler ces cotisations, on peut faire une éco modulation. En France, ils font déjà ça pour les textiles, ils ont des critères de durabilité par exemple ou des textiles qui contiennent plus de fibres recyclées, bien alors, la **cotisation environnementale** est moins élevée. Donc ça, c'est un exemple de mesure indirecte.

C : Ok, parce qu'en fait, le but de mon Mémoire est de renforcer tous les acteurs du réemploi. Donc, je sais que les opérateurs textile de l'économie sociale sont déjà valorisés financièrement. Et alors, moi j'aimerais bien élargir cette valorisation à tous les acteurs, pas spécialement financièrement mais aussi par le biais de la visibilité. Parce que des acteurs privés font presque le même boulot que ces opérateurs de collecte ou de traitement de textiles en faisant de l'upcycling ou de la seconde main. Et donc je me demande comment on pourrait élargir le statut des acteurs de l'économie sociale à des acteurs privés qui font le même boulot.

V : Ça je ne saurais pas vous répondre. Ça sort un peu de notre rôle, de notre champ d'application. Donc je ne sais pas vraiment comment eux, on peut les stimuler parce que nous ce qui nous importe c'est que justement, les acteurs de l'économie sociale ne soient pas mis en danger par d'autres initiatives qui seraient plus pour faire de l'argent. Il ne faudrait pas que ça se fasse au détriment de l'économie sociale.

C : Oui, c'est sûr. Mais c'est parce que dans mon Mémoire, j'appuie fort sur le fait que ces acteurs apportent aussi une contribution à la société et un impact positif puisqu'ils participent à la réduction des déchets textiles dans les poubelles ménagères, tout comme les acteurs de l'économie sociale.

V : Mais pour nous, je ne sais pas si c'est super intéressant parce que ça risque d'être anecdotique par rapport à des acteurs de l'économie sociale. Pour le moment, en Belgique, il y a tout un réseau de bulles à textiles pour les acteurs de l'économie sociale qui est déjà bien en place et c'est grâce à ça qu'on récolte la majorité du textile réutilisable. Donc, il n'y a pas vraiment d'intérêt à aller stimuler d'autres initiatives. De mon point de vue en tout cas.

C : Je vous ai posé toutes mes questions. Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

V : De rien, aurevoir !

C : Aurevoir, bonne journée.

Interview de Nathalie Thille, Le 127

Nom de l'intervenant	Nathalie Thille
Entreprise	Le 127
Position	Gérante
Date de l'interview	24/06/2022

C : Bonjour Madame Thille, enchantée. Tout d'abord, je voulais vous remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Êtes-vous d'accord que je vous enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

N : Oui, avec plaisir !

C : Comme je vous l'ai déjà dit, je réalise un Mémoire sur le textile circulaire et, pour vous mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi Wallonie et à Bruxelles ? Par « tous les acteurs de la réutilisation locale », nous voulons inclure les acteurs de l'économie sociale qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling.

Je vais à présent vous poser ma première question. Votre business model est basé sur le dépôt de vêtements d'enfants et de grossesse en parfait état, je me demandais comment cela fonctionnait, quel pourcentage vous prenez sur le prix de vente de l'article ? Est-ce que vous vous approvisionnez également via un autre canal que le dépôt ?

N : Oui, donc c'est uniquement du dépôt-vente. Il n'y a aucun achat de marchandise. Les déposantes arrivent avec leurs articles, je fais un premier tri, c'est à dire que je regarde les marques que je ne prends pas, s'il n'y a pas d'accros, s'il y a tous les boutons, etc. Donc que ce soit en super bon état et qu'il n'y ait pas de marques d'usure, d'où le « comme neuf ». Je reçois aussi parfois des vêtements avec des étiquettes parce qu'il y a des acheteuses un peu compulsives, qui achètent mais qui ne mettent pas donc voilà.

Donc en fait, une fois que j'ai fait une fiche de dépôts avec le répertoire de ce que j'ai pris, avec le prix que les clientes vont recevoir si leur article est vendu, qui correspond à 50%, hors TVA puisqu'il y a de la TVA sur ma part. Il y a deux saisons printemps-été et automne-hiver, avec des périodes de soldes comme partout.

C : Ok, merci. Et, que faites-vous des vêtements qui n'ont pas été vendus après une certaine période ?

N : Alors, soit à la fin des soldes, les clientes peuvent rechercher leurs invendus et si elles les laissent, je les donne à des associations locales telles que le logis à Rixensart, la Maisonnelle, qui héberge des femmes en détresse. Et à la Maisonnelle, suivant les tailles et les goûts, parfois des vêtements ne conviennent pas et donc eux redonnent après encore au CPAS de Rixensart, donc ça continue.

C : Ah oui, ok. Et je me demandais, quels sont les freins et les leviers propres à votre activité ?

N : Disons que c'est comme tout commerce, que ce soit un commerce de seconde main ou pas, c'est le temps, le bouche à oreilles qui fait que ça marche. Je pense que la seconde main a vraiment bien fort commencé il y a une dizaine d'années avec tout ce qui était pour les enfants. Parce qu'à l'époque, il n'y avait que des marques chères pour avoir des beaux vêtements, il n'y avait pas tout ce qu'on a maintenant. Donc, c'était soit on allait chez Carrefour ou C&A ou alors c'était Petit Bateau, Buissonnière, etc. Il n'y avait rien entre les deux. Donc la tendance a plutôt commencé comme ça et puis s'est étendue aux femmes parce qu'on s'est dit pourquoi pas.

C : Oui, c'est marrant, je me rends compte que tous les magasins de seconde main que j'interview propose seulement une offre pour femmes.

N : Moi, j'ai essayé mais le problème c'est que les hommes ne déposent pas parce qu'ils usent plus. Et ce n'est pas comme les femmes qui changent par saison, parce qu'on a envie de quelque chose de nouveau. Eux ils s'en foutent, un pantalon bleu, c'est un pantalon bleu et la plupart achètent trois pantalons, 4 chemises pour la saison.

C : Et, du coup, en termes de freins par rapport à votre activité, qu'est-ce que vous pourriez dire ?

N : Disons que ce n'est pas spécifique au commerce je crois. Par exemple, le premier trimestre a très mal marché à cause des infos, la guerre, etc qui ont été des freins psychologiques je pense. Comme depuis qu'on est ouvert, ça fait 7 ans, ça n'arrête pas de monter, donc je ne vois pas vraiment de freins. Après, je pense qu'il y aura toujours une partie de la population qui ne voudra pas porter des vêtements qui a déjà porté. Alors, que quand ils vont essayer des vêtements chez Zara ou H&M, ils ont déjà été mis 4.000 fois et sûrement pas relavés.

Je pense qu'il y a peut-être tout de même un manque de visibilité et d'informations communiquées aux consommateurs. J'ai beaucoup de mères qui viennent avec leurs jeunes filles ados donc elles, elles auront pris l'habitude donc ça va faire des petites boules de neige. Je vois également que la clientèle se rajeunit aussi, ça c'est peut-être dû aux nouvelles tendances.

C : Et, le fait que vos vêtements soient taxés à 21%, est-ce que ça constitue un frein ?

N : Eh bien, de nouveau comme pour tous les autres commerces. Et contrairement aux Petits Riens, qui ont un côté social, moi je fais partie du côté commercial d'où les 21%. Si mes articles étaient taxés à 6%, j'aurais juste plus de cash dans ma caisse. La rentabilité serait alors plus grande et je pourrais peut-être diminuer un peu le prix de vente. Ou alors, la déposante pourrait recevoir plus donc je pourrais le dispatcher soit dans ma caisse, soit aux déposantes ou soit aux clientes. Donc, il y aurait toujours quelqu'un qui bénéficierait du bazar au lieu de le donner à l'État.

C : Et donc, en parlant d'aides de l'État, est-ce que vous recevez une quelconque aide de l'État lié au fait que votre activité permet d'une certaine manière de contribuer à la réduction de déchets textiles ?

N : Ça serait le rêve hein ! Non, je ne reçois pas d'aides de l'État.

C : Est-ce que vous voyez des pistes d'améliorations possibles sur les processus que vous mettez en place ?

N : On a agrandi il y a deux ans parce que je recevais tellement de dépôts et qu'en hiver, avec les manteaux, les doudounes, je n'avais pas assez de place. Pour l'instant, je suis toujours en progrès donc voilà.

C : Et en général, est-ce que vous connaissez le pourcentage des vêtements invendus par rapport à tous les vêtements que vous recevez ?

N : Je n'ai jamais calculé le nombre d'articles que je recevais et le nombre d'articles que je vendais. Mais quand je vois comment c'est plein maintenant et comment c'est vide après, je vends plus de 50% des articles qui sont déposés.

C : Et à votre avis, comment pourrait-on augmenter la visibilité d'acteurs privés comme vous, par rapport au fait que vous contribuez à réduire les déchets textiles, etc ?

N : Disons que ça serait faire des campagnes d'information pour dire que le seconde main n'est plus comme dans le temps où il n'y avait que des bacs avec des vêtements sales comme les gens ont connu avec les Petits Riens au début. Et les Petits Riens, ce n'est plus du tout ça maintenant, ils sont entrain de moderniser tous leurs magasins, ils ont fait leur nouveau à Namur après les inondations, c'est juste magnifique. Donc, ça serait vraiment faire des campagnes pour dire aux gens n'hésitez pas, ces articles sont propres.

C : Pensez-vous que si des liens étaient créés entre des activités comme la vôtre et des opérateurs de l'économie sociale, donc par exemple des collaborations, des synergies, le fait que vous travaillez ensemble d'une manière ou d'une autre. Est-ce que vous pensez que ça pourrait renforcer l'ensemble des acteurs du réemploi et augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi en Belgique ?

N : Ça serait compliqué à faire de toute façon étant donné qu'eux sont dans le social et que nous, on est dans le commercial. Donc, il y a déjà une notion tout à fait différente. Eux, ils reçoivent leurs marchandises alors que nous c'est du dépôt. Donc, il y a déjà deux choses totalement différentes. On est pas taxé de la même façon et ils ont sûrement des aides pour la réinsertion de personnel. Donc, tout ça

c'est compliqué donc je ne vois pas comment on pourrait collaborer, à part avec mes invendus que je peux leur donner. Mais je préfère les donner où je sais où ça va.

C : Ok, oui. Et pourriez-vous me donner une estimation du nombre de kilos de vêtements de seconde main que vous revalorisez, c'est à dire que vous vendez par an. Mais j'imagine que comme vous ne comptez pas vos articles, vous n'avez pas d'estimation précise.

N : C'est compliqué à estimer mais je peux calculer facilement le chiffre d'articles par saison que j'ai vendu sur les deux dernières saisons si tu veux, pour avoir une idée. Ce serait une moyenne mais bon là-dedans il y a des foulards, des bijoux, des chaussures, etc. Je pense que pour des privés comme nous, en poids c'est difficile. J'ai estimé que durant l'été 2020, j'ai récupéré environ 2.621 pièces de vêtements et qu'en hiver 2021, j'ai récupéré environ 2.466 pièces de vêtements.

J'ai également estimé que j'ai vendu entre 40 et 50% de ces pièces. Cela signifie que sur l'année incluant l'été 2020 et l'hiver 2021, j'ai revalorisé entre environ 2000 pièces et 2500 pièces de vêtements.

C : Oui, je comprends bien que c'est difficile. Auriez-vous une idée de la manière dont on pourrait valoriser ces vêtements revalorisés ?

N : Peut-être valoriser au mètre carré du magasin où les vêtements sont exposés aux clients, puisque de toute façon, on ne sait vendre qu'un certain nombre de vêtements sur un mètre carré et ils sont fixes, comme les charges.

C : Merci et selon-vous quels pourraient être les critères pour sélectionner les acteurs qui pourraient être valorisés ?

N : Peut-être le fait que les auto-producteurs comme les marques H&M qui « soit disant » récupèrent des anciens vêtements à eux ne soient pas valorisés puisque c'est eux qui ont produit ces déchets.

C : Je vous ai posé toutes mes questions. Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

N : Pas de soucis, avec plaisir !

C : Merci, bonne journée !

Interview de Stéphanie Roisin, La ritournelle

Nom de l'intervenant	Stéphanie Roisin
Entreprise	La ritournelle
Position	Fondatrice
Date de l'interview	27/06/2022

C : Bonjour Madame Roisin, enchantée. Tout d'abord, je voulais vous remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate

Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Êtes-vous d'accord que je vous enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

S : Oui, bien-sûr.

C : Merci. Donc, comme je vous l'ai déjà dit, je réalise un Mémoire sur le textile circulaire et, pour vous mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi Wallonie et à Bruxelles ? Par « tous les acteurs de la réutilisation locale », nous voulons inclure les acteurs de l'économie sociale qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling.

S : Ok

C : Si vous êtes d'accord, je vais à présent vous poser ma première question. Votre business model est basé sur le dépôt de vêtements d'enfants et de grossesse en parfait état, je me demandais comment cela fonctionnait, quel pourcentage vous prenez sur le prix de vente de l'article ? Est-ce que vous vous approvisionnez également via un autre canal que le dépôt ?

S : Oui, donc la Ritournelle, c'est bien un dépôt-vente de vêtements pour enfants et vêtements de grossesse. Donc, ce sont des particuliers qui me déposent des vêtements au magasin. Moi je les mets en vente et eux récupèrent 40% du prix de vente. Donc, à la fin de chaque mois, je fais un récapitulatif des ventes et ils reçoivent leurs 40%.

C : Ok. Et, est-ce que vous vous approvisionnez également via un autre canal que le dépôt ?

S : Uniquement des particuliers. Alors, j'ai déjà fait une ou deux fois avec d'autres magasins mais ce n'est vraiment pas mon business model. Fin, c'est exceptionnel.

C : Et que faites-vous des vêtements qui n'ont pas été vendus après une certaine période ?

S : Alors, ça justement, c'est une grosse question actuelle parce que... En fait, après trois mois de dépôt, soit les déposants viennent reprendre leurs vêtements soit je les donne à une association qui n'est pas très loin du magasin et qui vient en aide aux familles précarisées qui n'ont pas de papiers par exemple. L'avantage pour eux, c'est que quand ils les reçoivent, ils sont en très bon état. Parce que c'est vrai que le problème avec les associations, c'est qu'ils reçoivent beaucoup de dons et que parfois c'est vraiment en très mauvais état et c'est un peu... Dès qu'on a un vêtement qui ne va plus ou quoi, on pense que c'est un peu la poubelle. Fin, ça devient vite des déchets.

La seule chose qui est un peu frustrante, c'est vrai que 3 mois de dépôts, ce n'est pas beaucoup. Moi, je les ai déterminés parce que j'ai une demande de dépôts extrêmement élevée et donc, c'est pour laisser la place aux autres dépôts qui arrivent. C'est pour ça qu'il y a un roulement et pour aussi que les gens viennent régulièrement en magasins.

C : Quels sont les freins et les leviers propres à votre activité ? Et, le fait que vos vêtements soient taxés à 21%, est-ce que ça constitue un frein ?

Alors, disons qu'au départ, j'avais peur justement de ne pas avoir assez de stock. Mais j'ai vite compris que des vêtements pour enfants, il y en avait toujours parce qu'il y a une consommation exagérée de vêtements neufs pour enfants. Donc, l'approvisionnement est très très facile à avoir.

En termes de freins, je dirais qu'il y en a plusieurs. Moi, je suis seule au magasin donc je suis seule à tout faire dans le magasin. Donc, il y a beaucoup beaucoup d'encodage vu que c'est du dépôt-vente vu qu'il faut que je rembourse les personnes. Et l'autre frein aussi, c'est que ça reste de la seconde main, ça reste des articles pas très chers. Donc, le frein, c'est que pour moi, en tant que commerçante, je ne gagne pas suffisamment que pour pouvoir engager, avoir une équipe.

Après, le magasin fonctionne très bien, il y a beaucoup de clients parce qu'on est les seuls à faire du dépôt-vente pour enfants en physique à Bruxelles. Par contre, la concurrence, elle est clairement sur internet, avec les sites comme Market Place ou Vinted qui fonctionnent excessivement bien pour mon public.

C : Ok, et je me demandais, est-ce que le fait que vos articles mis en vente soient taxés à 21%, est-ce que ça constitue un frein ?

S : Oui, clairement, ça fait vraiment partie des difficultés. Je ne comprends pas pourquoi on est taxé à 21% alors que ce sont des articles de seconde main. Après, moi, comme c'est du dépôt-vente, la TVA, c'est sur la marge que je me fais. Donc j'achète au particulier sans la TVA mais la TVA, elle est déduite sur ma partie à moi.

Le fait d'être moins taxé encouragerait plus d'initiatives comme les nôtres. Parce que par exemple, pour moi, financièrement, c'est compliqué. Alors, oui, il y a de la demande, oui ça fonctionne, oui, c'est dans l'air du temps mais ça reste très taxé pour un produit à faibles coûts.

C : Oui, c'est ça. Ok, merci. Ensuite Est-ce que vous recevez une quelconque aide de l'État lié au fait que votre activité permet d'une certaine manière de contribuer à la réduction de déchets textiles ?

S : Non, rien du tout.

C : Est-ce que vous voyez des pistes d'améliorations possibles sur les processus que vous mettez en place ?

S : Oui, dans le sens où moi donc je vends les vêtements. Ce qui me frustre beaucoup, c'est de refuser des articles parce que je me tiens à ma charte de sélection. Mais, il reste toujours des vêtements que je rends au client, soit parce qu'ils ne sont pas sélectionnés, soit parce que la période de dépôt est dépassée. Mais, ça reste des vêtements que l'on pourrait quand même utiliser. Et, je rêverai de trouver une solution pour soit recycler toutes ces matières textiles soit de trouver d'autres personnes. Après, je suis contente d'aller les déposer dans des associations mais voilà, je pense que le recyclage du textile serait vraiment une chouette piste. Même s'il y a de l'upcycling et tout ça, les vêtements pour enfants, comme ils sont petits, c'est un petit bout de tissu donc on ne sait pas faire grand-chose avec.

C : À votre avis, comment mieux faire connaître l'impact que votre activité a sur la réduction des déchets et qui a un impact positif sur la société ?

S : Je pense que de plus en plus, les politiciens s'intéressent à ce qu'on fait. À l'économie circulaire, notamment Barbara Tract qui est secrétaire d'État, elle fait un bon travail, je pense là-dessus. Je crois qu'il y a aussi des lois qui devraient nous aider à faire connaître notre activité et surtout à empêcher la surproduction, fin surtout toutes les grandes chaînes de production à venir sur le terrain en Belgique. On n'a pas besoin d'autant de vêtements et il faudrait que les politiques fassent quelque chose à ce niveau-là.

Après, grâce à internet, on peut beaucoup communiquer. Et, je vois que beaucoup de citoyens font attention à leur consommation, à leurs déchets, à la façon de s'habiller, etc. Mais, c'est les plus gros pouvoirs et les plus grosses entreprises qui doivent nous montrer l'exemple.

C : Pensez-vous que si des liens étaient créés entre des activités comme la vôtre et des opérateurs de l'économie sociale, donc par exemple des collaborations, des synergies, le fait que vous travaillez ensemble d'une manière ou d'une autre. Est-ce que vous pensez que ça pourrait renforcer l'ensemble des acteurs du réemploi et augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi en Belgique ?

S : Oui, bien-sûr. Il faut qu'on soit un maximum à renforcer nos savoirs, nos compétences. Mon problème à moi pour le moment, c'est que je suis un peu seule là pour le moment, je fais tout mon business un peu seule alors que je sais qu'il existe d'autres choses. Mais c'est aussi une question de géographie, par exemple, moi je suis basée à Schaerbeek, il y a beaucoup de choses qui se font plutôt dans le sud de Bruxelles. Mais c'est clair que regrouper nos savoirs, nos compétences, nos idées, c'est la meilleure chose qu'on pourrait faire parce qu'il y a beaucoup plus à apprendre et à agir quand on est plus nombreux.

C : Et, est-ce que vous avez des idées justement pour créer des liens entre des acteurs comme vous et des acteurs de l'économie sociale ?

S : En tout cas, moi je fais partie d'un réseau qui s'appelle Circle Made. Ça, c'est assez chouette, parce qu'il y a des petits groupes de travail qui se font et justement, on est tous des entrepreneurs en économie circulaire et justement chacun peut parler de ses idées et tout ça. Mais après, ça reste encore fermé et à

part nous, les membres de ce cluster, personne ne nous connaît vraiment. La visibilité est importante et je pense qu'une grande campagne médiatique serait intéressante.

Mais j'entends, que ça n'intéresse pas les politiques, ça n'intéresse pas les investisseurs non plus, parce que ce n'est pas une activité avec laquelle on peut gagner de l'argent mais l'impact social et environnemental est super important mais visiblement, ça n'intéresse personne et c'est assez triste.

C : Et pourriez-vous me donner une estimation du nombre de kilos de vêtements de seconde main que vous revalorisez, c'est à dire que vous vendez par an ?

S : Oui, alors, justement, il y a pas longtemps j'ai justement calculé ça. L'année dernière, donc en 2021, j'ai vendu, donc revalorisé, plus ou moins 8.000 vêtements de seconde main. Et je crois que j'avais estimé plus ou moins à 100 grammes le vêtement. Donc 8000×100 , ça fait 800.000 kilos de vêtements auxquels j'ai donné une seconde vie. À ma petite échelle, mon petit commerce moi toute seule, voilà, je pense que c'est déjà pas mal. Chaque fois qu'il y a un vêtement qui est vendu, je me dis « trop bien, c'est un vêtement qui peut revivre une seconde, une troisième vie » et ça fait du bien je trouve.

En fait, ce qui est facile, c'est que comme c'est du dépôt-vente et que j'encode tout, tout est informatisé et du coup, pour moi, c'est très facile de savoir. Je sais exactement ce qui rentre, ce qui sort, ce qui est vendu, ce qui n'est pas vendu. Et, c'est ça qui m'a permis de savoir que j'avais vendu 8.000 vêtements en 2021. Parfois, je me dis que c'est beaucoup de boulot mais mine de rien, quand on a un commerce, avoir des statistiques, avoir un inventaire et tout ça.

Eh bien, ça sert toujours, justement pour savoir ce genre d'informations, pour s'auto-évaluer mais aussi évaluer ce que l'on fait en fait. Et grâce à ça, je peux vous donner n'importe quel chiffre en 3 minutes.

C : Je vous ai posé toutes mes questions. Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

S : Bon courage pour le Mémoire, en tout cas, c'est super intéressant. C'est chouette qu'il y ait des Mémoires comme ça, fin c'est super intéressant et je serai vraiment curieuse des résultats parce que c'est important.

C : Si vous voulez, je peux vous envoyer mon Mémoire une fois qu'il est fini.

S : Ah oui, je veux bien.

C : Je ferai ça ! Un tout grand merci en tout cas ! Je vous souhaite une bonne journée.

S : Bonne journée, aurevoir.

C : Aurevoir, merci.

Interview de Gioia Seghers, Aiko

Nom de l'intervenant	Gioia Seghers
Entreprise	Aiko
Position	Fondatrice
Date de l'interview	29/06/2022

C : Bonjour Madame/Monsieur X, enchantée. Tout d'abord, je voulais vous remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Êtes-vous d'accord que je vous enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

G : Oui, bien-sûr.

C : Super, merci beaucoup !

G : De rien.

C : Alors, comme je vous l'ai déjà dit, je réalise un Mémoire sur le textile circulaire et, pour vous mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi Wallonie et à Bruxelles ? Par « tous les acteurs de la réutilisation locale », nous voulons inclure les acteurs de l'économie sociale qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling.

G : D'accord !

C : Vous fabriquez vos vêtements à partir de déchets textiles belges. Je me demandais, qui sont vos fournisseurs de déchets textiles ? Est-ce que vous payez pour récupérer ces déchets ou vous les recevez gratuitement ? Le fait que vous utilisiez seulement des déchets textiles belges comme matière première constitue-t-il un frein au développement de votre activité ?

G : Oui, alors, je n'appelle pas trop ça « déchets » parce que ce sont des vêtements existants. C'est plus des vêtements qui parfois peuvent être troués ou alors dont la coupe est un peu plus compliquée à porter. Et donc, je vais les récupérer pour créer des nouveaux vêtements. Ce sont des vêtements parfois même

de marques, parfois, je récupère des pulls en cachemire de plein de marques différentes et donc, c'est ça qui me permet de créer des nouveaux vêtements.

Un de mes fournisseurs, c'est les Petits Riens pour les jeans. Je paye un euro le kilo pour les jeans. Apparemment, pour les Petits Riens, les jeans sont des déchets textiles plus compliqué à recycler donc ça les arrange aussi que des créateurs puissent récupérer cette matière et en faire des nouvelles pièces. Après, je ne peux pas choisir, ils me mettent dans un sac les kilos de jeans dont j'ai besoin mais malheureusement, je n'arrive pas à utiliser tout ce qu'ils me donnent et donc, je les remets en circuit chez eux. Parce que parfois, ils sont trop abîmés, trop épais pour faire des vêtements d'enfants. Et comme je suis quand même assez sélective dans la qualité du jeans et c'est vrai que dans l'idéal, j'aimerais pouvoir aller sur place et directement choisir mais voilà, ce n'est pas possible.

Je leur ai demandé de faire ce même travail avec des pulls en laine mais ils refusent. Ils font ça uniquement pour les jeans, je ne sais pas trop pour quelles raisons. Mais aussi, depuis un an, les Petits Riens ont développé une section d'upcycling et maintenant, ils commencent aussi à faire des créations à partir de vêtements textiles. Donc, ces derniers mois, ça a été un peu plus difficile de me procurer du jeans chez eux parce qu'en interne, ils le recyclent aussi et ils en font des créations. Et donc, c'est tout nouveau, ça fait peut-être une petite année qu'ils revalorisent aussi leurs vêtements avec de l'upcycling en interne.

Mais bon, il y a tellement de vêtements de toute façon qu'ils continuent aussi à les vendre à d'autres créateurs. Mais c'est intéressant de savoir qu'en interne, ils créent des pièces uniques et tout ce travail-là d'upcycling.

Donc, je te dis que les Petits Riens mais pour les cachemires, je ne vais pas te donner leurs noms parce que c'est trop précieux. Mais, je récupère des cachemires en Belgique et donc là aussi, ce sont des lots de cachemire que je viens récupérer. Donc oui, c'est en Belgique.

C : Ok, et je me demandais. Le fait que vous utilisez seulement des vêtements usagés belges comme matière première. Est-ce que cela constitue un frein à votre activité ? Est-ce que vous pensez qu'en termes de quantité, si votre activité se développe de plus en plus, ce ne sera pas assez d'avoir seulement des matières premières belges ?

G : Oui, alors, c'est vrai que ça, c'est un point qui est un peu plus délicat. Parce que comme je dépends vraiment du stock que je trouve ici en Belgique, c'est un peu ma crainte dans le futur, quand je grandis. J'aurais besoin peut-être de dix fois plus de quantités et que finalement les Petits Riens et que je vais devoir trouver d'autres sociétés. Après, en Belgique, c'est une plateforme assez importante au niveau du recyclage. Il y a pas mal d'entreprises donc là, voilà, je commence un peu mes recherches pour contacter d'autres entreprises de recyclage de vêtements mais où il faut acheter à la tonne. Donc, ça

devient d'autres quantités mais je ne suis pas encore à cette échelle-là. Mais, j'y réfléchis doucement parce que c'est vrai que c'est quand même un point important, c'est comment me procurer des vêtements en grandes quantités et toujours aussi qualitatifs pour la création de mes vêtements.

Donc, pour le moment, ça ne l'est pas encore mais je pense que dans le futur, ça pourra être un frein. Je suis encore au début du projet donc c'est encore une petite échelle donc je maîtrise vraiment mes quantités mais l'idée, c'est que le projet grandisse. Parce qu'aussi pour stocker la matière, ça va être plus compliqué parce que pour l'instant, elle est chez moi mais je vais bientôt devoir trouver un entrepôt pour stocker les vêtements qui prennent pas mal de place donc c'est une logistique aussi assez importante.

C : Ça fait combien de temps que votre initiative existe ?

G : Alors, Aiko a commencé un peu à la naissance de mon premier enfant il y a quatre ans mais on va dire, plus officiellement, il y a deux ans.

C : Ok, comme ça j'ai une idée, merci. Et parmi vos fournisseurs confidentiels, est-ce qu'il y en a qui vous donnent gratuitement des matières premières ou vous payez pour toutes ?

G : Je paye pour toutes mes matières. Parfois, il y a des clients privés qui peuvent m'apporter des jeans troués ou des mailles parce qu'ils ne savent pas quoi en faire. Donc, ça, ça arrive aussi mais après, ça reste des personnes locales qui vont se déplacer ou alors, moi je me déplace. Pour le moment, c'est vraiment des personnes que je connais ou alors avec le bouche-à-oreille, des personnes qui vont déposer ça dans une boutique et je vais les récupérer. C'est vrai que sur le long-terme, j'aimerais que ça se fasse plus parce qu'on a tous chez soi des mailles que l'on ne va plus porter et j'aimerais qu'Aiko devienne aussi une plateforme où on peut venir déposer ou envoyer la maille, en sachant qu'elle sera upcyclée, qu'elle aura une deuxième vie à travers le projet.

C : Oui, c'est une bonne idée. Et donc, si j'ai bien compris, vos vêtements sont entièrement fabriqués et designés en Belgique. Cela montre qu'il est possible de relocaliser la production de vêtements en Belgique, en tout cas avec des matières recyclées. Quels sont les défis liés à la localisation de votre activité ?

G : Alors, aujourd'hui, c'est vraiment un avantage de pouvoir produire localement parce que comme ce sont toutes des pièces uniques, ce n'est pas du tout comme une production en série où facilement, on produit dix fois, cent fois la même pièce. Ici, chaque pièce est coupée individuellement et cousue donc c'est différent. Et le fait que la production soit locale me permet de beaucoup plus facilement la maîtriser et la suivre. Aujourd'hui, je collabore avec un petit atelier, qui produit mes pièces. Mais à nouveau, quand je vais grandir, l'idéal, ça serait d'avoir mon propre atelier où je fais toute la production sur place. Parce que voilà, délocaliser, ce n'est vraiment pas mon objectif mais après, voilà, je dois être réaliste et je devrai voir ce qui est faisable.

Parce qu'un des points difficiles, c'est le coût. C'est vrai que produire en Belgique, ça a un coût assez élevé et ça se répercute sur le prix final de chaque pièce. Parce qu'aujourd'hui, le prix de mes pièces

n'est pas encore le prix auquel je voudrais vendre vraiment mes vêtements. Il faudrait que les prix soient un peu plus élevés pour vraiment rentrer dans mes marges.

C : Et donc, c'est vous qui designés les vêtements et vous les faites faire dans un atelier belge ?

G : Alors, je vais couper moi toutes les pièces parce que c'est souvent au niveau de la coupe que la création se fait. Et puis, ensuite, j'apporte les pièces coupées à l'atelier.

C : Quelles sont les problématiques et les réalités liées à la gestion des déchets qu'Aiko rencontre dans le secteur du textile ? Quels sont les freins et les leviers propres à l'activité d'Aiko ? Êtes-vous rentable ?

G : Le problème, c'est qu'il y a toujours des chutes. Donc, j'essaie d'en garder un maximum pour en faire des patchworks mais parfois, c'est difficile de réemployer des ceintures. Et, à ce jour, ces morceaux-là ne sont pas recyclés. Et donc, c'est vrai que je voudrais que mes chutes textiles puissent être recyclées.

Les freins, c'est à nouveau de pouvoir être certaine de me fournir en pièces. Comme je ne décide pas moi de faire produire x mètres de tissus, je dépends vraiment de la matière existante. Et un autre frein, c'est la vente en ligne de chaque pièce. Donc, c'est la photographier, la présenter et donc, ça aussi c'est une logistique assez importante.

C : Vous vendez vos vêtements seulement via votre site en ligne ?

G : Oui, pour le moment oui. J'ai été contactée pour être revendue mais à ce jour, la production est trop petite que pour pouvoir me permettre de vendre en dehors à cause d'un prix qui serait trop élevé. Donc, c'est pour ça que de toute façon, il faut que j'arrive à un prix plus élevé pour pouvoir collaborer aussi avec des boutiques.

C : Et alors les leviers au niveau de votre activité ?

G : Aujourd'hui, c'est plus au niveau écologique. Selon moi, c'est presque essentiel aujourd'hui quand on se lance de penser à l'impact environnemental et social de la création.

Donc, ça, je pense que c'est vraiment un vrai plus pour le projet Aiko de travailler avec de la matière existante et donner une deuxième vie aux pièces. Je suis contente qu'aujourd'hui, les consommateurs soient plus touchés par ce genre d'initiative.

C : Est-ce que vous recevez une quelconque aide de l'État lié au fait que votre activité permet d'une certaine manière de contribuer à la réduction de déchets textiles ?

G : Pour le moment, non. J'espère que ça pourra se mettre en place dans les années à venir et que la ville de Bruxelles soutiendra davantage les projets qui ont cette perspective de créer de façon différente. Le fait de mettre en place une sorte de label, ça pourrait être vraiment intéressant de valoriser davantage cette façon de produire des vêtements.

On fait beaucoup d'efforts aussi. Parce qu'évidemment, c'est plus simple de travailler avec un tissu, de faire produire et puis de créer plusieurs vêtements. Là, vraiment, la complexité du projet, c'est que

chaque pièce est unique, demande vraiment une organisation et un coût plus élevé que si tu produis vingt fois le même pull que t'as coupé en une seule fois dans une pile. Donc, il y a vraiment ce côté artisanat en fait, dans l'upcycling. De revaloriser aussi **l'artisanat**, la production locale, les textiles existants et pour ma part, naturels, la pièce unique qu'on pouvait avoir avant. Je pense que ça serait aussi intéressant qu'il y ait des entreprises qui soient aussi plus revalorisées sur le recyclage des déchets textiles, autant naturels que artificiels.

C : À votre avis, comment mieux faire connaître l'impact que votre activité a sur la réduction des déchets et qui a un impact positif sur la société ? Qu'est-ce qui pourrait aider à renforcer l'ensemble des acteurs du réemploi et augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi en Belgique ?

G : Il faut communiquer davantage. Moi, en tout cas, j'essaie de sensibiliser un minimum sur Instagram mais pas assez. Donc, il faudrait avoir des sites, des statistiques qui montrent la différence entre un produit upcyclé et un produit non-upcyclé pour vraiment se rendre compte de l'impact environnemental du vêtement. Après, je pense qu'on est dans ce chemin-là, que d'ici 5 ans, je suis certaine qu'il y aura même des labels, qui pourront certifier la pièce qui a été upcyclée avec un minimum de déchets, un minimum de gaspillage d'eau. J'ai entendu parler qu'il y a des jeans qui ont ce label, par exemple, pour la réduction d'eau lors de la création d'un jeans. Et puis, bien évidemment, des primes pour soutenir les entreprises qui ont cette démarche sur le recyclage textile. Vraiment, oui, de pouvoir avoir une meilleure connaissance des acteurs qui sont sensibles à tout ça. Donc, que ce soit, un site, un fascicule. Par exemple, je pense au MAD, le centre de mode et de design ou le WBDM, qui soutiennent les créateurs textiles, les designers, les stylistes. Et donc, via ces organismes, nous pourrions avoir meilleure connaissance.

C : Merci, pourriez-vous me donner une estimation du nombre de kilos de déchets textiles que vous revalorisez par an s'il-vous-plait ?

G : Alors, malheureusement, je n'ai jamais pesé mes déchets donc je peux difficilement répondre à ta question. Ce que je peux te dire c'est que j'ai récupéré 200 mailles adultes pour en faire des mailles pour enfants. Mais, en faisant cela, j'ai inévitablement des chutes et avec les chutes, je fais encore d'autres pièces, des petits accessoires mais j'ai encore des déchets. C'est pour ça que je voudrais recycler ces déchets, peut-être en créant du rembourrage pour coussin, je me dis que c'est possible. Et environ 300 jeans adultes et, là aussi j'ai quand même des déchets. Je garde les chutes mais il y a d'autres petits morceaux comme les ceintures et les poches que je ne garde pas.

C : Je vous ai posé toutes mes questions. Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

G : Avec plaisir !

C : Aurevoir, bonne journée.

Interview de Lucie Poumay, Wabi Sabi

Nom de l'intervenant	Lucie Poumay
Entreprise	Wabi Sabi
Position	Fondatrice
Date de l'interview	4/07/2022

C : Bonjour Madame Poumay, enchantée. Tout d'abord, je voulais vous remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Êtes-vous d'accord que je vous enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

L : Oui, pas de problèmes. Ce n'est pas la première fois que je suis sollicitée et c'est vrai que ce n'est pas forcément évident de trouver des gens qui prennent le temps de répondre. Donc, si j'ai la possibilité de le faire et qu'en plus, après, ça nous aide nous à développer notre activité. Tant mieux quoi.

C : Merci ! Comme je vous l'ai déjà dit, je réalise un Mémoire sur le textile circulaire et, pour vous mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi Wallonie et à Bruxelles ? Par « tous les acteurs de la réutilisation locale », nous voulons inclure les acteurs de l'économie sociale qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling.

L : Oui, ok.

C : Donc, si vous êtes d'accord, je vais commencer à vous poser mes questions.

L : Oui.

C : Vous fabriquez vos vêtements à partir de déchets textiles belges. Où approvisionnez-vous pour vos matières premières ? Est-ce que vous payez pour récupérer ces tissus considérés comme indésirables ?

L : Donc, en fait, moi je collabore beaucoup avec d'autres marques, c'est principalement des friperies qui me fournissent leurs matières premières.

Moi je retravaille les vêtements qu'ils me donnent et puis c'est eux qui s'occupent de la vente. Donc, au niveau de la façon dont ils se sourcent, c'est assez variable mais c'est beaucoup en seconde main en brocantes ou alors auprès d'acteurs de l'économie circulaire. Typiquement Cyclup ou R-Use Fabrik à Bruxelles, qui font beaucoup pour ce secteur-là.

C : Et alors, comment ça fonctionne ? Est-ce qu'ils vous donnent les vêtements abîmés qui ne peuvent pas être vendus tel quels en seconde main alors ?

L : Oui, en fait, ça dépend un petit peu en fonction des projets. Par exemple, je collabore avec Stoemp, qui est une petite chaîne de magasins « streetwear », qui fonctionne beaucoup avec des marques. Et en fait, là, l'idée c'est de conserver les logos des marques, etc. Mais quand il y a des pièces qui sont défectueuses, parfois elles n'ont rien du tout, c'est juste qu'elles ont été essayées et qu'il y a une tâche de maquillage ou de bic, etc. Dans ce cas-là, ils ne peuvent plus les vendre telles quelles.

C'est quelque chose que j'ai appris récemment, il faut vérifier à mon avis légalement qu'est-ce qui est vraiment précisé. Mais, généralement, les marques font signer des contrats comme quoi les revendeurs ne peuvent pas laver les vêtements.

C : Ah bon ?

L : Oui, parce qu'en fait, souvent, sur les vêtements, il y a un après sur la matière qui va faire qu'elle est particulièrement belle. Donc, par exemple, si ce sont des pièces qui sont neuves, dès qu'on les lave, alors ça passe en seconde main. Et, par exemple, pour Stoemp, qui vend à la fois du neuf et de la seconde main, c'est un peu compliqué et ils perdent la marge que normalement ils doivent se faire en revendant le vêtement neuf.

Et, donc l'idée, c'est qu'en les retravaillant en upcycling, les gens comprennent plus alors la marge en tant que création et donc, ce n'est plus vraiment considéré comme de la seconde main mais comme une pièce de créateur. Et, là, ils peuvent récupérer un peu plus de marge que si ça avait été une pièce défectueuse en fait. C'est tout un système un peu compliqué.

C : Oui, mais c'est intéressant. Et du coup, ils revendent ces vêtements que vous avez upcyclé dans leur propre magasin ?

L : Voilà, c'est ça. En fait, à la base, ils ne vendent que des vêtements neufs et il y a juste à Namur où ils ont ouvert une friperie. Donc, c'est dans ce magasin de Namur qu'on a développé ce projet-là. Maintenant, ils ont des pièces défectueuses dans les autres magasins donc on est en train de voir pour étendre un peu le projet aux autres boutiques à Charleroi, Bruxelles, etc.

C : Ok. Et Stoemp, c'est votre principal fournisseur alors ?

L : Non, ça c'est une des grandes collaborations. C'est une des premières aussi. Mais je travaille aussi avec Retro Reset à Bruxelles, qui elle, se fournit par exemple chez Cyclup presque uniquement. Et, en fait, son projet, c'est une friperie mais elle chine aussi des tissus, des textiles d'ameublement. Et, en fait, elle s'associe avec différents créateurs et à chaque fois, on développe une ou deux pièces avec chaque créateur. Et, elle, elle centralise un peu tout ça. Elle fait office de catalyseur de tous ces créateurs-là.

C : Hein oui, ok. Et, est-ce que vous avez votre propre boutique dans laquelle vous vendez vos créations ?

L : J'avais. En fait, quand j'ai commencé le projet il y a trois ans, j'ai ouvert un commerce. L'idée, c'était de faire un petit concept store sur l'upcycling uniquement. Et, en fait, au fur et à mesure, je trouvais que c'était assez difficile de se faire connaître auprès des clients. Je faisais à la fois le boulot de vendeuse et de confection, qui sont deux boulots différents et c'est pour ça que j'ai fait le choix, il n'y a pas très longtemps, de fermer le commerce. Donc, c'est plus que sur rendez-vous où je fais plutôt des projets personnalisés ou alors des collaborations, où, là je sors des petites séries de pièces en une seule fois.

C : Ok, merci en tout cas pour votre réponse. Et, alors je me demandais, le fait que vous utilisiez seulement des matières premières belges constitue-t-il un frein au développement de votre activité ?

L : Je dirais que c'est plutôt l'inverse. Il y en a tellement que franchement, pour le moment, il n'y a pas de problèmes, on a vraiment beaucoup. C'est vrai que ce qui fonctionne pas mal en ce moment, c'est des gens plus âgés qui se mettaient à la couture et qui ont conservé beaucoup de choses sans les utiliser et qui, pour le moment, sont dans la tranche d'âge des personnes qui décèdent ou qui vont dans des maisons de repos. Et, dès qu'on vide les maisons, on trouve de très beaux textiles de qualité qu'on ne trouve plus aujourd'hui et qui sont remis dans le circuit. Donc, c'est des pièces qui peuvent dater de 1950 par exemple. Mais voilà, dans dix ans, on aura de moins en moins ces textiles-là je pense malheureusement.

C : Ok, et alors, je me demandais quels sont les freins et les leviers propres à l'activité de Wabi Sabi ?

L : Euh, alors, c'est une grande question. Les leviers, je dirais que c'est vraiment dans l'air du temps. Il y a énormément de gens qui se tournent vers des alternatives qui sont plus durables, plus écologiques mais aussi plus humaines. Plus vers le social, etc. Et, clairement, quand j'ai commencé il y a trois ans, je devais expliquer aux gens c'était quoi l'upcycling. Aujourd'hui, par exemple, hier, j'ai participé à un événement et quand on parle d'upcycling, quasi tout le monde connaît. Donc, ça c'est vraiment une vraie chance d'avoir cette tendance mais j'espère que ça ne va pas juste être une tendance éphémère et plutôt devenir une mode sur du très long-terme et même une normalité.

Et, au niveau des freins, je dirais qu'il y a la **justification des prix**. C'est pas forcément lié aux textiles puisque justement, la matière première coûte très peu cher en général. Généralement, comme c'est de la matière première de seconde main, les gens ont tendance à penser que ça ne va pas coûter cher. Et puis, en fait, non parce que c'est du travail qui est artisanal. Si l'on prend le salaire minimum belge, il y a quand même un minimum de coûts à rajouter. Donc, forcément, le prix d'une pièce ne peut pas être en dessous de x euros donc ça c'est assez difficile à justifier.

Je crois que le plus gros enjeu, c'est de faire diminuer la consommation des gens et de leur faire comprendre que non, on n'a pas besoin de changer de vêtements tout le temps. Que c'est mieux d'acheter des pièces qui vont durer beaucoup plus longtemps, sans qu'on s'en lasse pour autant. Et, du coup, si l'on achète moins, on est plus près à mettre le prix mais c'est compliqué et il y a encore beaucoup de travail à faire.

J'ai l'impression qu'il y a vraiment deux extrêmes qui sont en train de se développer, avec ce qu'on appelle, l'ultra fast fashion. Et qu'à l'autre extrême, il y a des gens qui sont vraiment dans le retour au super slow voire même parfois un peu dans l'extrême de tellement décortiquer qu'en fait, on n'ose plus rien acheter. Voilà, c'est pas forcément évident de se situer entre les deux, sans pour autant culpabiliser par rapport à ses achats parce qu'on n'est pas responsable de sauver la planète non plus.

En fait, moi depuis que j'ai commencé, je me rends compte à quel point c'est une alternative qui n'est pas du tout adaptée au système économique belge. N'offusque par la TVA, par le fait que je doive faire des inventaires une fois par an des pièces que j'ai en boutique et de mes matières premières, en mettant chaque fois le prix. Sauf que je reçois parfois des dons de tissus de 10 centimètres sur 10 centimètres. J'en ai des centaines donc je ne peux pas les inventorier mais le système voudrait que. Donc, je fais du mieux que je peux en disant « voilà, j'ai un sac de morceaux, j'ai des coupons de plus ou moins autant », etc. Mais, c'est vraiment des estimations et en fait, devoir expliquer et faire tout ça alors qu'en amont, c'est pas forcément des pièces que j'ai achetées non plus. En fait, ça me contraint dans la démarche alors que justement ça devrait être favorisé quoi.

C : Oui, et il y a aussi le fait que vos articles soient taxés à 21%.

L : Oui, alors ça, depuis peu. Je ne sais pas exactement quand mais moi je l'ai appris il n'y a pas très longtemps. Qu'en fait, tout ce qui est réparation, transformation et retravail de pièces d'ameublement de seconde main. Tout ça, peut passer à 6%, un peu comme les couturières qui réparent les vêtements ou qui font un ourlet, c'est 6%.

C : Hein, ok. Et, est-ce que les acteurs comme vous rentrent dans ce cadre ?

L : Alors, oui mais forcément, ça dépend. Disons que si j'avais un contrôle, il faudrait que je puisse justifier à chaque fois d'où ça vient, etc. Donc, dans l'absolu, ça reste assez flou. C'est une phrase dans la législation belge qui explique que pour tout ce qui est réparation, transformation à partir de textiles de seconde main, dont tout ce qui est ameublement, ça passe à 6%.

C : Ok, donc, ça veut dire que la seconde main de vêtements ne rentre pas dans ce cadre-là alors ?

L : Je pense que la revente de seconde main telle quelle, c'est aussi 6%. Mais par exemple, le travail de créateur, normalement, c'est 21%. Donc, il y a un peu une espèce de flou. Vu que c'est qu'une seule phrase, il faut s'adapter, interpréter les termes comme on peut et essayer de faire les choses le mieux possible et de la façon la plus transparente. Mais voilà, c'est très sujet à interprétation.

Moi, je le fais à 6% mais c'est vrai que si j'ai un contrôle, je ne suis pas sûre et certaine que ça ne va pas me créer des problèmes. Mais, si je ne le fais pas, je ne suis pas du tout rentable donc voilà. En fait, moi je l'ai appris via le Mémoire d'Éléonore Arnould, qui évoque comme levier que la TVA est à 6%. Suite à ça, on a creusé avec des amis et c'est comme ça qu'on s'en est rendu compte. Du coup, moi, je fais la TVA à 6% depuis un an, un an et demi maximum.

C : Si j'ai bien compris, vos vêtements sont entièrement fabriqués et designés en Belgique. Cela montre qu'il est possible de relocaliser la production de vêtements en Belgique, en tout cas avec des matières recyclées. Quels sont les défis liés à la localisation de votre activité ?

L : Je dirais que là, pour le moment, le grand défi - parce que je suis en train de réfléchir à faire confectionner les pièces par un atelier en Belgique - c'est de trouver un atelier qui puisse répondre à ma demande. Dans le sens où, soit ça va être, par exemple, des ateliers d'assez grosses productions qui vont me demander un minimum de par exemple, 50 pièces. Ce que moi, je ne suis pas du tout capable de demander. Ou alors, des ateliers protégés ou d'insertion par le travail, où là, ce sont des personnes qui n'ont pas forcément la capacité de faire des finitions qui soient d'un niveau suffisamment qualitatif pour ce que moi je recherche. Par exemple, ça marche très bien pour quand il y a eu toute la demande de masques, des languettes démaquillantes, des trousse, des coussins, etc. Ce genre de choses, c'est super mais pour du vestimentaire, par exemple, monter une tirette invisible, ce sont des choses un peu plus techniques. Et, malheureusement, ils ne peuvent pas répondre à cette demande-là. Et il y a un peu un vide entre les deux. Donc, ça serait super de pouvoir développer plus d'ateliers, qui pourraient répondre en fait, à cette demande-là.

C : Oui, c'est sûr. Et, à votre avis, comment mieux faire connaître auprès des citoyens l'impact que votre activité a sur la réduction des déchets, qui est positif pour la société ?

L : La sensibilisation est assez compliquée, de manière générale. De faire comprendre sans pour autant culpabiliser, comme on en parlait tout à l'heure, je crois que dans ce sens-là, les médias ont quand même un gros rôle à jouer. Quand on voit qu'ils font encore la une des journaux pour le premier jour des soldes ou des choses comme ça, voilà. Et, je pense que ça se joue de manière globale de sensibiliser à des alternatives plus durables. Maintenant, vraiment faire comprendre aux gens, c'est compliqué, parce qu'on ne peut pas faire tout comprendre. Et, puis, le textile, c'est compliqué parce qu'il y a la matière première, le filage, le tissage, les teintures et puis seulement la confection. Donc, ici, dans l'upcycling, il n'y a pas toutes ces étapes en amont mais quelque part, quand on achète le tissu, on reconnaît quand même qu'il y a eu du travail auparavant. C'est une question très compliquée.

Peut-être faire quelque chose comme un label, qui permet de certifier que c'est effectivement de l'upcycling mais bon, après ça veut dire des certifications, employer des personnes qui viennent contrôler de manière régulière. C'est se coincer aussi dans un système où l'on ne peut pas forcément tout faire de manière libre et facile.

Donc, c'est peut-être une solution mais moi, personnellement, je ne suis pas hyper convaincue. Peut-être, à l'inverse, c'est faire quelque chose sur la taxation des productions qui polluent beaucoup plus. De faire comprendre, un peu comme on taxe les cigarettes ou l'alcool en disant, « c'est mauvais pour vous ». Dans ce cas-ci, de faire taxer les choses qui polluent en disant, « c'est mauvais pour la planète donc c'est aussi mauvais pour vous ». Ce qui est dommage, c'est qu'on ne fait pas comprendre le message en profondeur mais ça pourrait jouer.

C : Mais, le truc, c'est que j'ai l'impression que tous ces groupes de fast fashion sont tellement puissants que si le gouvernement met une énorme taxe sur leurs vêtements, je ne sais pas ce qu'ils feraient mais j'ai l'impression qu'ils sont trop puissants en termes d'argent, etc.

L : Oui, ce sont des arcanes du pouvoir qui sont assez complexes. C'est quand j'entends qu'en France, je pense que c'est depuis le mois de janvier. Les marques ne peuvent plus détruire les surplus de production. Elles sont obligées de les remettre dans le circuit d'une manière ou d'une autre. Bon, c'est assez récent donc, comment est-ce que ça fonctionne pour le moment, je ne sais pas du tout. Mais voilà, après, ça reste une solution très locale et ça veut dire qu'ils peuvent très bien aller mettre en vente leurs vêtements soi-disant dans le pays d'à côté et puis les incinérer dans ce système-là. Donc, il y a des limites et c'est vrai que trouver une solution globale me paraît assez complexe.

C : Oui, c'est sûr. Mais merci en tout cas pour vos pistes. Selon vous comment serait-il envisageable et possible de créer des liens, du liant entre tous les acteurs qui contribuent dans la même dynamique du réemploi, c'est à dire entre les opérateurs textile de l'économie sociale et les acteurs privés comme vous ?

L : Moi, globalement, j'ai l'impression que ça se fait de plus en plus de manière assez naturelle. Je dis souvent que c'est un milieu que je trouve très bienveillant. Bon, oui, il y a de la concurrence mais en général, c'est une concurrence qui est saine, on n'essaye pas de se tirer dans les pattes, etc. On va plutôt être - bon ça concerne 90% des cas - dans l'échange, dans le partage, dans la collaboration plutôt que vraiment dans la concurrence pure et dure.

Maintenant, peut-être que, effectivement, quelque chose comme la création d'un réseau, peut-être un moteur de recherche, qui faciliterait les collaborations. De pouvoir dire « je recherche un atelier de confection qui puisse répondre à telle demande » et d'avoir un peu des critères de recherche. C'est quelque chose qui faciliterait vraiment les échanges. Parce que comme ce sont beaucoup de petits projets pour le moment, trouver la bonne solution n'est pas forcément facile. En fait, en pratique, moi je pense que c'est vers ça que j'irai. Un réseau qui permettrait peut-être de trouver des comptables spécialisés là-dedans, peut-être des réseaux de communication qui se spécialisent là-dedans. Voilà, quelque chose qui permettrait de rassembler toutes les ressources qui se recoupent d'une manière ou d'une autre, ça serait la solution rêvée je crois.

C : Du coup, selon vous, qu'est-ce qui pourrait aider à renforcer l'ensemble des acteurs du réemploi et augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi en Belgique ?

L : Ça rejoint un peu tout ce qu'on a dit. Ça passe par plein d'étapes, que ce soit à la récupération des textiles, au tri, à la revente, à la transformation, à la vente finale de créations. Fin, il y a plein d'étapes qui peuvent être facilitées on va dire. Quand je dis « faciliter », je veux dire sur différents aspects. Même par exemple, j'ai des gens qui me contactent pour me donner des vieux vêtements qui sont abîmés. Sauf, que moi, j'en ai déjà tellement que pour le moment, je ne reprends plus rien. Et, en fait, je ne sais pas forcément diriger vers d'autres personnes. Les bulles à vêtements, théoriquement, les vêtements qu'on y dépose doivent être en bon état, on ne peut pas mettre des coupons de tissus non plus dedans. Et, donc, déjà rien qu'à cette étape-là, il y a plein de choses qui pourraient être mises en place. Et puis, à chaque étape, que ce soit en pratique ou de manière administrative, avec des aides, etc.

J'ai participé au projet FiT'In, qui a fait différents groupes de travail qui analysaient différents aspects du textile et l'idée, c'était de décortiquer un peu tous les points où l'on pouvait agir. Ils ont assez bien résumé les points sur lesquels on pouvait agir.

C : Ok, j'irai voir, merci ! Est-ce que vous recevez une quelconque aide de l'État lié au fait que votre activité permet d'une certaine manière de contribuer à la réduction de déchets textiles ?

L : Pas du tout. C'est un grand sujet de frustration parce que quand j'ai commencé, la ville de Namur propose d'être acteur du réemploi. Ils se situent quand même assez en amont pour montrer que le réemploi est quelque chose qui est valorisé. Mais j'ai l'impression que c'est plus axé sur les Ressourceries et donc pas spécialement en textiles. Donc, je suis reconnue officiellement par la ville comme actrice du réemploi mais, en fait, cette reconnaissance ne m'apporte strictement rien à part le nom. Ce qui est fortement dommage parce qu'il suffirait de pas grand-chose, par exemple payer un peu moins les poubelles ou avoir des avantages sur certaines actions que la ville entreprend, etc

En fait, moi j'ai l'impression que les indépendants ou les entreprises sont poussés à produire, à faire consommer parce que ça crée de l'argent, c'est bien vu pour l'évolution de la croissance du PIB et donc, voilà c'est toujours plus. Je pense qu'il y a peut-être une crainte de la part des politiques, du gouvernement que s'ils aident trop les acteurs du réemploi, ce fameux PIB n'augmente pas de la façon dont ils voudraient. Bon, après, je ne suis pas du tout une spécialiste de ces questions-là. Ça rejoint un peu ce que je disais tout à l'heure par rapport à la concurrence où moi je trouve que c'est un secteur dans lequel la concurrence est vraiment très saine et qu'on a intérêt à s'entraider parce que c'est très bienveillant et qu'on cherche tous à changer les choses dans le même sens. Et donc, je trouve ça dommage que le système derrière mette des freins alors que la volonté, je pense que les Petits Riens seraient ravis de collaborer plus avec des personnes privées mais que c'est en amont que ça pose problème en fait.

C : Oui, c'est ça. Et, alors, je voulais vous poser ma dernière question. Pourriez-vous me donner une estimation du nombre de kilos de déchets textiles que vous revalorisez par an s'il-vous-plait ?

L : Ça, j'en ai vraiment aucune idée, c'est hyper compliqué à estimer. Surtout avec mes collaborations et les dons de textiles de 10 centimètres sur 10 centimètres. Et puis, je garde beaucoup de chutes de tissus que j'utilise pour des ateliers par exemple. Donc, c'est hyper difficile à estimer. Par contre, ça vient de faire 3 ans que le projet existe et par curiosité, je me suis demandé combien de sacs de poubelles de 30 litres j'avais créé avec des petites chutes de tissus avec lesquelles je ne sais strictement rien faire, c'est à dire vraiment des bouts de fils, de l'intérieur du matelassage, un élastique qui est tout détendu dont on ne sait strictement rien faire, etc. Et, si je me rappelle bien, j'en ai utilisé 14 de 30 litres en 3 ans, donc c'est plutôt pas mal.

C : Ah oui, c'est pas mal. Je vous ai posé toutes mes questions. Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

L : De rien, c'est aussi super intéressant pour moi d'avoir ce genre d'échange. Je vais essayer, tant que j'y pense, de t'envoyer l'élément de la législation qui parle de la TVA à 6%.

C : Ah oui, ça m'intéresserait vraiment beaucoup ! Un tout grand merci pour vos réponses parce que je pense que ça va m'aider pour mon Mémoire et c'était de toute façon très enrichissant.

L : Avec plaisir, merci à toi de travailler sur cette question très utile.

C : Aurevoir, bonne journée.

Interview d'Eric Schroeder, Ressources

Nom de l'intervenant	Eric Schroeder
Entreprise	Ressources
Position	En charge de la filière textiles, la filière vélos, matériaux de construction et du label Solid'R
Date de l'interview	6/07/2022

C : Bonjour Monsieur Schroeder, enchantée. Tout d'abord, je voulais vous remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Êtes-vous d'accord que je vous enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

E : Oui, pas de problème.

C : Merci. Comme je vous l'ai déjà dit, je réalise un Mémoire sur le textile circulaire et, pour vous mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi Wallonie et à Bruxelles ? Par « tous les acteurs de la réutilisation locale », nous voulons inclure les acteurs de l'économie sociale qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling.

Je voulais vous demander premièrement si certains opérateurs textile de l'économie sociale collaborent ou ont eu des expériences de collaboration avec des acteurs privés actifs dans le réemploi? Comment cela s'est-il passé ? Qu'est-ce qui a marché et qu'est-ce qui n'a pas marché ?

E : Oui, alors, oui, tout le temps. Il y a énormément d'interactions entre des acteurs privés et des acteurs de l'économie sociale à différents niveaux. On peut dire à un niveau industriel, il y a déjà certains types d'interactions, de collaborations. Par exemple, de la revente de certains gisements pour du tri, etc. Dans un sens ou dans l'autre. Il y a, au niveau des acteurs du réemploi, qui font de la réutilisation locale, en fait, il y a énormément de petites structures, de petites initiatives qui vont vers des entreprises de l'économie sociale pour aller chercher du gisement, des pièces qu'ils peuvent revendre etc. Par exemple, un magasin spécialisé dans la revente de vêtements « vintage » va contacter une entreprise sociale qui collecte beaucoup de vêtements pour essayer de racheter des pièces particulières pour achalandier son magasin. Mais, ça se passe aussi pour des petits projets, on va dire de remanufacturing ou d'upcycling, c'est aller chercher des pièces particulières, par exemple, un type de vêtements extrêmement particulier, pour pouvoir refabriquer d'autres choses. Mais ça, j'ai envie de dire que c'est permanent et généralement, les entreprises sociales répondent à la demande. Il y a des demandes qui sont parfois extrêmement ponctuelles donc, c'est un acteur qui va venir dans une entreprise sociale et qui va faire un achat et puis plus pour diverses raisons. Mais après, il y a d'autres partenariats qui sont plus structurés.

C : Selon vous, comment le statut et les facilités des acteurs de l'économie sociale pourraient être élargis aux autres acteurs privés du réemploi qui revalorisent des textiles usagés dans une dynamique qui est sociétale ?

E : Tout d'abord, si les entreprises de l'économie sociale sont subsidiées, c'est pas pour rien. C'est parce qu'elles mènent leurs activités d'une certaine manière. La première chose, c'est qu'elles les mènent en économie sociale. Donc, elles mettent en avant la réinsertion socio-professionnelle, la formation, donc, la mise à l'emploi de personnes qui sont très éloignées de l'emploi. Ce sont des subsides à l'emploi ou autres qui sont donnés car ça demande beaucoup plus de temps. Je veux dire, au niveau de la productivité, c'est nettement inférieur que si l'on prend des travailleurs classiques qui ne nécessitent pas d'encadrement, etc. Je ne dirais pas que c'est une facilité. En fait, pour moi, n'importe quelle entreprise

classique peut devenir entreprise d'économie sociale si elle respecte les critères d'économie sociale et aura accès à ces subsides finalement.

C : En fait, je ne parle pas spécialement des subsides au réemploi, je parle vraiment spécifiquement des subventions qui sont données par rapport au tonnage de déchets textiles effectivement réutilisé, qui est vraiment lié à la contribution de ces acteurs qui réduisent les déchets textiles de Belgique.

E : Oui, effectivement, donc il y a l'agrément réutilisation en Wallonie et l'agrément réemploi à Bruxelles.

Après, c'est vrai, ce subside existe et il a été octroyé aux entreprises d'économie sociale à la suite d'une étude qui a été réalisée et qui montrait que les bénéfices environnementaux étaient plus importants via l'économie sociale parce qu'il y avait la maximisation de la réutilisation locale. Et, c'est ça en fait, qui fait la grosse différence finalement. Puisque, dans le privé, c'est majoritairement de l'exportation. En fait, il y en a très peu qui développent la réutilisation locale parce que celle-ci coûte très cher.

Ce subside est très difficile à obtenir pour une petite structure qui va faire très peu de réemploi. Je m'explique, c'est quand même un travail de « reporting », qui est extrêmement important. Donc, il faut pouvoir justifier l'ensemble de ses actions, il faut être très précis. Donc, il faut avoir des systèmes de contrôle, de gestion au point et validés par la Région. Et, c'est pas pour rien, qu'il n'y en a pas tant que ça qui ont cet agrément. Si l'on réemploie 10 tonnes par an de textiles, ça ne vaut pas la peine de demander l'agrément.

C : Ok, oui, c'est vrai. Mais, par « facilités », je pensais aussi au taux réduit de TVA à 6%.

E : Oui, ça c'est quelque chose sur lequel, finalement, on a relativement peu de prises. Le 6% est appliqué à l'ensemble de l'économie sociale, de manière générale, pour essayer de simplifier et de faciliter les activités de l'économie sociale. Puisque les plus-values sont quand même intéressantes pour l'État, il faut bien s'en rendre compte. La TVA, c'est une compétence fédérale par ailleurs donc ça touche l'ensemble des régions. Donc, oui, on pourrait très bien envisager effectivement avoir 6% de TVA sur la réutilisation de manière générale, que ce soit en économie sociale ou en économie classique. Je n'y vois pas non plus forcément d'inconvénients. Pour moi, c'est quelque chose qui s'est appliqué au réemploi parce que ça s'applique dans d'autres secteurs de l'économie sociale aussi. Je pense que ce n'est pas particulier au réemploi.

C : Selon vous, qu'est-ce qui pourrait aider à renforcer l'ensemble tous les acteurs du réemploi et augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi en Belgique ?

E : Pour moi, en fait, il y a un gros besoin dans la réutilisation, ça on s'en rend compte. En fait, on a la possibilité d'augmenter de manière significative la réutilisation locale, le réemploi local. On le voit parce que, compte tenu des gisements qui existent et des possibilités qui existent, en fait, on pourrait augmenter de manière significative l'offre. Mais, de nouveau, l'activité de vente de réemploi, qui nécessite donc forcément de la collecte, du tri, du nettoyage, de la préparation au réemploi. Ce sont des activités qui

sont quand même difficilement rentables on va dire et donc un soutien, au développement, à la création de magasins, de points de vente, ça pourrait être quelque chose qui pourrait augmenter la part du textile qui est récupérée et remise en vente localement. Soutenir le tri en vue de la réutilisation, c'est un petit peu ce qui se fait via l'agrément actuellement mais, de nouveau, les montants sont quand même relativement faibles si l'on regarde bien ce qu'il se passe.

Ce que l'on peut faire aussi, c'est réguler sur l'entrant.

En fait, un des **freins** à la réutilisation locale, c'est la concurrence de prix pour le textile avec la fast fashion. C'est quand même très difficile finalement de mettre en vente un t-shirt de seconde main à 5€ alors qu'on traverse la rue et on va dans un magasin de fast fashion où l'on peut trouver un t-shirt à 4€ neuf. Ça, c'est extrêmement compliqué évidemment, même si le textile revendu en seconde main est de meilleure qualité, puisque généralement, il ne vient pas de marques de fast fashion. Mais, il n'y a rien à faire, il y a aussi tous les freins psychologiques par rapport à la réutilisation. Donc, grosso modo, l'un dans l'autre, c'est compliqué. Du coup, effectivement, on serait plutôt pour dire « essayons peut-être de réguler finalement d'une manière ou d'une autre, tout ce qu'on apporte finalement ». Est-ce qu'on a envie d'avoir beaucoup de textiles de mauvaise qualité qui nous encombre, dont on ne sait que faire puisqu'on ne peut même pas les réutiliser après, qui sont en concurrence directe avec des textiles de réutilisation. Mais, c'est une énorme mesure évidemment, extrêmement compliquée à mettre en œuvre. Mais, par contre, ce serait sans doute très efficace.

C : Donc, par là, vous voulez dire limiter les grands magasins de fast fashion en Belgique ?

E : Ou les inciter à vendre de la meilleure qualité finalement. J'essaie de le voir positivement mais en gros, je ne veux pas leur interdire de vendre des trucs de très mauvaise qualité. Mais, par contre, s'ils n'ont plus aucun intérêt à le faire, finalement, c'est les textiles de bonne qualité qui resteront à priori. Je veux dire, si c'est le même prix pour avoir un t-shirt de bonne qualité ou de mauvaise qualité, eh bien, on va prendre celui de bonne qualité. Et celui de mauvaise qualité disparaîtra. Et, finalement, c'est pas plus mal pour tout un ensemble d'autres raisons comme par exemple, la responsabilité sociale des entreprise, etc.

Et, donc, ça c'est un gros sujet et c'est aussi en discussion au niveau européen actuellement dans les stratégies textiles, etc. Mais, je ne suis pas sûre que ça verra le jour. Ce serait, certainement un très bon point.

Comme il existe déjà des normes produits sur toute une série de choses, je ne vois pas pourquoi ça ne serait pas possible de le faire sur le textile. Avec du contrôle, il doit y avoir des garanties de durabilité, ça doit tenir x temps. Il y a énormément d'études et il y a déjà des choses qui existent dans ce sens-là. Après, ça demande évidemment du contrôle, des sections, etc. Et, ça, c'est extrêmement difficile. Mais on le fait sur d'autres choses et à partir du moment où l'on identifie que le textile, c'est quand même vraiment un secteur problématique à différents niveaux, on peut mettre les choses en œuvre pour essayer

de réguler. Après, de nouveau, c'est certainement pas le plus facile à faire et ça sera donc sûrement pas la première prise.

C : L'objectif de mon Mémoire est de voir comment on pourrait plus harmoniser, unifier tous les acteurs du réemploi et créer des synergies entre eux. Et, donc, pourquoi pas les réunir, les fédérer mais du coup il faudrait trouver certains critères. Quels critères choisiriez-vous pour réunir, harmoniser tous ces acteurs ?

E : Alors, je vais répondre en plusieurs points. En fait, il y a différents types d'acteurs dans le secteur du textile. Donc, il y a les producteurs, les metteurs sur le marché du textile tels qu'H&M, Zara, Decathlon. Il y a les entreprises qui sont sur la collecte finalement de biens de réutilisation, ce sont les entreprises sociales et privées qui font de la collecte de textiles. Et, il y a toutes les initiatives de réemploi, d'upcycling, de remanufacturing dont on a déjà parlé. Ce qu'il se passe, c'est que donc, entre les acteurs de collecte de textiles classiques et privés, il y a déjà en fait des endroits, des instances finalement, où ils peuvent discuter, etc. C'est parce que c'est quand même un secteur, même si c'est d'un côté de l'économie sociale et de l'autre côté de l'économie classique, ils se connaissent et ils ont des endroits finalement où ils peuvent discuter et où ils peuvent donner leur position, échanger sur différents sujets. Je ne dis pas que les discussions ne sont pas parfois un petit peu houleuses mais en tout cas, ça existe déjà. Au niveau d'une instance finalement qui rassemblerait l'économie sociale donc qui collecte notamment et qui fait aussi de la revente de vêtements de réemploi et d'autres initiatives privées à Bruxelles, ça existe aussi déjà avec Circlemade de Hub.Brussels. Et, d'ailleurs, en fait, finalement, ça existe même à différents niveaux et on est en train d'essayer pour infos de rassembler ces différents groupes de discussion pour avoir un espace de discussion plus unifié pour permettre finalement aux acteurs de se rencontrer plus facilement. Pour ne pas avoir plein de petits réseaux mais en avoir un seul grand. En Wallonie, il y a quand même déjà différentes choses qui existent aussi mais c'est encore des petits réseaux. C'est vrai qu'il n'y a pas encore une plateforme, on va dire, unique. Mais d'un autre côté, comme je le disais aussi pour la première question, il y a déjà quand même des liens qui se créent très facilement parce que l'économie sociale est assez bien identifiée, notamment via Ressources. Et, du coup, les liens se font un peu, on va dire, au cas par cas, mais en tout cas, ça existe déjà. Mais, par contre, du côté des producteurs et des metteurs sur le marché, là, il y a différentes choses où l'on se rend compte mais il n'y a pas un espace effectivement dédié pour la communication entre ces acteurs-là et d'autres acteurs, notamment de l'économie sociale. Par exemple, nous, on est en contact avec la Fédération des producteurs et des metteurs sur le marché et on essaye de voir un petit peu quels types de partenariats il pourrait exister, comment est-ce qu'on pourrait fonctionner de manière un peu plus structurée, etc. Après, ça reste compliqué évidemment, parce que les intérêts des uns ne sont pas forcément les intérêts des autres.

Donc, si l'on parle de réemploi et uniquement de réemploi. Si l'on veut harmoniser tous les acteurs du réemploi qui agissent dans une dynamique sociétale, un critère pourrait être un taux de réemploi local

sur le gisement global collecté. Pour moi, ça c'est indicateur qui pourrait être tout à fait pertinent. Ce ne sont que des suppositions de ma part mais, j'ai l'impression que toutes les grandes enseignes qui se lancent dans le réemploi ne sont pas fondamentalement dans l'idée de réutiliser tout ce qui est possible, de réutiliser localement. Donc, dans ce qu'ils collectent, ils n'essayent pas de réutiliser tout ce qui est possible de réutiliser localement pour différentes raisons.

Parce que, ce n'est pas leur métier de base, ils n'ont pas forcément la place dans leur magasin et ils ne vont pas forcément prendre beaucoup de place dans leur magasin pour mettre du réemploi alors qu'ils ont besoin de cet espace aussi pour vendre le neuf. Ils ne vont pas se faire concurrence à eux-mêmes finalement en mettant sur le marché des articles de réemploi alors qu'ils pourraient vendre du neuf. Et, donc, finalement, un taux de réemploi local pourrait être un critère objectif pour harmoniser les acteurs du réemploi. « Je collecte une tonne de textiles, j'en réutilise combien de kilos localement ». Mais, c'est difficile à mettre en place car ça nécessite un suivi des collectes, etc. Et, donc, ça nécessite aussi du contrôle parce qu'on peut faire des déclarations qui sont fausses aussi. Je le dis parce que ça existe beaucoup dans le textile aussi.

Ça reste compliqué aussi parce qu'il faut intégrer le fait qu'il y a différents types de collectes, à savoir : la collecte écrémante ou non-écrémante, comme on dit. Par exemple, un petit magasin local de réutilisation, une petite association où l'on va déposer les vêtements directement au magasin au comptoir, il y a un pré-tri qui est fait avec le client donc on est dans de l'écramant. On arrive facilement à des résultats de 70-80% de réutilisation de ce que l'on a collecté. Mais, quand on est entreprise sociale ou même entreprise privée, qui collecte via bulles dans la rue, là le taux de réutilisation local, il chute drastiquement parce que dans les sacs, on va retrouver des textiles qu'on ne peut pas réutiliser. Donc, c'est difficile à mettre en place. C'est pour ça que je suis un peu mal à l'aise avec la question, c'est que finalement, je ne sais pas comment harmoniser cela.

Donc, c'est la réutilisation locale, la quantité réellement réutilisée qu'il faut mettre en parallèle d'un taux de réemploi local par rapport au gisement. Il faut toujours comparer par rapport au gisement. Et comment a été créé ce gisement. Est-ce que c'est de l'écramant ou du non-écramant, etc. Si vous devez créer cet indicateur dans votre Mémoire, c'est bien, c'est ambitieux.

C : Oui, c'est sûr. Je pensais aussi au fait que justement des marques de fast fashion qui récupèrent des marques de vêtements usagés de leur propre marque, je pourrai peut-être les séparer parce que justement ce sont des producteurs et donc les laisser avec la responsabilité élargie des producteurs, etc. Et, alors, vraiment me concentrer que sur des acteurs qui pratiquent le réemploi mais qui ne sont pas des producteurs de base. Je me dis que ça peut peut-être être une piste.

E : C'est sans doute plus facile à aborder parce qu'effectivement, de nouveau, pour les producteurs, il y a des intérêts mixtes.

Si l'on prend le cas d'H&M, c'est assez compliqué parce qu'ils font de la collecte en magasins, ils proposent de déposer des sacs de vêtements et ils donnent un bon d'achat à valoir dans le groupe H&M. En fait, on a très peu de vision sur ce que deviennent ces vêtements et il y a peu de transparence. Mais on avait déjà entendu qu'H&M revendait ces vêtements à une grosse société de tri et d'export SOEX en Allemagne. Mais, donc quelle est la plus-value environnementale de cette action, je ne sais pas bien. Mais par contre, niveau communication, c'est pas mal.

C'est de dire, on récupère vos vêtements parce qu'on fait des trucs super, etc. Et, on fait de la réutilisation, sauf que c'est envoyé hors Belgique, c'est trié hors Belgique et ça part dans des réseaux divers et variés avec peu de transparence. On reste prudent par rapport à ce genre d'action. Par contre, il y en a d'autres qui font ça très très bien, qui ont des intentions derrière. Par exemple, il y a des magasins qui organisent de la collecte, qui donnent des bons d'achat. Après, on reste dans un principe, on fait venir les clients, on donne des bons d'achat pour acheter du neuf dans le magasin, etc. Mais les vêtements collectés sont donnés en intégralité à une association partenaire. Alors, on peut critiquer le fait de dire que c'est un incitant pour venir acheter mais au moins, on a la garantie que le tri est fait d'une certaine manière, qu'il y a une maximisation de la réutilisation locale et que c'est fait dans un certain cadre on va dire.

Il y a beaucoup de communication derrière la réutilisation, le réemploi. On en parle beaucoup et clairement, les producteurs savent bien qu'ils ne peuvent pas passer complètement à côté. C'est possiblement en tout cas dans les années à venir, une grosse augmentation en fait, finalement de l'activité et donc des parts de marché, etc. Avec des enjeux financiers qui peuvent commencer à devenir intéressants. On le voit avec des choses qui commencent à se mettre en place. Par exemple, Patatam en France, ce n'est pas du tout de l'économie sociale, c'est un réseau organisé pour faire de la récupération de textile et puis, après c'est de la distribution via de grandes enseignes comme Auchan. Ça devient en tout cas une possibilité de faire du business. Et donc, du coup, toujours très prudent avec ça. Il faut savoir ce qui est fait parce que de nouveau, la réutilisation locale, c'est pas forcément le plus rentable. Il faut bien comprendre ça parce que ça coûte beaucoup moins cher de faire trier son textile. Mais par contre, les gains environnementaux de la réutilisation locale sont vraiment importants. Ça a un intérêt réel et ça a un intérêt pour les Régions.

C : Merci. Et, à votre avis, comment mieux faire connaître l'impact positif des petits acteurs privés qui font du réemploi par rapport à leur contribution à la réduction des déchets textiles ?

E : Il y a déjà quelques projets qui existent dans ce sens-là. Je vois notamment, il y a pas mal de petits projets à Bruxelles qui ont été financés par Be Circular et il y a une communication qui est offerte derrière. Après, à Bruxelles, il y a une densité d'activités qui est plus forte sur un territoire dense. En gros, des initiatives, de la communication, il y en a déjà. Sans doute, pas assez, sans doute, aussi parce que, de nouveau sur la réutilisation finalement, quand on regarde les programmes de communication, sensibilisation et autres, finalement ça coûte extrêmement cher. Et, donc, ce sont ceux qui ont vraiment

les moyens qui vont réussir à faire de la communication. Par exemple, une des communications, me semble-il sur la réutilisation qui passe le plus, c'est le réemploi vu par Décathlon. Ils se positionnent économie circulaire, etc. C'est quelque chose que l'on voit énormément parce qu'ils ont vraiment des moyens énormes pour faire passer leur message. Ce qui n'existe pas forcément pour les petits acteurs et donc, ça, c'est quelque chose qui pourrait être soutenu finalement par le collectif.

Parce qu'il y a des ambitions au niveau régional, que ce soit à Bruxelles ou en Wallonie, ils ont des ambitions de réutilisation chacun. Des objectifs dans leur stratégie et dans leurs plans régionaux, politiques. Et, donc, sensibiliser, communiquer, c'est important mais ça coûte très cher et on constate que c'est très compliqué d'aller toucher des gens qui ne sont pas sensibilisés. Par exemple, je participe régulièrement à des conférences-débats sur le réemploi de manière générale, notamment du textile. Et, c'est toujours organisé par des gens qui sont extrêmement convaincus. Mais, finalement, on voit quand même souvent les mêmes personnes donc, finalement, on ne touche pas ceux qu'on devrait toucher. On a beau essayer d'organiser des événements publics, ouverts à tous, gratuits. En fait, finalement, ceux qui viennent, ce sont déjà des gens acquis à la cause. Alors, ça augmente au fur et à mesure mais très lentement. Mais, j'imagine que si l'on fait de plus en plus d'actions, ça aura un impact mais on se rend compte qu'il y a quand même des limites à ce genre de choses. Et le problème, c'est que ça demande une énergie de fou d'organiser des trucs comme ça et ça coûte énormément d'argent, pour des résultats qui sont très faibles.

Moi, je crois énormément en la sensibilisation via les écoles et autres. On a des canaux de transmission qui existent. Il y a les écoles primaires et secondaires mais il y a aussi les hautes écoles, les universités, etc. Pour moi, ce sont de bons relais, il faut juste les motiver à le faire aussi.

C : Oui, c'est vrai. Et Emmanuel Mossay a évoqué également l'idée de peut-être instaurer un label, qui certifierait qu'un vêtement a été upcyclé avec 100% de déchets textiles belges ou ce vêtement de seconde main provient de Belgique pour unifier tous ces acteurs, qu'est-ce que vous en pensez ?

E : Je me pose la question de l'intérêt. Pour être quand même un peu au courant de ce qu'il se passe dans le secteur de la réutilisation, on a quand même peu de produits de réemploi importés en Belgique. Généralement, les pièces réutilisées, elles proviennent toutes d'ici ou alors avec du gisement qui est très proche tels que du Nord de la France, du sud des Pays-Bas parce que la Belgique c'est tout petit. Du coup, selon moi, ça n'a pas beaucoup de sens finalement d'aller pénaliser parce qu'on n'a pas le label alors que le gisement de textile peut venir de 10 kilomètres de la Belgique mais en France. Moi, j'y vois peu d'intérêt honnêtement mais je comprends l'idée de faire un label. Après, on est déjà noyé dans les labels. Et finalement, un label, qu'est-ce que c'est ? Personne ne le sait vraiment.

Si c'est de la sensibilisation qu'on veut, j'ai envie de dire qu'un signe distinctif suffit quelque part.

C : Et donc comme quoi par exemple ?

Par exemple, un bête logo « garanti réutilisation locale ». Mais, de nouveau, je ne vois pas trop l'intérêt de ça.

C : Merci. Mais c'est vrai que les acteurs de l'upcycling me disaient la plupart, que c'est plutôt l'artisanat qu'il faudrait sensibiliser. Mais alors, ça veut dire que les acteurs de la seconde main ne pourraient pas vraiment être pris en compte puisqu'eux ne font que revendre des vêtements tels quels.

E : Mais est-ce que c'est grave d'avoir des choses qui parlent de choses différentes finalement ? Parce que c'est ça, on pourrait avoir une espèce de label, marque ou autre « artisanat belge » sur des pièces d'upcycling. Ça nécessite du choix de pièce, de la découpe de la couture, des choses qui ne sont pas nécessaires pour la réutilisation pure et simple. Je veux dire, ce sont des compétences différentes. C'est de l'artisanat, le travail est vraiment différent et d'ailleurs, on voit que le résultat est vraiment différent aussi. Dans l'upcycling, je trouve que c'est vraiment super d'avoir tout ça et j'espère qu'il y en aura de plus en plus parce que ça permet de reconsidérer la mode autrement, etc. Donc, c'est très bon pour l'ensemble mais si l'on est un peu réaliste, on se rend compte que finalement, parmi toutes ces opérations d'upcycling, en fait, très peu proposent des solutions pour beaucoup de textiles. Et donc, ça ne va pas résoudre le problème du jour au lendemain de l'ensemble des déchets textiles qu'il faut pouvoir gérer. Et donc, je ne trouve pas que ce soit gênant, finalement, de différencier les activités particulières de l'upcycling, de la couture et même du remanufacturing, etc que des activités de réemploi. Donc, je ne vois pas le problème d'exclure finalement la réutilisation pure. Le fait de dire que c'est un **artisanat local**, je trouve que c'est intéressant. Que ce n'est pas du faux upcycling. Que c'est pas des pièces qui font semblant d'être de l'upcycling de vêtements, etc et tout, qui pourraient être fabriquées ailleurs.

C : Auriez-vous des informations à propos du lien entre les réductions de coûts directs et indirects supportés par les dépenses publiques et les subventions qui sont mises en place depuis 2005 par la Région Bruxelles-Capitale et depuis 2014 par la Région wallonne pour les opérateurs textile agréés et subsidiés. En d'autres mots, j'aimerais trouver des chiffres pour pouvoir estimer combien un acteur économise à l'État quand il revalorise X déchets-textiles.

E : Oui, je peux vous envoyer l'étude qui a été faite en 2008 par RDC Environnement sur cette question-là avec les bénéfices socio-économiques et environnementaux de la réutilisation. Et, ils ont monétarisé les impacts quoi. En gros, au niveau des bénéfices environnementaux, ils avaient calculé avec une méthodologie particulière – avec ces études, il faut toujours faire attention à l'interprétation aussi – mais c'est expliqué, ils avaient quand même fait ça, me semble-t-il, sérieusement. Mais, ils avaient fait un comparatif de la gestion des déchets, en séparant les flux, ce que ça représente quand c'est éliminé simplement dans les ordures ménagères, ce que ça représente quand c'est géré par les acteurs classiques qui font aussi de la collecte et autres et qu'est-ce qu'il y a comme bénéfices quand c'est fait par l'économie sociale. Et, on a les trois modes de gestion – je résume plus ou moins l'étude - et finalement, ils montrent que quand on passe par l'incinération par les ordures ménagères en faisant de la

revalorisation énergétique, on gagne ça, etc. Quand ce sont les privés qui s'en occupent, aux niveaux environnemental, social et économiques on gagne ça et idem quand c'est l'économie sociale.

Et la conclusion de l'étude, c'est qu'avec l'économie sociale, on a plus de bénéfices et donc, on soutient ces activités parce que ça a du sens, parce qu'on y gagne plus. L'étude, elle a été commandée au départ pour savoir ce qu'il fallait faire.

C : Oui, si vous savez m'envoyer ce document, ça m'aiderait beaucoup et je pense que ça serait intéressant pour mon Mémoire.

E : Oui, pas de problèmes.

C : Merci beaucoup ! Je vous ai posé toutes mes questions. Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

E : J'espère.

C : J'espère aussi. Encore un tout grand merci pour votre aide.

E : Je vous en prie. Pourriez-vous m'envoyer votre Mémoire une fois qu'il est terminé ?

C : Oui, bien-sûr.

E : Merci, bonne continuation.

Interview de Barbara Malik, Les Petits Riens

Nom de l'intervenant	Barbara Malik
Entreprise	Les Petits Riens
Position	Coordinatrice du projet Label Jaune made by les Petits Riens
Date de l'interview	19/07/2022

C : Bonjour Madame Malik, enchantée. Tout d'abord, je voulais vous remercier de bien vouloir m'accorder votre temps pour cette interview. Je me présente, je m'appelle Charline Daper, je suis étudiante en dernière année de Master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Corporate Sustainable Management ». Cette option m'a permis d'apprendre les bases de la durabilité en gestion avec des cours tels que « ressources humaines durables », « l'éthique des affaires » ou encore « rapport sur la durabilité des entreprises ».

Êtes-vous d'accord que je vous enregistre pour que je puisse retranscrire notre entretien dans le cadre de mon Mémoire et utiliser les données à des fins exploratoires pour répondre à ma question de recherche ?

B : Oui, bien-sûr.

C : Merci ! Comme je vous l'ai déjà dit, je réalise un Mémoire sur le textile circulaire et, pour vous mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi Wallonie et à Bruxelles ? Par « tous les acteurs de la réutilisation locale », nous voulons inclure les acteurs de l'économie sociale qui collectent et traitent les déchets textiles ainsi que les petites initiatives de seconde main et d'upcycling.

Je vais donc commencer à vous poser mes questions. Pourriez-vous tout d'abord me parler du Label Jaune. Comment cela fonctionne ? Quel type de vêtements collecté est maintenant entièrement dédié au label jaune ?

B : Donc, le label jaune, c'est un maillon supplémentaire depuis quelques années maintenant. Ça fait trois ans dans notre activité de collecte, de tri et de vente. Donc c'est de dire on a énormément de parts de gisements non utilisées directement, pas revendues, pas revalorisées directement dans nos boutiques. Donc c'était de venir rajouter un maillon à cette chaîne-là de notre activité économique. Et dire, on va transformer, réparer, upcycler une partie de ce gisement là pour pouvoir le revendre et le valoriser dans nos boutiques également.

C : Ok et quels sont les critères de sélection des trieurs qui vous donnent justement ces vêtements?

B : Alors il y a deux manières de sélectionner, ici, on a soit certains trieurs ou trieuses qui sont très concernés par le projet, qui connaissent un petit peu les collections, les capsules qui vont sortir. Et donc, il y a deux manières de travailler. C'est soit de dire : on a une quantité de vêtements en surplus, est ce qu'on pourrait en faire quelque chose parce que trop abîmé, trop sale, etc. Et la deuxième manière de fonctionner, c'est l'atelier qui a une idée de prototype, de création et qui demande si le gisement qui est destiné au recyclage serait disponible et sélectionnables pour faire des créations. Donc, il y a deux manières de fonctionner. Mais, en tout cas c'est que de la marchandise textile qui ne sait pas être vendue en état dans nos boutiques ou alors dans le développement du projet, c'est ça qu'on attaque aujourd'hui, c'est de travailler sur des pièces qui sont démodées. Donc qui sont en état mais plutôt démodées et qu'on va remoderniser par la coupe au sein de l'atelier.

C : Ok, merci. Et alors? Je me demandais quels sont les freins et les leviers propres à l'activité du label jaune. Donc les éléments qui freinent le développement de l'activité du label jaune et les éléments qui justement sont favorables pour le label jaune.

Chloé (stagiaire) : C'est super comme principe et comme maillon. Et moi, je crois hyper fort à ça. Mais, c'est juste que c'est énormément d'investissements qu'aujourd'hui, on ne peut pas se permettre. Ce qui fait qu'on est obligé de recourir à des subsides pour perpétuer, parce que ce n'est pas une activité qui là, au bout de trois ans, a su être à l'équilibre. Donc c'est ça qui a un petit peu compliqué quand on croit fort en une idée, mais que, de facto, ça roule pas comme le désirerait. Mais après, pour moi, c'est ça le plus

gros frein aujourd'hui parce que si on avait les moyens, ça serait exponentiel, je pense. → à dire dans les limites

B : Il y a des moyens de base, mais c'est toute la difficulté de l'upcycling. C'est que la main d'œuvre en Belgique coûte cher déjà. Créer une pièce upcyclée, ça demande énormément de temps de travail. Une fois le temps de travail calculé sur un coût de travail belge, la pièce devient peu accessible pour le public. Pour moi, ça, c'est le premier frein. Et le deuxième, c'est qu'on a un public pas encore fort sensibilisé à un achat upcycling. Donc la seconde main, depuis des années prend son envol et je pense qu'on a une bonne sensibilisation au niveau du consommateur aujourd'hui. Mais, avec l'upcycling, on est encore loin par rapport à ça.

C : Et je voulais vous demander comme du coup, le Label Jaune, ça se fait dans le cadre des Petits Riens, est ce que vous bénéficiez d'une aide de l'État comme Les Petits Riens reçoivent une subvention? Enfin, j'imagine que les quantités sont peut-être pas encore assez grandes pour avoir une subvention comme pour le tonnage effectivement réutilisé, et cetera. Je ne sais pas si vous êtes au courant.

B : Ça, c'est ce que Chloé disait. Le Label Jaune, il vit grâce aux subsides.

C : Ok, oui. Et donc vous avez des subsides directs pour le label jaune ou c'est via les petits riens que c'est le cas.

B : On rend des demandes de subsides que pour le Label Jaune.

C : Ah oui ok. Ça va, merci. Et alors? Les leviers propres à l'activité du Label Jaune, ce serait quoi plus ou moins ?

B : C'est notre source. On a une source impressionnante de gisements, donc en matières premières, on a tout ce qu'il faut ici, dans notre collecte et dans les dons pour travailler, ce qui est déjà énorme. On a un beau réseau commercial, donc on vend nos pièces aujourd'hui principalement et uniquement sur notre réseau commercial à la clientèle Petits Riens. Donc ça, ce n'est pas négligeable dans le modèle. Après, voilà, il faut pouvoir sensibiliser notre clientèle aussi à cette différence de prix entre de la seconde main de base et un produit upcycling. Donc c'est un vrai travail de sensibilisation.

C : Oui, ok, merci. Et à votre avis, comment est-ce qu'on pourrait mieux faire connaître auprès des citoyens l'impact que votre activité a sur la réduction des déchets textiles, qui a un impact positif sur la société?

B : Les réseaux sociaux, c'est ce qui nous manque aujourd'hui. Sensibiliser les plus jeunes, pouvoir communiquer sur la création du produit. Montrer un petit peu toutes les étapes de sélection, de nettoyage, de création. Le client, il voit le produit fini et pour lui, c'est très compliqué de pouvoir accepter un prix de vente sans connaître toutes les étapes par lesquelles est passé le produit, la création. Donc oui, les réseaux sociaux nous aideraient beaucoup. Après, oui, c'est le monde du textile en général qui craint les grosses multinationales qui font semblant de s'y mettre un petit peu, mais il y a un vrai travail de sensibilisation, beaucoup plus global. Et ça, Les Petits Riens ne sait pas le porter tout seul.

C : Et oui, il y a le fait que c'est vraiment de l'artisanat qui est derrière l'upcycling. Quand j'ai interviewé d'autres acteurs de l'upcycling, ils me disaient que ce qui était difficile, c'était la justification du prix lié justement à l'artisanat de pièces uniques, et cetera et que le consommateur n'arrive pas encore vraiment à comprendre.

B : C'est de pire en pire. Aujourd'hui, l'achat se fait sur le prix et on le voit dans la consommation de la jeune génération aussi, ça se fait sur un prix. Et, avec toutes ces boîtes de fast fashion qui ouvrent et qui proposent des choses à petits prix de qualité médiocre. Voilà, c'est de venir changer un tous les modes de consommation qui sont poussés totalement à l'inverse chez la jeune génération. Dire qu'un produit textile peut demander plus d'investissement mais il sera porté plus longtemps, c'est quand même un sacré travail de sensibilisation à faire.

C : Oui, c'est sûr. Et certains acteurs, justement que j'ai interviewés qui font de l'upcycling me disaient que pour mieux les valoriser, mais en allant au-delà de l'aspect financier, ils ont évoqué l'idée de mettre, par exemple, un signe distinctif sur les vêtements. En disant que ce sont vraiment des vêtements upcyclés localement. Est-ce que vous pensez que ça pourrait changer les choses, de mettre ce genre de signes distinctifs sur les vêtements ?

B : C'est l'ambition du nom Label Jaune en fait. L'idée, c'était de dire un label jaune, ça veut dire qui remplit tous les critères au niveau écologique. Oui, je crois à ça. Mais de nouveau, Les Petits Riens ne savent pas porter ça tout seul. L'idée d'un label avec un vêtement qui reprend tous ces critères par rapport à l'upcycling, oui ce serait intéressant. Autant qu'un label bio, quoi.

Mais, de nouveau, il faut que le consommateur ait envie de lire et de se renseigner. Je pense que moi, je pense que c'est plus travailler ensemble. Il y a des des mouvements comme circlemade et tout ça qui voient le jour. Et, c'est un petit monde encore, l'upcycling en Belgique ou ailleurs. Donc je pense que travailler ensemble, oui, à un moment donné, d'unir en tout cas toutes les forces permettra de faire une offre peut être plus intéressante aussi, de mieux se faire connaître.

C : Et alors ; je me demandais comment est-ce que, selon vous, il serait envisageable et possible de créer des liens, des synergies et d'harmoniser tous les acteurs qui contribuent dans la même dynamique du réemploi, c'est à dire entre les opérateurs textile, de l'économie sociale comme vous et les petits acteurs privés du réemploi qui font de l'upcycling et de la seconde main. Donc un peu ce que ce que vous disiez de s'unir tous ensemble. Je ne sais pas si vous avez d'autres idées.

B : Ben on le fait déjà pas mal, c'est de mettre à disposition en tout cas le gisement quand il y a des demandes. On répond à pas mal de demandes d'acteurs de l'upcycling sur de petites quantités de gisements qui sont recherchées. Après, c'est vrai que ce n'est jamais évident pour nous, parce que si on doit sélectionner pour les autres acteurs aussi, ça nous demande énormément de temps, mine de rien. Il ne faut pas minimiser les tonnes qui arrivent ici au centre de tri. Et d'aller sélectionner des choses très spécifiques demande énormément de temps et de structures, mettent à mal parfois la chaîne qui nous permet de produire en quantité aussi. Et donner des gisements non triés à tous ces acteurs-là pose la question de déchets en fait. Qu'est-ce qu'elles font de ce qu'elles ne prennent pas? Et ça, c'est toujours

très compliqué de répondre. Parce que la première question, c'est est ce que je peux vous rendre tout ce qui m'intéresse pas, mais en fait, chez nous, ça a déjà été trié. Donc, c'est faire double, triple travail ou jeter les textiles qui sont pas intéressants, il faut payer aujourd'hui. Je crois que sur des quantités importantes, c'est de savoir quelles sont les débouchés pour jeter ces quantités de textiles qui ne nous intéressent pas.

Ce n'est pas évident. Même pour notre Label Jaune, c'est les trieurs ici qui sélectionnent selon les critères communiqués. L'équipe du label jaune ne vient pas tout le temps au centre de tri et même là-dedans, on doit encore soit sélectionner et renvoyer ou revendre à bas prix à l'ensemble de la boutique. Ce qui n'est pas intéressant à travailler dans le modèle, dans la matière, dans l'état.

Ce qui a été lavé, mais ce n'est pas sorti comme il fallait. Et, je crois que les gens connaissent pas et c'est normal en fait, ils ne connaissent pas encore toutes ces étapes-là, avant le produit fini, quoi.

C : Oui, oui, c'est sûr. Et selon vous, qu'est ce qui pourrait encore aider à renforcer l'ensemble des acteurs du réemploi et augmenter la part du textile qui est récupérée et mise au réemploi en Belgique?

Chloé (stagiaire) : Des moyens de faire plus parce qu'en fait, oui, là, notre gisement est énorme. Et en fait, si on veut le trier de façon optimale, il faut des gens pour ça et il faut du temps de travail pour ça. Et même nous pour Le Label Jaune, c'est une question qui s'est posée est ce qu'on va pas prendre un trieur ou une trieuse qui ferait sa propre sélection. Et c'est quelque chose qu'on a dû avorter dans le processus parce que on ne peut pas se permettre d'engager un ETP supplémentaire. Pour moi, c'est vraiment le nerf de la guerre, parce que c'est pas encore quelque chose d'assez démocratisé pour que ça devienne rentable. Et du coup, il faut vraiment faire un investissement énorme là-dessus pour qu'une plus grosse part de tous ces gisements puissent être réemployés et trouver une seconde vie. Parce que c'est sûr que sinon, ça coûte beaucoup moins cher de mettre aux déchets des choses qu'on ne sait pas trier ou de vendre à des prix dérisoires, des quantités astronomiques qu'on ne sait pas trier parce qu'on n'a pas la main d'œuvre pour ou qu'on n'a pas juste le temps ou ni l'espace de stockage. Donc c'est frustrant et je pense que c'est pareil pour tout le monde, mais enfin pour moi, c'est vraiment ça qui manque. Que aussi, les gens y croient pour qu'ils puissent investir là-dedans et que ça puisse rouler de façon autonome après, parce que je pense que ça ne pourra pas se faire tout seul, malheureusement.

C : Et alors je me demandais est ce que vous pourriez me donner une estimation du nombre de kilos de déchets textiles que vous revaloriser en vêtements sur une année? Est-ce que vous avez une idée?

B : Avec le label jaune, on est plus ou moins à trois tonnes par an. Ce qui n'est vraiment pas énorme. C'est pour ça qu'on a changé un peu notre manière de procéder parce qu'avec le fait d'aller sélectionner des matières très spécifiques ou des motifs très spécifiques, on a perdu beaucoup de temps de travail, de sélection et de temps de travail derrière. Donc là, on réaxe un peu le projet sur des gisements qui sont plus facilement identifiables ou il y aurait moins d'interventions, mais donc plutôt de les réparer, les

laver ou de les moderniser. Voilà, on a fait le test sur quelques créations et ça séduit plutôt bien la clientèle. Et du coup, on arrive aussi à un prix plus abordable, quoi, pour le consommateur.

C : Et dans le futur, qu'est-ce que vous pensez qui pourrait encore être amélioré dans le secteur du réemploi? Enfin, peut être que vous avez déjà répondu avec tout ce que vous m'avez déjà dit. Mais si vous avez une idée.

B : C'est difficile à dire comme ça. Des nouveaux projets, de nouvelles idées aux Petits riens, on en a beaucoup dans le fait d'aller encore grappiller dans notre collecte, dans notre tri, aller encore beaucoup plus loin dans le tri. Je pense qu'on tient des pistes assez intéressantes via Le Label Jaune mais aussi via simplement notre tri ici. Ben voilà, des vêtements des années entre les années 70' ou 90' où la fibre était encore de bonne qualité, si même usée, ça séduit la clientèle.

Mais, par contre, je me dis que dans 20 ans, on n'aura plus que de la fast fashion à trier en fait. En fait, c'est plus ça qui m'inquiète. Oui, c'est quand il n'y aura plus ces pièces de qualité comme le vrai rétro le vrai vintage. Donc on aura toute cette production de ces années-ci, qui n'est pas de la belle seconde main.

C : Oui, on le voit déjà dans les friperies. Je trouve qu'il y a déjà de plus en plus de vêtements et de fast fashion et beaucoup moins de pépites.

B : C'est 70-80 % de notre collecte. Et du coup, de ce qu'on a dans nos magasins. Donc dans 20 ans ou même bien avant, on sera à 100 % sans doute oui.

C : Oui, sauf si les choses changent entre temps.

B : Oui, c'est pour ça que l'upcycling, on y croit dur comme fer dans notre domaine en tout cas. Parce que la matière première, on en aura toujours. De quelle qualité, on ne sait pas, mais on aura toujours de la matière pour en faire quelque chose. Ce sera peut-être pas des vêtements, ce sera autre chose, on trouvera.

C : Ok. Je vous ai posé toutes mes questions. Merci beaucoup, c'était très intéressant. Je pense que notre entretien me sera bien utile pour réaliser ma partie empirique.

B : Merci beaucoup. Bon courage.

C : Merci beaucoup. Je vous souhaite une bonne journée. Au revoir. Merci.

Annexe 19 : Échange téléphonique avec Eddy Girardi, coordinateur chez Copidec (29 juillet 2022)

E : Allo ?

C : Bonjour Monsieur Girardi, c'est Charline Daper, l'étudiante qui vous a demandé des informations à propos des coûts de collecte, traitements, etc des poubelles ménagères collectées en porte à porte.

E : Oui, bonjour.

C : Pour vous mettre un peu dans le contexte de mon Mémoire, ma question de recherche est la suivante : De quelle manière est-il possible de renforcer tous les acteurs de la réutilisation locale dans le secteur

du textile-habillement ? De mieux valoriser leurs contributions et d'augmenter la part du textile qui est récupérée et qui est mise au réemploi en Wallonie et à Bruxelles ?

Et donc, dans ma partie empirique, je mets en évidence le fait qu'un certain nombre de kilos de textiles est encore jeté par les citoyens dans les poubelles d'ordures ménagères, qui sont collectées en porte-à-porte. Partant de ce constat, j'aimerais pouvoir trouver le coût moyen de collecte, de l'incinération, transport et de main d'œuvre d'une poubelle d'ordures ménagères pour les pouvoirs publics pour ensuite pouvoir faire une estimation du coût supporté par la collectivité pour ces textiles qui se font incinérer.

E : D'accord. Donc vous avez une idée de la proportion de textiles par rapport au poids total des ordures ménagères brutes, qui sont encore jetés ?

C : Oui, une madame qui travaille au SPW m'a communiqué des chiffres à ce propos.

E : Alors, bon, la difficulté au niveau des coûts, c'est que parler en terme de moyenne ça n'a pas de sens car la collecte et le mode de gestion ne sont pas les mêmes partout. Les poubelles ménagères se font en porte à porte essentiellement. Mais, vous avez des collectes qui se font en passant par un centre de transfert et d'autres pas. Donc, vous avez des coûts de traitement qui intègrent des coûts de transfert ou pas. Donc, ça, c'est déjà une différence.

Une deuxième différence, c'est que quand on met en route une collecte, on a des coûts fixes quel que soit ce qui est présenté à la collecte ou pas. Le coût de la tournée, le coût minimal de fonctionnement et de roulage du camion, de maintenance du camion, etc. Le coût salarial du personnel qui est dans le camion et à l'arrière du camion pour charger, il est le même. Ce qui va changer, c'est, éventuellement un allongement des tournées s'il y a des grandes quantités et évidemment le coût de traitement lui-même de la gestion ultérieure de ce qui est collecté. Donc, pour les coûts de collecte, il vaut mieux parler à l'habitant.

Donc, moi je peux vous donner un ordre de grandeur, une indication pour une zone intercommunale de type mixte, avec un territoire où vous avez des zones fortement urbaines, des zones semi-urbaines et semi-rurales et des zones rurales. Donc, c'est un territoire relativement mixé. Là, comme ordre de grandeur en coûts de collecte pour des ordures ménagères brutes en intégrant la main d'oeuvre, on est de l'ordre de 22 euros par habitant. En traitement, par contre, là on raisonne en termes de tonnes. Le coût du traitement comprend l'incinération, le traitement du résidu, l'élimination du résidu, etc. C'est le coût du traitement complet d'une tonne qui entre dans un four d'incinération, y compris la main d'œuvre. il faut compter une centaine d'euros. Donc, c'est tout à fait indicatif mais c'est l'ordre de grandeur pour le coût d'incinération d'une tonne d'ordures ménagères.

Et alors, se pose la question du transfert évidemment. Ça, c'est sans transfert. Si l'on parle en termes de transfert, c'est difficile de donner des chiffres. Il faut encore rajouter une dizaine d'euros à la tonne, 15 euros, 20 euros suivant les endroits. Donc, ça, c'est très très indicatif ce que je vous donne.

C : Ok, ça va, merci beaucoup.

E : Voilà, c'est très très indicatif mais c'est vraiment pour se donner une idée. Ce n'est pas transposable à tous quoi.

C : Oui, je vais bien l'indiquer dans mon Mémoire. Au moins, ça me permet d'avoir une estimation donc super. Un tout grand merci en tout cas de m'avoir accordé du temps et merci pour votre aide.

E : Je vous en prie, au revoir.

C : Bonne journée, au revoir.

Annexe 20 : Bilans des GES pour la division « textile et habillement » (Ademe, 2022b)

Cuir :

Produit Fini		
20 résultats par page		
2 élément(s) correspondant à vos critères		
Chaussures - en cuir	13.4 kgCO _{2e} /unité	
 France continentale ADEME	Voir la documentation	Afficher détails
Veste - en simili cuir	24 kgCO _{2e} /unité	
 France continentale ADEME	Voir la documentation	Afficher détails

Moyenne cuir : 18,7 kgCO_{2e}/unité

Coton :

Chemise - en coton  France continentale ADEME	11.2 kgCO _{2e} /unité	Voir la documentation Afficher détails
Jean - en coton  France continentale ADEME	23.2 kgCO _{2e} /unité	Voir la documentation Afficher détails
Pull - en coton recyclé  France continentale ADEME	8.1 kgCO _{2e} /unité	Voir la documentation Afficher détails
Robe - en coton  France continentale ADEME	49.8 kgCO _{2e} /unité	Voir la documentation Afficher détails
T-shirt - en coton  France continentale ADEME	5.2 kgCO _{2e} /unité	Voir la documentation Afficher détails

Moyenne coton : 19,5 kgCO_{2e}/unité**Synthétique :**

Chemise - en viscose  France continentale ADEME	10.2 kgCO _{2e} /unité	Voir la documentation Afficher détails
Polaire - en PES recyclé  France continentale ADEME	23.8 kgCO _{2e} /unité	Voir la documentation Afficher détails
Pull - en acrylique  France continentale ADEME	25.5 kgCO _{2e} /unité	Voir la documentation Afficher détails
Robe - en polyester  France continentale ADEME	51.9 kgCO _{2e} /unité	Voir la documentation Afficher détails

Robe - en viscose



France continentale
ADEME

Voir la documentation



Afficher détails

T-shirt - en polyester



France continentale
ADEME

Voir la documentation



Afficher détails

Moyenne synthétique : 26,96 kgCO_{2e}/unité

Autres :

Chaussures - de sport



France continentale
ADEME

Voir la documentation



Afficher détails

Chaussures - en tissu



France continentale
ADEME

Voir la documentation



Afficher détails

Manteau - composition moyenne



France continentale
ADEME

Voir la documentation



Afficher détails

Polo



France continentale
ADEME

Voir la documentation



Afficher détails

Pull - en laine  France continentale ADEME	52.9 kgCO _{2e} /unité	Voir la documentation Afficher détails
Sweat - (CO)  France continentale ADEME	27.4 kgCO _{2e} /unité	Voir la documentation Afficher détails
Veste - imper-respirante (anorak)  France continentale ADEME	38.7 kgCO _{2e} /unité	Voir la documentation Afficher détails

Moyenne autres : 35,57 kgCO_{2e}/unité

Moyenne des moyennes : (18,7 kgCO_{2e}/unité + 19,5 kgCO_{2e}/unité + 26,96 kgCO_{2e}/unité + 35,57 kgCO_{2e}/unité)/4 = 25,18 kgCO_{2e}/unité en moyenne

Annexe 21 : L'empreinte environnementale d'un T-shirt en coton de 120 g (ACVTEX, 2010, tel que cité dans Greeny bird dress, 2017)

Etape 1 : Production de la fibre

Pour produire notre tee-shirt, nous aurons besoin de : **54g d'engrais et de pesticides** ; **50g d'équivalent en pétrole** (tracteur ou autres machines) et **156 L d'eau**. 250g de Co2 seront rejetés dans l'air.

A chaque étape, l'empreinte environnementale d'un tee-shirt sera schématisée :

Etape 2 : Transformation de la fibre en Tee-shirt

Pour réaliser les différentes étapes de transformation de la fibre en tee-shirt, de l'énergie sera nécessaire. La fibre va devenir un fil, puis ce fil sera tricoté en tee-shirt. La troisième étape est celle de la teinture, pour finir par l'étape de la confection.

Au total, cette étape représente une consommation de 8kWh en énergie.

La teinture demandera de 31,20l d'eau.



Sources : ACVTex



Sources : ACVTex

Etape 3 : Transport et Distribution

De Chine jusqu'en France, un tee-shirt parcourt environ 10 000km. L'émission de Co2 dépendra cependant du mode de transport sélectionné. Voici quelques chiffres qui démontrent l'impact du choix de mode de transport sur la planète.

Sources : ACVText

Pour nous, le transport par bateau sera étudié.

Même si le transport intercontinental est impactant, ce sont les derniers kilomètres de transport qui sont les plus polluants (transport du port d'arrivée, jusqu'au magasin, par camion généralement). Finalement ici, l'empreinte environnementale d'un tee-shirt reste assez faible par voie fluviale.



Etape 4 : Utilisation

Selon les sources ACVText, chaque année, 520kg de textiles sont lavés, séchés et repassés par foyer. On apprend également qu'un français

Etape 4 : Utilisation

Selon les sources ACVText, chaque année, 520kg de textiles sont lavés, séchés et repassés par foyer. On apprend également qu'un français sur deux n'attend pas la fin de vie de son tee-shirt pour en acheter un nouveau. Pas très étonnant que chaque français consomme 10kg de textile par an.



En partant sur ces constants, notre tee-shirt nous fait consommer sur un an 62,4 litres d'eau et 1,5kWh d'énergie. Ici, l'empreinte environnementale d'un tee-shirt explose !



Vous avez des difficultés à déchiffrer les hiéroglyphes sur les étiquettes de vos vêtements ? Voici un Guide des symboles d'entretien qui vous expliquera et vous aidera à conserver vos vêtements en bon état.

Etape 5 : Fin de vie

Il faut prendre en compte la fin de vie des produits au moment de leur conception, notamment dans le choix des matériaux. Il faudrait opter pour



Annexe 22 : Détails du calcul des impacts évités par un acteur de seconde main moyen et un acteur d'upcycling moyen (Interviews, annexe 18 & ACVTeX, 2010 tel que cité dans Greeny bird dress, 2017)

Selon AVTEX (2010) :

Pour la production d'un T-shirt de 120 g

Culture de la fibre de coton

- Utilise 54 g d'engrais et pesticides
- Consommé 50g EqPétrole – 0,47 kWh
 - Rejette 250 g CO₂
- Consommé 156 litres d'eau

Transformation de la fibre

- 8 kWh d'énergie
- 31,20 litres d'eau dans l'ennoblissement
 - 2.491g de CO₂ rejetés

Transport de la matière

- Intercontinental : 57,2 g de CO₂ (10.000km)

Détails du calcul des impacts évités :

	Seconde main	Upcycling
Données	- Kilos de vêtements moyens revalorisés : 958,3 kilos (Voir tableau 2) - Hypothèse : les vêtements sont 100% coton - Facteur multiplicatif : $958.300\text{g}/120\text{g} = 7.985,8$ T-shirts	- Kilos de vêtements moyens revalorisés : 533,3 kilos (Voir tableau 2) - Hypothèse : les vêtements sont 100% coton - Facteur multiplicatif : $533.300\text{g}/120\text{g} = 4.444,2$ T-shirts
Impacts évités	À la culture et la transformation : - Engrais/pesticides : $54\text{g} \times 7.985,8 = 431,2$ kg - Économie d'eau : $(156 + 31,20) \times 7.985,8 = 1.494,9$ kg - Économie de CO₂ : $(250 + 2491) \times 7.985,8 = 21.889,1$ kg - Économie d'énergie : $(8 + 0,47) \times 7.985,8 = 67,64$ kg Pour le transport : $57,2\text{g} \times 7.985,8 = 456,8$ kg	À la culture et la transformation : - Engrais/pesticides : $54\text{g} \times 4.444,2 = 239,9$ kg - Économie d'eau : $(156 + 31,20) \times 4.444,2 = 831,9$ kg - Économie de CO₂ : $(250 + 2491) \times 4.444,2 = 12.181,5$ kg - Économie d'énergie : $(8 + 0,47) \times 4.444,2 = 37,6$ kg Pour le transport : $57,2\text{g} \times 4.444,2 = 254,2$ kg

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Louvain School of Management

Place des Doyens, 1 bte L2.01.01, 1348 Louvain-la-Neuve
Boulevard Emile Devreux 6, 6000 Charleroi, Belgique
Chaussée de Binche 151, 7000 Mons, Belgique

www.uclouvain.be/lsm